

## PROCES-VERBAL

### Séance du 27 janvier 2020

---

(n° 2020/5299 à 2020/5491)

#### Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 27 janvier 2020 à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 20 janvier 2020 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

#### Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Si vous le voulez bien, nous allons commencer ce Conseil municipal, le dernier de notre mandature.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Mina HAJRI.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

#### Appel nominal

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, MME DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, MME AIT-MATEN, M. SECHERESSE, MME GAY, M. CORAZZOL, MME BOUZERDA, M. GRABER, MME CONDEMINE, M. GIORDANO, MME REYNAUD, M. CLAISSE, MME RIVOIRE, M. DURAND, MME RABATEL, M. LE FAOU, MME BESSON, M. CUCHERAT, MME FRIH, M. LEVY, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, MME CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME BLEY, MME CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, MME BRUGNERA, MME PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, MME FONDEUR, M. PELAEZ, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, MME MANOUKIAN, MME HAJRI, MME SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME PERRIN-GILBERT, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, MME MADELEINE, MME BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : MME BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), MME SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), MME ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), MME BERRA (pouvoir à MME NACHURY), MME BURILLON (pouvoir à MME CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à MME PICOT), M. BOUDOT.

**DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANEEES** : M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), MME BESSON (pouvoir à MME MANOUKIAN), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), MME FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), MME GAY (pouvoir à M. CLAISSE), M. KIMELFELD (pouvoir à MME PALOMINO), MME PERRIN-GILBERT (pouvoir à MME GRANJON), MME PICOT (pouvoir à M. GRABER), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. TOURAINE), M. TOURAINE (pouvoir à MME BRUGNERA).

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint.

(Le quorum est constaté.)

---

#### Présentation des vœux du Conseil municipal à Monsieur le Maire

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Monsieur le Premier Adjoint.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il est de tradition pour ce premier Conseil de l'année que le Premier Adjoint que je suis vous adresse les vœux du Conseil municipal dans un contexte un peu particulier cette fois, car c'est le dernier de ce mandat.

Un Conseil qui a une autre particularité, car vous avez annoncé que vous ne seriez pas candidat au poste de Maire après un engagement de plus de 40 ans dans ce Conseil et un mandat de Premier Magistrat pendant plus de 17 ans.

C'est aussi la fin d'une mandature particulière, durant laquelle j'ai eu l'honneur d'assumer et d'assurer les fonctions de maire.

En 20 ans, notre ville a changé. Vous êtes heureux de le rappeler, mais les Lyonnais l'ont également mesuré. Elle s'est transformée et nous en sommes tous fiers.

Puisque c'est le dernier Conseil, je voudrais saluer le travail de l'ensemble des élus municipaux, adjoints, conseillers, de la majorité et de l'opposition pour leur participation.

Cette réussite de Lyon est une réussite collective, à laquelle chacune et chacun a contribué, car seul, rien n'est possible. Et tout cela s'est fait dans les règles républicaines, même si, parfois, les débats furent animés.

Je tiens aussi à féliciter l'ensemble des services pour l'excellence du travail réalisé, leur engagement dans les missions de service public et la bonne gestion de la municipalité. Bravo à tous les hommes et toutes les femmes au sein de cette Ville, bravo à l'ensemble des cadres et à la Direction générale, Monsieur le Directeur général des services, recevez nos félicitations que vous voudrez bien transmettre à vos équipes.

Ma carrière médicale m'a enseigné la défiance de toute certitude, l'apprentissage permanent, le travail collectif et le respect des autres. Elle m'a aussi appris la capacité de porter un regard critique sur les actions réalisées et ne pas être grisé par les réussites, avec le souci de toujours s'améliorer et de regarder devant. Cela s'applique aussi, me semble-t-il, à la mission de responsable politique et c'est dans cet esprit que je m'exprime aujourd'hui.

Ce mandat a permis de mener à bien de nombreux projets. J'ai été très heureux, en tant que Premier Adjoint et en tant que Maire, d'accompagner les grands programmes de ce mandat, très heureux aussi de participer à la réussite de grands événements, comme la Fête des Lumières ou l'Euro 2016 pour citer ceux-là. Ces grands projets ont été réalisés en lien avec la Métropole. Je pense à la Confluence, la Part-Dieu, Gerland, la Duchère et la Presqu'île avec bien sûr le grand Hôtel-Dieu. Nous remercions le Président de la Métropole que vous avez été et votre successeur, ainsi que ses services pour leur engagement et leur coopération.

Les réussites d'hier doivent toutefois nous rendre clairvoyants devant les défis actuels et ceux à venir. Ils sont nombreux et constituent aujourd'hui notre présent : les enjeux d'éducation, d'environnement, de santé, de déplacements, d'accès à la culture, de politique sociale, de sécurité et, bien sûr pas le moindre, de développement économique pour donner un emploi au plus grand nombre.

Nous voyons au quotidien les difficultés des Lyonnais face à la pollution, les déplacements, l'accès au logement est de plus en plus cher, les difficultés d'accès aux soins, le peu de place que nous faisons à la prévention. Je parle de la qualité de l'air, de l'eau, de l'alimentation, mais aussi des actions contre la pauvreté.

Est-ce la ville que nous voulons ? Est-ce la ville que nous voulons laisser à nos enfants ? Est-ce la ville du futur ? Non et nous en sommes tous ici, j'en suis sûr, convaincus.

Le monde a changé. Le monde de demain est celui d'un autre développement, plus équilibré et solidaire, pour mieux répondre aux attentes de nos concitoyens, qui attendent aussi plus d'écoute et de dialogue.

Nous devons aller vers plus de transports en commun, vers de meilleurs systèmes de santé, vers des politiques qui prennent en compte de manière plus importante la qualité de vie des habitants. L'écologie seule ne suffit pas. Il nous faut l'intégrer dans une vision globale et construire un programme spécifique qui corresponde à la singularité de notre territoire. Il nous faut adapter à la culture de notre cité les invariants qui s'imposent aujourd'hui.

Pour cela, il faut une ville forte et engagée pour les Lyonnais. La collaboration entre la Ville centre et la Métropole est l'un des enjeux importants de ces prochaines années. Lyon ne doit pas disparaître dans la Métropole. Elle doit pouvoir s'exprimer, car elle a sa propre identité. Elle n'a pas vocation à se fondre dans un grand ensemble urbain et perdre son âme.

Nous célébrons cette année les 700 ans de la Charte Sapaudine, qui créa le Consulat de Lyon et la naissance d'un pouvoir politique autonome pour notre cité. Nous portons cet héritage, que nous devons préserver et renouveler.

Nous entrons désormais dans une nouvelle étape de la transformation de Lyon, articulée avec la Métropole, une transformation qui ouvre vers un nouveau mode de gouvernance des deux collectivités, dont le développement est lié.

Ce développement doit être maîtrisé et équilibré. Tel est l'esprit lyonnais. Nos deux collectivités sont complémentaires et doivent conserver chacune une véritable force d'action tout en croisant leurs compétences.

Les arrondissements et leurs quartiers sont une des forces de notre Ville. Souhaitons-nous les faire disparaître ? Non, au contraire, il nous faut favoriser ce développement de proximité, l'espace idéal de dialogue et de concertation.

Lyon doit aussi savoir jouer son rôle à l'international et les nombreuses rencontres en tant que Maire avec les Premiers Magistrats de Francfort, Turin, Bruxelles, Porto et d'autres grandes villes asiatiques m'ont montré combien notre Ville est attendue au niveau européen comme au niveau mondial pour échanger, s'inspirer mutuellement et construire ensemble de nouvelles solutions pour la qualité de vie des habitants.

À Singapour, à Copenhague, à Montréal, j'ai mesuré que les changements à opérer devaient être majeurs et qu'il ne s'agissait plus de faire quelques ajustements. Il y a urgence à agir pour l'environnement et il nous faut un vrai courage pour changer le cours des choses, car rien n'est inexorable.

Nous ne devons pas activer les peurs, mais provoquer l'audace du changement et tracer de nouveaux futurs, comme l'ont fait avant nous de grandes figures lyonnaises.

René CHAR le dit à sa manière : « *Le oui, le non immédiat, c'est salubre, en dépit des corrections qui vont suivre.* »

Nous devons anticiper ce que sera Lyon dans 30 ans, une ville où les enjeux de santé et d'écologie seront prioritaires, une ville capitale mondiale de la santé, une ville où l'éducation préparera à ce monde qui évolue si vite.

Les citoyens s'exprimeront pour le futur de leur ville. Ils sont déjà très nombreux, en particulier les jeunes générations, à avoir montré leurs préoccupations vis-à-vis du réchauffement climatique et pour un mode de vie renouvelé et plus solidaire.

Notre Ville doit savoir anticiper ce changement, sinon elle risque de devenir inhospitalière comme d'autres cités, perdre des habitants qui ne souhaiteront plus vivre dans la pollution, dans une vie trop chère, trop dense, avec des températures trop élevées.

Mobilisons-nous tous, au-delà des clivages politiques, c'est de notre responsabilité d'élus que de s'engager dans cette voie.

J'émetts en ce début d'année un vœu, un appel à l'intelligence et au collectif, à la sagesse et à l'écoute, à cette indispensable construction d'une nouvelle vision au lieu de l'aveuglement et de l'entêtement.

Ce qui fait la force de Lyon, c'est l'intelligence de ses habitants, ce sont les valeurs qu'elle porte depuis des décennies, depuis des siècles. Elle est ouverte au monde, elle est attentive à tous, en plaçant l'humain au cœur de son développement. Cette aventure doit continuer. Lyon ne doit pas s'écarter de ce chemin qui est le sien.

Nous savons que les villes sont appelées à jouer un rôle majeur pour l'évolution de notre planète, tant elles concentrent une part croissante de la population mondiale. Comme l'indiquait l'ancien Maire de Denver : « *Si le XIXe siècle a été celui des empires, le XXe celui des États-nations, le XXIe sera le siècle des villes, car elles constituent le bon échelon pour agir avec les citoyens.* »

Alors, plus que jamais, soyons attentifs aux autres, à leur bien-être et continuons de regarder loin devant en inventant de nouvelles voies. Tel est le vœu que j'exprime à cet instant. Bonne année, Monsieur le Maire, et bonne année à toutes et à tous.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. LE MAIRE** : Monsieur le Premier Adjoint,

Merci de vos bons vœux.

Sachez que j'y suis sensible comme à toutes les actions que vous entreprenez.

Je veux à mon tour vous adresser les miens, ainsi qu'à tous les membres de cette assemblée, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Peut-être le plus difficile maintenant étant de définir les appartenances des uns et des autres.

Avec ce Conseil municipal, nous terminons un mandat. Peut-être avec la majorité telle qu'elle était constituée terminons-nous un cycle. Il faut peut-être, sans doute, en commencer un autre.

Je veux vous dire aujourd'hui, pour ce dernier Conseil, que je suis et que nous pouvons être extrêmement fiers de l'action qui a été accomplie, parce qu'en l'espace de deux décennies, cette ville s'est totalement transformée.

J'avais au départ une priorité. C'était de faire en sorte que cette ville puisse se développer économiquement, parce que nous avons connu par le passé de grandes difficultés, parce que je sais que le futur est toujours incertain et que, si l'on ne fait pas toujours attention à ce qui émerge, à ce qui est nouveau, très vites, les acquis que l'on croit avoir peuvent devenir obsolètes.

Alors oui, cela a été une attention de ma part, de tous les instants, une attention à l'université pour faire en sorte qu'elle puisse s'unir, qu'elle puisse se comparer aux grandes universités internationales. Le combat pour l>IDEX fut un combat difficile, pour lequel il fallut aider ceux qui voulaient aller de l'avant et nous avons obtenu l>IDEX.

Il y a quelques années encore, il n'était pas de coutume qu'universitaires, chercheurs et entrepreneurs puissent travailler ensemble. On pensait que la seule recherche qui soit pure était la recherche théorique sans s'inquiéter des retombées économiques que pouvaient avoir les travaux qui étaient menés. Et c'est parce que nous avons fait tomber cette barrière-là que nos chercheurs, nos universitaires ont pu féconder notre tissu économique, que nous avons créé dans cette agglomération de plus en plus d'entreprises, que de jeunes doctorants ont eu le goût de monter leurs start-up, de développer leurs entreprises, bref, que nous avons eu un développement endogène.

Puis, d'emblée, nous avons regardé vers l'extérieur, parce que nous n'avons jamais pensé ici que Lyon était une ville qui pouvait vivre repliée sur elle-même. On me l'a quelquefois reproché, mais d'emblée nous avons pensé qu'il fallait effectivement aller vers le Canada, vers les États-Unis, vers les différents pays d'Asie, vers les pays d'Orient, pour construire des partenariats avec eux. Vous connaissez bien sûr les mots de BOURDELLE : « *Jamais Lyon ne rayonne autant que lorsqu'elle sait s'ouvrir sur le monde.* » Eh bien, nous nous sommes ouverts sur le monde.

Lyon avait la réputation d'une ville repliée sur elle-même. Elle a aujourd'hui la réputation d'une ville bouillonnante d'énergie et cela change tout.

Alors, c'est vrai qu'aujourd'hui, nous recueillons sur le plan économique ce que nous avons semé hier. Je regardais les résultats donnés par la FNAIM : 2,4 milliards d'investissements l'an dernier. C'est ce que nous n'avons jamais réalisé. Ces chiffres, Monsieur le Premier Adjoint, peuvent paraître un peu abstraits, mais, derrière ces chiffres, ce sont des femmes, des hommes qui habitent Lyon et qui trouvent un emploi. Et on sait ce que le chômage de masse a pu causer comme souffrances dans notre pays. Et moi je suis particulièrement heureux que Lyon ait pu être épargnée, que, progressivement, nous puissions faire que toute notre agglomération puisse aller de l'avant, pas seulement la ville centre, mais aussi ce qu'on appelait la banlieue et qui aujourd'hui n'est plus la banlieue.

Quand je regarde ce qu'était à Vaulx-en-Velin un quartier comme le Carré de Soie et que je vois aujourd'hui les grandes entreprises s'installer, de nouvelles couches sociales venir habiter, quand je vois la transformation de ce quartier au bord du canal de Jonage, je me disais que – j'en dirai quelques mots après – nous avons transformé Lyon, mais c'est toute la Métropole qui a changé, une métropole que nous avons voulue multipolaire. Parce que, si Lyon en est le cœur, c'est évidemment avec tous les autres qu'il faut agir pour pouvoir construire l'avenir.

Alors j'entends aujourd'hui un discours me disant : « Oui, mais tout cela est bel et bon, mais peut-être que le développement économique s'est fait au détriment du cadre de vie, de la qualité de la vie quotidienne des Lyonnais. » Je regarde nos grands projets.

Aujourd'hui, on voit que le quartier de la Confluence est en train de se transformer en une ville et que ce qui apparaissait hier comme encore une esquisse est en train de devenir une ville, une ville qui, lorsque l'ensemble des immeubles seront réalisés du côté est, et que la végétalisation de cette ville se sera faite de ce côté comme elle l'est au bord de la Saône, quel autre cadre, quelle qualité de vie ! Me dira-t-on ici que celles et ceux qui y travaillent, celles et ceux qui y habitent ne trouvent pas de qualité de vie ?

Je regarde de l'autre côté du Rhône, un quartier comme Gerland, qui a évolué de manière considérable. Qui ne voit que ce que nous avons essayé de prendre en compte, c'est effectivement la qualité de vie des habitants ?

Lorsqu'un grand architecte, un grand urbaniste comme Alain MARGUERIT a dessiné tout ce qui devait faire la trame de la rive gauche du Rhône, depuis la rue Garibaldi pour passer ensuite sous les voies ferrées et regagner la future allée de Gerland, traçant ainsi une allée paysagère qui irait depuis le Parc de la Tête d'Or jusqu'au Parc de Gerland, que pensait-il ? Simplement la construction de mètres carrés ? Non, la capacité à penser la ville différemment.

Si je regarde un quartier comme la Part-Dieu, qui regrette le quartier d'hier ? Qui ne voit qu'aujourd'hui, la qualité de vie commence à y être plus agréable, que nous sommes en train à la fois de construire une force économique, avec une skyline qui se dessine, mais qu'à côté, au pied de la tour Incity, nous avons la rue Garibaldi, que nous avons l'espace Mandela de l'autre côté de la gare qui est en train de s'agrandir, que nous mettons effectivement partout dans notre ville un nouveau type d'urbanisme, une ville paysagère, une ville nature ? Est-ce que nous regrettons ce que nous avons fait ?

Est-ce que nous regrettons d'avoir construit de grands parcs comme ceux que nous avons réalisés ? Est-ce que nous regrettons Sergent Blandan ? Est-ce que nous regrettons le parc du Vallon ? N'est-ce pas cela, évidemment, l'amorce de la ville de demain ? Sommes-nous en retard sur ce qui se fait dans les autres grandes métropoles ? Non, nous voyons bien les changements du monde et ce que nous devons prendre en compte.

La ville, c'est aussi sa beauté, parce que je pense que la beauté de l'espace public, c'est ce qui appartient à tout le monde, et nous avons essayé de faire en sorte, et je crois que nous y avons réussi, que cette ville soit plus belle et donc plus agréable à vivre pour tous.

Lorsque je regarde le dernier projet que nous avons lancé sur cœur de Presqu'île avec, au milieu, la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu, je me dis : quel cœur de ville magnifique nous sommes en train de réaliser !

Ce sont tous les quartiers, et en particulier les quartiers populaires, que nous avons totalement transformés.

Lorsque je regarde ce qu'était évidemment mon quartier, parce que j'ai été Maire d'arrondissement, donc les rapports dont vous parlez, Monsieur le Premier Adjoint, entre un Maire d'arrondissement, le Maire de la Ville de Lyon, le Président de ce qui était la Communauté urbaine, ce qui est aujourd'hui la Métropole, je les ai connus intimement. Et je sais quel est le rôle d'un Maire d'arrondissement, comment il doit avoir cette intermédiation entre les grands projets globaux et le souci en même temps de la proximité, le lien avec les habitants, même pas d'un arrondissement, d'un quartier, parce que, dans tous nos arrondissements, nous savons bien qu'il y a une mosaïque de quartiers.

Lorsque nous avons réalisé la Duchère, lorsque nous avons réalisé la réhabilitation de Mermoz Nord, demain de Mermoz Sud, demain de Langlet-Santy, n'est-ce pas la vie quotidienne des gens les plus fragiles dans notre société que nous prenons en compte ?

Alors, il n'y aurait pas d'un côté ceux qui penseraient l'urbain et de l'autre ceux qui penseraient l'humain. Non, ce sont les deux ensemble, l'urbain et l'humain sont toujours étroitement liés. Et ce qui a toujours compté pour moi, c'était la transformation de la vie quotidienne de nos habitants.

Lyon, au cours de ces années, s'est mise en mouvement. Elle rayonne aujourd'hui par ses équipements sportifs, par l'excellence de sa culture. En même temps, elle se distingue par la qualité de ses écoles, de ses crèches. Elle sait être attentive aux plus fragiles, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap.

Alors, pour ce qui me concerne, je suis fier de ce que nous avons accompli.

Nous l'avons accompli ensemble et dans l'écoute. Vous savez, vous disiez « il faut être à l'écoute ». Je pense avoir été à l'écoute, avoir été à l'écoute de tous les membres de cette assemblée, de la majorité comme de l'opposition. Sur tel ou tel point, lorsque j'entendais telle ou telle critique, telle ou telle proposition, je ne le disais pas ici, mais croyez bien que je les intérais dans ma réflexion.

À l'écoute des habitants, et je me souviens que, dès le premier mandat, nous avons voulu – c'était alors Gérard CLAISSE – qu'à la Communauté urbaine de Lyon, nous ayons un Vice-Président chargé de la participation citoyenne, parce que nous avons toujours pensé que c'est avec les habitants que l'on construit une ville, pas nécessairement en prenant tous les points de vue, mais en écoutant, en donnant les grandes lignes d'un projet. À un moment donné, on doit prendre ses responsabilités, mais en intégrant un certain nombre de remarques, et c'est comme cela que notre ville s'est transformée.

Alors, bien évidemment, on ne construit pas tout seul et, si vous croyez que l'on n'est jamais habité par le doute lorsque l'on est Maire, lorsque l'on est Président de la Métropole de Lyon, vous vous trompez. Oui, on doute, mais, à un moment donné, il faut choisir et lancer un projet et savoir s'y tenir, parce que, si l'on est toujours dans les oscillations, que l'on ne sait pas exactement où l'on veut aller, on ne va nulle part. Pour citer un stoïcien, SÉNÈQUE : *« Il n'est pas de bon vent pour qui ne sait où il veut aller. »*

Ce que nous avons essayé d'avoir, c'est une vision pour cette agglomération, une vision que nous avons confrontée chaque jour aux habitants, aux entrepreneurs, à tous les acteurs de la cité. J'ai rencontré en l'espace, vous le rappelez, de quelques années un nombre de Lyonnais considérable. Si, aujourd'hui, nous avons tissé des liens d'amitié, de confiance avec beaucoup d'entre eux, c'est parce qu'il y avait cette capacité de rencontre, cette capacité de dialogue avec chacune et chacun.

Alors, je veux vous remercier ce soir, qui est un moment important pour moi, chacune et chacun d'entre vous, pour ce que vous avez apporté.

Les Adjointes qui sont ici savent que, dans leurs fonctions, j'ai rarement essayé de m'immiscer et que j'ai donné le plus libre cours à leur action. À un moment donné, c'est lorsque les choses ne vont pas, sur tel ou tel dossier, et quand on préside la Communauté urbaine, la Métropole de Lyon ou bien que l'on est Maire de Lyon, croyez-moi, il y a suffisamment de dossiers qui connaissent des difficultés sans aller se charger des dossiers qui vont bien, qui avancent tout seuls et qui font que la ville se transforme.

Je veux remercier chacune et chacun d'entre vous, les Adjointes qui, successivement, au cours de ces trois mandats, ont permis que notre Ville se transforme, mais surtout que les habitants de Lyon puissent vivre de manière plus agréable, car c'est cela que nous voulions, la transformation de leur vie quotidienne.

Je veux remercier la Direction générale, l'ensemble des Directeurs, l'ensemble de nos agents. Nous venons de vivre au cours des derniers mois la séance où sont remises les médailles et en même temps la séance des vœux. J'ai rencontré des agents qui étaient fiers de travailler pour la Ville de Lyon, parce qu'ils entendent ce que disent les Lyonnais, parce qu'ils entendent ce que disent les visiteurs de Lyon. Oui, que cette ville est belle, que cette ville a changé, qu'elle est agréable à vivre pour chacune et pour chacun.

Si nous avons réussi en l'espace de deux décennies à faire que les Lyonnaises et les Lyonnais vivent bien dans leur ville, alors j'aurais réussi la mission que je m'étais donnée.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous.

*(Applaudissements.)*

---

**Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée  
le 5 novembre 2018**

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations numéro 2019/4192, 2019/4193 du 5 novembre 2018. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

---

**Communications de Monsieur le Maire**

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues,

Vous avez reçu le dossier numéro 2020/5300, qui est l'approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon, l'Auditorium national de Lyon et la société Konzerdirektion Hans Ulrich Schmid GmbH ans co. KG pour l'organisation d'un concert de l'Orchestre national de Lyon à Bonn, le 13 mars 2020. Vous voyez qu'effectivement, Monsieur le Premier Adjoint, nous allons dans toutes les villes avec l'ensemble de nos institutions.

Ce dossier vous a été adressé dans le délai légal de cinq jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour. Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de le soumettre préalablement pour instruction à la Commission thématique compétente.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné)

---

**QUESTIONS ÉCRITES DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

**a) Question n° 1 : Établissements d'Accueil de la Petite Enfance (EAJE)**

**M. LE MAIRE** : La première question est posée par Monsieur Gérard CLAISSE.

**M. CLAISSE Gérard**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Une première question qui porte sur la construction de crèches dans notre arrondissement.

Le plan de mandat décidé par la Ville de Lyon en 2014 prévoyait deux équipements chargés de l'accueil de la petite enfance. Le premier est en cours de construction au cœur du quartier de l'Industrie. Pouvez-vous – c'est la première question – nous en préciser sa date d'ouverture ?

Le second, rue Jean Zay, fait l'objet aujourd'hui même d'un vote pour l'acquisition d'un volume. Même question, pourriez-vous nous préciser également la date prévisionnelle d'ouverture de ce futur équipement ?

Nous vous en remercions.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Dans un esprit collectif, c'est Madame Blandine REYNAUD qui va répondre à cette question.

**Mme REYNAUD Blandine**, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je vous remercie pour cette question très intéressante.

Votre question concerne l'accueil collectif et bien évidemment j'y répondrai, mais je souhaite élargir cette question dans la mesure où, en septembre dernier, la Commission des 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant, commission de 17 experts, chercheurs et praticiens, présidée par le neuropsychiatre Boris CYRULNIK, a été mise en place.

Cette notion scientifique des 1 000 premiers jours est promue par l'Organisation mondiale de la Santé. Les 1 000 premiers jours de la vie d'un citoyen sont décisifs sur les plans affectifs, cognitifs. Il faut donc accompagner les enfants, mais également penser à l'accompagnement parental ou le repenser.

Ce n'est donc ni avant six ans ni même avant trois ans que tout se joue ou presque, mais on dit désormais que c'est au cours des 1 000 premiers jours que tout commence.

En réalité, derrière ces 1 000 premiers jours, il y a bien sûr l'accueil collectif, mais pas seulement. Il y a aussi l'accueil individuel, il y a le soutien à la parentalité, qui se fait notamment par des lieux d'accueil enfants-parents ou des ludothèques.

Je citerai simplement sur l'arrondissement quelques projets récents, celui du lieu d'accueil enfants-parents ouvert depuis l'automne, le mardi matin, au Vergoin, pour être au plus près des familles dans l'idée importante du aller vers, celui de la ludothèque au sein du Centre social Duchère Plateau René Mauguis, là aussi un lieu de rencontre entre parents, entre assistants maternels, entre enfants, intergénérationnel, un lieu où des liens se tissent et en toute proximité notamment de crèches ou de relais d'assistantes maternelles.

À propos de relais d'assistantes maternelles justement, vous m'avez toujours entendu dire qu'accueil individuel et collectif ne s'opposaient pas mais se complétaient et répondaient à des demandes parfois différentes et surtout dans l'intérêt de l'enfant. Le soutien aux assistantes maternelles se fait au travers des relais d'assistantes maternelles qui permettent tout à la fois aux professionnels de se rencontrer, d'échanger, de croiser leurs regards et aux enfants d'avoir des temps collectifs. Il s'agit donc pour moi aussi non seulement d'ouvrir d'autres relais d'assistantes maternelles, mais aussi d'assurer la continuité de ceux qui existent.

C'est pourquoi lorsque les deux mutuelles petite enfance qui géraient les trois relais d'assistantes maternelles de l'arrondissement m'ont fait part de leurs difficultés, j'ai été satisfaite de voir que la continuité du service rendu pouvait être assurée par la reprise de la gestion de ces trois relais d'assistantes maternelles par l'association AGDS, dont le siège social se trouve dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et dont les compétences ne sont plus à prouver.

Enfin, je souhaite évoquer le fort Emmanuel petite enfance mis en place il y a deux ans par l'Adjointe de l'arrondissement et qui remporte un franc succès.

En effet, le 9<sup>e</sup> arrondissement bouge, les quartiers ont muté, le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter. Cet arrondissement se caractérise notamment par sa forte proportion de jeunes enfants.

Aujourd'hui, l'accueil collectif Ville de Lyon propose 474 places. Il est effectivement indispensable d'augmenter cette offre et nous y avons travaillé. Voici donc les deux projets.

L'établissement d'accueil de jeunes enfants dans la ZAC de l'Industrie, dénommé les Docks, inscrit au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2023, cet EAJE de 30 places, situé face à l'école Laborde, en rez-de-chaussée d'un immeuble Cité Nouvelle, rue des Docks, viendra répondre aux besoins liés à l'arrivée des nouveaux habitants. Sa gestion sera confiée à ALFA3A, qui prévoit une amplitude d'ouverture de 11 heures. Cette association intervient dans plusieurs domaines : logement, accompagnement social, insertion et prévention, santé, orientation professionnelle, formation, animation, accueil de la petite enfance. Le siège de son secteur petite enfance est situé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

L'association, que nous connaissions bien, gère déjà quatre établissements à Lyon, soit plus de 5 % de l'offre associative. L'ouverture de cet équipement est prévue pour la rentrée 2020. L'espace extérieur sera engazonné avec des arbres et des arbustes suivant les essences autorisées. En plus des brasseurs d'air, désormais classiques dans nos nouveaux équipements, les casquettes en façade protégeront des rayons du soleil. Le montant de l'opération est fixé à environ 1 million d'euros pour l'aménagement intérieur, la partie foncière étant transférée à titre gratuit dans le cadre des équipements de la ZAC.

Le second projet est un projet innovant, puisqu'il s'agit d'une crèche d'application dans le secteur de Gorge-de-Loup. Pour mémoire, la création d'un EAJE dans le secteur de Vaise avec 42 berceaux était prévue dès le début du mandat. Le projet sur le site de l'école Joannès Masset n'a pu être réalisé pour des raisons techniques. Cette crèche se situera donc à proximité de l'école primaire Jean Zay et du pôle d'échange multimodal de Gorge-de-Loup, au pied d'un immeuble de quatre étages à vocation de résidence sociale pour jeunes actifs.

Nous avons choisi d'avoir un projet innovant sur cet établissement, qui sera donc finalement dans le quartier de Gorge-de-Loup. Ce sera une crèche d'application. Les pouvoirs publics et les gestionnaires mettent l'accent sur la nécessité de faire des EAJE des lieux ouverts, inscrits dans un environnement dynamique. Ainsi, la collaboration entre cet équipement d'accueil du jeune enfant et un ou plusieurs centres de formation de professionnels de la petite enfance permet de construire ce projet innovant dans une optique de synergie active dans l'esprit Lyon ville apprenante. Le projet pédagogique de cette structure pourra s'appuyer sur des méthodes nouvelles : espace Snoezelen, pédagogie innovante, ajustement des référentiels et des organisations. Étudiants, formateurs, professionnels seront intégrés à la vie de cet EAJE. Ce sera un lieu qui permettra d'innover, d'expérimenter en toute confiance. Il y aura un binôme formateur et professionnel dans l'accompagnement des étudiants.

Cet équipement attractif sera la vitrine de l'expertise lyonnaise. La Ville de Lyon, de longue date, a su intégrer dans ses fonctionnements des postures innovantes et des démarches exemplaires. Cette structure à gestion municipale permettra

de faciliter l'essaimage de pratiques innovantes au sein des autres établissements municipaux et de développer l'attractivité dans un contexte de filière professionnelle tendue.

La surface intérieure de la crèche sera de 600 mètres carrés, dont 25 mètres carrés de surface dédiés aux stagiaires et 13 mètres carrés d'espace Snoezelen. L'extérieur sera quant à lui de plus de 200 mètres carrés.

Le début des travaux est fixé au mois de septembre 2020 pour une date prévisionnelle d'ouverture en 2022. Le montant de l'opération est d'environ 1,3 million d'euros pour la partie en voie future d'achèvement, que nous verrons tout à l'heure, et il y aura l'aménagement intérieur, qui portera l'opération totale à environ 2,5 millions d'euros.

Ces deux bâtiments répondent aux exigences de la Ville en termes de qualité environnementale et bien évidemment les repas seront préparés sur place.

Sur Gorge-de-Loup, nous avons été particulièrement attentifs et nous avons beaucoup travaillé sur des mesures correctives et préventives concernant notamment l'exposition aux radiants ou aux bruits et à la qualité de l'air intérieur.

Je me félicite de ces deux projets sur le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

## **b) Question n° 2 : Vidéoprotection dans le secteur de la grande rue de Vaise**

**M. LE MAIRE** : La deuxième question aura trait à la vidéoprotection dans le secteur de la grande rue de Vaise et sera posée par Madame HAJRI.

**Mme HAJRI Mina** : Monsieur le Maire,

Le centre de Vaise dans le secteur de la rue des Tanneurs et de la place du Marché a fait l'objet d'un déploiement de quatre caméras de vidéoprotection. Cette étape a été importante dans un secteur proche d'une station de métro et recevant un flux important de piétons.

Par ailleurs, le développement des terrasses apporte une animation attendue et qui correspond aux besoins des résidents, des étudiants et des employés des nombreuses entreprises.

Pour mieux gérer ces nouveaux espaces attractifs, le réseau de vidéoprotection sera-t-il étendu à la grande rue de Vaise et densifié dans ce secteur central ?

**M. LE MAIRE** : Merci bien. C'est Monsieur SÉCHERESSE qui va vous répondre.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Madame la Conseillère,

L'attractivité forte du secteur de Vaise est aujourd'hui une évidence avec le développement du réseau des transports en commun et la certitude de trouver un cadre de vie accueillant et plaisant pour tous. Il s'agit donc d'offrir aux résidents, aux usagers ou aux commerçants, un environnement agréable, tranquille et rassurant.

Cela étant, pour certains individus mal intentionnés, ces lieux où se croisent de multiples personnes sont parfois des espaces de prédation, de méfaits, d'échanges illégaux ou de repérage de victimes potentielles.

Sur des secteurs tels que Vaise et singulièrement au cœur de ce quartier, il s'agit pour nous d'assurer à chaque instant la sécurité et la tranquillité de tous.

Comme vous le savez, cette attention, cette vigilance du quotidien prend des formes différentes et les services de police, qu'ils soient nationaux ou municipaux, sont actifs, mais doivent être de plus en plus secondés par nos outils de veille et d'alerte, je pense notamment à la vidéoprotection.

À Lyon 9<sup>e</sup>, plus d'une soixantaine de caméras couvrent déjà l'arrondissement grâce à l'installation des toutes premières en 2000 à la Duchère. J'en profite pour rappeler notamment aux rois de la baliverne électorale que notre Centre de Supervision créé en 2001 fonctionne déjà 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, grâce à la présence de 28 opérateurs. Certains font donc aux Lyonnais une promesse réalisée il y a presque 20 ans.

Dans le secteur de Valmy et Vaise, le dispositif actuel est de quatre caméras, comme vous l'avez dit, Madame la Conseillère. L'implantation s'est faite de manière progressive et a été ajustée pour répondre aux nouvelles formes et aux nouveaux lieux de délinquance.

Ainsi, pour rappel, le système en place bénéficie d'une caméra sur le côté de la Mairie et une sur la place du Marché, installées en 2017, une caméra devant la bouche de métro ayant été installée peu après par ailleurs. Une caméra nomade a été installée en février 2019 avec pour vocation de renforcer temporairement la surveillance de trafics qui se déplacent.

Sur ces trois dernières années, nous constatons avec l'appui du Centre de Supervision l'aboutissement de plusieurs affaires de trafic de stupéfiants, avec à la clé l'interpellation de vendeurs et d'acheteurs, car c'est bien les services opérationnels de la police nationale et notamment du GLESS, le groupe de lutte contre l'économie souterraine et les stupéfiants, à être sur le terrain pour agir sur la délinquance, la vidéo n'étant qu'une aide à la détection et à la surveillance, jouant un rôle probatoire majeur.

Une illustration toute récente de ce travail collaboratif entre les opérateurs vidéo de la Ville et la police nationale a permis, le 15 janvier dernier, l'interpellation de cinq individus, trois acheteurs et deux vendeurs de stupéfiants, déferés au Parquet le vendredi suivant.

Au-delà de cette actualité, je souhaite aussi insister sur l'effet de dissuasion des caméras, qui a également permis de faire reculer significativement des actes de violence urbaine et des délits en tous genres.

Pourtant, j'en suis convaincu, cette couverture vidéo est aujourd'hui un peu juste et nécessite d'être une nouvelle fois adaptée, sous peine de voir perdurer des phénomènes délictueux comme vous l'avez dit.

C'est pourquoi je vous propose un projet global et densifié d'installation de caméras. Il permettra de répondre à la forte fréquentation du secteur, engendrée par le développement des terrasses, qui attirent nombre de résidents, d'étudiants ou de salariés des entreprises voisines.

La proximité du collège et du Centre communal d'Action sociale, qui accueille en majorité des personnes vulnérables, seront autant d'éléments qui renforceront notre vigilance.

Le projet proposé ce soir, Madame la Conseillère, est le fruit d'une analyse fine de la délinquance par la police nationale et nos services de prévention. La mise en service de huit nouvelles caméras musclera donc le réseau de vidéoprotection déjà existant. Il couvrira l'ensemble du secteur à proximité de la Mairie, place du Marché, place Valmy, ainsi qu'une partie de la grande rue de Vaise avec une vue de la place Valmy jusqu'à l'impasse Charavay.

Il s'agit du dernier plan d'envergure que nous réalisons au cours de ce mandat.

Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, vous serez certainement par ailleurs satisfaits d'apprendre que la réalisation de ce programme est sur le point de se concrétiser, les études techniques des réseaux et sous-sols sont déjà réalisées. L'installation effective des caméras est annoncée pour le début du printemps 2020, sachant que je compte proposer également à l'ALTM de se joindre à nous pour renforcer la prévention de la délinquance sur cette partie de votre arrondissement.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Vous savez, Madame HAJRI, combien les problèmes de sécurité et de tranquillité publique sont importants et combien, par le passé, nous avons pu avoir de difficultés de ce point de vue. Aujourd'hui, la situation s'améliore et il faut qu'elle s'améliore dans tous les quartiers. C'est d'abord ce qu'attendent de nous nos concitoyens.

Je dis souvent que la tranquillité publique est la première des libertés, je crois qu'ils le considèrent comme tel.

### **c) Question n° 3 : Maison de l'Enfance et Maison des Jeunes et de la Culture du quartier de la Duchère**

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole pour la troisième question à Monsieur GIORDANO.

**M. GIORDANO Alain**, Adjoint : C'est une question qui traite du quartier de la Duchère, et plus précisément ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, c'est-à-dire concilier humain et urbain.

Dans le cadre du nouveau Plan national de Rénovation urbaine, le quartier de la Duchère et en particulier les secteurs de la Sauvegarde et du Château vont opérer à leur tour une transformation d'envergure.

La Ville de Lyon accompagnera le projet sur le volet des équipements publics. Quelles sont les interventions prévues concernant la Maison de l'Enfance et la Maison des Jeunes et de la Culture ?

Merci.

**M. LE MAIRE** : C'est Monsieur LÉVY qui va vous répondre.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La Maison de l'Enfance et la MJC de la Duchère sont deux équipements importants pour ce territoire. Avant de répondre à votre question sur le volet investissements, je souhaite rapidement vous parler des structures d'éducation populaire présentes sur le quartier de la Duchère, qui sont la MJC de la Duchère, le Centre social de la Sauvegarde et le Centre social Duchère Plateau.

Elles travaillent en partenariat avec la Ville de Lyon et également entre elles. Je vous donnerai ainsi comme exemple cette collaboration associative à tour de rôle, de manière à permettre une activité pour tout le monde durant la période estivale et afin de proposer aux enfants et aux adolescents de la Duchère une permanence et une présence éducative au mois d'août.

Le Centre social de la Sauvegarde, dont nous avons fêté le 40<sup>e</sup> anniversaire en fin d'année, le Centre social de la Duchère Plateau, la MJC de la Duchère sont présents sur les temps périscolaires dans les écoles de la maternelle des Églantines, le groupe scolaire les Dahlias pour la MJC de la Duchère, le groupe scolaire les Anémones pour le Centre social Plateau, le groupe scolaire Géranium pour le Centre social de la Sauvegarde.

Elles proposent sur ces temps des activités de qualité aux enfants et travaillent ensemble à créer une dynamique en allant vers les familles. Nous accompagnons en termes d'investissement, de soutien à leurs projets et de suivi ces associations dans le cadre de notre convention partenariale. Ainsi, nous proposerons dans ce Conseil municipal de voter les subventions de fonctionnement pour la première tranche.

Je terminerai en évoquant le festival d'Art et d'Air, porté par la MJC de la Duchère, qui connaît chaque année une très belle fréquentation.

Pour revenir donc, Monsieur l'Adjoint, à votre question, je vais répondre en commençant par la Maison de l'Enfance.

La Maison de l'Enfance de la Duchère compte plus de 500 adhérents. Les locaux actuels, d'une superficie de 520 mètres carrés sur deux niveaux sont implantés dans une ancienne église, qui avait été construite en 1963. Le bâtiment de belle facture architecturale est représentatif du patrimoine des années 60, peu fonctionnel, mal isolé sur le plan thermique et ne répond pas aux normes d'accessibilité.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Duchère, sur les secteurs du Château et de la Sauvegarde, il est donc prévu une opération de restructuration de ce bâtiment et cette opération est estimée à 3 millions d'euros. Elle consiste principalement à créer une salle polyvalente en rez-de-chaussée, qui pourra également servir de salle de jeux, d'un deuxième niveau complet permettant la réalisation de 260 mètres carrés supplémentaires, soit une augmentation de près de 50 % de la superficie totale, avec une suppression de l'actuelle mezzanine, créer des ouvertures supplémentaires sur le côté sud dans le respect des principes architecturaux du bâtiment, restructurer, recloisonner les locaux, de manière à mieux répondre aux besoins de la Maison de l'Enfance, mettre l'ensemble du bâtiment aux normes d'accessibilité, avec notamment la création d'un ascenseur desservant les différents niveaux, aménager un espace extérieur sur le côté nord du bâtiment, qui permettra de l'ombre notamment en été, tout ceci pour une livraison en 2024.

En ce qui concerne la MJC de la Duchère, elle compte près de 600 adhérents. Les locaux sont également représentatifs de l'architecture des années 60. Elle a une superficie de 1 950 mètres carrés sur trois étages, ainsi qu'une terrasse que vous connaissez tous.

Construit sur une pente prononcée, ce bâtiment présente une performance énergétique également insatisfaisante et des contraintes en termes d'accessibilité.

L'opération, d'un montant de 3 millions d'euros, et qui a été discutée avec l'équipe de la MJC, a pour objectif de créer un accès supplémentaire depuis la partie basse du bâtiment, de permettre un accès direct à la salle de spectacle, un meilleur contrôle de l'accès de l'ancienne salle de musculation, une cohérence avec le Plan d'Aménagement urbain, qui prévoit un cheminement piéton le long de la balme jusqu'au parc du Vallon. Il s'agit ici de conserver l'accueil principal de la partie haute, en relation avec le reste du quartier, de permettre une exploitation sécurisée de la terrasse, qui offre une très belle vue sur Lyon, de conforter l'organisation actuelle des espaces administratifs et du bureau des animateurs, et d'intégrer une salle de détente pour le personnel et d'améliorer les conditions, et de permettre finalement également une meilleure accessibilité de l'ensemble du bâtiment.

L'opération est inscrite à la PPI en cours et la livraison totale des travaux est prévue avant 2026.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur LÉVY.

Cela permettra de relier le quartier du Château à la MJC par cette entrée et donc de faire en sorte que la MJC soit à la fois pour les habitants du Plateau mais en même temps du Château. Cela élargira donc le potentiel d'action de cette MJC, qui a vocation également à peut-être desservir le bas de Vaise, de manière à dé-saturer un peu le Centre social Pierrette Augier.

---

#### COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

---

#### 2020/5345 - Vote du Budget primitif 2020 - Budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et des états spéciaux d'arrondissement

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

C'est donc le sixième et dernier budget de ce mandat, que j'ai le plaisir de vous présenter.

Sa particularité est qu'il a été construit à la suite du contrat avec l'État, qui nous a imposé des dépenses particulièrement régulières, même si, dans le passé, nous avons toujours fait preuve de beaucoup de modération.

Les dépenses de fonctionnement ne devaient pas dépasser 1,15 %. Nous nous en sommes tenus à cette exigence et le contrat a été respecté. Vous verrez d'ailleurs que la plupart des ratios de ce budget, et je dirais même tous les ratios de ce budget, sont au vert.

Nous commençons, si vous le voulez bien, par les grands équilibres du budget. Vous pourrez constater que ce budget primitif s'établit en fonctionnement et en investissement à 798 millions d'euros. Il est en chiffres bruts supérieur de 6 millions d'euros au BP 2019, qui s'établissait à 792 millions d'euros.

Ce résultat s'explique essentiellement par trois facteurs :

- En premier lieu, la hausse des dépenses d'équipement pour 5 millions d'euros. La réalisation du plan d'équipement devrait en effet connaître l'accélération assez classique en fin de mandat ;
- En deuxième lieu, le repli de l'amortissement du capital de la dette (- 7 millions d'euros), pour lequel j'aborderai plus tard les explications nécessaires ;
- Enfin, la progression des dépenses de fonctionnement et en particulier l'augmentation non négligeable de la contribution de la Ville aux écoles privées, suite à l'instauration de l'obligation de scolariser les enfants dès l'âge de trois ans.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, notons, avec ce tableau en chiffres bruts, que les dépenses réelles de fonctionnement, frais financiers et dépenses imprévues inclus, s'élèvent au BP 2020 à 600,1 millions d'euros, contre 593 millions d'euros au BP 2019, soit une hausse de 7 millions d'euros et une évolution de 1,2 % de BP à BP.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles s'élèvent pour leur part à 685,6 millions d'euros au BP 2020 contre 666,5 au BP 2019, en augmentation de 19 millions d'euros et une évolution de 2,9 % de BP à BP.

Comme nous le constatons sur le tableau affiché, les retraitements opérés sur cette année sont assez restreints, puisqu'ils concernent : en dépenses, les coûts liés à l'organisation de la Coupe du Monde de Football féminin, et en recettes à celles exceptionnelles du BEA de la Salle Rameau et les participations exceptionnelles également de la CAF pour les rythmes scolaires qui sont, pour certaines, en cours d'exécution.

Après prise en compte de ces retraitements, le budget primitif 2020 présente des évolutions très favorables avec une progression des recettes réelles de fonctionnement de + 2,5 % nettement supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement, qui sont seulement de + 1,3 %.

Deux conclusions sont ainsi à retirer des évolutions constatées : la Ville inscrit d'une part un montant de dépenses réelles de fonctionnement conforme au plafond maximum autorisé pour l'exercice dont j'ai déjà parlé tout à l'heure, alors même qu'elle intègre une nouvelle dépense obligatoire significative qui est la majoration aux écoles privées sous contrat. L'autre conclusion est que les recettes affichent un rythme de progression significatif pour la troisième année consécutive.

En ce qui concerne la section d'investissement, vous noterez que les dépenses s'élèvent à 198 millions d'euros, soit un niveau quasi identique à celui de 2019. Si leur montant global est stable, la structure des dépenses d'investissement diffère cependant d'une année à l'autre. Ainsi, les dépenses d'équipement et les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 161,5 millions d'euros contre 156 millions d'euros en 2019, une évolution donc de 5,5 millions d'euros. Elles suivent ainsi la réalisation du plan d'équipement qui avait été voté en début de mandat. D'autre part, les remboursements en capital de la dette sont en repli important par rapport au BP 2019. Il passe ainsi de 42,8 millions d'euros à 36,1 millions d'euros, et cela est lié directement à la structure de notre encours et à notre profil d'amortissement.

Abordons si vous le voulez bien à présent dans le détail l'examen de la section de fonctionnement, en examinant successivement les recettes puis les dépenses et enfin l'épargne prévisionnelle.

Regardons donc en premier lieu le détail des recettes de fonctionnement, dont le montant s'élève en chiffres bruts à 686 millions d'euros, et en chiffres retraités à 680 millions d'euros.

Je vous rappelle que ces recettes se composent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale, des dotations de l'État, de la fiscalité indirecte et des recettes propres. Parmi ces recettes, le seul poste qui ne bénéficie pas d'une évolution favorable reste celui des dotations de l'État (- 1,5 %) en raison de l'écrêtement qui lui est appliqué. Ce repli est cependant très nettement ralenti depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques.

Commençons donc par les contributions directes. Le produit des impôts locaux est estimé à 371 millions d'euros au BP 2020, en progression de 2,2 % par rapport à 2019. Il représente 54 % des recettes de la section de fonctionnement. Cette recette se compose de la taxe d'habitation pour 193 millions d'euros, des taxes foncières sur les propriétés bâties pour 176 millions et sur les propriétés non bâties pour 0,3 million d'euros. Ces montants, qui sont inscrits au BP 2020, sont fondés – il s'agit d'un budget – sur des hypothèses qui sont les suivantes :

- Le versement de l'intégralité du produit de taxe d'habitation incluant pour la troisième année l'allègement complet de taxe d'habitation pour 80 % des ménages ;
- Le maintien des taux conformément à l'engagement pris en 2015 par le Maire ;
- Une revalorisation forfaitaire des bases conforme aux dispositions de la loi de finances 2020 ;
- Une croissance physique des bases prudente de 0,5 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti ;
- Enfin, un produit attendu de 1,7 million d'euros pour la majoration de 20 % de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il faut noter également que le produit des impôts locaux intègre des rôles supplémentaires estimés à 1 million d'euros.

En ce qui concerne à présent les concours financiers de l'État. Ils s'élèvent au budget à 69,6 millions d'euros, soit 10 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont essentiellement composés de la dotation globale de fonctionnement, qui s'établit au BP 2020 à 66,3 millions d'euros, contre 70 millions d'euros au compte administratif 2019, soit une diminution prévisionnelle de 4 millions d'euros. Cette dotation globale de fonctionnement se compose elle-même :

- D'une part de la dotation nationale de péréquation, laquelle est stable autour de 2,4 millions d'euros depuis 2014 ;
- De la dotation de solidarité urbaine d'autre part estimée à 2,6 millions d'euros en 2020, en baisse de moitié par rapport à 2019. Pour rappel, la Ville revient dans le dispositif à compter de 2019, alors qu'elle en était sortie en 2017. Par mesure de prudence, dans la mesure où nous sommes à la fin du classement, nous avons décidé d'intégrer une nouvelle sortie éventuelle du dispositif en 2020 ;
- Enfin, de la dotation forfaitaire anticipée à hauteur de 61,2 millions d'euros en 2020, soit un repli prévisionnel de 1,4 million d'euros. Ce repli est moindre par rapport aux baisses annuelles subies entre 2014 et 2017, lesquelles ont atteint jusqu'à 12 millions d'euros.

Pour ce qui est de la fiscalité indirecte, elle s'établit à 57,7 millions d'euros au BP 2020, en augmentation de 8 % par rapport au BP 2019. Cette progression est essentiellement tirée de la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui sont estimés à 38 millions d'euros au BP 2020, contre 34 millions d'euros au BP 2019. Ces 38 millions constituent une prévision très prudente. Elle se fonde toutefois sur les performances antérieures de cette recette, ainsi que sur l'atterrissage 2019, qui s'établit à 42 millions d'euros.

Les autres postes de fiscalité indirecte sont tous prévisionnellement stables ou en légère augmentation.

Enfin, pour terminer l'examen des recettes de fonctionnement, quelques mots sur les recettes propres, qui sont, je vous le rappelle, les recettes qui sont tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine et des loyers. Elles représentent 12,7 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles affichent une augmentation de 6,4 %, soit une prévision à hauteur de 87,1 millions d'euros, contre 81,9 en 2019. Cette progression est essentiellement liée aux droits d'entrée du bail emphytéotique administratif de la Salle Rameau pour 3 millions d'euros. Une fois cette recette exceptionnelle retraitée, l'évolution de BP à BP est ramenée à 2,7 %.

Parmi ces recettes, les plus dynamiques sont les recettes de billetterie du Musée des Beaux-Arts, en lien avec la future exposition Picasso, estimées à 1,1 million d'euros, et également les recettes de restauration scolaire pour 1,1 million également en raison de la hausse prévisionnelle des effectifs. Les hypothèses de progression de la fréquentation sont de 4 % en septembre 2019 et 2 % en septembre 2020.

Après avoir examiné les recettes réelles de fonctionnement, penchons-nous sur les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 600,1 millions d'euros, soit une progression retraitée de BP à BP de + 1,3 %.

À noter tout d'abord que le niveau des dépenses de fonctionnement inscrit au BP 2020 respecte strictement le plafond imposé pour l'exercice par le contrat avec l'État, dont je vous ai déjà parlé. Le tableau qui s'affiche ici vous rappelle précisément quels sont les plafonds de DRF qui ont été contractualisés, soit 593,4 millions d'euros en 2019 pour un BP 2019 voté à 593 millions d'euros et 600,2 millions d'euros en 2020 pour un BP à 600,1 millions d'euros. Le respect du plafond autorisé est le résultat des efforts de gestion maintenus depuis le début du mandat et que vous connaissez, mais également de la prise en compte systématique, dans les inscriptions de crédits, des taux de réalisation constatés sur les exercices antérieurs.

Regardons à présent quel est le détail des dépenses réelles de fonctionnement. Le graphique qui s'affiche présente la répartition de celles-ci et principalement la masse salariale, les charges à caractère général, les subventions aux personnes de droit privé et aux organismes publics, les autres charges et les frais financiers. Une fois retraitées, ces dépenses réelles de la section de fonctionnement progressent globalement de 1,3 % par rapport au BP 2019.

Nous commencerons, si vous le voulez bien, par la masse salariale. Les dépenses de personnel 2019 s'élèvent en effet à 341,4 millions d'euros et représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement, soit 56,9 % de celles-ci. Elles enregistrent une progression brute de 0,4 % de BP à BP. Cette évolution, parfaitement maîtrisée, a principalement pour facteurs : les mesures locales, dont la revalorisation des titres restaurant à compter de septembre 2019, et le renouvellement des contrats des mutuelles de santé et prévoyance, avec une participation accrue de l'employeur. Elles ont également comme facteurs les mesures exogènes avec la poursuite du PPCR, qui entre dans la quatrième année de mise en œuvre avec une revalorisation indiciaire pour les agents de catégorie A et C et l'organisation des élections municipales et métropolitaines à venir. Enfin, le solde GVT, qui correspond aux avancements d'échelon, de grade et de promotion interne pour les agents de la Ville.

En ce qui concerne nos effectifs, le PGAEC 2020 enregistre un solde net de 57 postes, (avec 90 créations pour 33 suppressions). Sur les 90 créations, 57 sont liées à l'ouverture d'équipements ou à l'extension de périmètre d'activités, dont 40 à la Direction de l'Éducation. Il y a en effet plus d'écoles, plus de classes, mais également de dédoublements des classes en CP et CE1 en REP et REP +, mesure qui, à elle seule, représente 8 postes. Sur les 90 créations, 15 postes pour la police municipale, les autres créations sont essentiellement liées à l'évolution des activités des services et aux réorganisations internes et donnent lieu à des suppressions en nombre équivalent.

Après ce poste principal de la masse salariale, quelques mots sur les charges à caractère général, qui représentent le deuxième poste de dépenses le plus important. Elles enregistrent une évolution de + 1,2 % entre 2019 et 2020, en chiffres bruts, et de 1,6 % en retraité. Elles s'élèvent ainsi à 107,3 millions d'euros en 2020 contre 105,7 millions d'euros en 2019. Les retraitements opérés concernent uniquement l'accueil de la Coupe du Monde de Football féminin, dont j'ai eu l'occasion de parler.

Les principaux facteurs de progression des charges à caractère général 2020 sont :

- La transformation numérique de nos systèmes d'information, pour laquelle nous prévoyons une augmentation de 0,7 million d'euros au BP ;
- La hausse de la fréquentation dans les restaurants scolaires, qui induit une augmentation des achats de repas pour 0,6 million d'euros.

Nous noterons que certaines hausses sont conjoncturelles, telles que l'organisation des élections dont j'ai déjà parlé ou la variation des budgets des établissements culturels liée au cycle des expositions.

Quelques indications à présent sur les subventions aux personnes de droit privé et public.

En ce qui concerne les subventions aux personnes de droit privé, elles s'élèvent à 71,3 millions d'euros en 2020 et enregistrent une évolution de + 2,4 %. L'évolution la plus notable de ces dépenses est la réévaluation de 1,2 million d'euros de l'enveloppe de subventions dédiée aux activités périscolaires assurées par le secteur associatif. La répartition est ainsi stabilisée entre 40 % d'accueil municipal et 60 % pour l'associatif.

En ce qui concerne les subventions aux personnes de droit public, elles s'élèvent pour leur part à 13,6 millions d'euros au BP 2020 et enregistrent ainsi une hausse de 5 %, ramenée à - 1,8 % après retraitement. Cette baisse résulte essentiellement de la réduction du montant de la subvention attribuée au GIP (groupement d'intérêt public) Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi de 200 000 euros au bénéfice de la subvention à l'association ALLIES (Association lyonnaise pour l'Insertion économique et sociale).

Enfin, terminons l'examen des dépenses de fonctionnement par les autres dépenses réelles de fonctionnement, parmi lesquelles les frais financiers, avec une nouvelle baisse prévisionnelle au BP 2020 à hauteur de 6,6 millions d'euros, contre 7,4 millions d'euros au BP 2019. Ils s'amenuisent ainsi, ces frais financiers, essentiellement en raison de l'arrivée à terme d'emprunts qui avaient été souscrits à des taux plus élevés, de la baisse des taux sur les emprunts à taux variable et du désendettement progressif de la Ville depuis 2017.

Pour les autres charges qui s'élèvent au BP à 56,1 millions d'euros, leur évolution s'établit à + 4,4 % et 2,7 % après retraitements. Ce poste intègre la contribution de la Ville aux écoles privées et la majoration de celle-ci induite par l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, dont je vous ai déjà parlé.

Notons que le montant du FPIC est reconduit à l'identique, soit pour 6,5 millions d'euros. Cette hypothèse tient compte de la loi de finances 2020, qui ne prévoit pas d'augmentation de l'enveloppe nationale.

Après l'étude des recettes et des dépenses de fonctionnement, penchons-nous naturellement sur notre épargne.

Afin de conduire une analyse financièrement juste, nous n'évoquerons dans cette partie que les chiffres retraités des éléments exceptionnels que nous avons évoqués plus tôt.

Comme vous pourrez le constater sur le tableau qui s'affiche, nos perspectives d'épargne sont en nette amélioration. Elles sont le résultat d'une évolution favorable, à la fois de nos recettes de gestion, qui progressent à hauteur de + 2,4 %, de nos dépenses de gestion, qui augmentent seulement de 1,3 % et d'une charge nette de la dette en fort repli, puisqu'il est de - 13,6 % de BP à BP. L'épargne de gestion s'élève ainsi à 90 millions d'euros. Elle est en nette progression par rapport au BP 2019, puisque cette progression est de 9 millions d'euros, ce qui représente une évolution de 10,6 %.

L'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion diminuée de la charge nette de la dette, s'élève pour sa part à 84 millions d'euros. Sa progression atteint ainsi près de 13 %. Pour la troisième année consécutive, la Ville affiche ainsi une épargne brute prévisionnelle en progression de BP à BP. C'est l'effet notamment induit par la contractualisation et nos efforts de gestion naturellement, ce qui nous permet, en favorisant l'épargne, d'augmenter notre capacité de financement de l'investissement et de répondre aux besoins grandissants en équipements de notre territoire.

Nous terminerons l'examen du BP 2020 par la section d'investissement, en abordant successivement dans cette partie : les dépenses d'équipement, la structure de financement de ces dépenses et enfin l'impact prévisionnel de ces éléments sur l'endettement de la Ville.

En premier lieu donc, les dépenses d'équipement. Sur la période 2015-2020, le Plan d'équipement annuel de la Ville de Lyon s'élève en termes de crédits de paiement prévisionnels à près de 700 millions d'euros pour une consommation maximale fixée à 650 millions d'euros. Entre 2015 et 2018, les dépenses d'équipement se sont élevées à près de 100 millions d'euros en moyenne par an. La réalisation 2019 devrait atteindre pour sa part près de 120 millions d'euros et 2020 devrait s'établir encore au-delà de ce montant. Ainsi, les dépenses d'équipement hors dettes sont inscrites à hauteur de 162 millions d'euros au budget, soit 6 millions d'euros supplémentaires par rapport au BP 2019 pour une réalisation prévisionnelle de 130 millions d'euros.

Parmi les dépenses d'équipement, nous relèverons : une augmentation sur les acquisitions de + 2,2 millions d'euros, qui inclut notamment l'acquisition d'un terrain pour un futur groupe scolaire dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, et encore une évolution de 4,3 millions d'euros au titre de la participation à verser à la SPL Lyon Confluence pour la construction du futur groupe scolaire et du futur EAJE et pour les travaux sur le bâtiment Porche. Le secteur du scolaire reste le plus représenté dans le total des crédits prévus au BP 2020.

Quant à la structure de financement des investissements, nous noterons que le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2020, soit 198 millions d'euros, dont 36 millions d'euros d'amortissement de la dette en capital, sera assuré en priorité par l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne brute prévisionnelle de l'exercice, soit les 84 millions dont je vous ai parlé tout à l'heure, par les recettes propres d'investissement qui s'élèvent prévisionnellement à 20 millions d'euros (il s'agit du FCTVA, des subventions d'équipement ou encore du produit des cessions), et pour le besoin de financement résiduel par l'emprunt, lequel sera mobilisé pour un montant prévisionnel maximum de 90 millions d'euros. Ce montant reste cependant théorique. Il correspond surtout à un plafond maximal, dont la réalisation dépendra à la fois des résultats réels constatés sur la section de fonctionnement et du niveau exact des dépenses d'équipement et également de la mobilisation du fonds de roulement.

Enfin, nous terminerons cette présentation par l'encours de dette et son évolution. Ce graphique qui s'affiche retrace l'évolution de l'encours de dette de la Ville de Lyon et des frais financiers depuis 2001. Il permet de constater la maîtrise de l'endettement de la Ville depuis cette date. Rappelons en effet que l'encours de dette de la Ville était de 428 millions d'euros au 31 décembre 2001 et de 410 millions à l'issue de l'exercice 2018. Il est de 390 millions d'euros au terme de l'année 2019, soit un niveau très inférieur à celui que nous considérons désormais comme pivot avec 430 millions d'euros. Ramené par habitant, cela nous conduit à un encours de moins de 750 euros par habitant contre une moyenne de la strate à 1 109 euros, soit un écart très significatif qui reste d'ailleurs stable dans le temps.

Pour 2020, les recours à l'emprunt qui seront opérés pour contribuer au financement de nos dépenses d'équipement resteront dans une proportion qui nous autorisera à maintenir notre capacité de désendettement sous des seuils très favorables.

Pour terminer la présentation, je vous propose une lecture du budget 2020 par politique publique.

Nous commencerons – ce ne sera pas très long, je vous rassure – par l'éducation. Le montant des crédits qui sont affectés à cette section est de 169,8 millions d'euros, en légère progression par rapport à 2019. Les dépenses d'investissement dans ce domaine restent à un niveau élevé au BP 2020, soit 45 millions d'euros pour faire face aux besoins en termes de construction, de restructuration ou d'aménagement des groupes scolaires. Parmi les opérations les plus importantes, nous pouvons noter la construction de nouveaux groupes scolaires (Julien Duret, Duvivier-Cronstadt) et la préfiguration de nouveaux groupes scolaires dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, pour lesquelles la Ville prévoit des acquisitions foncières, ainsi que des opérations de travaux de restructuration, extension ou mise en accessibilité sur les groupes scolaires Léon Jouhaux et la Sauvagère. L'année scolaire 2019-2020 est également marquée par une nouvelle augmentation des effectifs scolaires, 38 172 élèves seront accueillis dans les 204 écoles publiques que compte la Ville et plus de 3,6 millions de repas seront servis dans les cantines. Cette année est également marquée par la poursuite des dédoublements de classes de CP et CE1 dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire, REP et REP +.

Quant au domaine de la culture et du patrimoine, il représente 126,1 millions d'euros, dont 107 millions d'euros en fonctionnement au BP 2020. Cette année encore, la Ville de Lyon proposera une offre culturelle riche et diversifiée. Parmi les événements 2020, nous noterons les expositions suivantes : Picasso et le thème des baigneuses au Musée des Beaux-Arts, VinylMania au Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, « Une étrange défaite ? » au CHR. Nous noterons également le projet de refonte de l'exposition permanente des Musées Gadagne, qui se poursuivra avec la réouverture de la deuxième phase consacrée aux fleuves. L'Auditorium renouvellera quant à lui le projet Démos, ainsi que les ateliers sonores au sein du nouvel espace découverte et poursuivra sa rénovation. En investissement, la culture sera marquée par la poursuite des travaux de restructuration au Palais Guimet, par les travaux dans la grande salle du Théâtre des Célestins, qui succéderont à ceux de la Célestine, laquelle rouvrira en janvier (une programmation hors les murs est d'ailleurs prévue pendant les travaux). Également fermé au 1<sup>er</sup> septembre pour cause de travaux, le MAC rouvrira en septembre 2020 par une exposition d'envergure « *Systems of Disobedience* » dans le cadre de la saison Africa 2020. Enfin, 2020 verra le lancement de la quatrième convention patrimoine, qui vise à poursuivre la restauration du patrimoine immobilier municipal, notamment protégé au titre des monuments historiques.

Pour les espaces publics, les crédits s'établissent à 82 millions d'euros. Ils affichent une parfaite stabilité par rapport au BP 2019, tant en fonctionnement qu'en investissement. En 2020, la Ville reprend 6,7 hectares supplémentaires en gestion directe en entretien horticole et/ou en propreté, portant ainsi la surface totale des espaces verts à entretenir aux alentours de 440 hectares. En termes d'investissement, notons plus particulièrement la poursuite du projet d'aménagement « Forêts d'Asie » au Parc de la Tête d'Or, qui prévoit la reconversion de l'enclos des éléphants en biozone asiatique. Sur ce projet, estimé à 4,8 millions d'euros, nous prévoyons de dépenser 3,2 millions d'euros en 2020.

Pour la petite enfance, le budget consacré atteint 53,1 millions d'euros, dont 49,6 millions d'euros inscrits sur la section de fonctionnement. La Ville compte sur son territoire 158 équipements d'accueil de jeunes enfants, dont 50 établissements municipaux, qui sont fréquentés par 13 000 enfants. S'y ajoutent également 19 relais d'assistance maternelle et 10 lieux d'accueil enfants-parents. La Ville participe au fonctionnement des structures associatives partenaires par la mise à disposition des locaux et l'attribution de subventions à hauteur de 17,1 millions d'euros. Afin de répondre au mieux aux demandes des familles, la Ville privilégie la complémentarité des modes d'accueil, l'accompagnement adapté des enfants et des parents au regard de leur situation individuelle. Quant aux recettes, elles sont estimées à 27,2 millions d'euros et se répartissent entre participations familiales et prestations de la CAF pour plus de 80 %.

Quant aux solidarités, le montant des crédits qui leur est dédié est de 48,5 millions d'euros, dont 33 en fonctionnement. La Ville contribue ainsi notamment au fonctionnement du CCAS et des établissements pour personnes âgées par l'attribution d'une subvention de 11,6 millions d'euros. Elle maintient également le financement d'actions sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise. Elle maintient également sa participation au financement des associations intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de grande précarité. Enfin, un soutien dynamique est apporté en faveur des associations locales d'éducation populaire, notamment en subventionnant les 16 centres sociaux, les 12 MJC et les 8 Maisons de l'Enfance que compte la Ville.

Terminons-en avec les secteurs avec la mission sport, qui représente 32,5 millions d'euros, dont 22,8 millions d'euros en fonctionnement. L'année 2020 sera marquée par deux événements majeurs : l'accueil d'un départ et d'une arrivée du Tour de France et d'une étape du Tour du Dauphiné libéré. Un nouveau tournoi de tennis WTA féminin se déroulera au Palais des Sports fin février en plus du tournoi de l'Open Parc au vélodrome du Parc de la Tête d'Or. Outre ces manifestations d'envergure, la Ville continue à soutenir un ensemble d'événements sportifs qui animent le territoire de la Ville tout au long de l'année, tels que le Run In Lyon, la SaintéLyon, le Lyon Urban Trail, etc. La Ville poursuit également sa politique de promotion de la pratique sportive par la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites sportifs, par le financement d'éducateurs sportifs qui interviennent dans les écoles primaires, par un soutien financier auprès de 200 clubs sportifs, par le déploiement du dispositif enform@lyon, qui permet de découvrir Lyon en pratiquant une activité physique. Pour 2020, ce ne sont pas moins de 36 millions d'entrées qui sont ainsi attendues dans les stades, gymnases, piscines et patinoires.

Après cette liste qu'il me paraissait intéressant de développer, nous en aurons terminé avec la présentation de ce budget 2020. Je le dis, mais c'est à noter, il respecte strictement l'objectif fixé par l'État de limitation de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Il poursuit le développement de l'offre de services publics et d'équipements nécessaires au quotidien des Lyonnais et des Lyonnaises. Nous l'avons dit, tous les voyants sont au vert, mais il est agréable de constater qu'indépendamment de notre propre satisfaction, des organismes extérieurs nous donnent des gages de notre bonne gestion. L'agence de notations Standard&Poors – j'en ai parlé souvent mais c'est important – nous attribue une note double A perspective stable, associée à une évolution de notre qualité intrinsèque à double A +. Nous ne pouvons faire mieux, puisque, je vous le rappelle, ce sont les notations de l'État. Et puis la CRC, dans son récent rapport, indique elle-même que la situation de la Ville est saine.

Ces résultats nous permettent, à l'issue de ce mandat, de préserver à notre collectivité sa capacité à accompagner le développement de son territoire, à adapter les services aux besoins de ses publics, à améliorer chaque jour un peu plus la qualité de vie de nos concitoyens et, demain, à aborder les nouveaux enjeux qui seront les nôtres.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame PERRIN-GILBERT.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Vous nous présentez aujourd'hui votre dernier budget en tant que Maire de Lyon. J'aurais aimé vous offrir comme cadeau d'adieu un vote favorable. Je n'en ai, hélas, pas le loisir, car le budget que vous nous proposez pour l'année 2020 est en tous points semblable à ceux que vous nous avez présentés les années précédentes.

Si j'avais eu la conviction, durant ces six années, que vous agissiez pour l'intérêt général des Lyonnaises et des Lyonnais, que vous aviez compris l'urgence écologique et sociale dans laquelle nous sommes, j'aurais voté les budgets précédents — ce que je n'ai pas fait — et j'aurais voté celui-ci, au-delà de nos différends politiques.

Malheureusement, depuis six ans, Monsieur le Maire, je fais le constat inverse, le constat que l'on vit de moins en moins bien dans notre ville, une ville qui n'en finit pas de grossir, de se densifier et de s'étaler, au détriment des espaces naturels et au prix d'une pollution atmosphérique dont nous mesurons de plus en plus le coût pour l'espèce humaine et la biodiversité.

Des habitants qui n'en finissent pas de courir dans une ville où chaque minute est comptée. Courir entre le plus jeune enfant à déposer dans une crèche privée, parce qu'il n'y a plus de places dans le public, l'aîné à récupérer à l'école à 17 heures 30, parce qu'après 17 heures 30, la garde du soir est hors de prix, un vélo à récupérer à la fourrière, parce qu'il s'est fait embarquer sans prévenir, des offres de logement à éplucher sur le Bon Coin, parce qu'avec l'arrivée du petit dernier, celui qui est dans la crèche privée justement, l'appartement est devenu trop petit. Or, le logement social, il ne faut pas y compter vu les délais d'attente et le parc privé, vu les prix, il n'est pas accessible.

Voilà, Monsieur le Maire, quelques exemples de la vraie vie des Lyonnaises et des Lyonnais, et qui n'est pas celle que vous décrivez dans le document budgétaire que vous nous présentez aujourd'hui.

Je me permets de citer un extrait de votre introduction, je cite donc : *« Au travers de ce rapport, vous découvrirez les différentes actions qui seront menées en 2020 par les directions de la Ville pour mettre en œuvre un service public adapté aux besoins des Lyonnaises et des Lyonnais. Elles sont le signe d'une ville qui s'engage pour la qualité de vie de ses habitants. »*

De quelle qualité de vie parlez-vous, alors que Lyon se parisianise chaque année davantage ? À quel service public faites-vous référence, alors que son offre recule partout dans la ville ? Partout, des services ferment et, en premier lieu, ceux du CCAS et des Maisons des Solidarités de la Métropole, qui, sous couvert de rentabilité, fusionnent et s'éloignent des habitantes et des habitants. Et tant pis si les femmes enceintes ou avec de jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les publics précaires doivent désormais traverser un ou deux arrondissements pour se rendre à leur rendez-vous.

Partout, des guichets ou des bureaux de poste, des TCL, de la Sécurité sociale, de Pôle Emploi, de la SNCF et j'en passe ferment. Et les Lyonnais et les Lyonnaises doivent se débrouiller avec des interfaces numériques dont on sait qu'elles accroissent les inégalités.

Partout dans nos arrondissements, le nombre de places en crèche est insuffisant. Aujourd'hui, dans notre ville, seules trois familles sur dix trouvent une place en crèche municipale ou associative pour leurs enfants.

Dans certains arrondissements, des habitantes et habitants, et j'ai eu beaucoup de témoignages, doivent à la rentrée de septembre se lever vers 4 heures du matin pour faire la queue devant la MJC du quartier, pour espérer trouver une place pour leur enfant dans une activité sportive ou culturelle.

Et partout dans la ville, un manque cruel d'îlots de fraîcheur de proximité avec des arbres en pleine terre, un manque de personnel de médiation ou d'îlotiers, un manque de personnel d'entretien de nos rues et jardins.

Monsieur le Maire, pour qui pensez-vous avoir fait la ville durant ces dix dernières années ?

Vous avez fait peser l'effort sur les Lyonnaises et les Lyonnais, qui, quel que soit leur âge, leur profession, leur quartier, vivent désormais dans une ville en tension où la vie est devenue de plus en plus chère.

Vous avez fait peser l'effort sur les familles, qui croulent sous le prix de l'immobilier devenu fou, le prix des transports en commun qui ne cesse d'augmenter — pas pour les touristes d'affaires —, le prix des cantines scolaires et du temps périscolaire pour leurs enfants, le prix des maisons de retraite privées, puisqu'il n'y a plus de publiques, pour leurs parents, tout cela avec une espérance de vie en bonne santé qui diminue, notamment du fait de l'exposition quotidienne à une pollution environnementale multiforme.

Alors, non, Monsieur le Maire, je ne pense pas que votre budget soit construit pour améliorer la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Avec Monsieur LE FAOU, Adjoint à l'Urbanisme, à la Ville comme à la Métropole, vous avez construit une vitrine pour les investisseurs et les touristes. Vous avez fait de Lyon une ville à vendre et pas à vivre.

Avec Monsieur BRUMM, Adjoint aux Finances, à la Ville comme à la Métropole, vous avez piloté à vue notre Ville, non pas le regard tourné vers l'avenir, mais les yeux rivés sur la note financière émise par l'agence de notations Standard&Poors.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjointes, en 2014, nous n'avons pas été élus par Standard&Poors, mais par les Lyonnaises et les Lyonnais, et je ne pense pas qu'ils nous ont donné mandat à l'époque pour dégrader ainsi leurs conditions de vie et les déposséder de leur ville.

Alors, le budget étant le moment politique de la vie municipale, la traduction de nos orientations et choix politiques profonds, et comme je l'ai fait les années précédentes, je voterai contre le budget 2020 que vous nous proposez.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. C'est « Apocalypse Now » !

Nous avons Monsieur BROLIQUIER.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Je pourrais pendant plus d'une demi-heure vous parler maintenant comme l'ont fait, sous prétexte de vœux, deux membres de l'exécutif en ce début de Conseil, de tout ce qui a été fait de bien dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, où nos élus ont des responsabilités exécutives et eux aussi un bilan très positif, et l'on pourrait en parler longuement. Mais je connais la loi et je sais que vanter son bilan dans l'enceinte de ce Conseil est interdit, alors, plutôt que bilan, je vais vous parler budget.

Dernier budget du mandat ou plutôt de votre mandat, Monsieur le Maire, pas très original, on dirait même la copie des précédents. Alors, vous me permettez en cette fin de cycle de ne pas être très original non plus et de répéter ce que je vous ai dit depuis de nombreuses années au nom des élus Indépendants.

La Ville apparaît comme bien gérée et nous reconnaissons volontiers que plusieurs ratios sont bons, notamment en ce qui concerne l'encours de la dette, l'épargne brute, la capacité de désendettement et la capacité d'investissement. Mais pour celui qui sait lire un document budgétaire au-delà des ratios, ce budget s'inscrit complètement dans la continuité de votre politique depuis le début de vos mandats, à savoir un équilibre de façade, marqué par la très forte hausse des dépenses et des recettes de fonctionnement. Permettez-moi ce rappel, depuis 2002, ce sont 130 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires. En 2002, les dépenses de fonctionnement étaient à 458 millions d'euros. Cette année, vous nous les proposez à 586 millions d'euros. Ce sont aussi 175 millions d'euros de recettes supplémentaires, principalement issues de la fiscalité directe. On se souvient tous, les Lyonnais s'en souviennent en tous les cas, de l'augmentation des taux d'imposition à trois reprises (5 % en 2002, en 2009, en 2015), qui ont à eux seuls ponctionné un peu plus de 160 millions d'euros supplémentaires dans les poches des contribuables lyonnais.

Vos mandats successifs se ressemblent donc. Ils sont caractérisés par une forte hausse des dépenses de fonctionnement, financées majoritairement par l'impôt. C'est ce que retiendra l'histoire budgétaire de notre Ville. Tout le reste n'est que communication.

Nous le redisons ici, encore une fois, une autre politique était possible, plus vertueuse, moins coûteuse, mais, pour la mener, il aurait fallu avoir du courage et ce courage-là, vous ne l'avez pas eu. C'est la structure même de la gestion de la Ville qu'il aurait fallu revoir de fond en comble. Notre administration municipale, notre gestion sont obsolètes. Ce ne sont pas les agents que je mets en cause ici, ce n'est pas leur savoir-faire, ce n'est pas leur investissement, ce sont les outils, la structure, l'organisation, les choix. Vous n'avez pas voulu ouvrir ce chantier et c'est dommage, car c'était celui qui aurait pu vous valoir le label d'une vraie bonne gestion sur le fond.

La modernisation de nos services publics passe par encore plus de dématérialisation, de délégation, d'automatisation aussi et ce budget n'apporte, comme les précédents, aucune réponse à ces questions.

La mutualisation des ressources avec la Métropole permettrait un fonctionnement plus intelligent, un service plus efficient et des économies financières. Et ce budget n'apporte, comme les précédents, aucune réponse à cette question.

La collaboration avec des acteurs privés qui font mieux que le public pour certaines tâches devrait progresser et ce budget, comme les précédents, n'apporte pas de réponse nouvelle à cette question.

Nos équipements publics devraient évoluer pour s'adapter, pour répondre à la demande ou pour répondre, tout simplement, à l'accroissement de la population. On l'a vu notamment en matière d'écoles et ce budget, comme les précédents, n'apporte pas de réponse ou si peu à cette question.

Pire, l'investissement aurait pu être beaucoup plus important et cela ne concerne pas uniquement cette année, mais cela concerne les deux ou trois budgets précédents. Mais c'est bien la lourdeur de la structure, c'est bien son mode de fonctionnement qui a empêché l'utilisation de la totalité de l'argent disponible au détriment finalement de la qualité de vie des Lyonnais.

Bref, au total, votre budget est, comme les précédents, très présentable en façade, mais avec une faible efficacité sur le fond. Il est la preuve que votre équipe, Monsieur le Maire, a fait son temps et qu'un nouvel élan doit souffler sur notre Ville. Vivement demain !

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame BALAS.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre, Mes chers collègues,

En l'absence de Laurence BALAS retenue par ailleurs aujourd'hui, j'interviendrai sur ce débat budgétaire.

Après le débat d'orientations budgétaires de décembre et la présentation par Monsieur BRUMM de ce qui est, il faut bien le dire, votre dernier budget, nous pourrions presque nous interroger sur la nécessité d'intervenir tant, en écoutant votre Adjoint aux Finances, la situation semble parfaite.

Rassurez-vous, là n'est pas notre intention, car il faut quand même que, dans cette assemblée, émerge une part de vérité sur une situation qui n'est pas aussi idyllique que celle à laquelle certains orateurs après moi, peut-être pas tous car les temps changent, vont également essayer de nous faire croire.

Quelques mots sur les dépenses de fonctionnement avant de venir un peu plus longuement tout à l'heure sur l'investissement.

Les charges de personnel, tout d'abord. Quand on fait le bilan depuis votre premier budget, celui de 2002 – je n'étais pas encore sur ces bancs –, on note que, malgré les tours de passe-passe réalisés avec l'externalisation du personnel du CCAS, du personnel de l'École des Beaux-Arts ou des Relations internationales, les dépenses de personnel ont progressé de 36 %, soit 2 points de plus que l'ensemble des dépenses de fonctionnement de notre Ville. Cela démontre l'importance de maîtriser cette dépense et rend d'autant plus incompréhensible la mise en place au début de votre premier mandat d'un régime dérogatoire à la durée légale du travail et votre refus obstiné depuis de revenir dessus pour faire respecter les 35 heures à la Ville de Lyon. C'est donc un premier passif dans votre succession pour le prochain Maire de Lyon, puisque, cette fois, la loi l'obligera à prendre le dossier du temps de travail à bras-le-corps.

Les recettes réelles de fonctionnement ont, elles, connu une progression de 40,20 %. Compte tenu de la baisse importante des dotations – je n'y reviens pas –, il ne faut pas chercher bien loin le biais par lequel vous avez assuré le financement : évidemment, c'est la poche du contribuable.

Toujours sur ces recettes, nous constatons une baisse de budget à budget des recettes de stationnement, les estimations de 2019 ayant été peut-être un peu trop optimistes. Si une des explications avancées en Commission est une baisse du nombre de véhicules qui stationnent, nous croyons, et nous l'avions déjà dit en novembre 2016 lors du passage au forfait post-stationnement, que la capacité de contrôle mise en œuvre dans notre ville est insuffisante. En 2016, nous étions au ratio d'un agent de contrôle pour 450 places, quand la norme est d'un pour 250. Avec l'augmentation du nombre de places payantes, aujourd'hui, ce ratio n'a pas pu s'améliorer.

Mais je l'avais dit, venons-en maintenant à l'investissement. Si les règles de communication en période électorale devraient vous amener à plus de mesure, vous n'hésitez pas à retracer l'évolution de Lyon depuis 2001. Un instant d'ailleurs, nous aurions pu croire que Lyon n'existait pas avant cette date. Heureusement, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, vendredi, vous avez rappelé que Lyon avait été fondée en 43 avant Jésus Christ par Lucius Munatius Plancus, ce qui a permis de dissiper quelques malentendus sur votre culture de notre ville. Encore que chacun sait que depuis - 43 avant Jésus Christ, il s'est quand même bien passé quelque chose dans cette ville, alors même qu'a priori, vous n'y étiez pour rien.

Passons sur ces raccourcis historiques. Vous vous targuez d'un bon niveau d'investissement avec un endettement mesuré. Pour autant, vous omettez de rappeler que, sur ces 19 années d'investissement, à un niveau moyen de 117 millions d'euros annuels, c'est près d'une année (5 % si j'arrondis) qui aura été financée par la vente importante d'actifs, par le patrimoine des Lyonnais, que vous avez pratiqué pendant notamment votre premier mandat. Je parle bien sûr des actions de la Compagnie nationale du Rhône pour 11 millions en 2003, des dix immeubles de la rue Grolée pour 87 millions en 2004 au hedge fund Cargill, société américaine mise en cause dans la déforestation de l'Amazonie – cela fait un peu tache en ce moment où l'écologie est à la mode – et les actions de la Foire de Lyon pour un peu plus de 22 millions d'euros en 2006. 120 millions d'euros, cela représente avec l'inflation aujourd'hui en euros de 2019 à peu près 150 millions d'euros.

Est-ce bien alors de vendre des actifs pour investir ? Cela peut, effectivement, mais tout dépend, Monsieur le Maire, des conditions de la vente. Quand c'est bradé, ce n'est pas opportun. Pour la rue Grolée, que notre collègue Emmanuel HAMELIN avait rebaptisée l'impasse Collomb en 2013, ce fut un bradage avéré. Je reviens rapidement sur l'historique. En 2006, le fonds spéculatif CarVal Investors en revend une partie – juste les rez-de-chaussée – pour près de 104 millions. En 2013, ADIA, fonds souverain d'Abu Dhabi achète les mêmes pieds d'immeuble pour 90 millions d'euros. Fin 2019, dix mois après votre opération de séduction à Abu Dhabi, tellement convaincu de votre prestation, ADIA revend les commerces pour 300 millions au Crédit Agricole. De 87 millions d'euros, 107 millions en euros 2019, pour la totalité des immeubles, soit 40 000 mètres carrés, on est passés à 300 millions d'euros pour 18 000 mètres carrés. Difficile de dire que c'est de la bonne gestion, puisque la collectivité est clairement perdante dans cette opération. Et, indirectement, on peut aussi dire que vous avez contribué à renchérir le prix de l'immobilier dans ce quartier et dans la ville. Et comme si le supputé un mensuel lyonnais, ce ne sont pas les immeubles mêmes qui ont été vendus mais simplement des actions de sociétés, nous ne récupérerons pas grand-chose côté fiscal. En un mot, pas une belle opération, nous ne vous félicitons pas.

Si encore, Monsieur le Ministre, dans le même temps, le service public avait connu une vraie amélioration, ce n'est pas le cas, malheureusement, et je me limiterai à quelques exemples.

Le premier, et vous savez mon attachement à ce dossier, est celui des piscines. Dans son rapport récent, la Chambre régionale des Comptes pointe un parc vieillissant, une offre faible, rappelant qu'à Lyon, c'est un bassin pour 60 000 habitants contre un pour 20 000 à Paris. Si vous voulez un exemple plus proche, prenez Valence, 63 000 habitants, trois bassins, sans compter le dernier qui vient d'ouvrir, dernier bassin à destination ludique. En 2008, vous aviez promis, outre la rénovation de la piscine du Rhône, la construction de deux nouveaux bassins. Que s'est-il passé ? Rien. Mieux, avec votre dauphin d'aujourd'hui, vous avez fermé en mai 2014 la piscine de Monplaisir dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, emplacement toujours inutilisé aujourd'hui. Le résultat de tout cela est que les créneaux horaires pour le public sont très médiocres et pas nécessairement adaptés. Bien souvent, les lignes d'eau sont réduites, saturées, et cela ne s'apparente pas à de la natation, mais plus à du slalom.

À Noël, pour une ville de 516 000 habitants, seule une piscine municipale était ouverte, Garibaldi la première semaine, Vaise la seconde. Aucune piscine municipale n'est ouverte le dimanche après-midi, hormis celle du Rhône, qui vient de rouvrir après un mois de maintenance. Et comme c'est un bassin extérieur, il est clair qu'il est vivement conseillé d'y aller en périodes de pollution comme hier.

Au fait, Monsieur le Maire, à Valence, vous avez deux bassins intérieurs ouverts le dimanche matin et le dimanche après-midi. C'est accessible en TER et c'est très pratique.

Encore une fois, entre le discours d'une ville sportive et la réalité, on voit sur cet exemple des piscines qu'il y a une très grande marge de progression.

Autre sujet, le scolaire. On voit bien qu'il y a un souci et que vous n'avez pas forcément anticipé des besoins à la hauteur du développement de la population.

Les autorisations de programme pour le scolaire s'élèvent à 240 millions d'euros. Là-dessus, les crédits de paiement, c'est-à-dire les sommes que l'on va effectivement dépenser, sont à 48 % programmés cette année et les suivantes. Pour être plus exact, ce sont 77 millions d'euros, soit 32 %, que votre successeur devra assurer et payer. Pourtant, maintenant que vous êtes devenu tricard à la Métropole – ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous – et avez repris la signature des permis de construire, ce n'est pas très compliqué de se rendre compte que, quand on signe des permis pour des T3 et T4 et au-delà, il y a de grandes chances que des familles avec enfants s'installent, d'où un besoin en crèches, écoles, équipements sportifs et équipements de loisirs.

Bref, ce budget nous montre encore beaucoup d'affichage sur des investissements, mais, là encore, ce que vivent les Lyonnais est un peu différent. Ainsi, nous avons encore dans les autorisations de programme 2008-2014 33 millions d'euros de crédits de paiement en attente. 7 millions d'euros sont prévus pour cette année, mais, à la fin 2020, il en restera 26. Sur le milliard d'euros (1,1 milliard d'euros pour être exact) d'autorisation de programme, ce sont 421 millions d'euros de crédits de paiement prévus cette année et les années suivantes, soit plus d'un tiers (38 % toujours pour être exact). Avec un chiffre de 142 millions d'euros pour cette année qui ne sera pas atteint, puisque, sur investissement affiché de 162 millions d'euros, vous prévoyez d'ores et déjà de n'en dépenser que 130.

Je terminerai sur ces investissements en reprenant ce par quoi vous avez conclu vendredi dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, sur le métro. Juste pour vous rappeler qu'en 2014, en réaction à la proposition que nous portions alors depuis un an, vous aviez fait une proposition d'un métro non pas de Part-Dieu Est à Alaï comme vous l'avez dit ce soir-là, mais de Saint-Jean à Alaï. Toujours amusant d'entendre celui qui n'a fait que deux stations de métro en 19 ans, la Soie et Oullins, vouloir désormais ce mode de transport partout. Dans ses études récentes, le SYTRAL va même reprendre une idée de prolongation de la ligne D jusqu'au quartier de l'Industrie, idée que nous portions en 2008. Vous disiez alors : « Je pense que les projets de l'équipe adverse ne tiennent pas la route. » *Le Progrès* du 26 février 2008. Avez-vous aussi dit cela à Madame BOUZERDA ?

Et puis, Monsieur le Ministre, pour terminer, comment ne pas évoquer l'Anneau des Sciences, ex-TOP (tronçon ouest du périphérique). Le 14 décembre 2000, dans *Le Progrès*, à la question « faut-il réaliser le TOP et doit-il être payant ? », quelqu'un répondait : « Il faut faire le TOP, on ne peut pas imaginer que le tronçon nord débouche du Valvert dans une espèce de no man's land. Pour réaliser le TOP, il faut trois conditions, la première, c'est qu'il soit très largement enterré, la deuxième, c'est qu'on ne multiplie pas les entrées pour ne pas saturer les abords, la troisième, c'est qu'il soit gratuit. S'il ne l'est pas, il faudra des emprises de stockage des véhicules pour permettre le péage, cela consomme beaucoup d'espace. À terme, on sera bien obligés de faire la gratuité du périphérique nord, ce qui veut dire qu'une des premières tâches des élus » – nous sommes en 2000 – « sera de discuter avec le gouvernement des modalités de financement. Il n'est pas normal que la France finance toutes les grandes infrastructures de transport à Paris et qu'il n'y ait rien pour les grandes agglomérations. » Ce quelqu'un, Monsieur le Ministre, c'était vous, vous le savez. Qu'avez-vous fait pendant ce temps ? Pas grand-chose. Rebaptisé le TOP Anneau des Sciences, c'est vrai, et aujourd'hui, vous promettez de nouveau sa réalisation sur un tracé qui date des années 90, comme si l'agglomération n'avait pas évolué, alors que vous dites le contraire comme encore tout à l'heure.

Il ne nous semble pas que Lyon ait pris un temps d'avance avec vous et, dans certains domaines, ce sont, vous l'avez compris, mes chers collègues, plutôt des temps de retard. C'est la raison pour laquelle, une fois encore, nous ne voterons pas ce budget.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame BAUME.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : C'est moi qui vais intervenir à la place d'Émeline BAUME.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mon intervention portera à la fois sur le budget et sur l'actualisation du PEP qui vient un peu plus tard dans l'ordre du jour.

Personne ne conteste aujourd'hui la réalité de l'urgence climatique. Les alertes répétées des chercheurs sont enfin prises au sérieux et les phénomènes visibles du réchauffement se multiplient. Nous avons vu les incendies récents en Australie qui ont beaucoup marqué les esprits, les inondations, les épisodes de canicule. Beaucoup disent que les actions des dix prochaines années seront déterminantes pour limiter le réchauffement.

Mais les actions des États ne sont pas à la hauteur des enjeux. On peut se référer à la dernière COP en Espagne ou au dernier sommet de Davos, où les États ne parviennent pas à s'accorder sur des objectifs à la hauteur des enjeux.

Et les actions des collectivités locales non plus, je vous renvoie au débat que nous avons eu au dernier Conseil municipal à propos du nouveau Plan d'action Climat de la Ville de Lyon.

Nous attendions pour ce budget et pour l'actualisation du PEP, un engagement plus fort de la Ville. Il n'en est rien. Dans le Plan d'action Climat que nous avons voté en décembre, il est affiché un investissement de 60 millions pour la rénovation thermique des bâtiments municipaux, et cela, pour la période 2020-2026. Nous sommes en 2020, donc la première année de la période de cet engagement, alors pourquoi ne pas avoir inscrit au budget et dans l'actualisation du PEP, les 10 millions annuels annoncés pour cette action ?

Dans ce même Plan d'action Climat sont affichés des montants de 10 millions pour la plantation d'arbres et de 20 millions pour un Plan Nature en Ville, soit 30 millions toujours sur la période 2020-2026. Là encore, pourquoi ne pas avoir inscrit au budget 2020 un sixième de ce montant ? Alors que l'on sait le rôle des arbres, de la végétalisation pour rafraîchir la ville et favoriser la biodiversité.

Comment ne pas penser que ces annonces sont des annonces électoralistes et que la Ville n'a toujours pas pris au sérieux l'urgence de telles mesures ? Pourtant, la situation financière de la Ville est bonne et sa capacité de désendettement s'est même améliorée, comme on nous l'a expliqué tout à l'heure, passant de 4,3 ans à 4 ans. Certes, un investissement supplémentaire est prévu pour la construction-extension de groupes scolaires, et c'est une bonne chose, car notre ville en a urgemment besoin, mais pourquoi ne répondre qu'à cette urgence ? C'est vrai qu'il y a obligation d'accueillir les enfants, de doubler certaines classes, et, pour l'urgence climatique, on peut faire le gros dos, en espérant qu'en 2020, la canicule soit moins forte.

Pour nous, c'est une vision à très court terme, les projections disent bien que, si nous ne faisons rien ou peu, nous sommes sur des tendances de 3, 4 ou 5 degrés de réchauffement à la fin du siècle. C'est, pour nous, élus écologistes, une vision irresponsable.

Un autre point sur lequel nous souhaitons nous arrêter, c'est la flotte des véhicules de la Ville. Enfin est annoncée une augmentation de l'investissement pour le remplacement des véhicules anciens, augmentation que nous avons demandée à plusieurs reprises. On retrouve sur ce sujet la politique peu ambitieuse de la Ville, qui n'a pas anticipé la mise en place de mesures de restriction de circulation de la zone à faible émission, qui est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, ou de la circulation différenciée, basée sur les vignettes Crit'Air, déjà mise deux fois (nous sommes mi-janvier) lors d'alertes pollution depuis début 2020. La Ville table certainement sur les dérogations et table aussi sur le progrès technique. Elle se soucie peu des conséquences de la pollution de l'air sur la santé des Lyonnais, et en particulier des petits Lyonnais, sinon pourquoi attendre le dernier moment pour améliorer sa flotte de véhicules ?

Enfin, un sujet qui est lié aux deux précédents, la baisse envisagée de la recette des droits de stationnement. Une étude est en cours sur cette question. Parmi les hypothèses, une baisse de la circulation automobile. Nous avons toujours dit qu'un effet bénéfique de l'extension du stationnement payant est justement la diminution des déplacements automobiles, et en particulier les déplacements domicile-travail. Donc, lorsque le contrôle du stationnement devient plus efficace, on peut penser que certaines personnes ne prennent plus leur voiture et c'est une bonne chose pour le climat et la qualité de l'air. Cela devrait avoir pour conséquence la diminution du stationnement en surface et ainsi donner plus de place aux modes actifs, à la plantation d'arbres, à la végétalisation de l'espace public. Pour l'instant, cela est peu fait.

Pour terminer, nous ne voterons pas ce budget 2020 ni l'actualisation du PEP, toujours aussi peu ambitieux par rapport aux enjeux climatiques et de qualité de l'air. Si l'issue du scrutin de mars prochain est positive pour les écologistes, nous nous engagerons à faire rapidement une modification budgétaire pour enfin mener une politique tenant compte de l'urgence climatique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. J'ai ensuite Madame BLEY.

**Mme BLEY Antonia** : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Ainsi s'achève le mandat municipal considéré par les experts comme le plus difficile de la Ve République, les communes ayant dû absorber notamment la baisse des dotations, des mesures d'économie, l'augmentation des dépenses de sécurité liées au terrorisme ou conséquences de décisions de l'État, les impacts de la loi NOTRe, de la réforme de la fiscalité locale, de la multiplication des normes. Et c'est un défi brillamment relevé par la Ville de Lyon.

En effet, le budget 2020, point d'orgue de ce mandat, reflète la bonne santé financière de la Ville, avec une dette contenue sous la dette pivot de 430 millions, une capacité de désendettement dans la zone d'excellence inférieure à 6 ans et la perspective d'une hausse de l'épargne brute à 84 millions, permettant ainsi de mieux investir pour faire face aux besoins d'une population croissante et aux nécessités résultant de la nouvelle donne écologique et environnementale. Un beau cadeau de bienvenue pour le Conseil municipal renouvelé par les urnes de mars 2020. Une bonne nouvelle aussi pour les Lyonnais. En 2020, les taux de la fiscalité directe locale n'augmenteront pas.

Des finances saines, donc, qui nous permettent de faire face notamment à la dépense nouvelle imprévue pour la Ville, suite à l'obligation de scolarisation portée de 6 à 3 ans, qui a eu pour conséquence de multiplier par 2,5 l'enveloppe des écoles privées sous contrat, en la faisant ainsi passer de 3 à 8 millions. S'il est acquis que cette augmentation de dépenses est exclue du calcul de la trajectoire autorisée des dépenses de fonctionnement et donnera lieu à compensation sur trois ans, elle est une belle illustration des difficultés auxquelles doivent faire face les communes, prises en étau entre d'une part l'injonction de contenir les dépenses de fonctionnement et d'autre part l'injonction de faire face à des dépenses nouvelles mises à leur charge par décision de l'État.

Il en est ainsi aussi avec le dédoublement des classes CP et CE1 dans les REP et REP +, mesure aujourd'hui étendue. Et je n'oublie pas l'impact de la réforme des rythmes scolaires, d'abord dans le sens de quatre jours et demi de classe, puis dans le sens d'un retour aux quatre jours. Conséquence financière de ces changements : l'augmentation des frais d'éducation. L'augmentation des frais d'éducation inhérents au système des quatre jours et demi avec les centaines d'animateurs que la Ville a dû prendre en charge se pérennise dans le nouveau système des quatre jours de classe.

À partir notamment de ces quelques constats, j'interpelle les députés présents dans notre hémicycle pour les sensibiliser sur ce point, attirer leur attention sur la nécessité de tenir compte de l'impact des mesures qu'ils projettent d'adopter au minimum sur le moyen terme, d'améliorer aussi la qualité de la concertation dans le processus législatif, notamment avec les collectivités locales, afin de leur permettre de mener sereinement une véritable politique locale.

Un autre constat, mais dont je me réjouis cette fois, c'est la baisse du budget énergie, rajusté de moins 590 000 euros, alors que, dans le temps de ce mandat, le tarif du kilowattheure d'électricité augmentait de 25 % et les taxes de 15 %. Une énergie 100 % renouvelable, témoignage de notre ambition dans ce domaine. C'est le fruit des efforts de la Ville pour l'amélioration du bâti et de l'éclairage public et qui nous vaut cette année d'améliorer encore notre note dans le cadre du label Cit'Ergie. Un modèle d'écologie responsable à dupliquer sans modération, qui fait rimer avec bonheur écologie et économie.

Si, à périmètre constant, les frais des espaces verts restent inchangés, conséquence heureuse de la volonté novatrice de la Ville de bannir les intrants chimiques, polluants et coûteux dès 2005, ce qui nous a valu le label très prisé de la quatrième fleur, je me réjouis de constater l'augmentation des frais d'entretien des espaces verts en conséquence de l'ouverture de nouveaux parcs tout au long du mandat. 40 hectares de plus, soit une augmentation de 10 % de la surface verte. Et nous savons tous maintenant qu'un euro de dépenses pour les espaces verts, ce sont 7 euros d'économies pour la santé des Lyonnais.

Le budget 2020 de notre Ville s'inscrit parfaitement dans la trajectoire contractuelle des dépenses de fonctionnement définie avec l'État, en prévoyant même une marge de précaution de 100 000 euros. Des finances saines, qui nous permettent ainsi de doter nos équipements de 50 millions supplémentaires sur le mandat et de doter le Plan d'équipement 2020 de 162 millions. Ce plan répond parfaitement aux principales préoccupations d'une ville attractive et aux besoins d'une population croissante. 5 000 personnes supplémentaires rejoignent chaque année le cœur de la métropole lyonnaise, attirées par son dynamisme économique. Le bassin d'emplois de Lyon est le deuxième de France pour la création d'emplois, avec près de 16 000 emplois privés créés en 2019, et son faible taux de chômage, le plus bas depuis dix ans.

Pour l'essentiel, ce plan priorise notamment les écoles et l'enfance. Deux écoles supplémentaires sont en construction dans les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, une en extension dans le 3<sup>e</sup>, car ce sont 550 enfants supplémentaires chaque année qu'il faut accueillir dans nos écoles. Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, c'est aussi la construction d'une crèche et d'un centre social dans le 8<sup>e</sup>.

Il priorise le logement, devenu une préoccupation grandissante dans toutes les grandes villes. Le logement est devenu cher et souvent inaccessible pour beaucoup. Le décalage entre revenu des habitants et coût du logement s'inscrit incontestablement dans un double constat, celui de la difficulté croissante d'accès à l'achat pour les classes moyennes et celui de l'éligibilité au logement social de 75 % de la population.

Il priorise la santé. Je me réjouis du soutien à l'hôpital Édouard-Herriot, cher au cœur des Lyonnais, en raison de son ancienneté et de son implantation et qui, grâce notamment au soutien de la Ville, redevient un hôpital à la pointe des dernières technologies médicales et des services médicaux les plus innovants.

Oui à ce budget, en adéquation avec les besoins des Lyonnais, soucieux de la qualité de leur vie et de leurs finances.

Notre groupe, Lyon Écologie et Citoyens, votera très favorablement ce budget 2020.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur PELAEZ.

**M. PELAEZ Louis** : Monsieur le Maire,

Comme nous avons envie de nous faire remarquer avec mes collègues, nous allons parler avec un micro. Non, il y a un petit problème de micro, donc je m'en excuse.

On le sait, c'est une technique vieille comme le monde politique, quand les résultats sont bons mais qu'on ne veut pas l'admettre, on cherche la petite bête, même la plus minuscule qui soit, quitte à être de mauvaise foi. Trop d'ironie tue l'ironie, Monsieur GUILLAND. On le sait bien, on ajoute un petit peu d'ironie et, hop, le tour est joué. Pourtant, Monsieur GUILLAND, l'ironie peut être une clairvoyance et c'est dommage que vous ne sachiez pas mieux l'utiliser.

Monsieur le Maire, vous connaissez mon goût pour la raison et la rationalité. Les faits sont là, la situation financière de la Ville est très bonne et c'est une très bonne nouvelle. Quand ça va, ça va. On peut vouloir une autre politique, c'est tout à fait normal, tout en reconnaissant les faits, comme l'a fait Madame CHEVALLIER et c'est d'autant plus intéressant.

Nos successeurs auront de quoi démarrer leur mandat sur de bonnes bases, puisque c'est à une équipe responsable qu'ils succéderont et ce budget primitif étant la meilleure preuve de cette responsabilité. Quoi de mieux que d'avoir de bonnes bases pour évoluer et améliorer l'organisation de la Ville ? Car la Ville, comme n'importe quelle organisation, évolue et a besoin d'évoluer. Donc, elle évoluera. C'est ce qu'elle fera demain, mais en s'appuyant sur de très bonnes bases, des bases solides.

Avec des dépenses de fonctionnement en légère hausse pour répondre aux besoins d'une démographie dynamique ainsi qu'une hausse des recettes plus importante, encore suite à une gestion vertueuse, ce budget est plus que positif, et notre capacité d'investissement se déploie encore, malgré les contraintes extérieures que nous avons eues à prendre en compte.

Nous tomberons tous d'accord, nos finances sont saines et le maintien de notre note par l'agence Standard&Poors souligne la confiance qui lui est accordée par les acteurs financiers et les investisseurs. C'est notre attractivité économique qui nous permet d'avoir ces bons résultats financiers, sans avoir eu besoin de faire appel à l'augmentation des impôts depuis 2014.

Aujourd'hui, Lyon est considérée comme l'une des villes les plus dynamiques, les plus attractives, non seulement en France (deuxième région économique après l'Île-de-France, première région industrielle), mais elle rayonne aussi parmi les plus grandes métropoles européennes. On peut être fiers que, dans le palmarès Why Invest In Lyon de 2019, sur l'attractivité économique, nous apparaissions au 10<sup>e</sup> rang.

Et au-delà des très bons classements économiques et financiers de Lyon, aussi importants soient-ils, nous amoncelons aussi les premières places dans tous les classements :

- Première ville en Europe pour son capital humain et sa qualité de vie (le *Financial Times*) ;
- Première ville française pour les étudiants ;
- Deuxième ville pour le tourisme d'affaires en France ;
- Première ville européenne pour le tourisme de week-end ;
- 10<sup>e</sup> ville où il fait bon vivre.

Alors, il faut mesurer le chemin parcouru et tout cela a été possible dans le cadre de la gestion vertueuse, audacieuse, mais saine et responsable dont je parlais au début.

Mais on ne peut jamais se satisfaire des évolutions passées. Il n'est aucune situation acquise, vous le dites souvent, et il s'agit de tracer une voie pour les 15 prochaines années afin de continuer à progresser. Et il suffit de voir, en regardant le classement de l'IFRA, comment les choses peuvent très vite mal tourner. La ville de Grenoble, par exemple, se voit plombée par un endettement très inquiétant devenant la première ville de France de plus de 100 000 habitants en matière d'endettement. On sait ce que cela représente en freins pour l'avenir. Il ne faut donc surtout pas baisser la garde, comme vous le rappelez si bien, Monsieur le Maire, dans chacune de vos interventions.

Ici, à Lyon, les besoins de nos concitoyens sont assurés par un service public de qualité qui se déploie là où les attentes sont les plus fortes. Et il ne faut pas confondre et opposer proximité et efficacité. Les discours les plus alarmistes peuvent être certes peut-être porteurs électoralement, mais, en tout cas, ils font rarement avancer les choses. Moi, je préfère à l'alarmisme apocalyptique la rationalité et les résultats concrets. Et cela permettra en ces temps de changement d'avoir une bonne situation financière et un service public de qualité. Cela permettra en ces temps de changement qui nous obligent à bouleverser nos modes de production, de consommation, les cadres mêmes de notre vie sociale, d'être en mesure de mener et d'accompagner ces changements en repensant nos politiques publiques.

Alors, bien sûr, les attentes continuent de croître, mais nous sommes déterminés à répondre aux enjeux climatiques qui nous obligent aux besoins de sécurité des Lyonnais à offrir une qualité de vie toujours meilleure et à bâtir des logements adaptés à tous les publics.

Un autre point que je souhaitais aborder, Monsieur le Maire, est celui de la transversalité de ce budget au-delà de notre territoire. Les services proposés au sein de notre ville ne bénéficient pas uniquement aux Lyonnais. N'oublions pas que Lyon se vit par et pour son cadre de vie si spécial qui attire toujours plus, le fameux art de vivre à la lyonnaise. Et au-delà des aspects culturels qui font la spécificité de nos communes, nous ne pouvons pas omettre que les Lyonnais sont devenus des Grands-Lyonnais. Ils vivent dans un environnement qui ne connaît pas de frontières entre les communes de la Métropole, s'installent où ils le veulent, travaillent où ils l'entendent, pratiquent leurs loisirs ici et là. Notre responsabilité est avant tout de les accompagner en écoutant bien sûr les demandes de proximité, celles des arrondissements, celles des quartiers, voire des microquartiers, mais en n'omettant pas le fait que c'est sa couronne qui fait de Lyon un animal noble.

Tous nos dossiers se règlent en harmonie avec les communes voisines au sein de la Métropole. Si nous avons la force du nombre en tant que ville centre, nous en avons aussi la responsabilité. C'est à nous, élus lyonnais, de rechercher le consensus et non de nous arroger ce qui pourrait sembler nous revenir de droit. Il en va du respect de notre démocratie locale et participative. C'est pourquoi j'espère que nous serons capables d'écouter non seulement nos concitoyens, mais aussi ceux qui, sans habiter dans notre ville, y vivent tout autant. N'oublions pas qu'avant d'être lyonnais de cœur, nous sommes souvent des Lyonnais d'adoption qui avons trouvé dans cette ville ce que nous y cherchions. Offrons cette chance à ceux qui nous suivront.

En résumé, vivons local mais pensons global. C'est ainsi que l'influence de notre ville n'a cessé de grandir et c'est ainsi que ce budget répond dans ses différents volets aux besoins de notre ville et bien plus encore.

Avec la responsabilité et la rigueur qui sont les nôtres, nous assurons aux générations à venir une collectivité toujours mieux gérée, une collectivité dynamique et entreprenante, une collectivité où il fait bon vivre et où personne n'est oublié. Notre groupe, bien évidemment, votera cette délibération.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. J'ai ensuite Madame CONDEMINE.

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le budget 2020 qui nous est présenté aujourd'hui est un budget solide et équilibré. Nous arrivons au terme d'un mandat qui s'est avéré complexe et autour duquel nous avons su préserver nos fondamentaux financiers.

En effet, lors de ces six dernières années, nous avons su faire preuve d'adaptation et de réactivité, notamment suite à une réduction brutale de notre dotation forfaitaire, qui nous a obligés à réaliser une redéfinition structurelle profonde de notre fonctionnement.

Nous avons par la suite su nous adapter à la contractualisation voulue par l'État, qui nous a contraints à une évolution plafonnée de nos dépenses de fonctionnement et ces nouvelles modalités ont été un véritable challenge dans une ville comme la nôtre, dont le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter chaque année et au sein de laquelle notre volonté de garantir un cadre de vie de qualité n'a jamais failli.

Nos objectifs de maîtrise des dépenses sont atteints. En effet, le niveau des dépenses 2019 s'inscrit même en deçà du seuil fixé par l'État et il en sera de même pour 2020.

Pour la troisième année consécutive, l'épargne brute retraitée est en nette progression et atteint 84 millions contre 74 millions l'an dernier. C'est le fruit d'un travail approfondi et d'une gestion rigoureuse, conduits avec ténacité par notre exécutif comme par les agents de la Ville de Lyon.

Le budget 2020 propose de poursuivre et de faire progresser notre ville, continuer à investir pour ses habitants. La réalisation prévisionnelle du Plan d'équipement d'environ 130 millions d'euros s'inscrit parfaitement dans cette continuité.

La scolarité de nos enfants occupe comme chaque année une place prééminente et prioritaire dans notre budget, de même que la participation à la création de logement social et d'espaces publics.

Mais ce budget se consacre également au développement de l'action culturelle et sportive, pour continuer de faire rayonner notre belle ville.

La Ville de Lyon est en effet dynamique et nous assurons ainsi l'accueil des nouveaux habitants en termes de logements, d'espaces publics de qualité et d'éducation, priorités que nous partageons. Ces services publics sont fondamentaux pour assurer l'équilibre social de notre ville.

Les investissements que nous réalisons sont un levier pour l'économie et l'emploi de notre territoire. En effet, la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de l'accès à l'emploi pour tous participe à l'activité croissante de Lyon, à l'instar des actions menées au pôle de commerces et de loisirs de Confluence, qui ont permis d'ores et déjà la création de 1 250 emplois, ou encore de l'accompagnement de l'extension du centre commercial de la Part-Dieu, qui générera 900 nouveaux emplois.

De plus, la maîtrise de notre dette témoigne par ailleurs de la solidité de notre stratégie financière. Nous investissons pour les générations futures.

Ce budget solide permet ainsi de consacrer une grande part de nos dépenses à créer et garantir un cadre de vie durable pour nos habitants dans une démarche de gestion environnementale reconnue.

La masse salariale reste cette année encore très contenue et reste en deçà du plafond que nous nous sommes fixés en début de ce mandat. Derrière ce chiffre qui nous a été donné, ce sont en réalité tous les agents qui assurent quotidiennement les services publics de proximité dont bénéficient les Lyonnaises et les Lyonnais. Et ce sont bien les créations de postes qui permettent d'ouvrir de nouvelles classes, de nouvelles écoles, des bibliothèques, des équipements sportifs, en réponse aux attentes des Lyonnais.

Aujourd'hui, par exemple, ce sont 158 établissements qui accueillent 13 000 jeunes enfants ou encore 38 172 élèves qui fréquentent nos écoles publiques, encadrés par des agents de la Ville de Lyon. Ce sont aussi trois groupes scolaires qui ont pu ouvrir à la rentrée 2019. Pour tous ces enfants, nous souhaitons le meilleur environnement de vie et nous nous en donnons les moyens.

Pour conclure, ce budget primitif 2020 s'inscrit dans la continuité de nos engagements : développement de notre ville et maintien de sa santé financière sans augmenter les impôts locaux.

Encore une fois, malgré un mandat complexe et contraint, nous avons su nous adapter et offrir aux Lyonnais des services publics de qualité.

Le groupe Lyon Centristes et Indépendants votera donc favorablement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame RABATEL.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avec ce dernier budget, nous voilà au terme du mandat que les Lyonnaises et les Lyonnais nous ont confié en 2014. Notre groupe Lyon Gauche Solidaires estime que notre majorité a été à la hauteur de la confiance qu'ils nous ont accordée. Nous avons cherché à agir dans le sens de l'intérêt général de notre Ville et de ses habitants. Nous avons été fidèles à nos engagements, en essayant d'être au plus près des besoins des Lyonnais.

Avec 157 millions d'euros d'investissement dans les dépenses d'équipement, ce budget primitif 2020 montre l'accomplissement final du Plan pluriannuel d'investissement, avec même une rallonge décidée l'an dernier. Par ce niveau d'investissement équivalent aux précédents mandats, ce plan de mandat ambitieux nous a permis de continuer à changer la ville en profondeur.

Elle change dans de nombreux quartiers et espaces urbains. Le 7<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup>, le 2<sup>e</sup> sont par endroits des morceaux de ville nouveaux par des constructions réalisées, et le renouvellement urbain s'engage et se finalise à la Duchère, à Mermoz, à Langlet-Santy.

Lyon a changé avec la splendide rénovation achevée de l'Hôtel-Dieu, tout en permettant en parallèle la construction ou la rénovation des divers hôpitaux des HCL, auxquelles notre Ville a contribué. La qualité de l'accès à la santé s'est développée aussi sur Lyon avec la création de Maisons de Santé.

La ville a changé aussi avec des équipements nouveaux. Trois bibliothèques ont été ouvertes pendant ce mandat, ce qui est exceptionnel. Nous avons fait un grand effort pour les groupes scolaires, avec huit groupes construits, en construction ou programmés. Nous votons d'ailleurs deux ouvertures et une extension dans cette séance du Conseil municipal. En plus de cela, de nombreuses réhabilitations ou extensions d'écoles ont eu lieu, dont l'amélioration de l'accessibilité pour les élèves en situation de handicap de plus en plus nombreux.

Nos politiques sociales restent fortes, avec notre CCAS, notre solide service médico-social scolaire (un des rares en France), notre Agenda d'accessibilité programmée, nos jardins partagés, notre quatrième Charte de Coopération culturelle, notre réussite pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans notre ville, etc.

Nous avons favorisé la mixité grâce au maintien de la production de logement social, en atteignant nos objectifs triennaux de 4 800 logements sur Lyon et en veillant aussi à une meilleure répartition des logements sociaux sur les arrondissements.

Nous avons intensifié notre politique d'écorénovation de nos bâtiments et du parc immobilier pour en améliorer l'efficacité énergétique et, demain, Nicole GAY, notre Adjointe, sera à Bordeaux pour recevoir le renouvellement du label Cit'Ergie, qui récompense notre Plan Climat Air Énergie territorial.

Nous avons obtenu avec ma contribution le premier prix du concours City Access Award, organisé par la Commission européenne, prix qui récompense l'ensemble de notre politique d'accessibilité et d'inclusion pour les personnes en situation de handicap.

Nous avons continué avec Dounia BESSON le développement de l'économie sociale et solidaire. Nous avons obtenu ainsi le prix Fair Trade City Award, catégorie innovation sociale, par la Commission européenne, qui récompense les villes européennes les plus engagées en faveur du commerce équitable et d'une consommation responsable.

Nous apprécions que cette année, nous ayons un solde net de 57 postes supplémentaires dans nos RH, en particulier pour nos écoles, notre police municipale, nos recherches archéologiques, etc. Nous avons repéré depuis des années qu'il faut du personnel, du fonctionnement, pour animer nos investissements, les bâtiments et les services que nous créons. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas un poids ou une erreur de gestion, contrairement à ce que nous entendons, mais une nécessité positive du quotidien. Notre collègue et ami Gérard CLAISSE a porté cette vision des RH tout au long de ce mandat.

Pour la suite des années, nous restons interrogatifs ou avec quelques inquiétudes et nous formulons des propositions d'amélioration sur certains points en lien avec quatre enjeux auxquels il faudra répondre :

- L'augmentation continue de la population lyonnaise ;
- La précarité forcément présente en partie sur notre ville, au vu des 9 millions de personnes enkystées dans la pauvreté en France ;
- Les enjeux climatiques et énergétiques vitaux ;
- Le besoin de plus d'égalité sous toutes ses formes.

Cela implique des financements nécessaires en services, soutien aux associations, équipements publics, agents municipaux et même en réorganisation d'une partie de nos politiques. Notre équipe fait le choix depuis plusieurs années d'un budget serré, voire de faire plus que ne le demande l'État et notre dette est plus basse que jamais. C'est pourquoi nous avons demandé souvent de relâcher un peu la pression pour répondre plus encore aux besoins des habitants et du développement durable. Les mutualisations ou les réorganisations de nos RH ne pouvant se faire à répétition, comme je l'ai dit lors du vote du document d'orientations budgétaires.

D'autre part, nous déléguons à des associations une partie des services à la population. C'est très bien, mais ces subventions font partie des dépenses de fonctionnement réduites par l'État, alors que les associations connaissent depuis des années une raréfaction de leurs ressources. Il faut maintenir voire renforcer nos subventions quand elles répondent aux besoins concrets des habitants plus nombreux.

Nous apprécions l'explication technique et financière du budget réalisée chaque année par l'Adjoint aux Finances, mais nous aimerions que plus de sens politique soit donné à cette présentation. Par exemple, regarder l'ensemble du budget au prisme du développement durable ou, autre exemple, essayer de présenter un budget sensible à l'égalité femmes-hommes. Voilà qui serait audacieux ! Quelques villes commencent à le faire en France et Vienne le réalise en Autriche. Cela permet de montrer combien la ville dépense pour les femmes et pour les hommes qui la peuplent, l'accès différencié aux équipements urbains et aux subventions dans tous les domaines (social, sportif, culturel). On peut avoir ainsi de grosses surprises.

Nous restons aussi interrogatifs, voire critiques, sur la réorganisation des temps de l'enfant, d'autant que le nombre des enfants présents le mercredi matin a encore baissé, après déjà la baisse du vendredi après-midi.

Enfin, nous n'oublions pas que notre attractivité a ses revers. Une pollution de l'air dangereuse avec des besoins de mobilité qui explosent et de nouvelles mobilités qui imposent de revoir les aménagements urbains et de la voirie. Et aussi des loyers de plus en plus élevés, qui rendent la possibilité de vivre en famille dans notre ville de plus en plus difficile. La politique gouvernementale désastreuse dans le domaine du logement social ne favorisera pas la réalisation de cet objectif pourtant nécessaire. Le développement du logement social et très social reste donc primordial, et attention, il faudra passer à des objectifs triennaux de 6 000 logements sur la ville pour atteindre les 25 % de logements sociaux imposés par la loi SRU.

Le groupe Lyon Gauche Solidaires vote ce budget primitif 2020 tout en souhaitant que ses suggestions soient prises en compte par la future majorité.

J'ajoute pour conclure en ce dernier Conseil du mandat que la plupart des élus de notre groupe achèvent un cycle commencé en 2001 voire 1995. Nous avons participé à la transformation de notre ville.

Ce mandat a aussi été marqué par des bouleversements politiques. Les recompositions du paysage politique nous impactent, comme tous les groupes politiques de cette assemblée, mais le national et le local ne sont pas des copiés-collés, et malgré les vicissitudes politiques, l'engagement commun pris devant les Lyonnais dans ce troisième mandat a été respecté.

Nous avons représenté pendant ces trois mandats l'aile gauche de notre majorité. Nous avons souhaité être constructifs, pas dans une position strictement idéologique, mais en portant des actions qui soient utiles pour nos concitoyens et nos concitoyennes, avec nos propositions, nos critiques internes, nos abstentions publiques sur tel ou tel dossier, voire plus exceptionnellement notre opposition à telle ou telle orientation. Nous avons toujours été guidés par nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de solidarité, d'attention aux plus démunis et de développement humain durable. Cette posture, nous l'avons assumée pleinement. Ce ne fut pas facile, mais c'est sans regret !

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame RABATEL, dans vos deux parties de votre intervention.

Madame PICOT.

**Mme PICOT Myriam**, Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous allons adopter un budget primitif qui renforce la santé financière de notre collectivité. Les dépenses de fonctionnement sont contenues, permettant ainsi de respecter la contractualisation passée avec l'État. Comme toutes les collectivités contractualisées, le mandat s'achève avec une très bonne santé financière et donc de réelles capacités d'investissement pour les années à venir.

Mais ce dernier budget de mandat, débattu et je n'en doute pas adopté à deux mois des élections, est aussi l'occasion d'en faire le bilan financier.

Durant ce mandat, nous avons fait le choix de faire face à la contrainte financière en utilisant trois leviers : en augmentant les taux de fiscalité, en augmentant un certain nombre de tarifs, en maîtrisant les dépenses au prix de décisions parfois douloureuses, comme la baisse de subventions ou d'interventions.

Qu'en est-il cinq ans plus tard ?

En cette fin de mandat, l'autofinancement est record. Le compte administratif 2018 affichait une épargne de 100 millions d'euros. Le compte administratif 2019 devrait révéler une épargne autour de 120 millions d'euros, soit une augmentation de 70 % par rapport au début du mandat. Le BP qui nous est soumis devrait générer un compte administratif encore meilleur, l'autofinancement pourrait ainsi rejoindre les 150 millions d'euros. Le mandat pourrait ainsi s'achever avec une épargne du double de celle du début.

Bien évidemment se glisse dès lors à l'esprit un doute sur les prévisions réalisées et sur les décisions drastiques que nous avons prises. Fallait-il autant solliciter le contribuable ? Fallait-il autant augmenter les tarifs des cantines ? Fallait-il autant contraindre l'ensemble du tissu associatif à qui il a été demandé beaucoup de sacrifices ? Fallait-il baisser la subvention au CCAS ?

Quand, en début de mandat, nous avons de manière responsable adopté des mesures rigoureuses, c'était pour conserver notre situation financière et c'est bien comme cela que cela nous avait été présenté à l'époque. Nous sommes aujourd'hui en train de constater que nous devenons les champions de France de l'autofinancement et autres capacités de désendettement.

Cela est d'autant plus visible quand on examine l'investissement. La PPI arrêtée en début de mandat s'élevait à près de 900 millions d'euros. Après plusieurs révisions, elle est montée à 1,05 milliard, mais sa réalisation de fin de mandat aurait besoin d'un sérieux boost.

Nombre de collectivités démarrent poussivement le mandat en matière d'investissements, mais la seconde partie de ce dernier permet généralement de rattraper le temps perdu. Force est de constater que nous éprouvons quelques difficultés à y parvenir.

Il faudrait désormais mieux appréhender les besoins des Lyonnaises et des Lyonnais, notamment en matière de crèches et, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, j'en ai la conviction et j'en vois tous les jours les demandes insatisfaites, en matière d'équipements sportifs et scolaires, en matière de mesures de transition énergétique et de protection de l'environnement.

Le prochain mandat doit renforcer notre implication dans ces domaines si nous ne voulons pas que la qualité de vie se détériore dans notre ville. Le monde change. Les attentes de nos concitoyens évoluent et le prochain mandat doit absolument y répondre.

Nous devons garder notre capacité à accueillir toutes les populations et en particulier les jeunes ménages. Nous devons maîtriser avant tout le prix de l'immobilier au risque de vivre le syndrome parisien.

Nous sortons de quatre jours d'alerte pollution et de circulation alternée. Nous avons connu la même chose fin décembre. Il est indispensable que la Ville renforce son action en matière de développement durable.

Notre ville est attractive, attirante même, et beaucoup sont tentés, dans toute la France, de venir y vivre, pour trouver un bon équilibre entre le fait de trouver un emploi et de disposer d'une bonne qualité de vie. Nous devons être à la hauteur de notre réputation, à la hauteur de ce que les classements valorisants peuvent dire de nous – Thérèse RABATEL vient de nous en citer plusieurs –, mais aussi observer les classements qui, parfois, ne nous classent pas parmi les premiers.

Lorsque l'on perd des places parmi les villes étudiantes, il faut observer les critères qui ont infléchi nos résultats, en l'occurrence la forte hausse des prix des loyers et les difficultés accrues auxquelles font face les jeunes dans notre agglomération.

Lorsque certains classements pointent le manque d'installations sportives et de loisirs accessibles pour nous faire figurer dans le haut du tableau des villes où il fait bon vivre, il faut en tirer les enseignements et infléchir certaines de nos politiques.

Notre Ville doit s'adapter aux évolutions de notre temps, tout en conservant son âme, son histoire, son patrimoine matériel et immatériel. Elle doit se verdir pour préserver la biodiversité tout en valorisant et préservant ses lieux historiques. Elle doit à la fois apaiser et faciliter les déplacements pour que tous soient en capacité d'accéder aux équipements, institutions et services dont ils ont besoin. Elle doit permettre à chacun de se loger dans une logique de mixité et d'ouverture, tout en préservant des espaces de vie pour rester une ville respirable. Elle doit permettre aux parents qui travaillent de trouver un mode de garde pour leurs enfants.

Cette adaptation aux nouveaux besoins est un défi, un équilibre que nous avons su trouver par le passé. C'est un équilibre que nous devons à nouveau chercher pour préparer l'avenir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame PICOT. Monsieur CUCHERAT.

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Ce budget, dont les détails et composantes nous ont été présentés par Richard BRUMM avec clarté, est le dernier du mandat qui s'achève.

Il traduit une fois de plus assez nettement la stratégie qui a été la nôtre au cours de ces six dernières années. Dans un contexte particulièrement évolutif et contraint, qui, sur le plan budgétaire, a vu se succéder la baisse drastique des dotations, puis la contractualisation avec l'État et enfin le nombre de réformes fortement impactantes pour nos dépenses de fonctionnement, la Ville de Lyon a en effet fait le choix d'une stratégie financière équilibrée, qui permet aujourd'hui d'afficher tout à la fois :

- Des fondamentaux financiers sains ;
- D'importantes réalisations en investissement ;
- Et le développement d'un service public de qualité qui s'adapte chaque année aux attentes des Lyonnaises et des Lyonnais.

Nous le savons tous, une bonne situation financière reste aujourd'hui un critère important d'appréciation de la gestion publique par nos concitoyens. Et si une bonne situation financière ne peut être notre seul but, c'est un axe qui ne peut cependant non plus nous quitter.

Or, à l'heure des bilans, il est indéniable que cet objectif est aujourd'hui largement rempli, preuve en sont les éléments majeurs du budget soumis à notre vote :

- Nos dépenses de fonctionnement progressent très modérément et, parmi elles, nos dépenses de personnel se comportent remarquablement pour une collectivité en pleine évolution de ses périmètres d'intervention ;
- Notre épargne est élevée et nous optimisons l'usage de nos recettes de fonctionnement en orientant principalement cette épargne vers des dépenses d'investissement importantes et qui s'accroissent ;
- Notre fiscalité est stable depuis 2015, comme nous nous y étions engagés, nous avons préservé une politique d'abattement très favorable et une pression fiscale modérée pour les Lyonnaises et les Lyonnais ;
- Enfin, notre endettement se réduit : notre encours qui était de 428 millions d'euros fin 2001 et 424 millions d'euros fin 2014 ne dépassera pas les 400 millions d'euros au 31 décembre 2020. Nous avons pris l'engagement de ne pas conduire la Ville vers un endettement démesuré, nous faisons beaucoup mieux, nous désendettions significativement notre collectivité.

Richard BRUMM l'a rappelé, ce que nous énonçons ici sur notre situation financière, d'autres instances externes l'ont également confirmé. Et en premier lieu, l'agence de notations qui nous attribue la note la plus haute que nous puissions obtenir, mais aussi, et ne l'oublions pas pour éviter toute analyse subjective, la Chambre régionale des Comptes, qui concluait à l'automne sur notre situation financière par les propos suivants : « *La collectivité a atteint son double objectif de maintenir sa capacité de désendettement en deçà de 8 ans, tout en réalisant 100 millions d'euros d'investissement par an. Sa situation financière est saine, elle est parvenue à préserver les grands équilibres qu'elle s'est fixés, ce qui, dans un contexte d'augmentation des charges lié à la dynamique de la population, est le fruit d'un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement.* »

Certains diront que nous avons certes maîtrisé nos dépenses, maîtrisé notre endettement, mais au prix d'un manque d'ambition dans nos investissements ou sans réelle recherche d'efficacité. Je connais cependant peu de structures en plein développement qui parviennent à maîtriser totalement leur budget sans faire d'efforts pour optimiser leur organisation et leur mode de gestion, et la Ville de Lyon n'est pas une exception de ce point de vue.

Quant aux investissements, il suffit d'être attentif aux dépenses programmées en 2020 pour se convaincre que la Ville reste soucieuse d'engager les opérations utiles au développement de son territoire, à l'accueil de ses nouveaux habitants, à la qualité de vie de ses concitoyens :

- Six nouveaux groupes scolaires dont la construction est prévue entre 2020 et 2023 pour 25 millions d'euros et six groupes scolaires qui se verront réhabilités ou étendus pour près de 11 millions d'euros ;
- Pour rappel, sur le plan des logements sociaux, sur le territoire de la Ville de Lyon au cours du mandat 2014-2020, ce sont 10 558 logements agréés et 285 en cours d'agrément. Ce sont surtout 5 349 logements subventionnés par ce Conseil municipal pour un montant total de 22 456 000 euros ;
- Les espaces verts sont également au cœur du projet d'investissement : Forêt d'Asie au cœur du Parc de la Tête d'Or, végétalisation et aménagements d'espaces verts nouveaux, tels que l'aménagement du jardin Boisard Gambetta dans le 3<sup>e</sup>, la place jardin du Clos Jouve dans le 4<sup>e</sup>, le parc promenade Élise Rivet dans le 5<sup>e</sup>, la place Jean-Pierre Flaconnèche dans le 7<sup>e</sup> notamment. La Ville contribuera également par sa compétence espaces verts à de nombreuses opérations de requalification portées par la Métropole : rue Victor Hugo et place Ampère, quai Perrache, aménagement de la PUP Orange, place Varillon et ses abords, requalification des cours Vitton et Roosevelt ;
- Ou encore, on peut évoquer les travaux emblématiques sur le Palais Guimet, qui accueilleront les futurs ateliers de la Maison de la Danse.

C'est bien tout notre territoire qui est en mouvement.

Notre stratégie financière, parfaitement adaptée à son contexte et cohérente, aura ainsi été un atout majeur pour assurer le respect de nos engagements vis-à-vis des Lyonnaises et des Lyonnais, tout en préservant durablement les moyens dont la collectivité a besoin pour assurer avec conviction les transitions qui s'imposent désormais.

Nos efforts de gestion ne sont pas restés vains et, grâce à cette culture de gestion qui nous est chère et qui a su se diffuser dans l'ensemble de notre collectivité, nous abordons l'année 2020 et les suivantes avec sérénité.

Ces efforts devront bien entendu se poursuivre et même se renforcer dans les années à venir, mais toujours suivant la trajectoire qui a été fixée jusqu'ici, c'est-à-dire celle d'une collectivité responsable.

En résumé, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous saluons le budget primitif 2020 présenté ce jour, budget que nous voterons évidemment, et la ligne de conduite déployée sur l'ensemble de ce mandat. Cette ligne de conduite qui aura su préserver à notre collectivité sa pleine capacité à aborder les nouveaux défis de demain nous donnera à l'avenir les moyens de renforcer nos efforts, en fonctionnement, pour nous permettre de renforcer nos actions publiques, en investissement ensuite avec une programmation qui pourra atteindre le milliard d'euros et cela sans augmentation des taux d'imposition.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Monsieur CUCHERAT.

Monsieur BRUMM.

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Seulement quelques mots, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans l'ensemble, et même ceux qui voteront contre ont reconnu que le budget était de qualité. Monsieur BROLIQUIER a inventé une expression qui est « le bon budget mais seulement en façade ». Sans doute expliquera-t-il un jour à ses étudiants quelle est la différence entre un bon budget et un bon budget de façade. En tout cas, je remercie les collègues qui ont pu apprécier la qualité du budget et la synthèse que vient d'en faire Yann CUCHERAT.

Comment ne pas constater les efforts réussis que nous avons faits, alors que nous avons subi une baisse des dotations très importante, que nous avons accepté, parce que c'était la solution raisonnable, une contractualisation avec l'État, qui nous contraignait à limiter à 1,15 % nos dépenses de fonctionnement ? Comment continuer à dire que nous dépensons sans compter ? Cela ne me paraît pas bien sérieux.

Comment ne pas constater également que nos investissements, notamment dans le secteur scolaire, sont très importants. Nous avons une ville qui, effectivement, a une grande attractivité. Cela conduit à des investissements nouveaux et ces investissements nouveaux conduisent naturellement à des créations de postes. Ces créations de postes sont restées raisonnables.

Quand j'ai dit tout à l'heure que tous les voyants étaient au vert, je pense ne pas avoir exagéré et je crois encore une fois qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Quelques mots sur ce budget et sur ce que nous avons réalisé ensemble.

D'abord, par rapport à ce qui pouvait être dit dans la première intervention. Si la ville était aussi difficile à vivre, je ne sais pas pourquoi autant de gens voudraient y venir. Si vraiment c'est l'enfer, alors il faut vite les avertir d'avance et cela nous aidera d'une certaine manière à contenir la démographie comme certains l'ont suggéré.

Il se trouve que les gens viennent à Lyon parce qu'ils trouvent de l'emploi, mais aussi parce qu'ils trouvent que la qualité de vie est une très bonne qualité de vie et qu'ici, nous avons tout, à la fois des espaces naturels de qualité, des équipements sportifs qui accueillent leurs enfants, des grands équipements sportifs que nous avons construits quelquefois dans la difficulté et qui font rayonner Lyon, des espaces et des institutions culturelles qui sont à la fois au niveau européen, international, mais en même temps dans l'émergence, nous avons su ménager les deux à la fois et on voit combien aujourd'hui l'émergence progresse dans cette ville, combien de jeunes compagnies se créent, combien de jeunes groupes musicaux se créent. C'est cela une ville dynamique.

Sur le reste, bien évidemment qu'il va falloir évoluer. Yann CUCHERAT vient de dire quelque chose d'extrêmement important. Lorsque nous étions en début de mandat, en 2014, nous avions prévu des autorisations de programme qui sont toujours plus larges que les crédits de paiement et qui étaient aux environs de 750 millions d'euros. Nous avions dit depuis le début – vérifiez – que nous réaliserions en crédits de paiement 600 millions. Nous allons en faire 650, c'est-à-dire que nous serons au-dessus de ce que nous avions prévu, donc le cap que nous avons fixé est un cap qui a été tenu.

Mais parce que nous avons cette bonne gestion, nous allons pouvoir pour le prochain mandat inscrire en autorisations de programme à peu près 1 milliard d'euros et pouvoir réaliser aux environs de 750 millions d'euros, avec, je l'ai annoncé et effectivement nous pouvons le faire – on ne fait pas des annonces en l'air –, lorsque l'on dit que l'on va augmenter les impôts, on les augmente, et on le dit, contrairement à d'autres villes, plutôt avant qu'après. Je connais des candidats, dont je ne citerai pas le nom ici, à la présidence de telle ou telle institution qui avaient annoncé des baisses d'impôt et qui, six mois après, les augmentaient. Non, nous, quand nous voulons augmenter les impôts, nous l'annonçons à l'avance, et donc les Lyonnais votent en toute conscience. Aujourd'hui, nous leur annonçons, ce que j'avais déjà fait il y a un mois, que si la majorité que nous sommes, la future majorité telle qu'elle se constituera, est à nouveau à la tête de la Mairie, il n'y aura pas, pour le prochain mandat, d'augmentation d'impôt et qu'en même temps, nous pourrions avoir davantage d'investissements, tout simplement parce que nous avons été rigoureux.

Alors, est-ce à dire que rien ne doit changer ? Si, le monde change et il change tous les jours. Une des premières révolutions qui, aujourd'hui, dans la ville, doit nous mobiliser, est cette révolution digitale, la révolution 4.0 qui va bouleverser l'ensemble de nos entreprises. Il faut donc que nous fassions que nos PME puissent totalement l'intégrer. Il se trouve que nous avons ici de grands groupes, que nous avons des ETI, des PME, mais en même temps un tissu de petites entreprises extrêmement important. Si, demain, elles ne prenaient pas ce tournant de la révolution numérique, alors nous risquerions de connaître de grandes difficultés.

Deuxièmement, sur les problèmes de réchauffement climatique, de perte de la biodiversité, nous sommes comme vous, nous voyons ce qui se passe. Nous pensons que nous devons agir. Nous devons agir en tant que collectivité et nous le faisons lorsque nous développons les transports en commun. Lorsque Fouziya BOUZERDA présentait ses vœux, elle avait mis un bus électrique quand, demain, nous aurons une électrification complète de notre flotte, parce que nous achèterons des bus électriques. Nous remplacerons les bus actuels par des bus électriques. Nous le faisons quand nous développons dans la Vallée de la Chimie les énergies renouvelables, le photovoltaïque, la biomasse. Il se trouve que le Préfet répondait aux vœux de la Présidente de la CNR l'autre jour à la Chambre de Commerce et il me disait : « J'ai visité l'usine de production biomasse. C'est quelque chose d'extraordinaire. » On voit effectivement comment on peut arriver à résoudre un certain nombre de problèmes. Nous le faisons par le traitement des eaux usées, que nous reconvertissons en énergie. Nous le faisons par l'utilisation de la chaleur fatale de nos usines pour retransformer là aussi en énergie. Bref, nous prenons le tournant du développement durable.

Nous l'avons d'ailleurs commencé, j'ai eu l'occasion de le dire, dès le premier mandat, le premier Agenda 21, 2002, fait par Monsieur Michel REPELLIN. Ensuite, l'ensemble des plans climat que nous avons développés. Oui, nous allons de l'avant dans ce domaine.

En même temps, ce changement n'est pas simplement le changement des institutions publiques, il est le changement des institutions privées. Oui, demain, il y aura de nouveaux modes de production et de nouveaux modes de consommation. Pourquoi ? Tout simplement parce que les consommateurs, les citoyens vont, d'une certaine manière, imposer ces changements de modes de production et ces changements de modes de consommation. On voit bien aujourd'hui que les groupes – je le dis souvent – comme Solveig, comme Arkema, inventent ces résines qui permettront de reconverter les produits, d'aller vers cette économie circulaire, qui sera une économie de plus en plus décarbonée.

Nous voyons bien sur la consommation qu'aujourd'hui, les consommateurs veulent des produits venus des circuits courts, qu'ils veulent de produits bio. Tout le monde est en train de se convertir à ceci.

Notre monde relève toujours les défis qu'il a repérés.

Il fut un temps où MALTHUS disait que l'augmentation de la population sur la planète ne permettrait pas de nourrir tout le monde. C'était il y a quelque temps. Depuis, il y a eu une augmentation de la population sur la planète et on n'a pas eu plus de difficultés dans les contrées en développement. Il faut permettre aux autres plutôt de croître que de décroître.

Nous voyons bien que ces modes de consommation sont effectivement en train de changer. Et la grande distribution, si elle connaît des problèmes aujourd'hui, c'est parce qu'elle n'a pas changé suffisamment tôt son mode de relation avec ses clients, mais, petit à petit, vous verrez que les hypermarchés vont se restreindre et que nous trouverons des magasins de proximité qui vendront de plus en plus de produits en provenance des circuits courts, qui seront des produits bio. Cela demande pour les collectivités de créer une filière. Je le dis toujours, lorsque nous demandons des pommes de circuit court, il nous en faut 40 000. Ce n'est donc pas uniquement avec tel ou tel petit producteur, c'est en créant une vraie filière. Et cela, c'est de notre responsabilité.

Alors, voilà, nous allons continuer en maintenant le cap économique, mais en devenant demain, c'est l'engagement que nous allons prendre, une référence sur le plan écologique. Nous sommes dans les dix villes les plus attractives sur le plan économique. Je pense que le défi que nous devons relever, c'est d'être parmi les dix villes qui, sur le plan économique, feront référence en Europe.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour ce dernier budget pour l'année 2020. Merci à vous. Nous allons le voter bien évidemment.

Je mets aux voix le budget principal réparti par chapitre.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Qui est pour donc ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Les groupes Europe écologie - Les Verts, Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT et M. REMY votent contre.)*

*(M. GEOURJON vote pour.)*

(Adopté)

Je mets aux voix ensuite le budget annexe du Théâtre des Célestins.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Le groupe Europe écologie - Les Verts vote contre.)*

*(Abstention des groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT et de M. REMY.)*

*(M. GEOURJON vote pour.)*

(Adopté)

Je mets aux voix le budget annexe de l'Auditorium.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Le groupe Europe écologie - Les Verts vote contre.)*

*(Abstention des groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT et de M. REMY.)*

*(M. GEOURJON vote pour.)*

(Adopté)

Je mets aux voix le budget annexe des Halles Paul Bocuse.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Le groupe Europe écologie - Les Verts vote contre.)*

*(Abstention des groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT et de M. REMY.)*

*(M. GEOURJON vote pour.)*

(Adopté)

Je mets aux voix les états spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Le groupe Europe écologie - Les Verts vote contre.)*

*(Abstention des groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT et de M. REMY.)*

*(M. GEOURJON vote pour.)*

(Adopté)

Je vous propose de maintenir à un tiers la fraction de reversement pour l'année 2020 de la taxe sur les spectacles au CCAS conformément à l'article 1566 du code général des impôts.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Le groupe Europe écologie - Les Verts vote contre.)*

*(Abstention du groupe Les Indépendants et de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT.)*

*(M. GEOURJON vote pour.)*

*(M. REMY ne prend pas part au vote.)*

(Adopté)

---

#### **2020/5349 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2020 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération qui a trait à l'attribution de subventions à divers organismes. La Commission a rendu un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Monsieur TÊTE.

**M. TÊTE Étienne** : Monsieur le Maire,

Il est évident que notre intervention ne porte pas sur l'ensemble du dossier, mais sur un dossier qui est particulièrement symbolique sur les six années qui viennent de se dérouler, à savoir notre position différente sur le sport de haut niveau et les subventions.

Ce n'est pas anodin, sur les 2,4 millions d'euros distribués, 1,4 million d'euros vont au LOU Rugby et à l'Olympique lyonnais, dans une logique que nous ne partageons pas, mais que vous développez depuis quelques années, *panem et circenses*.

Alors, je sais, ce n'est plus le temps de vous combattre. On est plutôt passé au temps des urnes et vous avez un avantage sur les écologistes, c'est que vous faites des promesses et nous parlons de réalités, car il ne suffit pas de savoir aujourd'hui pour changer, parce que nous savions, et je pense que la génération de 68 a eu, sur le temps de l'histoire, la responsabilité de savoir et de ne pas avoir pris ses responsabilités. Si nous faisons chacun l'autocritique, il y a ceux qui ont eu le défaut de ne pas savoir convaincre les autres et ceux qui ont eu le défaut de ne pas avoir essayé d'être convaincus.

Simplement pour vous donner quelques chiffres depuis ces fameux 50 ans, depuis la présence de René DUMONT, de savoir où nous en sommes réellement et si nous n'avons pas été les victimes de cette fameuse fable de la grenouille dans l'eau qui se réchauffe. Je pensais que tout le monde la connaissait. C'est une fable bien sûr, parce que, biologiquement, c'est faux. C'est l'histoire qui dit que lorsque l'on mettrait une grenouille dans de l'eau froide et que l'on réchauffe lentement, elle est dans le confort et elle finit par mourir, alors que si on l'avait mise réellement dans l'eau chaude immédiatement, elle aurait été capable de sortir. C'est une fable qui a été utilisée par un Américain pour expliquer qu'en matière d'environnement, on se laisse aller à la facilité au lieu de prendre des décisions, mais cette fable est biologiquement fautive comme vous le savez. Essayez de mettre une grenouille dans de l'eau bouillante, c'est là qu'elle va mourir. Pardonnez-moi, je pensais qu'elle était connue.

Sept petits exemples, Monsieur le Maire :

- Le premier exemple parce qu'il est le plus connu, c'est évidemment le réchauffement climatique. 1 degré de plus depuis 100 ans, probablement 2 ou 3 degrés dans les 100 prochaines années. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore baissé les consommations d'énergie fossile, principale responsable des gaz à effet de serre. Nous connaissons les conséquences sur le dérèglement climatique, sur les baisses de production agricole et sur l'immigration climatique.
- Deuxième exemple, on va croire que le nucléaire et l'électricité sont la solution. Or, nous avons déjà produit 1,6 milliard de tonnes de déchets nucléaires, 1,3 milliard dont on ne sait toujours pas quoi faire. La solution est de mettre dans la terre en espérant que, quand on aura mis la poussière sous le tapis, le tapis ne se relèvera pas.
- Troisième exemple, la biodiversité. 60 % d'animaux sauvages ont disparu depuis les années 70. C'est la sixième catastrophe. Je ne vais pas vous assommer de chiffres, mais c'est effectivement la sixième grande catastrophe.
- Quatrième élément de la réflexion, sur lequel nous savions effectivement tout, c'est que la faim dans le monde, celle dont vous parliez, elle progresse dans le monde. C'est le dernier rapport de la FAO. « Après une période de recul, la faim progresse dans le monde », c'est le titre du rapport. Je vous dis des réalités. Après, je peux vous donner des chiffres, mais je ne vais pas vous donner tout le rapport de 2018.

**M. LE MAIRE** : Finalement, vous êtes un nostalgique.

**M. TÊTE Étienne** : Non, je ne suis pas un nostalgique, je souhaite simplement faire prendre conscience qu'aujourd'hui, il ne suffit pas de savoir, si l'on n'a pas la volonté de changer, rien ne se fera. Peut-être, j'espère que les urnes nous le diront, qu'enfin, il y aura des changements. Mais laissez-moi terminer en trois derniers exemples.

- L'eau, qui est une ressource rare, c'est 0,001 % de l'eau que nous pouvons consommer par rapport à l'eau dans le monde et nous sommes aujourd'hui dans une consommation qui est manifestement excessive.
- Aurons-nous le courage malgré tout, c'est mon avant-dernier exemple, d'aborder la question de la démographie. Cette question a été posée. Nous sommes 7,7 milliards d'habitants. On pensait que la transition démographique ferait qu'un jour, cela se tasserait. Aucun chiffre ne montre que cela se tasse et c'est une vraie question quand on consomme deux planètes et demie quand on a la consommation d'un Français, cinq planètes quand on a la consommation d'un Américain, 22 planètes par habitant quand on a la consommation des pays du Golfe. Allons-nous laisser notre monde avec 700 millions de personnes dans un état de pauvreté considérable et les autres qui vont continuer ?
- Le dernier exemple, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, parce qu'il y a toujours un peu de l'ironie dans l'histoire, c'est la déclaration de 121 milliardaires et millionnaires qui se proposent enfin de payer plus de taxes pour réduire les inégalités. Le rapport OXFAM a montré que 26 milliardaires détiendraient autant que la moitié des plus pauvres de l'humanité. Jamais à l'échelle de l'histoire, même à l'époque des rois, des gens n'ont été aussi riches. Si je prends cet exemple, parce que je ne pense pas qu'on est prêts à leur faire payer plus de taxes et c'est pour cela qu'il faudrait quand même le faire, même s'ils sont encore trop peu à le demander, c'est qu'ils ont dit cette formule qui me paraît intéressante pour réfléchir dans quelle société demain on risque d'être. Ils ont dit : il y a deux sortes de personnes riches dans le monde, ceux qui préfèrent les taxes et ceux qui préfèrent les fourches. Ils indiquent très clairement que le niveau d'inégalité dans le monde est peut-être annonciateur de grands troubles, que j'espérais que notre planète soit épargnée si on ne veut pas réguler par la violence le monde de demain.

**M. LE MAIRE** : Je serais assez d'accord.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts, de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT, et de M. REMY.)*

(Adopté)

---

**2020/5343 - Vote des taux d'imposition directe locale pour 2020**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Le rapport suivant a trait au vote des taux d'imposition directe locale pour 2020. Il a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

**M. LE MAIRE** : Le groupe les Républicains. Ce sera Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Vous allez encore être contraint de m'écouter quelques minutes en lieu et place de Madame BALAS.

Quelques mots rapides pour vous confirmer que nous ne voterons pas ces taux. Nous ne les avons pas approuvés en 2014 lors de leur augmentation. Il n'y a aucune raison que nous fassions différemment cet après-midi.

C'est pour autant l'occasion de revenir sur les trois augmentations d'impôt auxquelles vous avez procédé depuis que vous êtes Maire de Lyon, qui ont eu pour conséquence de faire progresser le taux de la taxe d'habitation de plus de 16 % et celui du foncier bâti, je vous le rappelle, de près de 20 %.

En 2002, le produit de l'impôt inscrit à votre budget primitif était de 197 millions d'euros, aujourd'hui, il est de 370 millions d'euros. Je vous l'accorde, il faut intégrer l'augmentation du nombre de contribuables et celle des valeurs locatives, mais la progression est largement supérieure à celle de l'inflation.

Ainsi, sur ces 19 années de règne ou de quasi-règne, le cumul des surplus atteint 1,7 milliard d'euros. Effectivement, dans de telles conditions, les finances de la Ville de Lyon peuvent être saines.

Si je reprends l'enquête iFrap, et l'on ne pourra pas me dire que cette enquête n'est pas plausible, puisque notre collègue PELAEZ, sans aucune ironie tout à l'heure, l'a citée et s'est appuyé dessus. L'enquête iFrap publiée la semaine dernière dans *Le Point* classe Lyon seulement à la dixième place en termes d'imposition locale par habitant, ce qui n'est, vous en conviendrez, par rapport à tous les classements que vous nous donnez régulièrement, pas nécessairement une très bonne place.

Vous aurez, au cours de vos trois mandats, préféré utiliser la facilité du levier fiscal plutôt que de remettre en question certaines pratiques, je l'ai dit tout à l'heure, et chercher à améliorer votre gestion. Seules la baisse drastique des dotations et la contractualisation récente avec l'État vous ont obligé à faire un peu d'introspection. Je dis un peu, car il fut aussi beaucoup question pendant ce mandat de maximalisation des recettes à travers de très nombreuses hausses tarifaires. Je n'y reviendrai pas. D'ailleurs, c'est assez étonnant d'entendre cette liste à la Prévert dans la bouche de Madame PICOT, Madame PICOT qui, d'ailleurs, s'est fait l'écho du discours qu'a pu tenir le Président de la Métropole lors du dernier Conseil. C'est dommage, Monsieur le Maire, vous étiez déjà parti à ce moment-là. Il a dit que la hausse d'impôt pratiquée n'était peut-être pas utile. Il parlait de celle de la Ville de Lyon et de celle de la Métropole. Comme quoi, on est souvent très bien servi par ses amis.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Simplement un petit point de rectification sur l'enquête qu'a publiée *Le Point*. Il se trouve que Madame Agnès VERDIER-MOLINIÉ, que j'adore par ailleurs, s'est totalement trompée, parce qu'elle ne s'est pas aperçue que nous étions Métropole, c'est-à-dire que, par rapport aux autres villes, qui sont simplement communautés urbaines, nous avons pris les compétences du Département. Évidemment, cela rajoute des dépenses de fonctionnement par habitant. Malgré tout, nous nous classons dixièmes avec cette erreur. Cela signifie que lorsqu'elle aura rectifié son erreur, nous serons dans les deux ou trois premiers, peut-être même les premiers et donc je vais envoyer de ce fait une petite rectification à Madame Agnès VERDIER-MOLINIÉ, qui soit se demander ce qui se passe dans cette agglomération, puisqu'elle a toujours l'habitude de voir que nous avons une gestion tout à fait rigoureuse. En plus, non seulement elle s'est trompée, mais comme elle a pris 2014-2018, avant nous étions Communauté urbaine, après nous devenons Métropole, donc la distorsion est encore plus grande.

Vous voyez, Monsieur GUILLAND, qu'il faut lire avec précaution l'ensemble des articles.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon et M. REMY votent contre.)*

*(Abstention de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT.)*

*(M. GEOURJON vote pour)*

(Adopté)

---

**2020/5344 - Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel 2015-2020**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Ce rapport a trait à l'actualisation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement dans le cadre du Plan d'Équipement pluriannuel 2015-2020.

Avis favorable, bien sûr.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr. Madame CHEVALLIER.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : J'ai indiqué tout à l'heure que j'avais regroupé mon intervention sur le budget et celle-là.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Abstention de Mmes GRANJON et PERRIN-GILBERT et de M. REMY.)*

(Adopté)

---

**2020/5341 - Attribution de subventions d'investissement pour un montant de 1 553 478 euros au Syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération de Lyon (PFIAL) : recapitalisation du Pôle funéraire public Métropole de Lyon - Lancement de l'opération n° SE-PFIAL « recapitalisation SPL PFP » - Rectificatif**

**2020/5365 - Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) - exercice 2018**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Le rapport suivant concerne l'attribution de subventions d'investissement au Syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération de Lyon.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants de la commune sont entendus à l'occasion de la présentation du rapport annuel des syndicats intercommunaux. Je me propose donc de donner la parole à Monsieur Alain GIORDANO au titre du rapport annuel 2018 du PFIAL.

**M. GIORDANO Alain**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Je vais dire quelques mots, puisque, sur ce deuxième rapport, il y a eu peu d'interventions à la Commission, c'était sur le premier rapport qu'il y avait débat. J'essaierai quand même de donner quelques mots d'explication, si je peux, sur ce premier rapport, mais je signale que, pour des sécurités juridiques, je n'interviens absolument pas sur le premier rapport, puisque je représente le délégant sur cette opération.

Sur le rapport du PFIAL, ce dernier Conseil sera funéraire ou ne sera pas, puisque plusieurs délibérations vont concerner le funéraire. 2020 symbolise un tournant, puisque nous allons d'ici 2030 assister à un pic de mortalité sans précédent – je parle de façon générale bien entendu –, qui supposera de la part des collectivités d'avoir anticipé pour accompagner ces habitants dignement dans leur dernière demeure.

Cela signifie d'une part donner des capacités aux cimetières lyonnais, ce que nous faisons aujourd'hui avec deux votes essentiels. Je me permets d'être sérieux 10 secondes. Monsieur TÊTE, vous avez été adjoint au funéraire, donc cela peut vous intéresser. Deux votes, la création de l'ossuaire à Loyasse et l'acquisition de caveaux pour le cimetière de la Guillotière, ce sont des délibérations qui vont venir. Et, bien entendu, proposer un service public funéraire de qualité et qui soit financièrement accessible aux familles, cette dernière mission est maintenant la mission de la SPL, et non plus du PFIAL, le PFIAL gardant en revanche dans ses missions la gestion du foncier de façon générale, le crématorium et les chambres funéraires notamment.

Je sais que ces projets n'intéressent pas obligatoirement les foules, je m'en rends compte, mais je vais continuer. En tout cas, quand on parle du funéraire, on en parle souvent quand cela va moins bien et c'est un peu le cas actuellement.

Je reviens au PFIAL, pour constater en ce qui concerne le rapport du PFIAL, que nous allons totalement appliquer les sept recommandations de la CRC.

Première recommandation : élaborer et transmettre le rapport annuel d'activité. C'est désormais chose faite. C'est fait aujourd'hui. Je vous fais remarquer que le PFIAL existe depuis 2006 et il n'y a jamais eu ce rapport de mis en place. Toutes les personnes qui ont plus ou moins eu à s'occuper de ce point auraient pu le mettre en place. D'un autre côté, ce n'était pas une évidence de faire ce rapport. En tout cas, la Commission nous le rappelle. Nous avons pris l'engagement de le faire régulièrement.

Deuxième recommandation : installer une CCSPL, c'est-à-dire une Commission de consultation de service public funéraire. Elle est en cours d'instruction.

Troisième recommandation : installer la Commission de contrôle des comptes. C'est peut-être cela qui va un peu plus vous intéresser compte tenu des mauvais résultats et du mauvais démarrage de la SPL. À ce niveau-là, ce n'est plus un contrôle que nous avons mis en place, mais un audit. Je pense d'ailleurs que la transparence a été de mise avec la présentation de notre audit aux différents présidents de groupes. Je préciserai qu'en ce qui concerne la SPL, en 2017, le premier exercice était équilibré. En 2018, il était largement déficitaire. Si je peux donner une petite parenthèse, mais qui serait de mise pour n'importe quelle restructuration d'entreprise, quand vous créez une entreprise sur un territoire beaucoup plus large, il faut penser soit à recapitaliser, soit à recourir à l'emprunt, afin de pouvoir faire les investissements. Cela n'a pas été fait. Bien que la SPL dégage un déficit, je précise qu'elle n'est aucunement endettée, puisqu'elle n'a fait aucun emprunt. Je tenais à le préciser.

La recommandation 4 : mettre en place une planification des investissements. Pour l'instant, le PFIAL reste prudent et attentif aux évolutions de la SPL pour les prochaines années en ce qui concerne les investissements. Nous n'avons donc pas procédé à de nombreux investissements.

Recommandation 5 : veiller à l'adoption d'une délibération annuelle fixant les tarifs. C'est fait. Cela a été fait. La SPL l'a fait et nous l'a transmise.

Recommandation 6 : se faire communiquer par la SPL le coût de revient de chaque prestation. C'est fait. Nous sommes même allés plus loin en auditant le prix de la reprise administrative.

Recommandation 7 : modifier le contrat DSP. Cela reste à faire et cela devra être vu en fonction des évolutions de la SPL.

Ce rapport du PFIAL portait sur les années 2011 à 2015, puisqu'il n'y avait pas eu de rapport sur ces années-là. Le PFIAL remplissait l'ensemble des missions aujourd'hui dévolues à la SPL. Néanmoins, vous voyez que le PFIAL a bien avancé, que le plus gros du travail a été fait, que ces recommandations ne sont pas passées à l'oubli.

Je voudrais à cet égard saluer la Directrice du PFIAL qui a fourni un travail exemplaire et remarquable en seulement deux ans, avec, dès son arrivée, l'audit de la CRC et, cette année, une gestion de crise unique avec les difficultés de démarrage de la SPL, difficultés structurelles que je vous ai expliquées tout à l'heure. En effet, je n'oublie pas que les succès comme les échecs sont le résultat conjugué de nos actions, de notre volonté, de nos compétences bien entendu.

Dans le cas du service public funéraire, il fallait réussir, pour les raisons que j'ai évoquées au début, à savoir le début du pic de mortalité pour continuer à offrir un service public de qualité. Il est important de parler de service public ici. Nous allons voter une subvention pour y parvenir et pour redonner à la SPL la place qui était, je l'espère, celle des PFIAL et surtout une nouvelle équipe dirigeante à la tête de la SPL qui me semble parfaitement capable de relever ce challenge.

Je vous remercie. Voilà les points que je pouvais donner sur le rapport du PFIAL en me permettant de faire quelques remarques sur la délibération d'avant, mais sur laquelle je ne peux pas m'étendre plus largement. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame GRANJON.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Vous nous présentez le rapport annuel d'activité des comptes administratifs du Syndicat intercommunal Pompes funèbres de l'agglomération lyonnaise pour l'exercice 2018.

Dans ce dossier, nous apprenons que notre service métropolitain de pompes funèbres a de grosses difficultés financières pour plusieurs raisons et la première évoquée est la concurrence du privé qui se fait mieux connaître et a une accroche plus performante dans les médias. On ne peut que déplorer un tel état de fait, car ce service que notre Métropole propose est en réalité à un tarif moins onéreux, permet des funérailles de très bonne qualité, notamment grâce à l'esprit service public qui anime ses agents.

Alors, évidemment, il faudrait mieux faire connaître ce service public avec des documentations dans nos autres antennes de service public afin que, pour tous les habitants de la Métropole, ce soit évident qu'il existe des services publics funéraires, car nous savons que ce n'est pas lorsque la mort frappe, que nous sommes dans la peine et face à de nombreuses démarches complexes et douloureuses, que nous pouvons réellement aller à la recherche de renseignements.

J'ai souvent eu l'occasion ici de parler du bien commun que représentent les services publics, de la nécessité d'en avoir et de la nécessité d'en trouver pour chaque moment de notre vie. Le décès d'un proche est un moment particulièrement douloureux, surtout pour ceux qui restent, il va de soi. Ce sont des moments où nous n'avons pas forcément toutes nos capacités de réflexion et c'est en cela qu'un service public funéraire est indispensable, toujours tourné vers le bien commun plutôt que vers le profit.

Le service public n'a pas vocation à faire de l'argent, à assurer des profits, mais à proposer un service qui réponde aux besoins des usagers. L'accompagnement des familles fait par les services de la Métropole est de bonne qualité. Il est humain. Un accompagnement dans les démarches administratives, un fascicule retraçant toutes les démarches à effectuer, une boutique où l'on trouve tout ce dont on a besoin, quel que soit le choix du disparu (crémation ou mise en terre), et concernant le coût, c'est beaucoup moins cher que dans des pompes funèbres privées.

Alors, évidemment, et je conclurai ainsi, ce service public ne peut pas disparaître ou être mis en péril. S'il faut travailler à ce qu'il ne soit plus déficitaire, nous devons surtout nous souvenir qu'en matière de service public, les objectifs ne sont pas la rentabilité mais la qualité du service rendu aux usagers.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame PERRIN-GILBERT.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Peut-être avant de démarrer, puisque j'ai 9 minutes, une petite remarque, Monsieur le Maire. En vous écoutant me répondre tout à l'heure sur le budget de notre Mairie et parler de notre Ville, j'ai eu l'impression, et si vous me permettez cette comparaison bien sûr, que vous étiez un peu hors-sol, assez finalement à l'image de la végétalisation que vous avez installée en catastrophe sur la Presqu'île. J'ai l'impression d'un certain décalage entre la vie réelle des Lyonnais et des Lyonnaises et la description que vous en faites.

Et puis, toujours à l'occasion du budget tout à l'heure, j'ai cru entendre un peu de désapprobation sur certains rangs, surtout masculins d'ailleurs, parce que je parlais de vie quotidienne, comme si, pour être de bons élus, nous devons être déconnectés de la vie quotidienne des Lyonnaises et des Lyonnais. Eh bien, je ne le crois pas. Je ne le crois pas, au contraire.

Mais là, rassurez-vous, on va parler technique et on va parler gros sous, puisque vous nous proposez par ce projet de délibération une recapitalisation du Syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'Agglomération lyonnaise, appelé communément le PFIAL.

Et toujours pour vous faire plaisir avant d'aborder cette recapitalisation en elle-même, je vais encore prendre de la hauteur. Je vais encore élargir le propos avec un sujet, celui de la responsabilité des élus vis-à-vis des finances publiques.

Que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, nous sommes responsables des choix que nous faisons ou que nous vous laissons faire. Nous avons examiné le budget tout à l'heure. J'ai voté contre, parce que je ne partage pas vos priorités. J'ai voté contre aussi, parce que je n'ai aucune certitude quant à la véritable bonne santé financière de notre Ville, je n'ai aucune certitude quant à la provenance des fonds qui alimentent les recettes de notre budget.

Monsieur le Maire, quand je lis dans le détail le budget, et je le lis dans le détail, je vois que nous empruntons à certaines banques françaises, que je ne vais pas citer là, allemandes, écossaises même. En revanche, le budget, à sa lecture, ne me donne aucune visibilité sur les fonds que la Ville va emprunter se targuant de ses deux A directement sur les marchés internationaux sans passer par les banques.

J'ai déjà posé cette question en Commission. Je l'ai posée ici. Je l'ai posée également par écrit. J'ai d'ailleurs reçu une lettre de Monsieur BRUMM remarquable de langue de bois, puisqu'il m'explique ceci : « *La Ville étant une personne morale de droit public, elle n'a, contrairement aux entreprises privées, aucune obligation de communiquer sur l'identité de ses prêteurs.* » Circulez, il n'y a rien à voir !

Monsieur le Maire, nous devons pouvoir nous, élus municipaux, nous assurer du caractère éthique des financements que nous sollicitons pour mener à bien un plan de mandat, et nous devons avoir la lecture également des conditions de ces prêts. Et l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais ont aussi droit à cette information essentielle.

Je redoute que, demain, nous ayons de très mauvaises surprises sur des engagements financiers que notre Ville aurait pris sans transparence.

Alors, puisque c'est la fin de votre mandat, je vous demande, Monsieur le Maire, de nous faire passer la liste des organismes qui prêtent de l'argent directement à la Ville, sans passer par les banques. Je vous le demande officiellement.

Ce propos liminaire n'est pas très éloigné de notre projet de délibération visant à recapitaliser la SPL Pôle funéraire. Pourquoi ? Parce que, quand la crise au sein de la SPL a éclaté, il nous avait été promis en réunion de travail comme en séance publique, ici même au mois de novembre, que nous serait présenté l'ensemble des éléments dans une totale — pour reprendre un mot que Monsieur GIORDANO aime bien — transparence. Dans les faits, nous avons eu bien peu de choses.

Et la société Deloitte, dont nous avons les extraits, pas la totalité du rapport — nous n'avons que les synthèses, une quinzaine ou une vingtaine de pages, cela fait peu pour 1,5 million demandés pour nous, que nous votions —, et la société Deloitte a finalement rappelé des éléments de base en matière comptable, des éléments qui, dans une grande ville comme la nôtre, ne devraient même pas être rappelés.

Je vais juste citer deux éléments sur la gestion interne pour situer le niveau, deux éléments de Deloitte, je cite, je lis simplement le rapport Deloitte :

*« Un premier constat sur la gestion comptable : la PFP ne dispose pas d'une comptabilité analytique lui permettant de suivre les coûts par prestation ou par agence, les temps passés par ses équipes et les marges, aucune analyse des coûts de revient ne peut être produite.*

*Recommandation : mettre en place une comptabilité analytique et les outils de pilotage de l'activité et de la marge. »*

Comment pouvons-nous être crédibles ensuite quand nous demandons des bilans à des associations quand on leur donne 5 000 euros de financement, quand nous-mêmes, nos propres SPL, pilotées par des élus, nous n'avons même pas mis en place une comptabilité analytique ?

Un deuxième constat fait par Deloitte sur la gestion documentaire, je cite toujours Deloitte :

*« Dans le cadre de nos travaux, nous avons demandé à consulter les éléments comptables, tels que les factures fournisseurs de l'exercice 2016-2017. Nous constatons que ces éléments ont été égarés.*

*Pour rappel, les éléments comptables doivent être conservés 10 ans après la clôture de l'exercice. Nous attirons votre attention à la fois sur ce problème d'organisation et de responsabilité des dirigeants, ainsi que sur un potentiel risque fiscal en cas de contrôle par l'Administration.*

*Recommandation : mettre en place un processus d'archivage fiable des éléments comptables. »*

Monsieur le Maire, est-il normal, nous qui nous gargarisons du classement deux A, que nous fassions appel à un cabinet extérieur tel que Deloitte pour que soit rappelé à vos élus ce b.a.-ba ?

Je ne vais pas aller plus loin tant ce dossier est symptomatique d'un laisser-aller total, un laisser-aller qui se fait encore une fois sur le dos du service public, des usagers et des contribuables.

Et ce soir, je vais vous dire très franchement ce que je pense. La SPL, présidée par Messieurs CORAZZOL et GIORDANO sera en cessation de paiements dès février 2020, c'est d'ailleurs ce que dit Deloitte, s'il n'y a pas de recapitalisation immédiate. Vous imaginez le scénario ? La société publique municipale de pompes funèbres, gérée par plusieurs de vos adjoints et élus, est en faillite et met la clé sous la porte un mois avant les élections.

Vous nous demandez donc de recapitaliser en urgence pour éviter ce scénario catastrophe pour vous et cela, bien sûr, sans nous donner de vrais éléments d'analyse.

Personnellement, je souhaite que la lumière soit faite sur la responsabilité de celles et ceux qui nous ont conduits à ce déficit, salariés, plutôt du privé, et élus.

Une comptabilité qui disparaît, cela n'existe pas. Nous devons obtenir ces éléments.

D'autre part, Monsieur CORAZZOL m'avait assuré en réunion qu'il me transmettrait les comptes certifiés conformes par la commissaire aux comptes. C'était au mois d'octobre. Depuis, je n'ai toujours rien reçu. Je souhaite les comptes certifiés conformes.

Je dois vous dire aussi, Monsieur le Maire, que, pour moi, vous prenez le service public comme un prétexte, car l'histoire de ces deux décennies nous a bien montré que vous ne croyez pas dans le service public. Je vous ai même entendu me le dire par le passé : « Avec les DSP, on évite plein de choses, les grèves et compagnie. C'est plus pratique à gérer. » Et je n'oublie pas que le service des pompes funèbres est assuré dans le cadre d'une délégation de service public qui se termine fin 2021. Et je parie qu'à ce moment-là, certains dans cette assemblée seront là pour nous expliquer que le service public n'est pas rentable, la preuve, on a déjà dû mettre 1,5 million d'euros, et que, donc, il faut y mettre fin. Et j'ai déjà vu dans le rapport de Deloitte que le passage en SEM était déjà un peu évoqué pour la suite.

Alors, Monsieur le Maire, oui, je pense à nos agents de service public aujourd'hui en votant contre, parce que je pense que des biens communs doivent échapper à la marchandisation et à la financiarisation. Je pense que des temps de la vie humaine doivent aussi échapper à la marchandisation. Le temps de la mort est paradoxalement un de ces temps-là et l'on doit préserver un vrai service public des pompes funèbres, et que ce service soit assuré en régie, que ce soit à l'échelle municipale ou à l'échelle métropolitaine, comme le conseillait déjà en 2016 la Cour régionale des Comptes.

Je voterai donc contre cette recapitalisation, car je suis pour le passage en régie directe, municipale ou métropolitaine, et je voterai contre cette recapitalisation, car elle est faite d'abord pour vous exonérer, vous et vos élus, de votre responsabilité. Elle est faite pour passer le cap des élections et, ensuite, ma foi, on verra. Eh bien, je ne vote pas 1,5 million de recapitalisation dans ces conditions.

**M. LE MAIRE :** Merci bien. Madame BAUGUIL.

**Mme BROLIQUIER Denis,** Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Non, Monsieur le Maire, Véronique BAUGUIL étant membre du CA de la SPL, elle ne peut pas prendre la parole sur ce sujet. Je porterai donc la parole des élus Indépendants pour ce dossier qui concerne la recapitalisation du pôle funéraire public.

Petit rappel du contexte : la SPL dénommée Pôle funéraire public Métropole de Lyon a été créée en octobre 2016, elle intègre 14 communes aux côtés du syndicat intercommunal, qui lui-même comprenait déjà Lyon et Villeurbanne. Dès la création, le problème financier est arrivé très vite. En 2017, il était question d'un excédent comptable de 143 000 euros et seulement un an après, en 2018, l'excédent s'est transformé en déficit de près de 700 000 euros.

La Chambre régionale des Comptes avait déjà pointé des dysfonctionnements dans son rapport d'observation sur les exercices de 2011 à 2016. C'était un rapport qui datait d'avril 2018. Alain GIORDANO en a parlé, je ne citerai pas tous les points liés à ce rapport. Tout est en cours de rectification, même si l'on peut regretter le rythme de la réforme, deux ans, pour amorcer quelques modifications, on aurait pu espérer mieux et commencer à avoir des résultats probants.

Mais ce que je retiens prioritairement, c'est la question de la structure qui est citée dans le rapport de la Chambre. Après la création de la SPL, je cite, « *il est peu cohérent que le pilotage du projet de SPL soit assuré par un syndicat composé de deux communes, dont la totalité des agents a été transférée à la SPL, sur laquelle il est pourtant censé exercer un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services.* » Le statut même de SPL est effectivement sans doute à revoir. En tous les cas, nous, dès le départ, nous avions fait part de notre réserve sur ce statut.

Le cabinet Deloitte, mandaté en 2019 pour analyser la situation, pointe du doigt des défaillances de gestion comptable, de gestion du personnel, de gestion de stocks et de gestion stratégique de l'entreprise. Ce n'est donc pas uniquement le contexte concurrentiel difficile qui a été la source des difficultés et qui a été la source de l'ampleur du déficit.

Cela soulève plusieurs questions. La première, c'est le bien-fondé du choix de la SPL comme structure pour administrer les pompes funèbres intercommunales. Et elle entraîne une autre question, c'est que la gestion d'une SPL, une structure comparable dans son mode de fonctionnement à une entreprise, fait-elle vraiment partie des missions des élus ? Être chef d'entreprise, nous le savons tous, ne s'improvise pas. Dépenser de l'argent a toujours été plus facile que d'obtenir une performance commerciale et un équilibre des comptes. La vocation très honorable d'un service public de pompes funèbres, visant à offrir un enterrement décent à toute personne en situation précaire, est loin de la lutte dans l'arène avec des concurrents ou stratégies commerciales que le cabinet Deloitte qualifie d'agressives.

Alors, recapitaliser aujourd'hui, c'est sans doute permettre à la SPL de sortir la tête de l'eau, mais ne serait-ce pas que pour les six mois à venir ? C'est une vision à court terme et elle n'est pas envisageable à nos yeux.

Quelles sont les perspectives à moyen et surtout à long terme ? Continuer sur ce schéma, n'est-ce pas reculer pour mieux sauter ? Sauver la SPL et sauver les pompes funèbres municipales sont deux options complètement différentes à notre avis.

Dans les mois qui viennent, les administrateurs et le Président de la SPL et des PFI vont changer. Nous n'avons donc aucune visibilité sur l'avenir et cela revient à donner un blanc-seing à des inconnus, même légitimés par le suffrage universel, sans garantie du redressement du pôle funéraire public. Et sur les 2 millions d'euros qui sont demandés aux Villes de Lyon et Villeurbanne, 1,6 million d'euros sont réellement nécessaires. Le cabinet Deloitte préconise qu'il faut 2 millions d'euros parce que les 400 000 euros supplémentaires, je cite, « *compte tenu d'une marge de sécurité permettant au pôle funéraire public de faire face à d'éventuels aléas* », cela fait une marge de 25 % supplémentaires au cas où. Cela nous paraît beaucoup. Ne serait-ce pas uniquement pour gagner quelques semaines de plus avant que l'édifice économique ne s'effondre ?

Nous retiendrons aussi les recours possibles par la concurrence, qui, nous dit-on, ne sont pas négligeables, et toutes les explications sur la faisabilité de cette recapitalisation, au regard des règles du CGCT, du droit des sociétés et des aides de l'État, qui montrent la complexité du dossier. Cela montre aussi les difficultés que peuvent rencontrer les collectivités quand elles veulent rentrer elles-mêmes en concurrence avec les entreprises privées.

Le contexte est trop incertain sur la forme comme sur le fond. Nous nous abstenons donc sur ce dossier. Le pari que l'on nous demande d'engager aujourd'hui avec beaucoup d'argent public est vraiment trop risqué. Il est vraiment trop incertain. Nous ne voyons pas une issue favorable à cette SPL. Nous nous laisserons donc gérer le dossier tout seuls.

**M. LE MAIRE** : Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Alors même que nous avons largement abordé cette question en novembre dernier, via la décision budgétaire modificative numéro 2, vous nous présentez donc aujourd'hui en bonne et due forme une délibération pour essayer de sortir la SPL Pôle funéraire public du pétrin dans lequel elle est, et par la même occasion le contribuable lyonnais, aujourd'hui plongée.

J'avais alors, une fois encore, dénoncé notre incompréhension quant à ce montage complexe, dont on parle beaucoup aujourd'hui, réalisé avec votre aval, à savoir la Ville de Lyon adhérente du Comité syndical, le PFIAL, lui-même actionnaire majoritaire d'une SPL, le Pôle funéraire public. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Vous aviez gentiment laissé entendre en novembre que vous étiez étranger à ce montage, n'étant plus présent à la tête de la Ville, ce qui n'est pas tout à fait exact, car la SPL a été constituée le 17 octobre 2016. Ce n'était pas très sympa pour Georges KÉPÉNÉKIAN, qui vous avait suppléé pendant quelques mois et vous étiez bien aux manettes à cette époque-là. En tout état de cause, l'hypothèse de créer une SPL était dans les tuyaux depuis de nombreuses années. L'administrateur du PFIAL que j'étais de 2008 à 2014 peut en témoigner si besoin. Ce n'est pas, vous en conviendrez, très sympathique d'essayer de faire porter le chapeau aux autres.

Autre point intéressant aujourd'hui, vous nous présentez, j'allais dire « enfin », pour la première fois, le rapport d'activité du PFIAL. Votre Adjoint GIORDANO en a parlé longuement, alors même que ce rapport doit en théorie être présenté tous les ans au Conseil municipal, alors même que la Chambre régionale des Comptes avait fait observer cette lacune dans son rapport sur la gestion du PFIAL, discuté ici en novembre 2018, et alors même que nous vous l'avions réclamé à plusieurs reprises, y compris avant le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Il aura donc fallu attendre un état de quasi-cessation de paiements pour vous y résoudre. Je trouve que c'est dommage, dommage car si on se replonge dans ce rapport, il y a quand même une ligne intéressante sur la dernière page. On peut lire concernant les résultats de la SPL Pôle funéraire public en 2018 un déficit cumulé depuis sa création de 553 594 euros. Peut-être que si ce rapport nous avait été présenté plus rapidement en 2019, comme il aurait dû l'être, peut-être alors que nous aurions pu réagir plus prestement aux difficultés de la SPL. Il est dommage d'avoir dû attendre la fin de l'année 2019.

Résultat des courses, aujourd'hui, le contribuable lyonnais est appelé à la rescousse pour un peu plus de 1,5 million d'euros. Cela sera-t-il suffisant pour faire perdurer ce service qui est nécessaire et qui sait être attractif en matière de prestations et de tarifs pour nos concitoyens ? Rien n'est moins sûr à nos yeux.

Vous nous présentez également un rectificatif qui laisse entendre que les autres communes, nouvellement membres de la SPL, ne souhaitent pas investir davantage. De 85 % d'actions de la SPL détenues, le syndicat des pompes funèbres, le PFIAL, passera à 99,66 %, remettant en cause l'équilibre même entre l'ensemble des communes au sein de cette SPL.

Cela nous conforte dans notre pensée que ce montage n'est pas le bon. Le PFIAL est une coquille vide qui jusqu'à présent jouait le filtre des mauvaises nouvelles et empêchait les services de la Ville d'exercer un contrôle vigilant sur le sous-satellite SPL Pôle funéraire.

Devant cet état de fait, je rejoins l'analyse qui consiste à penser que cette subvention permettra de pallier le plus pressé. Il appartiendra à votre successeur de se pencher sur les problèmes structurels des PFI. Nous nous abstenons donc sur cette subvention.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame BAUME.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Si la Ville est gérée correctement, très correctement, au point qu'elle n'investit pas suffisamment vite et fort pour la transition écologique comme l'a indiqué Françoise CHEVALLIER tout à l'heure, c'est tout l'inverse pour le Pôle funéraire public, fort mal géré avec de fait ce jour cette proposition de recapitalisation.

Je m'explique et je cite : « inexistence d'un processus d'élaboration de budget, absence de comptabilité analytique, heures supplémentaires de certains salariés disproportionnées au regard de l'activité ». Voici trois exemples issus de la longue liste de dysfonctionnements identifiés après l'alerte globale de la CRC.

Pour nous, ceci pointe un manque de suivi et un manque de vision des décideurs. Pourtant, comme l'a indiqué Alain GIORDANO tout à l'heure, en accroissant géographiquement son territoire d'intervention, le Pôle funéraire public ainsi créé aurait dû et pu répondre aux besoins des habitants et trouver un équilibre dans ce champ d'activité, nous en convenons, très concurrentiel.

Alors deux points de vigilance stratégiques de notre point de vue :

- Le premier point est que ce Pôle funéraire public ne maîtrise pas toute la chaîne de valeur au sens de la chaîne de valeur économique, à savoir le crématorium de Bron entre autres et l'ensemble des cimetières ;
- Et un deuxième point qui n'est pas anecdotique et dont, entre autres, Paris s'est inspirée, un élément différenciant, parce que nous sommes dans un monde compétitif, qui serait la question des pratiques écoresponsables et bien au-delà du zéro phyto dans les cimetières.

Il nous semble essentiel, et nous sommes bien d'accord là-dessus, que notre Ville participe à une offre de service territorial funéraire pour toutes et tous à l'équilibre économiquement.

Nous avons, lors de la DM 2, par la voix d'Étienne TÊTE, alerté en nous appuyant sur les rapports que vous nous aviez fournis et que vous aviez en main de fait. Au-delà des nombreux dysfonctionnements structurels, il convient de redéfinir les contours du fonctionnement de cette offre de service avec les autres communes et ensuite seulement s'en donner les moyens.

C'est une mauvaise gestion de notre point de vue, qui conduit à une fausse bonne solution court-termiste. Dans quelques semaines, tout le monde en a parlé, et vous en convenez, de nouvelles équipes seront en responsabilité dans les communes parties prenantes de cette offre de service. Gageons qu'elles se mettront en urgence autour de la table pour clarifier politiquement, juridiquement et financièrement cette offre de service et mobiliser ainsi à bon escient l'argent public.

Dans l'attente, nous votons contre cette recapitalisation.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur GRABER.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération vise à verser une subvention de 1,55 million d'euros au PFIAL, afin de permettre aux côtés de la Ville de Villeurbanne de recapitaliser la SPL Pôle funéraire public.

Comme nous l'avions indiqué en novembre dernier, notre groupe soutient cette recapitalisation et votera cette délibération.

Elle traduit en effet les valeurs que nous défendons et s'inscrit dans des perspectives de redéveloppement pertinentes pour l'avenir. Nous portons en effet une volonté d'un service public funéraire de qualité, à l'attention du plus grand nombre.

La perte d'un proche confronte malheureusement les familles à des situations de solitude et d'isolement. Dans un secteur marchand fortement concurrentiel, l'existence d'un service public est un gage d'un égal accès à tous à une écoute, une aide, des conseils et des services de qualité, dont les prix restent en deçà des prix des autres opérateurs.

Il répond en cela à l'intérêt général au service des familles, de toutes les familles, quelle que soit leur situation, leurs revenus, dans les moments les plus durs de la vie.

Il joue aussi un rôle de régulateur du marché avec des tarifs modérés.

Cette recapitalisation fait suite à une série d'audits, cela a été dit, et d'analyses financières et juridiques qui ont montré les points suivants :

- D'une part, des difficultés conjoncturelles traversées par la SPL. La SPL a effectivement perdu 600 000 euros de chiffre d'affaires après l'année 2017, alors qu'elle était en excédent fin 2017. Cela s'explique par des pertes de parts de marché face à une concurrence agressive des acteurs privés et d'un marché également en repli. Des difficultés de gestion interne ont également été mises en œuvre, cela a été dit. Le Conseil d'administration et le manager de transition, nommé Directeur général depuis novembre 2019, ont apporté et apportent des réponses en matière de réorganisation, en matière de nouveau business plan et d'un accompagnement externe par le cabinet Deloitte afin d'accompagner le redressement de la SPL.

- D'autre part, le cabinet Deloitte réaffirme à la fois la valeur du fonds de la SPL et la pertinence d'une activité funéraire publique, et insiste. C'est bien parce qu'il est acté un plan d'action réaliste visant notamment à améliorer le pilotage financier et surtout redynamiser le volet commercial que la recapitalisation par notre collectivité publique et celle de Villeurbanne est pertinente. Et c'est bien une vision à la fois à court, moyen et long terme qui est proposée. Ce plan d'action intègre à la fois une intervention sur les coûts et sur l'augmentation des recettes. Sur les coûts, il s'agit de revenir à un ratio coûts de personnel/chiffre d'affaires proche de ceux observés dans le secteur des pompes funèbres, avec des suppressions de postes et des départs à la retraite. Sur le second aspect, il s'agit d'une augmentation tarifaire qui permettrait d'augmenter le chiffre d'affaires de 300 000 euros. Toutefois le niveau de rémunération de ces prestations reste de 15 % inférieur aux prix du marché. Parallèlement, la stratégie commerciale est repensée, afin de rationaliser le réseau des agences, d'être davantage présents auprès des établissements hospitaliers et des professionnels de santé.

Ces éléments permettent d'envisager un redressement de la situation financière de la SPL avec un résultat d'exploitation à l'équilibre en 2020 et un résultat net positif à partir de 2021.

La mise en place d'un manager expérimenté, le pilotage financier quotidien et précis, ainsi que les mesures salariales et tarifaires seront les garants de ces résultats.

Notre groupe fait donc le pari de la confiance, confiance dans les administrateurs de la SPL et du PFIAL, dans la direction de la SPL et dans l'ensemble de ses agents afin de tenir la barre et maintenir le cap du redressement.

Nous rappelons aussi qu'en comparaison du coût de recapitalisation pour notre collectivité, celui de la liquidation totale du Pôle funéraire public serait de plus du double, c'est-à-dire 3,5 à 4 millions d'euros.

Pour conclure, mes chers collègues, si nous avons tous la responsabilité du bon usage des deniers publics, nous portons aussi celle de ne laisser aucune famille lyonnaise confrontée à la mort dans des situations de fragilité et de solitude face à un marché concurrentiel. L'existence d'un service funéraire public sur Lyon, Villeurbanne et les 14 autres communes de notre Métropole est un gage de savoir-faire, de qualité, avec des tarifs qui demeurent inférieurs à ceux des acteurs privés. C'est aussi, et c'est au cœur de nos valeurs, le gage d'un égal accès pour toutes les familles, quelle que soit leur situation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur MALESKI.

**M. MALESKI Jérôme** : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je souhaitais m'exprimer au nom de mon groupe sur la délibération portant sur la subvention d'investissement à destination des Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération de Lyon.

Pour rappel, lors du Conseil d'administration de décembre 2018, le Conseil d'administration du PFP, à l'initiative de son Président, a fait part, dès qu'il en a été informé, d'une situation financière très dégradée avec notamment un déficit comptable 2018 de 697 000 euros, alors que l'excédent était de 143 000 euros en 2017.

La délibération qui nous intéresse aujourd'hui vise à autoriser une subvention d'investissement de 1 553 000 euros pour la recapitalisation du Pôle funéraire public.

Cette décision intervient après les conclusions du cabinet de conseil mandaté pour accompagner les équipes de la SPL dans le redressement de la situation financière.

Les conclusions de cet audit ont été présentées le 27 septembre dernier au PFIAL et aux Villes de Lyon et de Villeurbanne.

Le déficit important est principalement la résultante d'une perte de parts de marché face à une concurrence parfois agressive des acteurs privés, le tout dans le contexte d'un marché stagnant voire en repli. En effet, cela a été dit, on meurt moins dans la Métropole.

Le manque d'outils de gestion en interne a également été pointé par cet audit, ainsi qu'une défaillance dans le processus de relance des impayés ou le suivi du temps de travail des agents.

Face à ces problématiques, la Direction de la SPL a mis en place un plan d'action adéquat, pour pallier les faiblesses commerciales et financières. On peut notamment évoquer la réorganisation de la direction générale de la PFP (nomination d'un nouveau manager de transition expérimenté, par exemple), un plan de réduction des charges et un nouveau business plan détaillé, qui devrait permettre de retrouver un équilibre des comptes dès cette année et d'amorcer un développement des activités dès l'année 2021-2022.

Ce plan d'action pour redresser le PFP prévoit également la recapitalisation de la société pour la Ville de Lyon d'un montant, je le disais plus tôt, de 1,5 million d'euros.

Ce plan d'action a d'ores et déjà été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration du PFP lors de la séance du 6 janvier 2020.

Cette recapitalisation interviendra dans un contexte financier et managérial beaucoup plus salubre. Le travail réalisé par le cabinet de conseil permettra au PFP de repartir sur des bases saines et de mieux développer son activité, tout en continuant à proposer un service public funéraire de qualité pour les usagers.

Je pense qu'il s'agit d'une chance que d'avoir dans notre ville un pôle funéraire généré par le secteur public avec, notamment, des prix inférieurs de 15 % à ceux pratiqués par les acteurs privés.

Aussi, je crois qu'il est de notre responsabilité que de s'assurer qu'une telle activité puisse continuer. Mes chers collègues, je pense que nous pouvons nous satisfaire de ce plan d'action et de la délibération mise au vote ce jour.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur BRUMM.

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Je voudrais simplement apporter quelques considérations techniques.

Il est bien évident qu'il n'est pas pour nous question de contester qu'il y a eu des manquements au niveau des organes de la SPL, mais nous nous trouvons dans la situation suivante.

Soit nous déposons le bilan, purement et simplement, liquidation judiciaire et, dans ce cas-là, il faut savoir quel était le passif. Le passif, pour les différentes dettes que pouvait avoir la SPL, était de 2,8 millions d'euros. Au niveau du seul personnel avec les indemnités de licenciement et autres, il était de 1,1 million d'euros. Le passif était donc globalement de 4 millions. Il est bien évident qu'au niveau du tribunal, lorsqu'une société dépose son bilan, qu'elle est en liquidation et qu'elle a la chance d'avoir des actionnaires tout à fait solvables que sont les collectivités, notamment les Villes de Lyon et de Villeurbanne en l'espèce, les aurait appelé en comblement de passif. Cela nous aurait donc coûté 4 millions d'euros. Alors, Madame BAUME, quand vous dites que vous ne votez pas la subvention parce que cela coûte cher.

Là, nous allons mettre une somme de 1,5 million d'euros, mais nous avons l'assurance, la quasi-assurance, parce qu'on n'est jamais sûr de rien que cette entité bien gérée poursuive une marche normale et rende le service social que nous espérons.

Je le pense compte tenu de la qualité des gens que nous avons rencontrés aussi bien au niveau du droit que de la finance, du mandataire de transition que nous avons trouvé.

Entre deux maux, s'il fallait choisir le moindre, il est bien évident que la recapitalisation était la meilleure solution.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je pense que la leçon de tout cela, c'est que, lorsque l'on est à la tête d'une SPL, il faut en surveiller l'évolution. J'ai été président de deux SPL, et pas les moindres (Confluence et la Part-Dieu), des dérapages financiers, il n'y en a jamais eu, parce que nous surveillons effectivement les comptes.

Il se trouve que, lorsque cette dérive, parce qu'il faut parler de dérive, a eu lieu, je n'étais pas là, et j'ai donc un jugement sévère sur ce qui s'est passé. On ne prend pas les présidences comme on reçoit une médaille. On les prend pour exercer une responsabilité. On est responsable.

Aujourd'hui, nous sommes devant une situation compliquée, nous prenons le meilleur parti possible, mais ce qui s'est passé était totalement inadmissible.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Pour le rapport n°2020/5341 Le groupe Europe écologie - Les Verts et Mme PERRIN-GILBERT votent contre)*

*(Pour le rapport n°2020/5341 Abstention des groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de Mmes FAURIE-GAUTHIER et GRANJON et de M. REMY.)*

*(Pour le rapport n°2020/5341 M. GEURJON vote pour.)*

*(Pour le rapport n°2020/5341 Mmes BAUGUIL, GAY et HAJRI et MM. CORAZZOL, DURAND et GIORDANO ne prennent pas part au vote.)*

*(Pour le rapport n° 2020/5365 Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de Mmes PERRIN-GILBERT et GRANJON et de M. REMY.)*

*(Pour le rapport n° 2020/5365 Mmes BAUGUIL, GAY et HAJRI et MM. CORAZZOL, DURAND et GIORDANO ne prennent pas part au vote.)*

(Les deux rapports sont adoptés)

---

### **2020/5346 - Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2017**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Il s'agit du rapport qui a trait à la délégation de service public de la fourrière automobile avec le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2017. Avis favorable, bien sûr.

**M. LE MAIRE** : Madame PERRIN-GILBERT.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Madame BALAS n'est pas là, alors c'est moi qui vais parler de la fourrière cette fois, avec tout d'abord une remarque.

Je suis étonnée que nous soit présenté seulement maintenant un rapport annuel d'activité qui date de 2017. Je voudrais savoir pourquoi ce décalage. C'est plus qu'une remarque, c'est une question.

Ensuite, deux autres questions.

Notre collègue, et peut-être en parlera-t-elle, Françoise CHEVALLIER, a posé une question en Commission. Il semble que les véhicules du prestataire, qui enlèvent donc les voitures, ne soient pas en conformité avec la ZFE, la zone à faible émission. Comment allez-vous négocier avec ce prestataire pour qu'il se mette en conformité avec un règlement que nous avons nous-mêmes pris au niveau de la Métropole ? Ou y aura-t-il encore une énième dérogation ?

La troisième question est celle-ci : qu'allez-vous faire des vélos qui ont été embarqués sans autre avertissement, qui se retrouvent parkés dans le parc de la fourrière ? Vont-ils être rendus aux usagers s'ils osent aller les chercher vu les photos que nous avons vues ou vont-ils être, par exemple, redonnés à des associations d'insertion qui pourraient les réparer, les remettre sur le marché, etc. ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame CHEVALLIER.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : À l'occasion de cette délibération, nous souhaitons aborder deux questions.

La première question, comme cela vient d'être indiqué est la question des véhicules utilisés pour la fourrière. Nous avons eu des données suite à ma question en Commission. La fourrière utilise 13 véhicules. Nous avons lu dans le compte rendu qu'en réalité, seuls 4 véhicules ont la vignette Crit'Air 3 et sont donc compatibles avec les autorisations de circuler de la ZFE, mais simplement pour cette année, cela ne sera plus le cas en 2021. Les autres véhicules, est-il indiqué, ne sont pas compatibles avec les autorisations de circuler dès 2020.

J'ai regardé ce qui avait été dit au moment du renouvellement de la délégation en juillet dernier. Le délégataire s'était engagé à investir dans des véhicules récents. Apparemment, d'après les informations qui nous sont données, il ne l'a toujours pas fait, puisque, s'il avait investi dans des véhicules récents, d'abord il nous l'aurait indiqué en Commission et il n'aurait pas des véhicules incompatibles avec la ZFE. Mais pas de problème en fait, nous a-t-on dit en Commission, c'est toujours cette même personne : ces véhicules ont une dérogation d'office pour exercice d'un service public.

Alors, je me suis posé des questions. Quelle est la durée de cette dérogation d'office ? Je suis allée regarder la liste des dérogations de la ZFE. À mon sens, mais je me trompe peut-être, la délégation ne serait valable qu'un an, renouvelable une fois. La question est donc la suivante : quelles exigences à la Ville de Lyon par rapport à son délégataire de changement de ces véhicules ?

Nous pensons en effet que notre Ville doit être exemplaire dans ce domaine, y compris pour ses délégataires. Nous parlons du suivi tout à l'heure, c'est aussi un suivi à avoir dans ce domaine.

Deuxième question, c'est la question de la fourrière pour les vélos. Fin 2019, on a assisté à une opération d'enlèvement de vélos par la fourrière, qui a suscité quelques incompréhensions. Les vélos enlevés, d'une part, n'étaient pas tous des épaves et ils ne comportaient pas tous des autocollants prévenant de leur mise en fourrière. De plus, ils ont été entassés – nous avons vu les images – d'une façon peu respectueuse de leur état.

À notre sens, il est nécessaire de mettre en place une procédure pour la mise en fourrière de vélos, y compris pour leur conservation, et aussi un accord avec les ateliers d'autoréparation vélos pour une récupération de ceux-ci quand ils ne sont pas réclamés par leurs propriétaires, et pourquoi pas, c'est une des mesures du plan vélo des associations, une fourrière spécifique vélos gérée par ces mêmes ateliers.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je crois que 52 vélos ont été mis en fourrière.

Pourquoi 2017 ? Parce que 2018 est dans les rapports sans débats. Il y avait 2017 et 2018.

Sur l'obligation de se mettre en conformité, effectivement, le délégataire se mettra en conformité.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

*(Abstention de Mmes PERRIN-GILBERT et GRANJON.)*

---

**2020/5348 - Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon - Avis sur la demande de crédit d'impôt du délégataire pour ses participations financières au profit des manifestations artistiques prévues à l'article L. 2333-55-3 du CGCT - Exercice 2018-2019**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : C'est un rapport, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui a trait à la délégation de service pour l'exploitation du Casino de Lyon. C'est un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame PERRIN-GILBERT.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Intervention retirée.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

*(Abstention de Mmes PERRIN-GILBERT et GRANJON.)*

---

**2020/5347 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Quelques mots sur cette délibération de modification du tableau des effectifs.

Il s'agit d'une délibération, nous le savons tous, récurrente de notre Conseil municipal, toujours technique, plutôt austère je dirais, et pourtant ô combien instructive pour qui sait en tirer la substantifique moelle, car on y trouve tout. On y trouve les créations de postes, les suppressions de postes, les modifications de postes et les réorganisations de nos services.

Alors, permettez-moi d'en dire deux mots et d'en profiter pour répondre à Monsieur GUILLAND, mais il a quitté la pièce, qui, lors du débat budgétaire, semble nous dire que nous avons été dispendieux en matière d'évolution de la masse salariale au cours de ce mandat et dire deux mots également à Monsieur BROLIQUIER, qui semble nous dire que nous avons conduit tout cela un peu au jour le jour, sans véritable vision stratégique, sans véritable projet de modernisation de notre Administration.

Alors, Monsieur BROLIQUIER, Monsieur GUILLAND, je vous inviterai à être à l'avenir beaucoup plus attentifs à cette délibération, qui décline Conseil municipal après Conseil municipal la stratégie RH de la Ville.

Cette stratégie a été définie au début du mandat autour de cinq enjeux. Je me contenterai de développer les deux premiers qui ont un lien direct avec cette délibération.

Premier enjeu, celui de la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

Nous nous étions engagés en début de mandat à maîtriser l'évolution de la masse salariale à hauteur de 2 % par an à périmètre constant. Je l'ai dit, je le redis aujourd'hui, il s'agissait là d'un cadrage plutôt protecteur pour nos agents, comparativement à ce qui a été pratiqué dans d'autres collectivités.

Cet engagement – Monsieur GUILLAND n'est pas là, mais vous lui rapporterez – a été tenu, puisque, sur les six années, de 2014 à 2019, de compte administratif à compte administratif (je parle du compte administratif estimé pour l'année 2019), l'évolution de la masse salariale, à périmètre constant, aura été de 1,97 % par an.

Nous avons également indiqué que, pour ce faire, nous serions amenés à réduire les effectifs sur ce mandat. Au final, nous aurons fait mieux, puisque nous aurons réussi à tenir notre engagement sur la masse salariale, sans réduire les effectifs de la Ville et c'est tant mieux. Je vais m'en expliquer.

Parce que, pour faire face à la dynamique démographique soutenue de notre Ville, nous avons créé au cours de ce mandat 370 postes entre 2014 et 2019 pour les nouveaux groupes scolaires, les crèches, les gymnases, les piscines, les trois nouvelles bibliothèques et nous en avons supprimé dans le même temps presque autant, 327 postes, ce qui est beaucoup plus que ce qu'aurait permis le passage aux 1 607 heures. Je vous ai dit que j'estimais ce passage aux 1 607 heures comme une économie potentielle d'une quinzaine de postes.

Nous avons donc un solde net sur ce mandat de 43 créations de postes, en d'autres termes, une augmentation du nombre de postes de 0,6 % en six ans, alors que, dans le même temps, la dynamique démographique de la ville a été de 7 %.

Alors, assurer le même niveau de service public voire l'améliorer pour 7 % d'usagers supplémentaires avec seulement 0,6 % de postes en plus, c'est ce que les économistes appellent faire des gains de productivité, c'est ce que je préfère appeler le résultat de l'engagement permanent au quotidien de nos agents au service des Lyonnaises et des Lyonnais, et j'en profite pour les en remercier vivement.

Alors, Monsieur BROLIQUIER, c'est là où j'en viens à vous apporter quelques éléments de réponse, ces bons résultats, nous les avons obtenus grâce à de multiples opérations de réorganisation. Vous semblez ignorer, et j'aurais tendance à dire à la future opposition au Conseil municipal, prenez place dans les Comités techniques, c'est là que tout se passe. Cela demande beaucoup de temps, mais c'est là que vous aurez une visibilité au jour le jour de la politique RH de la Ville et du projet de l'Administration.

Lors de ces Comités techniques, nous avons passé, Monsieur BROLIQUIER, plus de 150 dossiers de modification, de réorganisation, de modernisation, d'externalisation, d'internalisation de nos services. Toutes ces opérations, il a fallu les lancer puis les accompagner pour surmonter les réactions, vous le savez, parfois et assez souvent anxiogènes face aux changements.

L'objectif que nous avions était clair : ne laisser personne sur le carreau. Il a fallu mettre en place un accompagnement renforcé et personnalisé des agents directement impactés par ces réorganisations.

Cet accompagnement a été mis en place soit pour former les agents aux nouveaux outils ou à la nouvelle organisation, soit pour assurer la mobilité, la reconversion ou le reclassement professionnel de celles et ceux qui n'avaient plus leur place dans la nouvelle organisation. C'était là notre deuxième enjeu.

Toutes ces réorganisations ont été réalisées avec une méthode, le dialogue social de proximité, avec un fil rouge, améliorer la qualité de vie au travail pour nos agents, avec un socle de valeurs partagées, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, le droit et l'accès à la santé pour tous nos agents, et, depuis le dernier Conseil municipal, nous avons voté un dossier sur l'accès au logement social pour nos agents.

Telles étaient donc nos priorités. Les engagements ont été tenus.

Je veux à mon tour, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, en remercier particulièrement la Direction générale, ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont eu à porter toutes ces réorganisations souvent génératrices de quelques tensions dans les équipes de travail.

Avis favorable de la Commission sur cette délibération, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

J'en profite pour signaler que nous créons 15 postes pour la police municipale.

Il y a des interventions. Madame GRANJON, excusez-moi, et Monsieur SÉCHERESSE.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vais commencer, avant de lire mon intervention, par dire qu'ici, des termes me choquent. On parle de charges salariales, on parle de masse salariale, ce qui me choque moins. J'ai envie de parler de richesses salariales, car, sans les charges salariales, il n'y a pas de Ville de Lyon. C'est clair. En réalité, ce sont eux qui gèrent beaucoup des aspects de notre vie lyonnaise. Si la ville est fleurie, c'est bien parce qu'il y a des agents des espaces verts.

**M. LE MAIRE** : Ah, vous voyez que la ville est jolie !

**Mme GRANJON Isabelle** : Des agents dans les animaleries de la ville, qui veillent à la biodiversité animale et aux soins des animaux dans le Parc de la Tête d'Or, entre autres.

Les agents administratifs qui s'assurent d'un service de qualité pour les usagers lyonnais dans tellement de domaines que je ne peux pas tous les citer ici.

Il y a les agents de cantine, des écoles, des crèches, qui font tout ce qu'il faut pour que nos enfants soient au mieux quand nous sommes au travail.

Les agents des EHPAD et des résidences pour personnes âgées, qui veillent sur nos anciens, sur ceux qui ne peuvent plus vivre seuls.

Les agents des services des Antennes de Solidarité, confrontés à la misère et souvent au désespoir des plus défavorisés.

La police municipale, qui fait son possible pour assurer un lien de médiation dans notre ville et veiller à notre sécurité dans nos rues, quand vous ne leur demandez pas de s'écarter de cette mission pour pallier le sous-effectif de la police nationale.

Les gardiens des salles et stades, qui entretiennent au mieux nos équipements.

Toutes ces missions variées sont accomplies par des agents et des agentes dévoués, malgré le peu de reconnaissance financière, malgré une charge de travail croissante pour beaucoup. 7 % d'augmentation de la population et moins de 1 % d'augmentation de masse salariale, cela laisse à réfléchir.

Ils et elles sont fiers d'être des agents de la Ville de Lyon. Ils et elles sont fiers de représenter le service public.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. J'ai ensuite Monsieur SÉCHERESSE.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Rapidement, compte tenu de l'heure, Monsieur le Maire, quand vous êtes revenu du ministère de l'Intérieur, je m'étais précipité dans votre bureau pour, vous vous en souvenez, vous demander que nous puissions enfin créer des postes de police municipale, dans la mesure où nous avons exercé un certain nombre de missions de reconversion de certains de nos policiers quittant les grands parcs pour aller vers la police de proximité dans les arrondissements. Je vous avais donc demandé la création de postes.

Aujourd'hui, nous débattons des 15 premiers postes de police municipale que vous avez décidé de créer, sachant qu'ils seront utiles dans la police de proximité et concernent nos agents qui sont en VTT, qui sillonnent en particulier les quais et le centre-ville. Les équipages seront renforcés. Ils passeront de 8 à 17 agents. Nous procéderons également au renforcement du GOM à hauteur de 6 agents.

Bien entendu, dans un deuxième temps, d'ici quelques mois, la Ville de Lyon votera les 15 postes supplémentaires, dont une partie sera affectée, je vous le dis de suite, au PC Sécurité, comme je l'avais indiqué, alors qu'il y avait eu des problèmes dans le centre-ville.

Il s'agit d'efforts importants, puisqu'au total, nous créons 30 postes de policiers municipaux.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5350 - Concession de service public pour la gestion de la salle de spectacle Le Transbordeur - Choix du titulaire - Approbation du contrat de concession de service public - Autorisation de signer le contrat - Approbation des tarifs**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Il s'agit par cette délibération d'acter le nouveau délégataire de la gestion de la salle de spectacle Le Transbordeur, après une procédure qui a démarré le 25 mars 2019 par un vote au Conseil municipal, l'admission de deux offres le 3 juillet 2019, des séances de négociation conduites les 10 et 11 octobre derniers avec Richard BRUMM et moi-même.

Je rappelle que c'est un contrat qui est conclu pour cinq années, jusqu'au 29 juin 2025, qui démarrera le 1<sup>er</sup> juillet de cette année.

Deux offres ont été reçues, l'offre de la société Hors-Bord et l'offre de la société Transmission, qui gère d'ores et déjà le Transbordeur.

Le choix s'est effectué sur six critères : la viabilité et la cohérence du projet culturel, la viabilité économique et financière du projet d'exploitation, les actions prévues en vue de la diversification et de la fidélisation des publics, la capacité du candidat à collaborer avec le réseau de musiques actuelles de notre territoire, la diversité des profils des artistes et l'attention portée à l'écoresponsabilité.

À l'issue de l'ensemble de ces analyses, l'offre présentée par la société Transmission a été retenue, puisqu'elle propose un modèle économique réaliste, a des liens étroits avec les partenaires et artistes des musiques actuelles du territoire, le développement d'événements autoproduits et des investissements importants prévus tout au long de la durée de la concession.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Monsieur GRABER.

Madame ROUX DE BÉZIEUX.

**Mme ROUX DE BÉZIEUX Élodie** : Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Vous nous demandez de renouveler le contrat de concession pour la gestion de la salle du Transbordeur à l'équipe de Transmission, avec un projet, je cite, « moins risqué au niveau financier et artistique ».

Ce contrat est reconduit avec une redevance fixe de 15 000 euros et variable suivant le CA hors taxes à partir de 2,5 millions d'euros. Or ce niveau de CA n'a été atteint qu'une seule fois au cours des quatre précédents exercices, c'était durant l'exercice 2017-2018. C'est un petit manque à gagner pour les finances de notre Ville.

Ceci dit, si nous souhaitons que le Transbordeur reste une grande salle en matière de musiques actuelles et se développe, il faut intervenir sur deux problèmes qui le touchent. J'en avais déjà parlé en 2015. C'est le problème du parking, qui oscille entre le no man's land et le stationnement illicite sur les trottoirs.

Le deuxième problème, c'est si on veut améliorer l'attractivité de la salle pour les professionnels, il faut sans conteste améliorer la sonorisation et l'éclairage. J'espère qu'effectivement, dans le plan d'investissement, ils seront prévus.

Enfin, pour que des groupes puissent émerger et faire rayonner la Ville sur la scène nationale et internationale, il faut pouvoir leur proposer des salles de répétition et des lieux où ils puissent commencer à se produire à petite échelle, mais aussi les accompagner.

Je ne doute pas que, dans les prochaines semaines, nous verrons fleurir toutes sortes de propositions et j'espère que, pour notre Ville, nous pourrions passer des promesses aux véritables actions.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur SÉCHERESSE.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire, vous connaissez mon attachement non seulement au Transbordeur, mais aussi à ce réseau de salles lyonnaises, qui, chaque soir, propose dans la plus grande des diversités musicales des spectacles qui font de Lyon après Paris la ville formulant la meilleure offre en matière de musiques actuelles.

À cet égard, la proposition d'établir une grille tarifaire à la baisse à propos du club Transbo' démontre bien la nécessité pour la salle de demeurer compétitive dans un écosystème lyonnais riche et varié.

Nous savons par ailleurs tous que Cyrille BONIN, directeur du Transbordeur, est sensible au fait que le projet qu'il porte s'inscrive dans un paysage lyonnais des musiques actuelles qu'il a toujours défendu et pour lequel il s'est longtemps battu, d'abord comme responsable associatif. Certains d'entre nous s'en souviennent.

Le Transbordeur va donc continuer son aventure jusqu'à la fin de la saison 2024-2025 autour des fondamentaux ciblés avec Patrice BÉGHAIN, notre Adjoint à la Culture de l'époque, et votre directeur de Cabinet, Monsieur Bertrand PRADE, qui avait beaucoup œuvré en la matière.

C'était une façon à l'époque de rendre de la clarté aux objectifs que nous souhaitons afficher et qui, je le rappelle, sont encore ceux qui sont en vigueur, à savoir d'assurer un nombre conséquent de levers de rideau, fixés désormais à 100 minimum, de promouvoir des artistes locaux, l'Adjoint l'a dit, à raison d'au moins 15 concerts par an, d'offrir des résidences destinées à l'émergence, la Ville de Lyon versant des compensations au regard de ces obligations.

C'est à partir du même ADN que le Transbordeur va continuer sa route. Nous ne pouvons que nous en satisfaire, ce d'autant que l'équipe de Monsieur BONIN, tout en ayant l'obligation de verser une redevance fixe et une part proportionnelle au chiffre d'affaires, peut être fière d'avoir dominé les difficultés propres au spectacle vivant. J'attire l'attention de tous sur le fait que le contexte des musiques actuelles est particulièrement difficile en France et dans nombre de grandes villes on constate des déficits, ce qui n'est pas le cas pour le Transbordeur.

En effet, l'équipe du Transbordeur a été en capacité de tenir la barre sur le plan économique malgré ce contexte difficile, tout en refidélisant le public et en développant des événements tournés vers de nouvelles audiences, je pense en particulier aux *Summer Sessions*.

Chers collègues, le Transbordeur mérite donc notre confiance, alors que le secteur de la musique est souvent au bord du gouffre. Notre Ville peut donc s'honorer de posséder des établissements aussi performants que le Transbordeur et notre navire amiral la Halle Tony Garnier, qui rapporte beaucoup plus qu'elle ne coûte, sera à l'aube du prochain mandat, l'objet d'un éventuel nouveau statut.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5351 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 972 490 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 28 logements PLAI située 69, rue de Cuire à Lyon 4<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre.)

---

**2020/5353 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM 3F Résidences pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 280 338,00 euros relatifs à une opération de construction de 148 logements (89 logements PLAI et 59 logements PLUS) située rue Crépet à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

---

**2020/5354 - Maintien de la garantie d'emprunt sollicitée par l'Association Majo Logement suite à sa fusion avec la Fondation AJD - Maurice Gounon**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2020/5355 - Maintien de garanties d'emprunts sollicitées par la SACVL suite à un refinancement d'une partie de leur dette**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2020/5357 - État des travaux réalisés par la Commission consultative des Services publics locaux (CCSPL) - Année 2019**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2020/5360 - Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2018**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2020/5363 - Garantie sollicitée par l'Hôpital Saint-Joseph–Saint-Luc pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 000 000 euros et le maintien des garanties accordées suite au réaménagement de 39 636 017 euros d'encours avec la recapitalisation de 1 301 456,00 euros d'indemnité**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2020/5364 - Réitération de la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 624 680 euros relatif à une opération de réhabilitation partielle avec mise en sécurité électrique des logements, remplacement des portes palières, rénovation des équipements sanitaires, rénovation des parties communes d'une résidence sociale située 27, rue du professeur Patel à Lyon 9<sup>e</sup> - Correction d'une erreur matérielle**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire, les huit rapports qui suivent ont reçu un avis favorable de la Commission. Je rappelle qu'effectivement, parmi ces huit rapports, il y a celui ayant trait au rapport annuel de délégué pour l'exercice 2018 de la fourrière automobile. Nous avons vu tout à l'heure celui de 2017.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2020/5342 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Institut Télémaque pour la mise en place d'un programme de tutorat innovant avec la Ville de Lyon, à destination des élèves situés notamment en réseau d'éducation prioritaire - Exercice 2020**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2020/5356 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon Sport Métropole (LSM)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2020/5358 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service de médecine préventive statutaire entre la Ville de Lyon, le CCAS et le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2020/5359 - Période de préparation au reclassement (PPR) - Approbation et autorisation de signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon – Rectificatif**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

---

**2020/5361 - Approbation et autorisation de signature d'une convention financière de reprise de Compte épargne-temps**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission pour ces cinq rapports.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2020/5362 - Délégation de service public de la salle de spectacle du Transbordeur – Rapport annuel du délégataire pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

---

**2020/5352 - Application IMR/Balmes - Cession des codes sources, composants techniques et documents associés à l'application auprès de la Ville de Paris - Autorisation de signer la convention**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

---

**COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS**

---

**2020/5390 - Mutualisation de l'accueil des services communaux et métropolitains sur le site de l'îlot 17 à la Duchère - 10B/12B Avenue Andrei Sakharov - 69009 Lyon - Opération n° 09327003 - Approbation de la convention relative à l'octroi d'une subvention d'équipement à la Métropole de Lyon pour les travaux d'aménagement sur le site de l'îlot 17**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**M. LE MAIRE** : Madame RIVOIRE, Madame GAY est allée chercher les beaux prix que nous obtenions pour Cit'Ergie. C'est donc Madame RIVOIRE qui va présenter ce dossier.

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Ce dossier concerne la mutualisation de l'accueil des services communaux et métropolitains sur le site de l'îlot 17 à la Duchère, à savoir mutualiser la Maison Lyon Grand Projet de Ville GTV la Duchère, la Maison de Lyon pour l'Emploi, la Mission locale du 9<sup>e</sup>, l'annexe de la Mairie du 9<sup>e</sup> et la Maison de la Métropole et des Solidarités.

Les travaux pour un accès commun aux services municipaux au rez-de-chaussée et premier étage pour la modification du système de sécurité incendie sont d'un montant de 214 393 euros.

Le versement d'une subvention d'équipement à la Métropole de Lyon pour réaménager les locaux inhérents au recrutement des services publics s'élève à 47 021 euros.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission Immobilier.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur KIMELFELD.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Intervention retirée.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5394 - Travaux d'entretien sur les grandes serres du Parc de la Tête d'Or - Opération n° 06016701, 69006 Lyon - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20012**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Il s'agit des travaux d'entretien sur les grandes serres du Parc de la Tête d'Or. Il s'agit du lancement de l'opération et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame CROIZIER.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

La délibération que vous nous proposez aujourd'hui concerne les grandes serres du Parc de la Tête d'Or.

En 2016, un diagnostic a mis en évidence des signes de vieillissement affectant leur structure. Un bloc est tombé au milieu de la serre, heureusement sans blesser quiconque, a entraîné la mise en place de filets de protection. L'inclinaison de la serre elle-même est inquiétante.

D'ailleurs, nous pouvons nous interroger sur le fait que ces travaux qualifiés d'urgents il y a trois ans n'arrivent que maintenant.

Nous voterons bien évidemment cette délibération, affectant 300 000 euros à cette opération, mais, compte tenu des dégâts actuels, ce montant semble faible au regard des renforts à prévoir sur cette grande serre. Une nouvelle fois, cette délibération interroge sur la capacité de la Ville à entretenir seule ce patrimoine.

Ne caricaturez pas, Monsieur le Maire, nos propos, beaucoup a été fait, là n'est pas la question, par exemple la Porte des Enfants du Rhône, les reprises de l'île du Souvenir, l'éclairage du Parc.

Mais devons-nous nous habituer à constater pendant plusieurs années l'installation de filets de protection un peu partout dans le parc, sans plan global d'investissement pluriannuel ?

À de nombreuses reprises, nous avons demandé la réunion du Comité d'orientation du Parc de la Tête d'Or, lieu ad hoc pour suivre ces dossiers et une programmation sur plusieurs années des différentes opérations et travaux à réaliser. Seule une réunion sur ce mandat.

Certains dossiers traînent, comme celui des édicules des commerçants du Parc, qui aura traversé le mandat, alors même que les commerçants ont l'obligation financière de les réaliser.

Enfin, vous ne serez pas étonné que j'aborde pour votre dernier Conseil le dossier des petites serres. Je pense même que vous auriez été déçu.

En septembre 2011, vous aviez affirmé en Conseil municipal que la rénovation des petites serres du Parc serait réalisée au mandat 2014-2020. L'argument avancé à cette époque, donc en 2011, pour différer ce dossier était son budget, alors insuffisant au regard de la PPI du mandat en cours.

De nombreuses études avaient déjà été réalisées, qui permettaient d'avoir à l'époque déjà une bonne idée du programme, études qui ont été largement complétées par la suite.

Sur ce mandat donc, votre PPI avait affiché une somme conséquente, 10 millions d'euros. Qu'est-il fait à ce jour ? De belles palissades, pour indiquer que la rénovation va se faire. Ce n'est pas notre conception de la gestion du patrimoine que représente ce Parc.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur DURAND.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les serres du Parc de la Tête d'Or constituent un élément majeur du patrimoine naturel de notre Ville.

En juillet dernier, nous avons décidé la construction de serres de conservation afin de permettre la sauvegarde des milliers d'espèces conservées dans les petites serres. Cette opération délicate sera achevée dans l'année 2020, ce qui permettra, et je veux rassurer Madame CROIZIER, d'engager la rénovation de ces petites serres, de préserver le patrimoine architectural qu'elles représentent, tout en protégeant et en valorisant le bien naturel qu'elles abritent. Ce travail de fond est engagé.

Les grandes serres ne sont pas oubliées pour autant. Il faut se réjouir de voir arriver en Conseil municipal cette délibération.

Les grandes serres méritent en effet elles aussi une attention particulière. Je ne vais pas entrer dans le détail des interventions nécessaires décrites dans la délibération. On peut toujours se montrer négatif en regrettant que les sommes investies seraient insuffisantes. Je veux en revanche souligner les efforts considérables que la Ville fait pour faire vivre ce Parc, avec les actions conjointes et transversales de plusieurs directions, Espaces verts, Construction, Affaires culturelles, service du Patrimoine.

La Porte des Enfants du Rhône a été rendue l'été dernier après une restauration exemplaire.

Je vous invite aussi à vous rendre à l'île aux Cygnes pour admirer le travail magnifique réalisé pour mettre en valeur ce monument, le monument aux morts, l'une des œuvres majeures de Tony Garnier. J'en remercie notre Adjoint aux Espaces verts, Alain GIORDANO, et ses équipes très engagées dans toutes ces réalisations.

L'élaboration du schéma directeur du Parc est inscrite aussi dans la convention État-Ville sur le patrimoine avec le lancement d'une étude qui permettra d'analyser l'évolution constante des usages du Parc et d'établir une feuille de route raisonnée et partagée sur la gestion et les perspectives de ce site exceptionnel.

Alors, dire ou sous-entendre que nous négligeons le Parc me paraît quelque peu exagéré et non conforme à la vérité.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5397 - Lyon 4<sup>e</sup> - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des locaux du stade Grégory Coupet situé 106 rue Philippe de Lassalle - EI 04 038**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**M. LE MAIRE** : Nous avons Monsieur CUCHERAT, qui remplace Madame GAY.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Peut-être dire un mot sur ce dossier, puisque nous avons toujours veillé à ce que ces deux clubs de football historiques de la Croix-Rousse puissent cohabiter de la meilleure des manières, puisqu'ils sont voisins et que les choses n'ont pas toujours été aisées.

Avec le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement et son Adjoint au Sport, nous avons pu ces dernières années réfléchir ensemble à l'importance du partage des sites, des terrains et des différents créneaux qu'ils pouvaient utiliser.

Afin de pouvoir faire évoluer les mentalités et contrecarrer les antagonismes existants, un travail de répartition a été consolidé, afin de favoriser les échanges entre les plus jeunes pratiquants.

Cette mise à disposition gratuite est la concrétisation de ces actions.

Je précise néanmoins que, dans une démarche de responsabilisation, les fluides restent à la charge du club sportif et qu'afin de répondre à des problématiques de sécurité des locaux, les travaux ont été programmés auprès de la DGTB sur l'exercice 2020. Une déclaration préalable a été déposée. Nous attendons avec impatience sa validation.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Intervention retirée.

**M. LE MAIRE** : Thierry BRAILLARD.

**M. BRAILLARD Thierry** : Monsieur le Maire,

Merci d'intervenir mon temps de parole qui intervenait un peu plus tard avec ce dossier pour des raisons personnelles et je vous en remercie.

Je voulais intervenir pour trois raisons principales.

La première est le stade Coupet, sur le sport. Je voulais dire et répéter qu'aujourd'hui et pour demain, les collectivités locales doivent augmenter leur soutien financier aux associations sportives de proximité. Le sport est trop souvent apprécié sous l'angle de la compétition et du spectacle sportif de sport professionnel et ce n'est pas que cela. À une époque où l'homogénéité de notre société est questionnée, où des communautarismes se déploient, faut-il rappeler qu'en endossant le même maillot, les mêmes couleurs, chacun fait fi de toutes les différences ? À l'heure actuelle, le sport reste dans certains quartiers le seul et unique vecteur de lien social. Ce ne sera jamais de l'argent de perdu, bien au contraire.

La seconde raison justifiant mon intervention est qu'elle clôt 25 ans de mandat que j'ai exercés au service de cette Ville, au service des Lyonnaises et des Lyonnais. En toute humilité, je suis fier d'avoir pu entreprendre et réaliser des choses concrètes dans mes fonctions et au sein de votre équipe municipale, Monsieur le Maire, avec toujours comme objectif le développement de notre cité et l'intérêt de nos concitoyens.

Durant ces 25 années, que ce soit à la Ville de Lyon, au Grand Lyon, à la Région, au Parlement et au sein du gouvernement de notre pays, j'ai exercé mes mandats en toute honnêteté et avec loyauté. Je n'ai aujourd'hui aucune amertume de me retirer de la vie publique et si certains s'attendent à ce que je profite de cette tribune pour régler des comptes, je leur laisse plutôt méditer cette belle citation de Chateaubriand : « *Il faut dépenser le mépris avec une grande économie, à cause du grand nombre de nécessiteux.* » Ils auront ainsi ma réponse.

Enfin, la troisième et dernière raison motivant cette intervention est un message que je souhaite vous adresser, mes chers collègues. J'ai inscrit mon engagement politique chez les radicaux de gauche, auxquels je suis toujours resté fidèle, et dans l'idéal républicain. Notre époque troublée doit nous engager encore plus à nous mobiliser et à défendre la République.

De ce point de vue, je partage vos propos, Monsieur le Maire, quand vous parlez de reconquête républicaine nécessaire et que, si cela continue, dans certains quartiers, oui, on ne vivra plus côte à côte mais face à face.

La République a des armes et la laïcité doit rester le bouclier. À tous ceux qui seront élus, au-delà des querelles partisans, au-delà des discours parfois trop timorés, je vous demande toujours de défendre par-dessus tout ces valeurs de justice, ces valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. C'est une belle fonction dans la vie d'être élu. On consacre beaucoup de son temps pour les autres et nous sommes et vous devez être guidés par l'intérêt général. Il faudra pour l'avenir, votre avenir, repenser à cette citation de Michel CRÉPEAU qui a généré mon engagement public, qui disait : « *Gardez les pieds sur terre, mais le cœur dans les étoiles.* »

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

**M. LE MAIRE** : Bravo. Merci, Monsieur BRAILLARD, pour ces propos. Vous allez nous manquer, je veux dire, vous me manquez déjà.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5399 - Palais Guimet - Restructuration - 28 boulevard des Belges - Lyon 6<sup>e</sup> - Opération n° 06031001 - Approbation de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au stade de l'avant-projet définitif (APD) - Lancement des travaux de l'opération - actualisation, affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00005**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**M. LE MAIRE** : Ce dossier est extrêmement important pour notre agglomération. Je pense que chacun ici connaît la qualité de la Maison de la Danse, connaît aussi ce que représente le Musée Guimet pour l'ensemble des Lyonnais. Nous avons donc souhaité que l'architecte du projet puisse venir nous le présenter dans une suspension de séance et ensuite, nous pourrions reprendre nos débats. Si Monsieur Pierre HEBBELINCK veut bien venir nous présenter ce projet, il est le bienvenu.

**La séance est suspendue de 19 heures 00 à 19 heures 19.**

**M. LE MAIRE** : Nous pouvons reprendre. Madame CROIZIER.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La délibération que vous nous proposez concerne donc la restructuration du Musée Guimet, baptisé désormais Palais Guimet.

Comme à aucun moment je ne doutais que vous alliez interrompre la séance de notre Conseil pour nous présenter de belles images, je ne reviendrai pas sur le projet culturel que vous envisagez, mais plutôt sur la méthode employée.

Nous remarquons simplement une nouvelle fois que vous ne faites pas grand cas des élus et des Commissions préalables au Conseil municipal, où aucune présentation du dossier ne nous a été faite. Remarquez, bien souvent, une conférence de presse est même organisée avant le Conseil.

Revenons au projet.

Le projet est bien entendu séduisant, certainement à la hauteur du talent de Madame Dominique HERVIEU et certainement à la hauteur des promesses faites, sauf peut-être votre engagement auprès de Madame HERVIEU à une utilisation provisoire d'une partie des lieux pour la Biennale 2020.

Mais la méthode !

D'un financement entre 15 et 20 millions tripartite, que vous présentiez à l'époque comme équitable, 50 % Ville de Lyon, Région 20 %, État 30 %, et donc une inscription à la PPI de 20 millions d'euros, la note s'est déjà alourdie en 2017 à 26 millions d'euros. Désormais, dans la délibération de ce jour, c'est une nouvelle rallonge de 5 millions d'euros qui nous est demandée, portant ainsi le montant prévisionnel de cette opération à 31 176 000 euros (en valeur novembre 2017, hors premier équipement).

La révision des prix depuis novembre 2017, la valeur estimée du premier équipement, qui ne nous a pas été communiquée malgré nos demandes multiples, le renfort des façades actuellement non intégré, mais que vous envisagez, l'aménagement d'un studio supplémentaire, bref, tout porte à croire que cette restructuration dépassera les 40 millions d'euros, donc le double de votre estimation.

Nous sommes trop souvent d'ailleurs dans un ratio de 1 à 2 sur ce type d'équipement.

Pourtant, des études, nous n'en manquons pas depuis toutes ces années : étude de cadrage, étude patrimoniale, étude de programmation, diagnostic immobilier technique et hypothèses financières. Bref, de quoi définir notre stratégie patrimoniale en vue de la reconversion de ce site, de définir et choisir le meilleur projet pour ce lieu si particulier et si complexe en toute conscience.

Nous expliquer désormais que les 5 millions complémentaires de ce jour proviennent du nécessaire renforcement de l'isolation acoustique du bâtiment pour ne pas créer de gêne sonore dans le voisinage proche...

C'est le choix de ce projet culturel dans ce lieu d'un tel montant, au regard d'une PPI de 600 millions d'euros dont nous parlons.

Doubler ainsi à coup sûr un budget est une remise en cause possible soit de l'opportunité même du projet soit du lauréat choisi soit alors du montage financier.

Tout aussi rayonnante que puisse apparaître cette annexe de la Maison de la Danse, sa réalité financière nous aurait peut-être conduits à lui trouver un lieu plus propice à la diffusion de musique amplifiée dans le 8<sup>e</sup> ou ailleurs, à tout le moins de choisir en conscience.

L'installation du service archéologique était-elle la plus opportune en plein cœur du 6<sup>e</sup> arrondissement ? N'aurait-il pas mieux valu dégager des fonds dans un contexte financier contraint ? Étudier pourquoi pas un partenariat public-privé, rechercher des mécénats ?

À la réflexion, Monsieur le Maire, je ne vous ferai pas l'affront de penser que vous ignoriez que ce projet dépasserait largement les 20 millions d'euros de la PPI. Les services techniques de la Ville, dont nous connaissons les compétences techniques, entourés d'une kyrielle d'études, sur des questions complexes certes mais très basiques comme la difficulté sur un bâtiment ancien d'intégrer un projet musical, ont forcément dû vous alerter.

L'hétérogénéité de ces bâtiments constitutifs du Musée était une donnée d'entrée première du choix de l'usage du lieu.

J'entends ceux qui s'exclament : « Mais oui, mais il fallait bien en faire quelque chose de ce bâtiment ! Lui trouver une destination de prestige. » Bien sûr, mais une nouvelle fois en toute conscience. Vu le nombre d'études, je suppose que vous aviez d'autres idées.

**M. LE MAIRE** : J'entends les critiques, mais les propositions, quelles sont-elles ?

**Mme CROIZIER Laurence** : Je vous propose de me laisser finir.

Bien sûr, mais une nouvelle fois en toute conscience. Garantir le financement, faire d'autres choix d'accompagnement de l'Atelier de la Danse, peut-être.

Vous avez choisi sur ce dossier de faire de la politique à l'ancienne, donc de taire les vraies évaluations et d'inscrire un montant sous-évalué à la PPI et de monter la note au dernier Conseil municipal. C'est une méthode classique, mais elle n'est pas acceptable pour autant.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur DAVID.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Monsieur le Ministre,

Monsieur le Maire,

En 2014, après les promesses électorales comme vous savez les faire, vous avez imaginé une Maison de la Danse dans la Halle Girard pour y localiser l'ensemble de cette structure avec ses activités annexes.

À l'époque, nous vous avons alerté et estimé que c'était une erreur de délocaliser cet espace, installé depuis les années 80 dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

On peut penser que vous avez suivi nos conseils en vous rappelant que vous aviez le Musée Guimet sur les bras et qu'il fallait peut-être trouver une solution pour utiliser correctement ce bâtiment emblématique cher aux Lyonnais.

Certes, ce Musée a connu depuis sa fermeture au public (14 ans environ) déjà plusieurs projets : collège, bibliothèque, musée de la gastronomie, nouveau palais d'hiver, j'en passe et des meilleurs.

Lorsque j'avais été sollicité en qualité de Conseiller général en 2011 pour trouver un devenir à ce bâtiment, vous m'aviez gentiment mais tout aussi fermement rappelé que c'était la Mairie de Lyon qui était propriétaire et non le Conseil général. Donc, circulez, il n'y a rien à voir.

En 2016, par une chance inespérée, et ce, en accord avec Pascal BLACHE, Maire du 6<sup>e</sup>, vous avez imaginé une excellente destinée à ce bâtiment, le transformer en un lieu de danse et arts du cirque pour accueillir des compagnies du monde entier, des danseurs amateurs, du public (450 places assises environ), bref, beaucoup de monde à recevoir.

Comment peut-on imaginer un instant pour des hommes de l'art que sont en principe les architectes, les bureaux d'études, les scénographes et les acousticiens, qu'on ait pu faire une telle impasse sur ce projet pharaonique de 26 millions d'euros ?

Aujourd'hui, vous nous soumettez un dossier pour une rallonge de 5 millions, plus de 3 milliards, comme vous le disiez dans votre enfance. Permettez-moi de dire que trop, c'est trop.

Nos concitoyens ne sont pas des vaches à lait, qui vont compenser des erreurs aussi manifestes.

Monsieur le Ministre, étant membre du jury, un des projets a été retenu tel qu'il nous a été présenté. Les pièces écrites établies par vos services précisaient aux trois candidats en lice, je cite : « *Une note acoustique explicative ayant pour objet d'expliquer les solutions mises en œuvre pour respecter les objectifs de confort acoustique des différents espaces, ainsi que le respect de la réglementation.* »

Que faut-il croire ? Que faut-il faire ? Ce qui va être voté aujourd'hui se monte au total à 31,6 millions d'euros en valeur novembre 2017. À cela, vous devez rajouter 1,2 million d'euros d'actualisation à octobre 2019 et ce n'est certainement pas fini.

À la dernière Commission d'Appels d'Offres, je me suis abstenu sur cet avenant, de même qu'à notre Conseil d'arrondissement. On pourrait craindre que votre ami, Michel MERCIER, vous ait donné de bons conseils pour faire exploser les budgets, tel le Musée de la Confluence.

Pour conclure avec humour sur ce dossier qui nous est cher, voire très cher, ce bâtiment portera très bien sa nouvelle dénomination de Palais Guimet.

Pour ma part, je m'abstiendrai sur le principe de cette augmentation.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas où était l'humour, mais enfin, je prends note de la déclaration.

Monsieur TÊTE.

**M. TÊTE Étienne** : Monsieur le Maire,

Quelques observations.

La première va être un petit peu négative, mais vis-à-vis de la droite, si je peux me le permettre. Je suis toujours étonné que certains disent « on a tout dit ». Or, de mémoire, mais si je me trompe, vous m'apporterez votre profession de foi, les seules critiques sur le déplacement de la Maison de la Danse lors des dernières campagnes électorales, effectivement, c'était de notre groupe politique. Mais si je me trompe, je ferai mon mea culpa.

La deuxième chose, on peut toujours copier. J'ai vu que vous avez choisi, Étienne BLANC a choisi « Nouveau souffle », c'était le slogan de la campagne électorale d'Europe Écologie Les Verts en 2014, mais on n'est pas propriétaire des noms. Quand même, de l'originalité aurait été de bon ton. Je ne reproche pas à Étienne BLANC de m'avoir pris mon prénom, rassurez-vous. Redonnons à l'histoire ce qui est à l'histoire.

La troisième observation est sur le sujet très direct. Nous étions effectivement opposés au déplacement de la Maison de la Danse, qui devait coûter 100 millions d'euros. Nous nous réjouissons qu'il y ait eu un autre scénario. Ce scénario qui, aujourd'hui, coûte 30 millions d'euros, nous y voyons des aspects positifs.

Le premier aspect positif est que, de toute façon, nous avons ce site et que si nous avons pris les 100 millions d'euros pour faire une nouvelle Maison de la Danse, nous aurions aussi rénové le Musée Guimet, ce qui était effectivement à mettre dans le passif du projet de 100 millions d'euros nouveaux sur la Maison de la Danse.

En revanche, et c'est un petit peu contrasté, même si nous trouvons que ce projet est très intéressant, nous avons quand même une légère inquiétude sur l'évolution budgétaire du projet. Nous savons d'expérience que, quand on commence à rajouter, on ne sait pas jusqu'où cela pourra aller.

En nous réjouissant que le choix stratégique est bon, nous avons une inquiétude sur le montant de cette dépense et nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur DURAND.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La restauration-conversion de l'ancien Musée Guimet est certainement l'une des opérations patrimoniales les plus complexes que la Ville de Lyon ait eu à conduire depuis longtemps.

La critique est de ce fait aisée, l'ironie est facile. Il serait plus utile, je pense, de prendre en considération d'une part les difficultés inhérentes à un chantier très particulier et d'autre part les enjeux que le projet représente pour la Ville.

D'abord, les difficultés d'un chantier qui viennent de nous être rappelées par l'architecte, Monsieur HEBBELINCK, les difficultés d'un chantier qui porte rénovation et reconversion d'un bâtiment qui fut inauguré en 1879, qui a fait l'objet au fil du temps de remaniements et d'ajouts, destinés à des activités qui ont elles-mêmes changé de nature au fil du temps.

Si bien que nous nous trouvons face à une construction complexe, composée non plus d'un seul bâtiment, mais de plusieurs éléments qui constituent un ensemble composite présentant en plus des matériaux très hétérogènes.

Il était dans ces conditions très difficile de tout prévoir, malgré le sérieux des études préalables.

Par ailleurs, les enjeux pour la Ville sont considérables. Il s'agit de redonner vie à un lieu qui fait partie de l'identité de la ville, à quelques mètres du Parc de la Tête d'Or.

L'ancien Musée Guimet, riche de ses collections extraordinaires, a fait rêver des générations de Lyonnaises et de Lyonnais. Il fait partie de la mémoire collective. Il faut donc le préserver et l'adapter, le reconverter à de nouvelles activités.

Il s'agit maintenant d'accueillir les Ateliers de la Danse. Or l'on sait toute l'importance qu'a prise la danse dans notre Ville, non seulement à travers des spectacles de très haute qualité, mais aussi à travers une mobilisation populaire dont on mesure l'ampleur, notamment lors du défilé de la Biennale de la Danse.

Il s'agit aussi d'accueillir le service archéologique de la Ville, dont on connaît la qualité et l'efficacité. Du reste, plusieurs délibérations le concernant qui seront examinées au cours de ce Conseil municipal en témoignent.

Ces deux activités, la danse et l'archéologie, vont donc trouver un écrin à la hauteur de la place qu'elles occupent à Lyon sur le plan culturel, mais aussi, il faut le souligner, sur le plan économique de par les activités qu'elles génèrent et de par leur rayonnement.

Je trouve donc les oppositions qui se sont exprimées, malgré tout le respect que j'ai pour elles, assez médiocres au regard des enjeux, d'autant plus que la Ville, face à la difficulté générée par un surcoût important, du fait de l'hétérogénéité de la structure des bâtiments et de ses matériaux, reçoit le soutien de l'État à travers une subvention complémentaire de la DRAC de 1,8 million d'euros, qui viennent s'ajouter aux 4,5 millions d'euros déjà obtenus.

De plus, je signale à notre opposition que la Région s'est aussi engagée sur ce projet.

La DRAC, l'État, a donc bien compris l'importance de ces enjeux et la nécessité de porter en avant ce projet et de le réaliser dans les délais prévus.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Madame BRUGNERA.

**Mme BRUGNERA Anne** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération porte donc sur une augmentation de budget d'investissement pour l'opération de rénovation de l'ancien Musée Guimet dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

En effet, l'enveloppe jusqu'à présent prévue pour le projet est de 26 millions d'euros et l'objectif de cette délibération est de l'augmenter de 5 millions d'euros pour atteindre 31 millions d'euros au total.

Les élus, et nous venons de l'entendre, n'apprécient jamais de devoir abonder un budget en cours d'exercice, certains disent même que ce n'est pas de leur faute ou que c'est de la mauvaise gestion. Mais nous sommes ici dans un contexte particulier.

Ce projet a donné lieu à plusieurs études préalables, en amont du recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Grâce aux études réalisées, certaines difficultés ont été alors immédiatement identifiées, mais d'autres l'ont été plus tardivement.

En effet, il est important de préciser que, dans un bâtiment ancien tel que celui-ci, il est difficile de prévoir à l'avance tous les investissements potentiels et toutes les adaptations nécessaires à sa reconversion tout en respectant son histoire et son architecture.

De ce fait, force est de constater qu'aujourd'hui, un investissement supplémentaire est nécessaire compte tenu de plusieurs problématiques.

En premier lieu, il faut citer bien sûr l'acoustique. Des tests effectués, notamment lors de la Biennale de la Danse en 2018, ont montré que la configuration du bâtiment, ses structures, ses matériaux étaient assez perméables aux émissions sonores. Et c'est suite à ce constat que l'hypothèse retenue, qui n'est, précisons-le, pas la plus onéreuse, implique un investissement supplémentaire. Il s'agit notamment de désolidariser des éléments de la structure afin de limiter leurs vibrations. Cette solution est incontournable pour assurer une isolation phonique primordiale pour les riverains de ce futur Palais de la Danse.

Le projet culturel a aussi évolué. Des espaces ont été ajoutés et cela induit normalement des coûts supplémentaires. On aurait pu ne faire qu'un seul plateau de danse polyvalent, dans la grande salle par exemple, mais nous souhaitons disposer d'un outil complet, performant, qui répond à toutes les vocations artistiques prévues, voire à celles à venir. Nous créerons ainsi un nouvel équipement culturel, qui saura accueillir des artistes internationaux, des troupes locales, des scolaires, des riverains, un projet pour tous.

Par ailleurs, le projet intègre également une remise en état complète de l'intérieur du bâtiment, la restructuration de sa façade neuve et contemporaine à l'angle de la rue Morellet et de la rue Lieutenant-Colonel Prévost, et enfin une mise en valeur des façades historiques.

Ce Palais Guimet est un élément majeur du patrimoine lyonnais et du patrimoine du 6<sup>e</sup> arrondissement et ce projet permet tout à la fois de lui donner une nouvelle vie, ainsi que de le réhabiliter.

C'est dans ce contexte que l'État via la DRAC a accepté d'accompagner davantage notre projet, avec une aide supplémentaire de près de 2 millions d'euros et mon collègue Jean-Dominique DURAND l'a dit, la Région participe aujourd'hui à hauteur seulement de 1 million d'euros, on peut toujours espérer qu'elle augmente sa participation.

À l'issue des travaux, le Maison de la Danse va bénéficier dans ce Palais rénové d'un grand plateau polyvalent de travail et de représentations, ainsi que deux studios de répétition, dont l'un sera dédié aux pratiques amateurs et donc ouvert sur le quartier, sur la ville. C'est un atout considérable pour notre Ville et pour notre 6<sup>e</sup> arrondissement, qui est relativement peu pourvu en équipements culturels.

Le bâtiment accueillera aussi, et c'est important, en rez-de-chaussée le service archéologique de la Ville de Lyon. Ce sont ainsi près de 50 agents qui vont bénéficier de conditions de travail supérieures à celles que leur offre leur site actuel, avec des laboratoires, des espaces de stockage, des bureaux et une capacité à accueillir le public, et notamment les plus jeunes. Or, je sais en tant qu'ancienne Adjointe à l'Éducation à quel point les activités proposées aux scolaires par notre service archéologique municipal sont de qualité et une vraie richesse pour nos jeunes.

On peut ainsi penser que la cohabitation danse-archéologie permettrait de proposer aux scolaires une journée de découverte complète avec une pratique artistique, un spectacle de danse et une activité archéologique et scientifique le reste de la journée. Cette complémentarité qui reste à construire est une force indéniable, incontestable pour ce projet.

Alors, à l'heure où certains acteurs du patrimoine s'offusquent de voir des lieux délaissés, l'engagement de la Ville de Lyon au contraire pour son patrimoine, au travers de ce lieu emblématique et riche de l'histoire lyonnaise, est notable.

Ce projet a du sens pour ce quartier, pour le 6<sup>e</sup> arrondissement et pour la Ville. Il permet la transmission de l'histoire vers une autre, avec d'autres utilisateurs, d'autres publics.

La Ville de Lyon a un patrimoine riche, magnifique, auquel tous les Lyonnais sont attachés. Il nous revient d'entretenir, de prendre soin de cet héritage qui nous est confié. Bien sûr, cela a un coût, mais ce coût, c'est celui de la vie retrouvée de nos monuments, et n'est-ce pas préférable à un simple entretien ou pire à un abandon ou à une fermeture comme cela se fait dans d'autres villes.

Aussi, comme tous ceux qui ont tant de souvenirs dans ce beau Musée Guimet, il nous tarde de le retrouver sous une autre forme avec d'autres artistes, même si maintenant le mammoth de Choulans est au Musée de la Confluence.

Bien sûr, le groupe Progressistes et Républicains votera en faveur de ce projet et de cet amendement.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Quelques mots.

Tout à l'heure, en début de séance, j'évoquais le rayonnement de Lyon.

Lyon rayonne, parce qu'elle a des institutions culturelles comme l'Opéra, comme la Maison de la Danse, comme l'Orchestre national de Lyon.

S'il n'y avait pas ces institutions culturelles et à leur tête des créateurs qui font rayonner Lyon dans le monde, croyez-moi, l'agglomération, la Métropole, la Ville de Lyon ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui.

Alors, oui, c'est vrai que je m'étais engagé auprès de Dominique HERVIEU pour la création de cette salle. Après, évidemment, nos engagements peuvent évoluer en fonction d'un certain réalisme. Il est vrai qu'au départ, nous avions prévu d'installer cette Maison à la Confluence. Nous aurions pu installer à la Confluence, nous construisions un bâtiment neuf. Pour Monsieur TÊTE, c'est moins développement durable, plutôt que de réhabiliter un ancien bâtiment et cela nous aurait coûté plus cher. En même temps, nous aurions toujours eu le Musée Guimet, dont nous n'aurions pas su quoi faire et qui, petit à petit, se détériorait. Pouvait-on laisser s'abîmer ce bâtiment ? Vous nous parlez des petites serres, vous êtes plus amoureuse des petites serres que de Guimet, on peut le penser, mais, vous voyez, vous trouvez que ce n'est pas trop cher d'un côté et que, de l'autre côté, c'est beaucoup trop cher. Vous appartenez, je crois, au même groupe que Monsieur BROLIQUIER. Lui voulait rénover l'Hôtel-Dieu avec l'argent public, je ne vous raconte pas les surcoûts que nous aurions dû effectivement supporter si cela avait été public. 250 millions au départ, vous demanderez à Eiffage combien cela leur a coûté et s'ils ont pensé que c'était la meilleure affaire qu'ils aient jamais fait dans leur vie.

Alors, nous allons effectivement installer la Maison de la Danse, notre service archéologique, qui est de qualité, que nous devons aussi transférer dans un autre lieu, parce que sa localisation à l'École des Beaux-Arts était une localisation temporaire. Il aurait fallu là aussi faire éventuellement un certain nombre de travaux tout à fait considérables.

Dans le même temps, nous allons reconvertir l'École des Beaux-Arts, de manière à dégager un beau parvis, d'où l'on verra l'église du Bon Pasteur et de ce parvis, nous aurons un des plus beaux points de vue sur la ville que l'on connaisse. Je trouve que c'est très, très bien et que c'est comme cela que l'agglomération se développe.

Je veux bien que l'on me donne beaucoup de leçons sur le renouveau de la ville, j'ai peur quelquefois que ce soit le rétrécissement de la ville que l'on porte.

Une dernière parole pour Madame BRUGNERA, puisque vous êtes amie avec le Président de la Métropole, s'il pouvait dire qu'il va participer au financement des travaux pour la Maison de la Danse, ce serait bien. Il m'a dit que j'avais reçu comme chaque ville une dotation pour la Ville de Lyon et que je n'avais qu'à puiser dans ces crédits. Il y a une séance demain, si vous pouvez faire passer un petit message, ce serait bien aussi lorsque l'on veut se présenter comme voulant une agglomération rayonnante. En tout cas, nous, nous ne le disons pas, nous le faisons.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

*(Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, de Mmes CROIZIER, PERRIN-GILBERT et GRANJON.)*

---

**2020/5414 - Groupe Scolaire VEYET - 3<sup>e</sup> phase – Extension - 128 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon - Opération n° 07012551 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour cette délibération du groupe scolaire Veyet.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame GRANJON.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Mon intervention concerne les délibérations 2020/5320, 2020/5339 et 2020/5414, trois dossiers montrant l'évolution démographique de notre ville, puisqu'il s'agit de deux ouvertures d'école et d'une extension d'école. S'il y a plus de places, c'est qu'il y a plus d'enfants et donc plus de familles.

Outre le fait que je pense que des écoles plus petites à dimension humaine me paraissent plus adaptées pour de jeunes enfants, que ce soit en maternelle ou en primaire, ces trois écoles auront plus de 20 classes. Cela représente beaucoup d'enfants.

Je pense que, surtout, cela montre que notre Ville voit son nombre d'habitants en constante augmentation sans toujours prendre la mesure des besoins créés par cette activité.

Si la population de Lyon augmente, il va de soi que forcément, les équipements municipaux devraient eux aussi se faire plus nombreux. Le manque évident d'équipements sportifs est criant. Les gymnases évidemment, les stades, mais aussi les piscines, les patinoires, cela a souvent été évoqué lors de nos Conseils précédents, mais ce n'est pas le seul type d'équipements que nous pensons indispensables.

La Ville manque de berceaux en crèches municipales et, lors de ce Conseil, nous voterons la vente d'un bout de patrimoine à une personne pour la création d'une microcrèche privée. Vous auriez pu et auriez dû l'ouvrir vous, et donc proposer un équipement municipal sur ce secteur. Nous n'avons pas assez de berceaux et la Ville se défausse en laissant le privé, pourtant plus onéreux pour les familles comme pour les collectivités, prendre la place.

Nous manquons aussi de Maisons des services publics, d'endroits où l'on pourrait trouver réunies des antennes de la CPAM, de la CARSAT, des Impôts, des TCL, voire de la SNCF. La boutique SNCF de la Croix-Rousse manque beaucoup à ceux qui fréquemment utilisaient le train comme mode de déplacement.

Mais tous ces équipements ne fonctionnent pas sans de nouveaux agents. Dans ses efforts budgétaires, la force de la municipalité est bien trop souvent dépeinte comme une charge, alors qu'en réalité, ce sont bien les agents et agents qui font de notre ville une cité agréable. Ce sont eux qui entretiennent nos bâtiments, prennent soin de répondre aux Lyonnais et souvent se font malmenés à cause des décisions que les élus prennent. Je pense par exemple au stationnement résident et aux zones de non-droit que j'ai déjà abordées lors de notre précédent Conseil.

Alors, je reviens au sujet principal, les écoles. La Ville n'a pas le choix et doit suivre des règles concernant les écoles et donc fait ce qu'il faut pour que la loi soit respectée, mais il n'y a pas de règle pour le reste des bâtiments publics. Donc, ce n'est que selon le bon vouloir de l'exécutif en place que les choses peuvent se faire.

Mais vous en conviendrez, plus d'enfants dans nos écoles imposent forcément un plus grand besoin en équipements sportifs, car ces gones et ces fenottes voudront pratiquer du sport et nous risquons de nous retrouver, comme c'est le cas pour le football, avec uniquement de la place pour les enfants ayant de bonnes capacités, puisque, pour ces pratiques sportives, les enfants sont souvent admis après des détectations pour rejoindre les clubs, et je ne parle pas uniquement des clubs à grande renommée.

Est-ce véritablement ce que nous voulons pour notre jeunesse ? Est-ce notre vision d'une ville à vivre ? En ce qui me concerne, la réponse est non. Je veux que chaque enfant puisse pratiquer sa discipline sportive de prédilection, sans forcément devoir être une graine de champion, que les enfants qui n'ont pas de prédispositions particulières puissent malgré tout s'épanouir et grandir avec les valeurs incontestables qu'enseigne le sport. Et c'est le devoir de la Ville d'y mettre les moyens.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5417 - Lyon 7<sup>e</sup> - Agrément donné par la Ville de Lyon à la SASP LOU Rugby en vue de la cession, au profit de la Société de Placement à Prépondérance immobilière à Capital variable OPCIMMO, de parts sociales détenues par la SASP LOU Rugby au sein de la SCI JDL Bâtiment 3 et de la SCI JDL Bâtiment 4, titulaires, sur les bâtiments de bureaux 3 et 4 des Jardins du Lou, des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 consenti à la SASP Lou Rugby sur le site du Stade de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup> - Numéros EI 07030 et 07031**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci. J'ai un premier temps de parole de Madame PERRIN-GILBERT, mais elle est partie, de Monsieur REMY.

**M. REMY Arthur** : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Et voici ma dernière intervention au sein de cette assemblée et celle-ci ne se fait pas sur n'importe quel dossier. L'arrivée du LOU au stade de Gerland a été un peu un fil rouge de ce mandat, mais c'est aussi un dossier qui illustre d'une certaine manière votre conception du recours au privé pour la gestion d'équipements publics.

Permettez-moi, à l'occasion de cette délibération, de faire le bilan de cette opération, rondement bien menée, celle de la privatisation du Stade de Gerland.

Nous sommes donc en juillet 2016 et vous nous proposez d'accueillir le LOU Rugby sur le Stade de Gerland. C'est plutôt une bonne idée, car, depuis le départ de l'Olympique Lyonnais, le site est vacant et, sur le plan sportif, cela permet d'accompagner le LOU dans sa montée en TOP 14.

Mais puisque le loup se cache dans les détails, il fallait regarder de plus près le montage immobilier du dossier.

J'avais alors protesté en argumentant que la signature du bail se faisait à la défaveur de notre Ville. Et vous, vous contre-argumentiez en me disant que, compte tenu de l'investissement colossal que consentait la SASP LOU Rugby, le partenariat était gagnant pour notre Ville.

Depuis, le rapport de la Chambre régionale des Comptes a conclu le débat en ma faveur, en disant, je la cite : « *Les conditions dans lesquelles la Ville a mis à disposition du club des biens relevant de son domaine public ont peu protégé ses propres intérêts financiers.* »

Nous le savons maintenant, l'arrivée du LOU Rugby à Gerland est une affaire de gros sous et de patrimoine immobilier plus que d'intérêts sportifs.

Le point de départ est la nature du contrat qui nous lie avec le LOU, un bail emphytéotique administratif.

Dans ce type de bail, les investissements sont à la charge du preneur, qui occupe le site pour une longue durée et qui rétrocède à la fin du bail les installations à la Ville.

Donc, la SASP LOU Rugby a consenti à lâcher 66 millions d'euros pour rénover le stade.

Dans ce partenariat gagnant-gagnant selon vos termes, la Ville consentait à plusieurs contreparties. Elle offre la possibilité de renommer le stade dans le cadre d'un naming. Elle autorise l'organisation de grands événements au sein du stade. Elle s'acquitte de plus de 11 millions d'euros de frais de résiliation de l'ancienne occupation du LOU sur la plaine des États-Unis. Et surtout, notre Ville permet à la SASP LOU Rugby de construire plus de 30 000 mètres carrés de bureaux dans l'enceinte du stade.

C'est bien sur ce dernier point qu'il y a un problème. Pourquoi il y a un problème ? Parce que notre Ville ne maîtrise plus rien dans la construction et dans la gestion des Jardins du Lou. Elle ne maîtrise pas non plus la vente des droits à construire qu'elle a donnés au LOU Rugby.

Premier événement, les 30 000 mètres carrés du LOU Rugby ont été transférés à six SCI pour la construction de six bâtiments. D'un unique investisseur, d'un unique interlocuteur pour notre Ville, nous sommes passés à six !

Pour nous rassurer, vous nous disiez alors que les six SCI étaient pilotées par le même et unique actionnaire, le même actionnaire principal du LOU Rugby.

Second événement, et c'est l'objet de cette délibération, deux des six SCI vendent leurs parts sociales, et comme le prévoit le bail, notre Conseil est appelé à donner son agrément à cette vente.

J'ai deux choses principales à dire à ce sujet.

D'abord, la nature de la société repreneur des droits à construire, OPCIMMO. Alors, oui, OPCIMMO a les capacités techniques et financières pour gérer les futures constructions. Mais qui est réellement derrière OPCIMMO ? Qui investit chez OPCIMMO ? Difficile de le dire, car, comme pour tout organisme de placement collectif en immobilier, ce sont des investisseurs qui peuvent, à tout moment, récupérer leur investissement et donc choisir de sortir d'OPCIMMO.

En d'autres termes, mes chers collègues, la cession des droits à OPCIMMO va nous faire perdre toute traçabilité des investisseurs.

Deuxième élément, nous ne pouvons savoir au moment du vote le prix de cession des parts sociales à OPCIMMO, la Ville n'est pas compétente sur le sujet. Malgré tout, les parties prenantes consentent à nous les indiquer une fois la vente réalisée.

Dans ce dossier, notre Ville perd donc le contrôle du futur gestionnaire des Jardins du Lou. Notre Ville perd également le contrôle du prix de vente. D'un investissement porté par la SASP LOU Rugby, on arrive au bout de trois délibérations à un investissement par un fonds immobilier basé sur des assurances vie. De quoi sérieusement dégonfler l'objectif initial des 66 millions d'euros d'investissement annoncés par le LOU au moment de la reprise du stade de Gerland.

D'une gestion publique, on en arrive en à peine trois ans à une gestion opaque, privée, où le maître-mot est le rendement spéculatif immobilier. Qu'en sera-t-il dans 60 ans à l'achèvement du bail ? Au rythme des modifications, quel sera l'actionariat des six SCI gérant les Jardins du Lou ? Ni vous ni moi ne sommes capables de le dire, ni même le compétent service immobilier de notre Ville, qui avoue être en difficulté quand il s'agit d'analyser dans la rapidité les dossiers de cession de parts sociales.

Et c'est bien cela qui fait dire à la Chambre régionale des Comptes que notre Ville joue contre son propre camp. Je sais que votre appréciation du dossier est moins alarmiste, j'imagine que vous allez nous donner vos éléments, mais vos choix font peser beaucoup dans la balance des prochaines équipes qui vont vous succéder. Et c'est sur cela que je souhaitais vous alerter ce soir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur BROLIQUIER.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND Stéphane** : Juste quelques mots, Monsieur le Maire, sur cette délibération relative au LOU que nous approuverons.

Juste pour dire que je m'étonnais quand même de la vie politique dans laquelle nous vivons et de ce que l'on pouvait entendre dans cette enceinte.

Depuis 2014 que je siége sur ces bancs, j'avais pris l'habitude chaque fois qu'un dossier sur le LOU arrivait d'avoir une intervention de notre collègue Christophe GEOURJON disant tout le bien qu'il pensait de ce genre de délibérations et nous parlant de la piscine, j'aurais aimé que vous puissiez nous parler ce soir de la piscine et de son avenir et j'ai été très déçu de ne pas avoir entendu Christophe GEOURJON une dernière fois sur ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur CUCHERAT.

**M. CUCHERAT Yann**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Au risque de me répéter et de ne pas forcément être d'accord avec un certain nombre de mes collègues, j'aimerais tout d'abord vous redire tout le bien que je pense du LOU Rugby dont nous ne souhaitons pas nous désolidariser.

Concernant la cession de ces parts sociales, et encore, je risque de vous décevoir, les prix des cessions des parts sociales entre la SASP LOU Rugby et OPCIMMO ne peuvent être communiqués à la Ville de Lyon en raison d'une réglementation générale de l'Autorité des Marchés financiers.

Le caractère confidentiel sur les prix de ces cessions tient à l'activité d'OPCIMMO qui opère des placements en faisant appel à l'épargne des particuliers. Cette activité est réglementée avec l'objectif d'éviter les mécanismes spéculatifs et les délits d'initiés.

Les informations sur les prix de cession des parts sociales deviendront communicables au plus tôt à compter de la signature définitive des actes. C'est simplement réglementaire.

Ensuite, je souhaite rappeler que le LOU sur Gerland n'est pas seulement un projet sportif. Il s'agit d'un projet d'aménagement du territoire, qui fait les intérêts réciproques et du rugby et de la Ville de Lyon. 66 millions d'euros d'investissement, vous l'avez rappelé, consentis par la SASP pour ressusciter le stade mythique de Gerland, c'était une opération inespérée.

Dans la droite lignée de celle-ci, nous avons investi dans la réalisation de plusieurs terrains synthétiques, dont bénéficient plusieurs utilisateurs, ainsi que dans la réalisation d'une piste neuve d'athlétisme.

Tous les acteurs du tissu associatif local évoluent dans de meilleures conditions depuis cette implantation et le permis de construire de l'équipement nautique que nous attendions avec impatience et qui viendra remplacer la piscine de Gerland a été déposé voici désormais quelques mois. Un équipement que nous souhaitons évidemment accessible à tous les Lyonnais.

L'équipe professionnelle du LOU est une source de rayonnement et de fierté pour notre Ville. Elle est en tête du championnat et, pour avoir vécu sa victoire face à Toulon ce week-end, je peux vous assurer qu'elle apporte un plaisir et une émotion indescriptibles à de nombreux supporters, y compris ceux qui viennent pour la première fois.

Ce club, sous son versant associatif, mais également professionnel, joue un rôle social important. En témoignent les missions d'intérêt général mises en avant dans les conventions passées avec notre collectivité.

Le projet d'accompagnement immobilier qui va de pair avec ce nouveau visage de la porte Sud-Est de notre ville s'accorde parfaitement avec le projet ambitieux que nous souhaitons pour la dynamique de ce quartier, entre la Plaine de Gerland, le Parc de Gerland, le Palais des Sports, et sous l'impulsion de la Tony Parker Academy, du Biopôle ou encore du Musée des Confluences.

Les choses sont donc pensées et nous veillons à ce qu'elles soient réalisées dans un cadre réglementé, en cohérence avec le développement que nous souhaitons pour ce secteur.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Deux mots pour Monsieur REMY.

Vous m'effrayez. Vous m'effrayez, parce que, si, demain, vous arriviez à la tête de cette agglomération, en l'espace de cinq ans, vous défaites ce que j'ai mis 20 ans à construire.

Qu'est-ce que vous nous dites en effet ? Vous nous dites : « C'est incroyable ! Ils vendent à des gens qui vont s'installer. » Ce sont qui, les gens ? Pour le moment, la Société Générale, la Matmut, la Région, des gens relativement honorables.

Vous nous dites : « Vous n'aurez plus le contrôle. » Bah oui, comme partout ! Lorsqu'on vend un bâtiment, sauf à acheter tous les bâtiments qui se construisent dans la ville, cela mute ! Il y a effectivement demain le Crédit Agricole qui peut racheter à la Société Générale, mais cela se passe tous les jours dans notre ville.

Alors, que faisons-nous ? Nous avons fait un bail de 66 ans. Nous avons demandé au LOU d'investir 60 millions d'euros. Ils en ont déjà investi 45, sans compter la piscine ! Cela signifie qu'ils ont fait en trois ans ce qu'on leur avait demandé de faire en 60 ans. Et vous nous dites que ce n'est pas un beau projet ? Monsieur REMY, on va où, là ? Soyons sérieux ! Construisons la ville ! Ou alors, on va faire comme d'autres villes, plus personne ne voudra venir ! Les commerces fermeront ! Les gens déménageront et iront s'installer ailleurs ! Non, il faut être sérieux lorsque l'on veut effectivement gouverner une agglomération.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

*(Mme GRANJON et M. REMY votent contre.)*

*(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts)*

---

**2020/5400 - Convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon à l'association Le Mas, concernant un logement référencé EI 99067**

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Le rapport qui nous est présenté ce jour est l'occasion de rappeler qu'une politique sociale ne se construit pas sans volontarisme et je tiens à souligner la ténacité avec laquelle Thérèse RABATEL a construit celle consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CCAS de la Ville, qui, vous le savez, veille à ce qu'aucun public ne reste en marge, est bien sûr partie prenante de ce contrat.

C'est à ce titre et dans ce cadre que nous avons déjà mobilisé quatre appartements destinés à accueillir des femmes victimes de violences. Nous vous proposons aujourd'hui d'en mettre un cinquième à disposition de ce public.

C'est au Mas, association que vous connaissez, que nous avons choisi collectivement de confier cette mission délicate s'il en est et que Thérèse RABATEL vous détaillera dans un instant.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport est l'occasion de revenir sur l'association Le Mas et sur la qualité du lien partenarial que nous avons tissé avec l'ensemble du secteur associatif au cours de ces derniers mandats.

Le Mouvement d'Action sociale est une des plus anciennes associations lyonnaises du secteur social. Créé par Charles VERJAT pour accueillir les personnes sortant de prison, son fil rouge est resté le même. Il s'agit de prendre en compte la personne dans son ensemble et de l'accompagner dans ses droits.

Ce lien originel avec la justice reste une constante de l'action du Mas et confère à l'association une place originale et toute particulière dans l'agglomération.

Initié avec la création du CHRS Maurice LIOTARD en 1962 et celle d'un centre de documentation sur le sujet, ce lien sera constamment réaffirmé, notamment lors de la création d'Info-Droits-Victimes Le Mas en 1983, suite à l'expérimentation souhaitée par Robert BADINTER alors ministre de la Justice.

En 1974, l'association avait fait le choix d'élargir son action vers des populations non délinquantes. Ce fut l'ouverture de l'accueil de jour, le CAO, et de Pause Diabolo, deux structures dont les équipes formidables sont aux prises avec des problématiques lourdes, qu'elles traitent avec un professionnalisme et une détermination impressionnante.

Depuis, l'association n'a cessé de s'étendre et entre autres fusionné avec Résidence et repris la gestion du CHSR Feydel.

Toutes ces évolutions et ces mutations n'ont pas entamé la fidélité aux origines et on ne peut être que saisi par la cohérence du chemin parcouru.

Si je m'attarde sur l'histoire de cette association, Monsieur le Maire, c'est parce qu'elle me paraît emblématique de ce qu'est le tissu associatif à Lyon.

Et si les actions que nous menons ensemble sont si nombreuses, c'est parce que nous partageons les mêmes valeurs et faisons nôtre ce souci d'exigence et de confiance en faveur des plus vulnérables, et nous en partageons également la nécessité.

Dans la période de grande instabilité que nous traversons, nous nous devons de porter ces valeurs de solidarité contre le risque du repli identitaire.

Quels que soient les dispositifs imaginés, et ils sont nombreux, du logement d'abord aux victimes de violences, en passant par les accueils de jour, notre politique sociale repose en effet sur notre capacité collective à observer et à être en veille, à rencontrer les personnes, à écouter leurs souffrances, à les accompagner si elles le souhaitent et à vérifier que tout ce qui pouvait être tenté l'a été.

Cette politique sociale, nous l'avons mise en œuvre avec le Mas, mais aussi avec toutes les associations que compte Lyon dans le secteur social. Je ne vais pas toutes les citer. Vous les connaissez pour m'avoir souvent entendue les nommer. Je souhaitais au moins les remercier ce soir. La Ville de Lyon peut être fière de compter de tels partenaires sur son territoire.

Et comme c'est la dernière fois que, pour ce mandat, je m'exprime ici, dans cet hémicycle où j'ai à chaque fois été heureuse de siéger, je voulais vous dire combien je suis fière d'avoir porté ces politiques sociales, à vos côtés, Monsieur le Maire, à vos côtés, mes chers collègues, aux côtés des services de la Ville et du CCAS, et aux côtés de toutes ces formidables associations qui font le cœur solidaire de notre ville.

Monsieur le Maire, et pour reprendre ce que vous disiez dans vos vœux en début de séance, vous remercier de m'avoir laissé l'initiative dans la Délégation que vous m'avez confiée. Tout ne fut pas acquis dès la première minute, mais vous avez su écouter les arguments que je vous donnais et ensuite, surtout, me soutenir. Un grand merci pour cela.

Pour en revenir à la délibération, avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame FAURIE-GAUTHIER.

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je m'appelle Joëlle. Mon compagnon me bat, me menace, me terrorise. Ce n'est pas la première fois, mais là, je m'enfuis, hébétée, incapable de quoi que ce soit, en état de choc.

On m'adresse à un psychiatre : « Mais Madame, c'est votre parole, la vôtre seulement, je n'ai pas la version de votre compagnon. Vous n'avez pas été très claire avec lui en retournant vivre avec. »

Les menaces se font de plus en plus pressantes, terribles, horribles, des menaces de mort pour moi, pour ma famille, mes enfants. Je m'enfuis.

Une amie accepte de m'héberger. Elle me conseille de porter plainte. Mais j'ai trop peur, peur que ce soit pire. J'accepte qu'elle appelle la police, pour qu'ils viennent me voir chez elle. « C'est impossible », lui répond-on. Elle finit par me convaincre d'y aller. Je leur raconte.

« Mais Madame, pourquoi êtes-vous retournée avec lui alors qu'il est violent ? Et puis, vous savez, il a des droits sur les enfants, comme vous. S'il veut les voir, il les verra. À votre place, je partirais loin. »

Je retourne chez mon amie. Trois jours passent. Je n'ai pas d'information sur la suite donnée à ma plainte. Il me harcèle encore par téléphone, c'est horrible, j'ai peur.

Pas de protection mise en place, je suis terrifiée. Je vis au jour le jour avec mes enfants.

Un matin, enfin, je reçois un appel d'une association d'aide aux victimes qui me demande de venir les voir. Compliqué pour faire garder les enfants, mais, par chance, je peux m'organiser.

Je sors, la peur au ventre, peur de ce qui peut m'arriver en chemin.

On me donne un téléphone « grave danger ». Je ne savais pas que cela existait. La police ne m'en avait pas parlé. C'est déjà ça, il est dans ma poche. Je suis aux aguets. Ma famille, mes enfants, nous sommes tous aux aguets. Nous restons cloîtrés chez mon amie, je n'ai nulle part où aller mais j'ai mon téléphone. Je dois appuyer quatre fois que le bouton et on viendra à mon aide. Quatre fois sur le bouton.

À Lyon, elles sont 10, 20, 100, à vivre cet enfer. À Lyon, nos intervenants dans les commissariats ont reçu 170 femmes victimes de violences en 2018 et 92 pour le seul premier semestre 2019.

Monsieur le Procureur, nouvellement nommé, et son Adjointe prennent à cœur et traitent en priorité ces plaintes de femmes violentées.

L'Agence régionale de Santé vient d'attribuer une subvention importante à une association d'aide aux victimes.

Il faut poursuivre ces efforts et notamment la formation des policiers, des médecins, dont certains propos sont juste inadmissibles.

Nous devons nous associer, nous, la Ville de Lyon, avec intensité à ces efforts, nous associer aux opérations de sauvetage des femmes en danger. Il s'agit bien de sauvetage.

Aujourd'hui, la Ville met à disposition un cinquième logement. Merci, Nicole, et surtout merci, Thérèse, je suis témoin de ton travail sans relâche contre la violence faite aux femmes. Merci aussi à l'association Le Mas pour sa formidable action.

Mettre à disposition nos logements, c'est bien, mais il va falloir faire plus, être agile, et pourquoi ne pas envisager du logement chez des familles, en Airbnb, je ne sais pas, tout doit être mis en œuvre pour les aider.

Police, associations conseillent aux femmes menacées : « Partez le plus loin possible. » Mettons en place des partenariats avec les villes d'autres régions pour offrir à ces femmes et leurs enfants un hébergement et un accompagnement au quotidien. Car celles qui sont seules, et elles sont nombreuses, ne peuvent pas s'en sortir.

C'est notre devoir d'élus que de connaître précisément chaque mois dans chacun de nos arrondissements le nombre de plaintes de violences sur des femmes et sur des enfants, combien de ces plaintes ont fait l'objet de poursuites et quel est le devenir de ce suivi.

C'est ainsi que nous pourrons agir au plus près d'elles, les aider, car les statistiques trop globales masquent les réalités.

Le sauvetage des femmes et des enfants doit être une priorité. Nous disons stop aux hommes qui violentent, violent, menacent, abusent, assassinent. La puissance publique doit passer dans le camp des femmes victimes.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Madame FAURIE-GAUTHIER.

Madame RABATEL.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je me réjouis vivement en tant qu'élue du groupe Lyon Gauche Solidaires et Adjointe à l'Égalité Femmes-Hommes de lancer ce jour, pour ce dernier Conseil municipal, l'ouverture du cinquième logement d'accueil de femmes victimes de violences conjugales.

Après l'ouverture du premier logement en 2013, la Ville de Lyon a ainsi hébergé et permis à 24 femmes et 23 enfants de se mettre en sécurité, mais aussi d'être accompagnés dans leurs démarches, soins, vies nouvelles.

Je remercie ma collègue Nicole GAY, qui a beaucoup cherché et aidé à trouver ces logements, des logements agréables à vivre, bien situés. Ce n'est pas si facile à trouver dans notre parc immobilier.

Et je remercie ma collègue Zorah AÏT-MATEN de porter la délibération par le biais du CCAS avec la convention de mise à disposition de logements à l'association Le Mas.

En effet, la Ville délègue moyennant subventions, qui pourraient être renforcées, Monsieur le Maire, la gestion de ces cinq logements au Mas et je ne le regrette pas.

Je remercie cette association de son travail attentif et spécialisé pour aider ces femmes et ces enfants à progresser dans leur vie grâce à la bienveillance de l'accueil réalisé, mais aussi à la capacité technique de l'association pour bénéficier des bons conseils et assurer la sécurité des logements dont l'adresse est tenue secrète.

Le Mas, d'ailleurs, gère aussi les 44 téléphones « grave danger » de l'agglomération.

J'ajoute de façon plus générale quelques mots sur ce sujet crucial des violences faites aux femmes, au vu du contexte national qui est en train de bouger depuis 2008 que je m'occupe de cette problématique.

Je quitte mon poste après deux mandats en voyant enfin une prise de conscience capable de changer le regard et de favoriser des actions concrètes plus systématiques.

Je rappelle que la Ville de Lyon est engagée par des actions de prévention et aussi de traitement pour les femmes victimes. Cela passe par ce document que nous rééditons chaque année à 10 000 exemplaires pour renseigner sur tout ce qui peut aider les femmes victimes de violences à Lyon.

Cela passe aussi par l'attention portée dans nos écoles aux enfants exposés grâce à notre service médico-social.

Cela passe par le financement aux associations pour des interventions dans les collèges et les lycées sur les notions de respect et d'égalité entre les filles et les garçons, par le financement avec l'État de trois intervenants sociaux en commissariat, par les cinq logements d'accueil dont j'ai parlé précédemment, par des intervenants dans les deux Maisons de Justice et du Droit qui renseignent nombre de victimes, etc.

Je me réjouis que, grâce au combat des femmes et des associations, à la prise de conscience plus largement de la population, grâce à des personnalités de la justice et aussi à l'obstination de certaines élues locales et nationales, le sujet soit devenu Grande Cause nationale.

Je vois sur Lyon les progrès de la police, même s'il reste encore à faire en particulier en termes de formation et de bon accueil systématique.

Je vois l'engagement de la justice ces derniers mois avec les procureurs Sylvie MOISSON, Nicolas JACQUET ou Karine MALARA, ainsi que le Président du TGI, Thierry POLLE.

Je vois l'Agence régionale de Santé qui commence enfin à orienter des crédits sur ce sujet, alors que la santé physique et psychologique des femmes est impactée lourdement par les violences.

Je vois l'hôpital Édouard-Herriot avec sa directrice, Madame DURAND-ROCHE, et le Professeur FANTON, qui viennent de renforcer le service de médecine légale pour accueillir dans de meilleures conditions les femmes victimes de violences, dont le viol.

Je vois la préfecture et les délégués aux droits des femmes qui organisent de nombreuses réunions auxquelles je participe : analyse des cas complexes de femmes victimes, recensement des logements d'accueil, aide à la sortie de la prostitution, etc.

Vous constaterez ainsi que la mobilisation et le partenariat ont progressé comme jamais.

Il reste à l'État de porter certaines lois, comme celle sur le non-consentement a priori des filles de moins de 15 ans à un acte sexuel avec un adulte, et surtout à renforcer les financements. Le Haut Conseil à l'Égalité réclame 500 millions d'euros. Nous en sommes vraiment loin en France, alors que l'on a vu que l'Espagne, qui a mis les moyens, est passée de 1 410 féminicides en 2008 à 47 en 2018. Vous entendez les chiffres que je donne : 1 410 à 47 ! Nous sommes en retard en France avec 157 victimes officiellement recensées l'année dernière.

Je termine en disant que la Ville peut être fière de ses actions, que tout ce que nous faisons est utile, nécessaire, mais qu'il faudra renforcer encore ces actions localement (Ville, Métropole) et nationalement. Il faut qu'il y ait visiblement, concrètement dans les années à venir, de moins en moins de meurtres, de viols (toutes les 8 minutes en France), de suicides de femmes, parce que ce sont des femmes, c'est-à-dire enfin voir la disparition des féminicides.

Merci.

*(Applaudissements).*

**M. LE MAIRE** : Je veux remercier Céline FAURIE-GAUTHIER et Thérèse RABATEL, puisqu'elles vont partir de Conseil, elles ne se représentent pas, pour le travail qu'elles ont effectué dans tous les domaines où elles avaient une délégation.

Merci à vous.

*(Applaudissements.)*

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5395 - Relocalisation du poste de police P1 du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon - 2 rue Terme 69001 Lyon - Opération n° 01055002 - Lancement de l'opération, actualisation et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2 - Programme n° 00018**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5396 - Direction des Cimetières - Réaménagement du pôle concessions, d'espaces de travail et de locaux du personnel - 177 avenue Berthelot - 69007 Lyon - Opération n° 07020002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-2 - Programme 00008**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5398 - Lyon 9<sup>e</sup> - Cession à l'euro symbolique par la Ville de Lyon au profit de Lyon Métropole Habitat de deux parcelles de terrain situées aux droits des immeubles 17-18 quai Paul Sédallian - EI 09 130 - N° d'inventaires 09130 T 001-02 et 09130T 001-03**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5401 - Lyon 9<sup>e</sup> - Cession au profit de la SERL d'un lot de copropriété à usage de parking nécessaire au projet de restructuration du parvis de la tour panoramique de la Duchère située avenue du Plateau - EI 09296 - N° inventaire 09296 A 001**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5403 - Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation de la prolongation de la durée des baux emphytéotiques consentis à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football sur le site de Tola Vologe - EI 07033, 07037, 07174 - N° inventaire 07033 B 001, 07033 T 001, 07037 A 000, 07037 B 000, 07037 C 000, 07037 D 000, 07037 F 000, 07037 G 000, 07037 T 001, 07174 T 001 – Rectificatif**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5404 - Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation d'une servitude de passage de canalisations et d'une servitude d'implantation d'installations secondaires de production de chauffage et d'eau chaude au profit de la Ville de Lyon sur le site de Tola Vologe et approbation d'une convention de gestion encadrant leurs modalités - EI 07033 et 07037 - N° inventaire 07033 B 001, 07033 T 001, 07037 A 000, 07037 B 000, 07037 C 000, 07037 D 000, 07037 F 000, 07037 G 000, 07037 T 001 – Rectificatif**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5405 - Lyon 4<sup>e</sup> - Acquisition à l'euro symbolique auprès de la Métropole de Lyon d'une partie de la place Joannès Ambre en vue de la mise en accessibilité du Théâtre de la Croix-Rousse - EI 04010 - N° inventaire 04010 T 002-01 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 20 152 020 » programme 00020, AP n° 2015-1**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5406 - Lyon 9<sup>e</sup> - Acquisition d'un volume brut de béton auprès de Vilogia pour l'aménagement d'une crèche de 42 berceaux, 17 à 23 rue Jean Zay - EI 09349 - N° inventaire 09349 V 001 - Opération 09349001 « EAJE Gorge de Loup » - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagement enfance 2015-2020 », programme 00002**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5407 - Lyon 5<sup>e</sup> - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de Madame Leslie ROUX, du lot n° 2 de la copropriété sise 47 rue des Farges - EI 05054 - N° inventaire 05054 A 012, 05054 T 001**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5408 - Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un local sis au 1er étage du bâtiment 4 rue Claude Boyer au profit de la MJC Jean Macé pour la période du 21 octobre 2019 au 4 juillet 2020 – EI 07 039**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5409 - Lyon 9<sup>e</sup> - ZAC Industrie Nord - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon à la SERL d'une parcelle de terrain aménagée en aire de jeux pour enfants dénommée « square Philomène Rozan » - EI 09346 - N° inventaire 09346 T 001-01**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5410 - Lyon 9<sup>e</sup> - ZAC Industrie Nord - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon à la SERL d'une parcelle de terrain aménagée en aire de sport située 42 rue Joannès Carret dénommée « aire de sport Alexandra David Neel » - EI 09351 - N° inventaire 09351 T 001-01**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5412 - Musée d'Art contemporain - Mise à niveau des installations de désenfumage - Cité internationale 81, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon - Opération n° 06087615 – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20005**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5413 - Cimetière de Loyasse - Construction d'un ossuaire - Création d'équipements cinéraires - 43 rue du Cardinal Gerlier, 69005 Lyon - Opération n° 05070530 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme n° 00012**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5415 - MJC Ménival - Aménagement intérieur et mise aux normes accessibilité - 29 avenue de Ménival 69005 Lyon - Opération n° 05081001 - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° K 1735**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5416 - Lyon 8<sup>e</sup> - Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) - Signature d'un protocole d'accord entre le CIRC et la Ville de Lyon (EI 08047 et 08068)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5392 - Contribution de la Ville de Lyon à l'extension du réseau public de distribution d'électricité suite à autorisations d'urbanisme - Réévaluation du montant de l'opération « Extension et renforcement des réseaux ERDF » - Révision et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-2, programme 00016**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5393 - Approbation d'un contrat de transaction relatif au marché de mise à disposition et entretien de conteneurs à ordures ménagères nécessaires aux services de la Ville de Lyon – Rectificatif**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

---

**2020/5402 - Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 10 021,84 euros HT**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces 19 dossiers.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2020/5411 - Horloge Charvet dite « Horloge aux Guignols » - Acquisition et installation au Musée Gadagne - Opération n° 01CHARVE - Lancement des études de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-4, programme n° 20005**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Il s'agit de présenter la délibération Horloge Charvet, dite « Horloge aux Guignols ».

Très rapidement, je voudrais rappeler que cette Horloge Charvet – excusez-moi d'évoquer cette question qui peut paraître un peu légère après ce que nous venons d'entendre de nos collègues, mais c'est ainsi que se présente l'ordre du jour de notre Conseil –, du nom de son concepteur, se trouve actuellement dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, encadrée dans le mur d'une copropriété, rue de la Poulailerie, au dos de l'horlogerie tenue autrefois précisément par Charvet.

Créée en 1852, elle a été entretenue jusqu'en 2005, date à laquelle le magasin a fermé et a été remplacé par une autre activité. L'horloge s'est alors tue et les mécanismes se sont lentement dégradés.

Consciente de son importance patrimoniale, la Ville a réussi à procéder à son achat en 2012.

Cette horloge est exceptionnelle par sa qualité, avec ses automates de cuivre et de bois, par ce qu'elle dit de l'industrie horlogère à Lyon qui fut au XVII<sup>e</sup> siècle la capitale de l'horlogerie européenne, mais aussi par sa taille (7 mètres de haut et 2,20 mètres de large) et par les personnages qu'elle fait vivre (Guignol, Gnafron, Polichinelle, Arlequin), d'où son nom donné par les Lyonnais, l'Horloge aux Guignols.

Il n'était pas possible de la restaurer sur place. Il fallait la déplacer. Vu son ampleur et sa signification, sa place naturelle s'est vite révélée être Gadagne, Musée d'Histoire de la Ville et des Marionnettes, non pas à l'intérieur, mais à l'extérieur, sur le mur pignon du Palais Gadagne.

Nous avons souhaité en effet que ce monument patrimonial, et je dis bien ce monument, reste à la disposition de tous les Lyonnais qui, aujourd'hui, adultes, se souviennent qu'ils venaient enfants avec leurs parents admirer cette horloge. Ils pourront à leur tour bientôt y amener leurs propres enfants.

C'est ainsi que le patrimoine se transmet, c'est ainsi qu'il construit autour de lui une véritable citoyenneté.

Placée à l'entrée extérieure du Musée Gadagne, au cœur du Vieux-Lyon, l'horloge sera comme un appel pour les visiteurs et annoncera l'une des vocations du Musée, celle d'accueillir un Musée des Marionnettes récemment rénové.

C'est donc une très belle opération patrimoniale qui va être réalisée à partir de cet été, en accord avec la DRAC, associant une œuvre artisanale du XIXe siècle et un palais du XVIe dans une stimulante confrontation des styles, mais aussi un symbole des activités créatrices de la Renaissance et de l'industrie horlogère lyonnaise, sous le regard bienveillant de nos chers Guignol et Gnafron.

Tout à l'heure, Gérard TRUCHET était venu, Président de l'association des Amis de Lyon et de Guignol. Il est resté dans le public pendant deux heures et puis il est parti. Il m'a envoyé un message pour s'excuser, mais sa présence et sa volonté d'être ici avec nous témoignent de l'importance du transfert et de la restauration de l'Horloge aux Guignols après tant d'années.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition. C'est un dossier que j'avais commencé avec Monsieur BUNA.

(Adopté.)

---

**2020/5391 - Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux de la patinoire Charlemagne à l'association Club des Sports de Glace de Lyon (CSGL)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

---

**COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE  
DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE**

---

**2020/5367 - Lyon 5<sup>e</sup> et Lyon 9<sup>e</sup> - Aménagement de la rue Pierre Audry - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement des opérations n° 59195001 « rénovation de l'éclairage public de la rue Pierre Audry à Lyon » et n° 59 195 002 « aménagement des espaces publics de la rue Pierre Audry (CTMO) » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013 et de l'AP 20152, programme 00012**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'approuver une convention de maîtrise d'ouvrage sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour l'aménagement de la rue Pierre Audry, qui fait le lien entre une partie du 9<sup>e</sup> arrondissement et du 5<sup>e</sup> arrondissement. Cela permettra de reprofiler cet axe de voirie important, qui fait 1 kilomètre de long et surtout de procéder à de nombreuses plantations de part et d'autre de cette voirie, avec un principe assez innovant qui permettra de récupérer les eaux d'infiltration de pluie et d'irriguer ainsi les nouvelles plantations.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame REYNAUD.

**Mme REYNAUD Blandine**, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Une pente forte, des véhicules lancés entre des trottoirs étroits sans piste cyclable, il suffisait d'écouter les riverains pour entendre le sentiment d'insécurité qu'évoquait chez eux la rue Pierre Audry.

C'est pourquoi nous sommes ravis de voir ce dossier avancer et les travaux de voirie débiter cette année. Des travaux qui, je le rappelle, ne gêneront en rien la circulation, les sorties de riverains ou l'accès aux commerces.

Nous avons porté une double démarche.

Tout d'abord, nous avons donné la priorité à la sécurisation de cet axe, pour lequel la vitesse sera désormais réduite, en particulier dans la descente. D'un espace essentiellement dévolu à la voiture, l'ensemble des usagers sont désormais pris en compte. Demande pressante des riverains : les trottoirs seront élargis et bien plus confortables. Une piste cyclable de chaque côté de la route permettra aux usagers du vélo, toujours plus nombreux, de bénéficier d'une voie dédiée et sécurisée pour leurs déplacements. Le stationnement en épi rendait difficile la visibilité en certains points de la chaussée où les accrochages étaient nombreux. Il sera remplacé par un stationnement le long de la route, entre des îlots végétalisés. L'ensemble bénéficiera, à la tombée du jour, d'un éclairage public qualitatif et moins énergivore qu'auparavant.

Car la deuxième démarche environnementale a été plébiscitée elle aussi par les riverains lors des réunions publiques de concertation. Cela a été dit par mon collègue, nous avons fait le choix d'une gestion de l'eau de pluie intelligente, qui irriguera les plantes qui transformeront cet axe fortement minéral.

Au-delà des 100 arbres plantés le long de la route, des squares et des plateaux végétalisés naîtront sur le tracé, ainsi que des espaces de repos et de détente, et un belvédère que pourront s'approprier les habitants du quartier. Les arbres ainsi plantés dans leurs îlots délimiteront les espaces entre les modes de déplacement et participeront à sécuriser les usagers.

La concertation avec les riverains et les habitants des deux arrondissements a été positive et nous essaierons de toujours plus les engager, car redessiner une rue est toujours un levier pour transformer un quartier. Nous espérons ainsi mobiliser les copropriétés et engager des démarches de plantation collective, d'animation avec des groupes scolaires et les associations des jardins familiaux.

Voilà une ambition dont nous pourrions nous inspirer dans les projets futurs, à hauteur de quartier et qui améliorera, j'en suis certaine, la qualité de vie autour de la rue Pierre Audry.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas d'intervention de Monsieur RUDIGOZ, il a dû partir dans le 5<sup>e</sup>.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5376 - Lyon 3<sup>e</sup> - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole - Adaptation de l'opération 63009001 et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération concerne la requalification de ce que l'on appelle la promenade Moncey. Il s'agit là d'une autorisation de signature d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon dans le cadre de la transformation de cet espace ou de ces espaces, puisqu'il y en a plusieurs.

Cet avenant concerne surtout des prestations complémentaires relatives aux compétences de la Ville de Lyon, entre autres concernant l'éclairage public autour de la place Guichard, la mise en lumière de la fresque sur la Bourse du Travail et la façade du bâtiment 33 rue Moncey, le remplacement d'un certain nombre de bornes électriques du marché forain et l'arrosage des espaces verts nouvellement créés sur l'esplanade Moncey, ce que l'on appelait auparavant le parking de la DDE et qui accueillait un grand nombre de voitures, et qui vient d'être donc transformée en espace vert de proximité pour le plus grand confort de nos concitoyens, et notamment des habitants du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Monsieur BÉRAT.

**M. BÉRAT Pierre** : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges**, Adjoint : Quelques mots que je vais raccourcir.

La requalification de la promenade Moncey est un projet majeur pour le 3<sup>e</sup> arrondissement et un projet qui va permettre une transformation sur cette partie-là.

Ce projet va créer un espace agréable entre la place Ballanche et les Halles de Lyon, un espace calme où les piétons pourront avoir accès à un espace public de qualité, qui bénéficiera d'un vrai effort de végétalisation. Telle est l'attente et la demande des habitants.

Ce projet est la bonne application d'une vision de la ville qui donne une place plus importante aux piétons et qui amène dans chaque quartier des espaces végétalisés de qualité.

La transformation entre la place Bahadourian et l'avenue de Saxe nous montre déjà ce que seront ces nouveaux espaces avec de nouvelles zones de déambulation, de nouvelles plantations, une mise en lumière de qualité, comme Michel LE FAOU le rappelait.

Il faut féliciter tous les acteurs de ce projet : les habitants d'abord, les associations du quartier, les écoles et le collège, et surtout le Conseil citoyen, qui a animé une riche et constructive concertation sur ce projet.

La réussite de ce projet va rapidement nous amener à poser la question CLIP, Monsieur le Maire, dont la Métropole se saisit aujourd'hui en mettant en place un droit de préemption urbain renforcé sur ce secteur, car nous devons faire évoluer l'entrée du quartier depuis la place Gabriel Péri par la promenade Moncey. C'est, je pense, une évolution indispensable et prioritaire pour faire évoluer le quartier.

La reconfiguration de la diagonale Moncey, la transformation de la place Gabriel Péri permettra de créer une circulation globale entre la Presqu'île et la Part-Dieu.

Nous sommes là au cœur d'un quartier très vivant, très dense, en effervescence permanente et qui est en attente d'un vrai changement en termes d'urbanisme et de cadre de vie, mais aussi en termes de tranquillité publique, nous le savons.

Nous souhaitons que ce programme engageant la transformation de Moncey puisse être le départ d'une reconfiguration globale de ces quartiers et qu'il provoque un renouveau pour des espaces encore une fois de qualité.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur MALESKI.

**M. MALESKI Jérôme** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je suis heureux de m'exprimer aujourd'hui sur la promenade Moncey, qui est, comme vous le savez, un axe très important du 3<sup>e</sup> arrondissement.

En effet, je le rappelle, cette diagonale (ce qui est rare à Lyon) traverse des quais du Rhône jusqu'aux Halles Paul Bocuse.

Le projet de réaménagement de cette rue avait été acté en 2016-2017, partant du constat que cette artère importante nécessitait un plan de requalification ambitieux.

En effet, cette diagonale relie plusieurs lieux publics majeurs, comme les places Gabriel Péri, Ballanche (récemment réhabilitée), Bahadourian, Guichard, autant d'espaces de mobilité et de rencontre bénéfiques pour les habitants de l'arrondissement, mais dont le traitement et la qualité sont inégaux.

Le projet a donc pour finalité de reprendre l'éclairage public, créer plus de cohérence sur l'ensemble de la rue Moncey, une plus grande présence de la nature et une mobilité facilitée, pour l'instant contrariée par la présence de nombreux espaces pour les piétons dans un environnement anarchique au fil de transformations passées, sans coordination les unes après les autres.

Au-delà de ces aspects que vous avez tous à l'esprit, je voulais rappeler que ce projet d'aménagement d'envergure est également le résultat d'une démarche ambitieuse de concertation amorcée par la Métropole et très suivie par la Ville et ma délégation.

Aussi, je voulais rappeler et me féliciter des contributions essentielles issues de nos Conseils de Quartier, Conseils citoyens, associations de commerçants, riverains, qui ont grandement contribué à ce projet et permis de le rendre plus pertinent et plus adapté aux attentes des habitants.

Je voudrais ainsi rappeler quelques-unes des contributions de grande qualité et qui montrent comment les citoyens peuvent contribuer au processus de décision et faire avancer le débat :

- Renoncer à la démolition des deux immeubles sur Paul Bert/Moncey pour leur intérêt patrimonial. Les habitants ont ainsi proposé de plutôt réhabiliter ces deux structures et d'utiliser les fonds pour le CLIP, reconnu comme un échec, obstruant la vue et la circulation. Une proposition que je trouve extrêmement pertinente, en cela qu'elle permettrait de dégager, si le petit CLIP n'était plus là, la vue depuis la place Gabriel Péri sur les quartiers anciens, dont l'architecture est bien plus plaisante que celle du CLIP, sans compter les avantages en termes de sécurité, cet espace étant sujet à toutes sortes de trafics.
- Je pourrais également citer la transformation du parking de la DDE, ancien emplacement historique du cirque des Rancy, en esplanade-jardin, dans la continuité de la place Bahadourian, offrant une ouverture magnifique sur l'avenue de Saxe. Vous avez eu la bonne idée, Monsieur le Maire, de proposer qu'elle puisse porter le nom de Simone Andrée, grande figure de ce quartier et de la ville.
- C'est encore la mise en lumière de la mosaïque de la Bourse du Travail, qui commençait à se dégrader et qui va être superbement éclairée et magnifiée.

C'est un beau projet que nous proposons pour le 3<sup>e</sup> arrondissement. Ce parcours urbain renouvelé apportera une mobilité plus agréable pour les habitants et une meilleure valorisation des nouveaux parcs et places qu'elle dessert. Nous allons pouvoir traverser le 3<sup>e</sup> arrondissement des quais du Rhône jusqu'à l'esplanade René Richard sur une voie apaisée, embellie et consacrée à une déambulation dans un des cadres des plus plaisants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Monsieur MALESKI.

Je vais vous offrir – cela peut vous être utile pour les semaines qui viennent – un petit recueil sur le 3<sup>e</sup> arrondissement qui s'appelait *Les ballades urbaines*, que j'avais écrit en 2014. Dans un des chapitres, je décrivais ce que nous allions faire sur la diagonale Moncey jusqu'à Gabriel Péri. Les inventions et la réalisation ne sont donc pas tout à fait nouvelles. Elles correspondent à une vue de la ville déjà un peu ancienne et que, par ailleurs, j'avais fait inscrire à la PPI, lorsque j'étais Président de la Métropole de Lyon.

Je vous donnerai ce petit recueil et vous pourrez montrer qu'il y a une certaine fidélité au discours qui était tenu et que la ville naturalisée, végétalisée, cela ne date pas nécessairement d'avant-hier.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5377 - Lyon 3<sup>e</sup> - Îlot Desaix - Autorisation de signature d'une convention entre la société Bouygues Immobilier, la Régie Galyo SA et la Ville de Lyon, relative à l'ouverture au public du cœur d'îlot et aux modalités d'entretien des espaces ouverts au public**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire

Mes chers collègues,

Il s'agit là de l'îlot Desaix. Nous sommes toujours dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, mais cette fois-ci sur le secteur de la Part-Dieu. Il s'agit d'une délibération relative à l'autorisation de signature d'une convention nous liant à la société Bouygues Immobilier et la régie Galyo SA, en vue de l'ouverture au public du cœur d'îlot de ce que l'on appelle le projet Sky Avenue, qui est un cheminement piéton et végétalisé au cœur de la Part-Dieu, faisant suite à un aménagement immobilier qui vient d'être réalisé et livré il y a quelques mois, en lien avec la réhabilitation de ce que l'on appelle la barre Desaix.

Avis favorable de la Commission.

Je voudrais juste souligner qu'il serait nécessaire, en sus du vote sur cette délibération, qu'une étude soit réalisée sur les conditions de sécurisation de l'espace, comme l'a souligné mon collègue Jean-Yves SÉCHERESSE lors de l'examen de ce dossier en Commission Urbanisme.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur BÉRAT.

**M. BÉRAT Pierre** : Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais d'abord dire que j'étais un peu surpris de ce que vous venez de proposer à Monsieur MALESKI de lui donner un ouvrage sur la rue Moncey. Je pensais qu'il avait la feuille de route depuis six ans déjà. Visiblement, il ne l'avait pas. C'est un peu étonnant. Je pensais qu'ils savaient où ils allaient dans le 3<sup>e</sup>, mais s'ils n'avaient pas les documents, c'est un peu préoccupant.

Sur ce dossier, il nous est demandé de valider le montage technique et financier de cette liaison piétonne en cœur d'îlot à la Part-Dieu. Je voudrais dire que je suis un peu désolé de terminer ce mandat avec un dossier qui m'apparaît un peu anachronique et incohérent.

Il est anachronique et incohérent, parce que l'on peut se demander quel est l'intérêt de faire passer les piétons à cet endroit en cœur d'îlot, alors qu'on a aménagé la Part-Dieu avec de très grands trottoirs et qu'on nous rebat les oreilles depuis de nombreuses années, en nous disant qu'il faut faire un sol facile à la Part-Dieu et que le but, c'est de ramener les piétons dans la rue pour animer la Part-Dieu. Donc je pose la question : pourquoi cherche-t-on à détourner un flux piéton de 10 mètres pour faire passer en cœur d'îlot, alors que nous avons de beaux trottoirs rue Desaix et rue Paul Bert et qu'il serait bien effectivement que ces rues soient animées, qu'il y passe des piétons et que cela crée une ambiance à la Part-Dieu qui soit un peu urbaine et vivante ?

Sur le fond, par rapport au projet Part-Dieu, j'ai un peu de mal à comprendre la logique qui est derrière.

Ensuite, c'est un projet anachronique et incohérent, parce que nous connaissons tous les difficultés de gérer ce type de lieux qui mixent propriété privée et propriété publique.

Monsieur LE FAOU, samedi, dans *Le Progrès*, nous disait que les aménagements d'hier ne sont plus adaptés. Monsieur LE FAOU, il ne faut pas se contenter de le dire, il faut dans les dossiers le faire. Donc, ne nous laissez pas en fin de mandat des dossiers qui ne sont plus adaptés aux réalités d'aujourd'hui.

On sait que ces dossiers ne sont pas de bons dossiers. Nous connaissons tous dans nos arrondissements des passages qui ont été fermés après des luttes incessantes entre les riverains, les usagers, parce que, dans la durée, ces espaces ne sont pas gérés.

On connaît à la Part-Dieu tous ces espaces qui sont tombés en désuétude, parce qu'il y avait un problème de domanialité et parce qu'on ne savait pas qui devait gérer ces espaces dans le temps. Ils sont devenus des impasses où plus personne ne passe et où les choses se dégradent.

Il est effectivement difficile de sécuriser ce type de lieux. Nous avons eu un débat en Commission Sécurité, où Monsieur SÉCHERESSE a fait part de son étonnement sur ce projet. Apparemment, il n'y a pas eu de Commission de Prévention situationnelle pour étudier les choses. Je suis un peu surpris que l'on nous amène un dossier non préparé.

J'ai bien entendu Monsieur LE FAOU qui en appelle à une étude complémentaire, mais j'ai envie de dire qu'il aurait fallu que cette étude ait lieu avant.

On connaît tous le problème de la fermeture le soir de ces espaces. Combien y a-t-il de parcs dans nos arrondissements où nous n'arrivons pas à faire fermer les parcs et à ce que leur usage soit maîtrisé ? Là, vous allez créer un espace dont on peut penser que, rapidement, on ne sait plus qui aura la responsabilité de le fermer et qui le fera effectivement.

Pour toutes ces raisons, je pense que ce dossier est mal ficelé. Je dois dire que j'aurais eu une position différente si on nous avait parlé d'un espace vert, d'un square de proximité, parce que l'on sait que la Part-Dieu en a besoin. Là, aller créer un passage public entre des immeubles, encore une fois, sans qu'il y en ait vraiment la nécessité et avec ce niveau d'impréparation, je pense qu'on ne peut pas l'approuver en l'état et qu'il a besoin d'être réétudié pour être à nouveau présenté devant le prochain Conseil municipal.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame CHEVALLIER.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Nous sommes favorables à l'ouverture des cœurs d'îlots privés. Cela permet en effet l'accès des habitants et, dans le cas présent, des salariés, à des espaces végétalisés et apaisés.

Mais c'est un espace privé et cela reste un espace privé, et il peut y avoir un risque à terme que les propriétaires demandent la fermeture de cet espace pour des questions de tranquillité. Nous avons déjà connu cette situation, par exemple, pour le parc Sisley dans le 3<sup>e</sup>, pour lequel différentes entrées, liées à des servitudes, ont fini par être fermées. Nous espérons donc que les promoteurs respecteront leur engagement.

De façon plus générale, ce genre d'accord a été recherché, car il manque d'espaces verts publics dans le cadre du projet Part-Dieu. C'est un manque que nous avons régulièrement souligné dans cette assemblée. À cela, il nous a été répondu : végétalisation du toit du centre commercial, végétalisation des rues, ce qui ne répond pas vraiment au besoin.

Les écologistes proposent pour y répondre la non-ouverture de la rue Bouchut aux voitures depuis Vivier Merle et le maintien de l'accès de cet espace aux seuls piétons et cyclistes, comme c'est le cas actuellement. L'espace prévu pour l'ouverture de la rue et l'espace actuel devant la bibliothèque permettraient la création d'un espace vert public de plus de 10 000 mètres carrés.

La fermeture du tunnel Vivier Merle a entraîné certes des tensions ponctuelles, mais pas de blocage du quartier comme certains l'annonçaient, car une certaine évaporation de la circulation automobile a eu lieu. On parle d'une estimation de 30 %. Ne redonnons pas aux voitures tout l'espace qu'elles occupaient avant la fermeture du tunnel et donc n'ouvrons pas la rue Bouchut.

La création d'espaces verts à la Part-Dieu est une attente forte des habitants et des salariés. Nous pouvons y répondre sur cet espace. Cela permettra plus de fraîcheur et une meilleure qualité de l'air.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Concernant les espaces verts à la Part-Dieu, nous allons en faire un très beau qui va prolonger le square de la rue du Lac qui ira jusqu'au Crayon. D'autre part, sur l'esplanade Mandela, nous rajoutons 2 hectares aux 4,5 hectares qui existent aujourd'hui. On ne peut pas dire que les espaces verts manquent à la Part-Dieu depuis que nous sommes là.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre.)*

*(Abstention de Mme GRANJON.)*

(Adopté.)

## **2020/5386 - Lyon 7<sup>e</sup> - signature de la charte partenariale pour la gouvernance du port de Lyon**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération relative à la signature d'une charte partenariale pour la gouvernance du port de Lyon, le port Édouard-Herriot, avec un certain nombre d'objectifs qui sont rappelés dans cette charte. Je pense qu'un certain nombre d'intervenants les rappelleront dans leurs interventions dans les secondes qui viennent.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Monsieur GEOURJON.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Lyon a la chance d'être traversée par un fleuve et une rivière. La Ville a su tirer bénéfice de cette exceptionnelle situation géographique en aménageant les berges du Rhône puis celles de la Saône. Ces aménagements alliant le bleu et le vert font la joie de chaque Lyonnais.

Dans le même temps, le tourisme fluvial s'est fortement développé. De plus en plus de touristes découvrent notre ville par et grâce à nos voies fluviales.

Mais Lyon a aussi la chance d'être une ville portuaire de marchandises, grâce au port Édouard-Herriot situé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Ce port est un espace multimodal à lui seul. Sur 187 hectares, il accueille à la fois du transport fluvial, du transport ferré et du transport routier.

Avoir un tel équipement en cœur de ville, en cœur d'agglomération, est une chance pour la Métropole de Lyon et pour la Ville de Lyon.

En effet, le transport fluvial de marchandises présente de nombreux avantages vis-à-vis des enjeux de développement durable. C'est un des vecteurs de la transition énergétique pour le transport de marchandises. Il présente une très faible consommation d'énergie et une faible émission de gaz à effet de serre à la tonne-kilomètre transportée.

Le transport fluvial émet ainsi quatre fois moins de CO2 par quantité transportée que la route. Une péniche, selon le gabarit, c'est l'équivalent de 10 à 200 camions.

En 2019, le trafic sur le Rhône était en hausse de près de 8 % et c'est une bonne chose car, depuis plusieurs années, les chiffres étaient au contraire négatifs. D'année en année, le transport fluvial de marchandises baissait.

Selon Madame AYRAULT, Présidente de la CNR, il est possible de transporter six fois plus de marchandises sur le Rhône. Le fleuve constitue donc ainsi un des rares, pour ne pas dire le seul, réseau de transport non saturé.

Durant ces 15 dernières années, et nous le voyons quotidiennement à Lyon au niveau du port Édouard-Herriot, le transport de containers s'est largement développé. Celui-ci permet de déplacer des marchandises diverses, de limiter le temps de déchargement dans les ports et d'acheminer des marchandises jusqu'à leur destination.

Dans ce cadre, le développement du projet de plateforme logistique associant LPA et la CNR va apporter des arguments supplémentaires aux entreprises faisant le choix du transport fluvial. Cette plateforme devrait répondre aux enjeux du dernier kilomètre avec une livraison finale de marchandises en mode durable, en mode mutualisé également, libérant ainsi nos voiries de centre-ville d'un nombre significatif de camions.

Dans ce contexte, nous sommes très satisfaits que les collectivités locales soient à l'avenir parties prenantes de la gouvernance du port de Lyon.

Cette charte partenariale va en effet permettre d'ouvrir le port de Lyon sur la ville et sur la métropole. Cette charte va nous permettre d'être codécideurs, à la fois des orientations stratégiques de développement pour la période 2030-2050, mais aussi vis-à-vis de la sélection de l'accueil de nouveaux projets d'implantation et de développement économique à l'intérieur du port Édouard-Herriot.

Nous voterons donc ce rapport avec satisfaction.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Madame BAUME.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le port Édouard-Herriot est pour les écologistes un pôle industriel dans notre ville de Lyon. Mon propos ne se centre pas sur l'intensification d'usage de la voie d'eau, essentielle pour nous et très bien développée par notre collègue Christophe GEOURJON, je partage à 100 % ce qu'il vient de dire, mais sur cette destination industrielle du foncier du port et des alentours.

Si nous questionnons les enjeux de sécurité eu égard au stockage d'hydrocarbures, il nous semble pertinent que, dans notre cité, nous assumions et assurions ici, maintenant, aujourd'hui et demain, les services connexes liés à nos activités économiques.

En effet et à titre d'illustration, parce que tout le monde ne le sait pas, 80 000 tonnes de déchets d'activités économiques, plâtre et bois, transitent sur ces espaces, sont préparés pour retourner dans le cycle de la matière.

Dans une logique d'économie circulaire en boucle, dite fermée, il nous semblerait judicieux que ce pôle industriel accueille et continue à accueillir en proximité des activités, par exemple, de reconditionnement, de remanufacture et de réparation qui peinent à se positionner dans Lyon.

Nous voterons bien entendu favorablement pour cette charte qui intègre les enjeux que nous voyons sur ces espaces et pour notre cité.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. J'ai ensuite Monsieur GRABER.

**M. GRABER Loïc** : Intervention versée au compte rendu de cette séance, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

### **2020/5382 - Dénomination d'un espace public : place Jacques Truphémus à Lyon 2<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Je voyais Madame PUVIS DE CHAVANNES et ses amis attendre sur les bancs du public, et je voudrais la saluer, parce qu'elle m'a permis d'avancer sur ce dossier qui n'a pas été toujours simple. Trouver un bel emplacement dans le 2<sup>e</sup> arrondissement qui était votre terre d'élection n'était pas chose facile. Nous avons donc décidé d'un commun accord de situer cet espace dans le 2<sup>e</sup> arrondissement dans le secteur de la Confluence.

Quelques mots peut-être sur Jacques TRUPHÉMUS. Il naît à Grenoble le 25 octobre 1922. Il fait ses études au lycée Champollion et fréquente alors le Musée de Grenoble qui, je le rappelle, est le premier musée d'art moderne en France, c'est à noter.

En 1937, il commence à réaliser ses premières peintures à l'huile, puis s'installe en 1941 à Lyon pour étudier dans notre École des Beaux-Arts, avant d'interrompre à la fois pour des raisons de santé et des raisons de guerre ses études à Lyon.

En 1947, il part à Paris, où il travaille comme veilleur de nuit, puis il revient à Lyon pour occuper l'ancien atelier d'Étienne MORILLON. Ses toiles sont alors exposées peu à peu dans plusieurs galeries importantes, à Lyon, à Paris, à Annecy et des commandes particulièrement importantes lui sont adressées, notamment pour la brasserie des Archers à Lyon ou encore le restaurant Henry.

Dans les années 70-80, ses œuvres sont largement inspirées de Lyon et de ses cafés, ainsi que de son voyage qu'il avait effectué au Japon.

Au début des années 90, c'est d'une certaine façon une grande consécration, le galeriste parisien Claude BERNARD lui propose d'exposer ses œuvres et puis tout s'enchaîne. Entre 2000 et 2014, plusieurs expositions extrêmement importantes lui sont consacrées, dont une dans notre Musée des Beaux-Arts.

Autant vous dire, Madame PUVIS DE CHAVANNES, que nous sommes extrêmement heureux de vous confirmer l'avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

J'adore Truphémus. Je regrette de ne pas pouvoir acheter une œuvre, parce qu'elles sont maintenant extrêmement chères. C'est quelqu'un qui représente la peinture lyonnaise dans ses plus beaux aspects. Merci à vous d'avoir promu son nom pour une belle rue.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**Mme DE LAVERNÉE Inès** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

C'est un plaisir pour moi de parler de Jacques TRUPHÉMUS.

Pour vous faire partager qui était cet homme discret mais d'abord facile, toujours disposé à écouter avec intérêt les personnes qui le rencontraient dans les rues du quartier d'Ainay où il habitait et avait son atelier, j'ai interrogé ses amis proches, dont certains sont aussi mes amis.

Jacques TRUPHÉMUS a eu un coup de foudre pour notre ville et sa lumière. Son œil d'artiste avait repéré cette lumière particulière, dont il fera l'aune de son œuvre picturale, rapportant à Lyon les toiles peintes lors de ses longues retraites en Cévennes, pour les confronter à la lumière de son atelier lyonnais.

Même si la renommée de Jacques TRUPHÉMUS dépasse largement les frontières et bien qu'étant né à Grenoble, celui-ci a choisi de faire de Lyon sa ville d'élection.

Arrivé à Lyon dans les années 40, il lui est resté fidèle tout au long des 70 ans de sa vie d'artiste.

Dans un premier temps, il a trouvé son inspiration dans l'atmosphère des cafés silencieux du bord de Saône ou de la place Bellecour.

Jacques TRUPHÉMUS était un personnage secret, un homme du silence, la peinture était son mode d'expression, sa façon de transmettre ses émotions.

Il disait lui-même que ces cafés étaient des lieux de rapprochement de solitudes, des moments de communion de solitudes, comme en témoigne le tableau de la belle servante bleue peint en 1980.

Il était un homme solitaire mais jamais isolé. D'une culture éclectique, Jacques TRUPHÉMUS avait le goût de la rencontre, des discussions passionnées pendant des heures avec des amis. Il comptait parmi ses amis des artistes, poètes, philosophes, écrivains, comme François MONTMANEIX, Yves BONNEFOY, Charles JULIET, Bernard CLAVEL, René DEROUILLÉ, Jean-Jacques LERRANT, Régis NEYRET et aussi Louis CALAFERTE, qui écrira de lui : « *Peintre du trouble fugace de l'émotion, il est vraisemblable que Jacques TRUPHÉMUS le sera jusqu'à sa dernière toile.* »

Sa façon d'être et sa façon de peindre étaient une seule et même attitude. Observateur de l'instant, il cherchait à faire partager ses émotions à la vue d'un objet, d'une scène de la vie quotidienne ou d'un paysage qu'il avait l'art de rendre familiers.

Que ce soit les vues de Lyon ou de son atelier, les natures mortes, les portraits d'Aimée, sa femme, lisant ou les fauteuils vides après le décès de sa femme ou des passants dans un jardin public, mais aussi les paysages aux couleurs luxuriantes des Cévennes, Jacques TRUPHÉMUS nous faisait entrer dans l'émotion d'un univers familier. C'est pourquoi ses contemporains l'ont qualifié de peintre de l'intime.

Il était mû par le goût de créer, allait toujours plus loin. À la fois chercheur et transmetteur, il n'hésitait pas à donner des conseils à de jeunes peintres. Ainsi, il était en phase avec son nom patronymique, dérivé du mot *trophimos*, qui signifie nourricier en grec.

Très exigeant dans son travail, c'est grâce à ses longs mois de retraite dans son atelier du Vigan dans les Cévennes, où il vivait, selon les mots de Jean-Jacques LERRANT, « *cette solitude originale fortifiée par la pratique monastique de la peinture* » qu'il a réussi à la renouveler sans cesse et à accéder à une œuvre incontestablement contemporaine.

C'est ainsi qu'il ne s'est jamais laissé enfermer dans un système ni commercial ni de facilité, quitte à rompre à l'occasion avec un galeriste.

Il avait l'obsession du dessin, de la lumière et celle, plus tardivement dans la vie et selon ses mots, « *de pousser au plus haut la gamme des teintes* », ce que certains de ses admirateurs nommaient son audace de la couleur.

Dans ses dernières années, comme artiste qui n'a plus rien à prouver, Jacques TRUPHÉMUS s'est totalement libéré et s'est permis les plus grandes audaces en prenant le risque de l'utilisation de teintes surprenantes.

BALTHUS avait dit reconnaître en lui un des plus grands peintres de son temps depuis les impressionnistes, le faisant connaître ainsi par celui qui devait devenir le galeriste parisien attiré de Jacques TRUPHÉMUS, la galerie Claude BERNARD.

Aujourd'hui, en baptisant du nom de Jacques TRUPHÉMUS une place du nouveau quartier de la Confluence, la Ville de Lyon reconnaît en lui un grand peintre dont la notoriété dépasse les frontières et rejaillit sur celle de Lyon. Sa situation dans un quartier du XXe et XXIe siècle résonne comme un éloge de la modernité de son œuvre.

Nous voterons favorablement à ce dossier.

(*Applaudissements.*)

**M. LE MAIRE** : Bravo.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5380 - Dénominations d'espaces publics : square Élisabeth Lemonnier et jardin Charles Delfante à Lyon 3<sup>e</sup> - Rectificatif**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Très rapidement, puisque Thérèse RABATEL va camper un peu la synthèse du mandat sur ces questions de dénominations, je voudrais quand même dire que nous en avons dénommé une centaine, de rues, de voies, d'espaces en tous genres, que nous avons eu la volonté très marquée de féminiser les voies, les espaces que nous nommons.

Je vous rappelle qu'en France, il y a environ seulement 2 % des voies et rues qui portent le nom de femmes, ce qui exprime une certaine négation dans l'histoire. Nous avons fait en sorte de redresser sérieusement la barre. Par exemple, ce soir, sur les 11 dénominations, 8 rendent hommage à des femmes.

Deuxième aspect, nous avons essayé de le faire de manière extrêmement éclectique, c'est-à-dire à la fois honorer des Lyonnais dans tous les domaines possibles et imaginables, mais aussi de grandes figures internationales. Par exemple, ce soir, nous allons parler de Toni MORRISON, de Jacques TRUPHÉMUS, de Maurice AUDIN ou de Christine PASCAL, qui sont de grandes figures.

En ce qui concerne Élisabeth LEMONNIER, elle n'est pas Lyonnaise et c'est pourtant elle qui a inspiré la nécessité d'offrir aux femmes un enseignement professionnel en France. D'ailleurs en témoignent de nombreux instituts Lemonnier, qui portent son nom, qui sont à l'origine des écoles visant à éduquer les ouvrières aux travaux manuels.

Il était donc important que Lyon, dans une certaine tradition humaniste, rende hommage à Élisabeth LEMONNIER.

Deuxième dossier, c'est celui concernant Charles DELFANTE, le père, si j'ose dire, de la Part-Dieu et d'un certain nombre d'autres réalisations, père parfois contesté, mais en tout cas, c'est celui qui a animé pendant pas mal de temps sous le Maire PRADEL l'atelier municipal d'urbanisme. Il n'était pas raisonnable de le « squeezer » au nom de je ne sais quels principes architecturaux. C'est le tènement qui est devant la Bibliothèque de la Part-Dieu qui portera désormais son nom.

Voilà, Monsieur le Maire, les deux premiers dossiers que nous avons à examiner ce soir.

**M. LE MAIRE** : Juste un mot sur Charles DELFANTE, pour dire que, dans son dernier ouvrage, il montrait comment son projet de la Part-Dieu avait été dénaturé. Ce n'était pas du tout le projet qu'il voulait faire, c'est le projet qu'il est devenu à force d'erreurs. Charles DELFANTE était un grand urbaniste et un grand architecte.

Madame RABATEL.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

J'interviens au nom du groupe Lyon Gauche Solidaires, mais aussi en tant qu'Adjointe déléguée à l'Égalité Femmes-Hommes, qui se réjouit vivement des cinq délibérations de ce jour sur des dénominations de rues et places sur notre ville.

Bien sûr, voir les noms de Maurice AUDIN ou Jacques TRUPHÉMUS distingués est très émouvant.

Maurice AUDIN, dont le nom a bouleversé ma jeunesse, mon enfance, lors de la guerre d'Algérie, avec les menaces répétées de l'OAS sur ma famille.

Les noms de Charles DELFANTE et de Jacques TRUPHÉMUS qui incarnent notre ville par l'architecture et la peinture.

Je tiens aussi à intervenir à propos de tous les noms de femmes qui sont votés ce jour, 8 femmes et 2 hommes. Quelle évolution, quelle révolution même ! Pendant des siècles, seuls les hommes étaient ainsi honorés, mis à part Jeanne d'Arc.

C'est ainsi que l'on arrivait en France comme à Lyon à 1 ou 2 % de noms de lieux féminins, comme le disait Jean-Yves SÉCHERESSE, dans nos villes et nos villages.

La lutte pour les droits des femmes et la reconnaissance de l'apport des femmes à la vie du monde, de notre pays ou de notre ville a enfin porté ses fruits ces dernières années. On voit enfin les femmes sortir des silences de l'histoire, comme le dit la grande historienne des femmes, Michelle PERROT.

Je me réjouis vivement pour ce dernier Conseil municipal de voir honorées encore des femmes de grande qualité. Nous arrivons désormais à 11 % de noms féminins pour nos rues et divers lieux sur Lyon, ce qui est rare en France.

J'ai porté un certain nombre de ces noms, en veillant au fait de mettre en valeur des femmes aux vies et aux cultures très diverses : des artistes, des politiques, des féministes, des syndicalistes, des sportives, des résistantes, deux femmes médecins enfin dans cette ville historique de la médecine, des Lyonnaises, des Françaises, des étrangères. Ce ne fut pas toujours facile.

Je me souviens par exemple que le nom de l'école Germaine TILLION pour une école ne fut pas bien accepté au départ (une page entière dans *Le Progrès*), chose inimaginable, voire scandaleuse à mes yeux, mais son entrée ensuite au Panthéon confirma ce bon choix.

Le prochain 8 mars portera à Lyon sur la place des femmes dans la culture. Nombre de noms de femmes de culture accompagnent désormais nos pas à travers Lyon.

S'ajouteront, après le vote de Conseil, les noms de l'écrivaine Toni MORRISON, et des chanteuses Oum KALTHOUM et Aretha FRANKLIN, pour ne parler que d'elles, mais quels noms, connus, aimés du monde entier !

Lyon pourra ainsi participer de mieux en mieux aux Journées du Matrimoine qui, en septembre, avec les Journées du Patrimoine, honorent la contribution des femmes à notre histoire.

Merci, Monsieur le Maire.

Merci à mes collègues Adjointes, Jean-Yves SÉCHERESSE et Jean-Dominique DURAND.

Merci aux Maires des arrondissements, qui se sont engagés sur ce sujet. Ils se reconnaîtront, en particulier celui du 8<sup>e</sup> qui le fait depuis des années.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5381 - Dénominations d'un espace public et d'une voie nouvelle : jardin Maurice Audin et allée Évelyne Pisier à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

---

**2020/5384 - Dénominations de voies et d'espaces publics nouveaux : PUP Ginkgo à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

---

**2020/5385 - Dénomination d'un espace public : place Toni Morrison à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Nous continuons. Il s'agit là du 7<sup>e</sup> arrondissement. Je voudrais remercier la Maire et le Conseil d'arrondissement d'avoir été dans ce sens.

Il s'agit d'honorer à travers un square Annie GOETZINGER et, comme vous l'avez dit, Madame RABATEL, Aretha FRANKLIN, et aussi la comédienne lyonnaise Christine PASCAL, au travers d'une voie nouvelle entre l'avenue Racllet et la future rue Françoise Sagan.

Je voudrais dire deux mots sur Christine PASCAL, qui est peut-être une comédienne parfois oubliée et qui fut une grande actrice et une belle réalisatrice de cinéma.

Repérée par Bertrand TAVERNIER, qui la fait jouer, vous vous en souvenez sûrement, dans *L'horloger de Saint-Paul*, puis dans *Que la fête commence* ou *Des enfants gâtés*, elle était, avec probablement Isabelle ADJANI et Isabelle HUPPERT, un des phares de cette génération de comédiennes qui avaient émergé à l'époque.

Passant derrière la caméra en 79, elle va réaliser un premier film qui s'appelle *Félicité*, mais surtout son dernier film, dans lequel elle est également scénariste, *Le petit prince a dit*, en 1992, qui a été un grand succès populaire et critique.

Malheureusement, quelque temps plus tard, Christine PASCAL nous quittait.

Nous dénommons également, Monsieur le Maire, une rue Oum Kalthoum comme l'a dit Thérèse RABATEL, ainsi qu'une rue Françoise Sagan, inutile de présenter cette grande écrivaine française.

En ce qui concerne les autres dénominations, il y a le jardin Maurice Audin, Thérèse RABATEL en a parlé ? Ainsi qu'un hommage à Évelyne PISIER.

Avis favorable de la Commission sur l'ensemble de ces dossiers.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Les trois rapports sont adoptés.)*

---

**2020/5373 - Programmation financière 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 79 050 euros**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Cette délibération concerne l'appel à projets pour l'animation de nos jardins partagés. Elle s'inscrit dans une continuité.

Certes, les conventions d'occupation temporaire, que nous accordons à titre gratuit, manifestent notre soutien actif à l'émergence d'une communauté de jardinières et de jardiniers, mais nous avons fait également le choix d'un appel à projets annuel pour l'animation de ces jardins.

Signe des temps, voici un sujet jugé au départ anecdotique, voire risible, mais qui est devenu en quelques années seulement une préoccupation centrale des urbains.

D'ailleurs, le consensus politique est devenu complet sur ce sujet. Nous le voyons pour chacune des délibérations concernées.

Voici simplement quelques chiffres pour éclairer mon propos : 2 500 Lyonnaises et Lyonnais aujourd'hui sont engagés régulièrement dans des associations de jardinage citoyen. Combien étaient-ils il y a 10 ans en arrière ? Ils étaient moins de 100.

Nous passerons cette année le cap des 70 jardins signataires de la charte que vous avez adoptée en 2014, mes chers collègues, charte corédigée par les jardinières et jardiniers eux-mêmes avec des agents municipaux, en particulier de nombreux experts référents développement durable dans différentes directions. Ce chiffre a tout simplement doublé en l'espace d'un mandat.

Dans tous nos arrondissements, quelle effervescence et quelle diversité ! J'en veux pour preuve les derniers lieux qui se sont créés : les jardins éphémères sur un ancien clos bouliste de la Croix-Rousse que j'ai portés, le début des Haricots à côté du stade Dumont dans le secteur Moulin à Vent-Grand Trou, le futur jardin de l'avenue de Birmingham en bord de Saône. À chaque fois, ce sont les riverains qui viennent nous trouver, me trouver. Ce sont leurs initiatives que nous accompagnons dans une posture de conseil, de soutien et de bienveillance, dans la coopération avec les arrondissements.

Pour ce début d'année, pour cet appel à projets, ce sont encore 20 associations qui vont bénéficier d'un coup de pouce et, une fois de plus, aucun arrondissement n'a été oublié.

La charte qui les réunit, pionnière en France, engage bien sûr chaque lieu au respect de l'environnement et en particulier au zéro phyto, mais elle engage aussi à l'ouverture sur le quartier, car il ne s'agit absolument pas de privatiser l'espace public, mais au contraire de le rendre plus accessible aux riverains, aux agents de la collectivité avec les balades solidaires que j'ai initiées. C'est le fruit d'un partenariat et de partenariats qui fleurissent partout avec les écoles, les associations ou les résidences seniors, pour développer à Lyon une véritable culture partagée du jardinage urbain, ce que j'appelle une véritable communauté jardinière.

Cette communauté en formation, je l'ai réunie ce mois-ci dans notre Hôtel de Ville, comme chaque année, pour remercier l'ensemble des bénévoles qui se consacrent à l'amélioration de notre cadre de vie collectif et je peux déjà voir le chemin parcouru pour faire monter progressivement toutes les associations en compétences, avec une diversité de profils et de projets particulièrement remarquables. Les initiations à la permaculture que nous finançons chaque année ont déjà pu toucher la quasi-totalité des associations lyonnaises.

C'est un état d'esprit nouveau, celui d'une ville respectueuse où la nature peut véritablement prendre sa place, car ce sont déjà 10 hectares d'espaces publics aujourd'hui qui sont gérés par les citoyennes et les citoyens, de manière démocratique, dans une démarche d'éducation populaire et de responsabilisation des habitantes et des habitants.

On peut y ajouter nos jardins familiaux, dont nous avons fêté le centenaire avec les jardins du livre en 2016, qui mobilisent aujourd'hui 500 bénévoles. Deux dispositifs qui sont complétés par nos micro-implantations florales. Plus de 6 kilomètres de rues lyonnaises sont déjà jardinés et c'est un concept qui a été tout simplement inventé ici, à Lyon, par notre Direction des Espaces verts.

Cet ensemble renforce la trame verte, développe des continuités écologiques, en particulier pour la faune sauvage. Il crée surtout un autre rapport à la ville et un autre rapport entre les personnes. Même un petit espace comme un jardin partagé constitue un îlot de fraîcheur dont les bénéfices sont ressentis à une centaine de mètres à la ronde.

Il ne s'agit pas de dire que tout est simple dans ces jardins. Nous avons en particulier à gérer des questions de pollution des sols et nos services ont développé une véritable expertise en la matière, que ce soit sur la phytoremédiation ou sur la culture en bacs.

Ne nous fourvoyons pas non plus sur le potentiel de ces jardins. La ville ne se nourrira jamais entièrement elle-même. La coopération avec la ceinture agricole périurbaine reste essentielle. Nous le voyons déjà avec notre restauration scolaire et ses 26 000 repas par jour avec 40 % de bio. C'est à l'échelle de la région que nous devons penser l'autonomie alimentaire des grandes villes et nous avons un rôle essentiel à jouer dans le soutien au monde paysan, pour soutenir l'emploi local, le développement rural, l'équilibre des territoires, la transition des exploitations traditionnelles vers l'agriculture biologique. Nul besoin de réinventer en ville ce que la campagne peut déjà proposer.

Ce qui se cultive dans nos jardins, c'est avant tout le vivre ensemble, c'est un rapport plus étroit avec la terre, la nature et les saisons, c'est de l'éducation au développement durable dans toutes ses dimensions.

Comme vous le savez, tous les arrondissements sont maintenant concernés et une attention particulière a toujours été portée aux jardins situés dans nos quartiers en Politique de la Ville. Je prendrai ici l'exemple de l'oasis de Gerland, situé en face de nos bains-douches municipaux, où je suis allée cet automne pour la Fabrique à Manger, que nous avons initiée avec la Légumerie, et qui permet de démocratiser l'alimentation durable auprès des familles vivant dans les quartiers en Politique de la Ville.

Pour moi, les jardins partagés sont les laboratoires de la ville résiliente. En la matière, quelle ville est devenue une référence nationale et européenne ? C'est Lyon. Lyon qui n'a pas attendu la consultation Parlons Climat de 2018, ni les Marches pour le Climat, ni l'Accord de Paris lors de la COP21, pour faire le choix de soutenir et d'accompagner de manière discrète les démarches citoyennes de jardinage participatif.

Lyon, seule ville française sélectionnée par l'Union européenne pour les questions d'alimentation durable dans le cadre du programme URBACT II, en particulier grâce à notre politique de jardinage collectif.

Pour relever l'indispensable défi d'une ville plus verte, plus fraîche, plus résiliente et plus conviviale, l'outil du jardin partagé devient absolument central. Les Lyonnaises et les Lyonnais le plébiscitent. Nous l'entendons sur le terrain au quotidien dans la proximité.

Il est vrai, il reste beaucoup à faire. Je sais que nous ne sommes qu'au début de cette dynamique, mais, déjà, nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru et des orientations prises.

Bien entendu, la Commission a donné un avis favorable, je vous demande de donner un avis favorable, mais, surtout, je souhaite saluer et remercier les bénévoles de toutes ces associations et plus particulièrement les agents Elsa LAUBET et Hélène FONFREDE, qui ont travaillé à mes côtés sur le développement du jardinage collectif.

Merci de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci à Madame Dounia BESSON pour son action au cours de ces années, parce que cela a permis effectivement de donner un élan nouveau à ce qui, demain, va prospérer dans nos villes. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui, Madame PALOMINO, *nihil novi sub sole*, la révolution n'était pas à faire, elle est déjà faite, mais j'espère que nous pourrons continuer ensemble parce que nous aurons des jardins avec quelques belles poules à manger la tortilla.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Tout d'abord, je m'associe pour remercier Dounia BESSON pour le travail mené dans sa délégation et particulièrement dans le soutien des associations animant ces jardins partagés.

« Développer du lien social de proximité, préserver la biodiversité, renforcer la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne » sont les termes inscrits dans la délibération.

D'autres beaux projets sont en phase avec ces objectifs et portent des valeurs communes.

Un espace particulier, dont je voulais parler maintenant, la Ferme pédagogique de la Croix-Rousse est née sur le site Chazière et en est un bel exemple.

Situé impasse Chazière, ce lieu est historiquement dédié aux familles, à l'enfance et à la jeunesse. Ce terrain arboré de la Ville de Lyon comprend plusieurs équipements publics, dont l'Internat Favre, la crèche Chazière, le relais d'assistantes maternelles Jardin des Gones.

C'est aussi un lieu qui, depuis plusieurs années, accueille des activités d'initiation au vélo pour les écoles, des journées de centre de loisirs, des animations d'associations d'éducation populaire, etc.

La Ferme pédagogique est issue d'une initiative d'habitants d'un Conseil de Quartier, qui se sont structurés en association. Elle a désigné comme Présidente Dominique GILLES actuellement. Je souligne le travail de Christophe DERCAMP, Adjoint à la Vie associative sur le 4<sup>e</sup> arrondissement, qui a accompagné ce projet.

Leur travail de proximité avec les habitants est fédérateur dans la mouvance de l'intérêt général, en termes de développement durable. Émeline BAUME, dans le cadre de sa délégation Métropole, a soutenu la mise en place d'un composteur et d'un lombricomposteur sur ce site.

Des acteurs éducatifs, comme l'association PEP 69, gestionnaire de l'Internat, sont membres de son Conseil d'administration.

De nombreux partenaires, comme les écoles, les crèches, les centres sociaux et autres associations d'éducation populaire à destination des enfants et des jeunes sont dans l'attente de participer au jardin pédagogique et aux animations sur le site.

Le projet est actuellement bloqué alors que les freins ont été levés. La convention très attendue, travaillée en lien avec vos Adjoints, que je remercie vivement, Monsieur Alain GIORDANO et Madame Nicole GAY, avec la vigilance et les savoir-faire de vos services, n'est toujours pas signée à ce jour, au grand désespoir des bénévoles investis, des habitants nombreux qui se sont engagés dans ce projet de Ferme pédagogique de la Croix-Rousse.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez qu'approuver une telle initiative ancrée dans les préoccupations actuelles de mobilisation sur les questions de biodiversité, d'éducation et de développement durable.

Pouvez-vous œuvrer au déblocage de cette situation, afin de légitimer la poursuite de la Ferme pédagogique de la Croix-Rousse, par la signature de la convention, qui permettra le démarrage des aménagements nécessaires en lien avec les services de la Ville ?

**M. LE MAIRE** : Madame PALOMINO, je sais que les problèmes juridiques peuvent être le cadet de vos soucis, mais nous, nous avons des services qui examinent les conventions. Pour pouvoir les signer, il faut qu'elles soient juridiquement valables. Autrement, nous nous retrouvons dans la situation que l'on dénonçait tout à l'heure pour le Jardin, où on ne sait plus qui est responsable de quoi. À un moment donné, la responsabilité incombe à la Ville et au Maire.

Si vous voulez bien que nous puissions faire en sorte que, juridiquement, nous travaillions, évidemment, nous n'y voyons aucun inconvénient.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5379 - Labellisation du parc Zénith en Espace sans tabac par la signature d'une convention avec la Ligue nationale contre le Cancer EI 03388**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Sur ce dossier, une remarque d'emblée touchant à la santé, je souhaite simplement rappeler que le tabac, puisqu'il s'agit du tabac et de sa présence dans les parcs, représente la première cause de cancer en France et est responsable de 20 % des cancers.

La deuxième remarque qui touche de près à ce dossier est une remarque touchant à l'environnement. Je voudrais également rappeler que le mégot représente la première source de pollution des eaux. On ne le sait pas assez, mais un mégot de cigarette pollue 500 litres d'eau et contient 2 500 composés chimiques comme l'arsenic (un seul mégot). D'où la nécessité de prendre des mesures et de limiter évidemment le contact du mégot dans l'eau et au sol.

Alors, que faisons-nous à Lyon sur ce sujet ? Nous avons fait beaucoup de choses.

Nous avons d'un côté l'expérimentation des aires de jeux sans tabac, qui a été réalisée avec la Ligue contre le Cancer, plébiscitée par 95 % des sondés en 2016, y compris par les fumeurs donc. Elle a abouti à l'interdiction dans les 220 aires de jeux de la ville.

De l'autre, nous avons l'expérimentation sur le Parc de Gerland de la première zone zéro mégot avec ÉcoMégot, pour permettre la collecte et surtout le recyclage sans eau des mégots. Nous sommes une des premières collectivités à l'avoir fait.

Le point d'orgue est le Parc Zénith, et c'est de lui dont il s'agit aujourd'hui, avec une lame d'eau et 8 000 mètres carrés d'espaces verts gérés écologiquement par le service des Espaces verts, qui, je le rappelle, a été le premier en France à bannir les produits phytosanitaires en 2005.

Si on bannit les produits phytosanitaires, mais qu'on laisse en place un cendrier géant, vous pensez bien que cela ne va pas le faire. Il fallait donc trouver des solutions.

Ce Parc Zénith est le premier lieu où a été effectuée en France une étude impact santé. Dans cette méthodologie, prônée par l'OMS, 80 recommandations ont été émises, que nous suivons de près avec Céline FAURIE-GAUTHIER. J'en profite pour la saluer. Elle travaille avec nous sur ce dossier et étudie ces 80 recommandations en matière de santé. Une de ces recommandations porte justement sur le tabac.

Je n'ai donc pas réfléchi longtemps avec le service de l'Écologie urbaine et le service des Espaces verts pour tester un premier parc sans tabac, un parc qui accueillera en mars prochain des cendriers écomégots aux entrées, pour que l'on puisse déposer ces mégots et que ces mégots soient dans un cycle vertueux de recyclage.

Vous l'aurez compris, santé et environnement vont de pair et je suis heureux que l'on retire de ce parc le dernier polluant, c'est-à-dire le mégot.

Bien entendu, je le précise, c'est une évidence, nous ne souhaitons pas guérir les fumeurs mais soigner nos espaces verts et permettre aux non-fumeurs qui sont désormais majoritaires (ils sont 75 % à ne pas fumer) de profiter pleinement de cet espace.

C'est le but de l'étude impact santé. C'est aussi le but de la démarche que nous avons engagée avec les écoles du Campus Pro qui participent à un groupe de travail sur le sujet avec leurs étudiants. Elles élaboreront une signalétique sur cette thématique. La Direction des Espaces verts organisera des visites guidées du Parc pour expliquer aux élèves l'impact des mégots sur les sols, l'eau et la biodiversité.

Enfin, les écoles ont indiqué qu'elles s'équiperont de cendriers écomégots par la suite. Un point d'orgue sera le prochain mois sans tabac qui arrive en novembre.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas d'une vision punitive, mais bien d'un ensemble de mesures à portée écologique et sanitaire, qui se veulent pédagogiques et préventives.

Avec les cendriers d'or dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, la zone zéro mégot à Gerland et cette labellisation dans le 3<sup>e</sup>, c'est toute la rive gauche qui travaille contre le tabagisme.

Je voudrais pour conclure saluer Lucie BRIATTE, Adjointe à la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement en charge des Espaces verts, qui a été une personne vraiment moteur et un formidable relais sur l'aménagement du parc, l'étude impact santé et sur cette labellisation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Nous connaissons tous les méfaits du tabac et les maladies et décès qu'il provoque chez les consommateurs, mais pas seulement et votre Adjoint vient de le rappeler fort longuement.

Des chercheurs italiens ont ainsi mis en évidence qu'une voiture diesel Crit'Air 4 tournant au ralenti, par exemple lorsqu'elle est bloquée dans un embouteillage pollue tout autant qu'une cigarette se consumant dans le même laps de temps.

En juin 2015, vous lanciez une expérimentation d'interdiction de fumer dans les 12 aires de jeux situées sur six parcs de la ville. Cette expérimentation donnait lieu à une mise en scène médiatique dont vous avez le secret, avec signature d'une convention le 24 juin 2015 avec la Ligue contre le Cancer. Quelques jours plus tard, à peine une semaine, le 30 juin 2015, un décret était publié qui interdisait de fumer dans toutes les aires de jeux. Quelle coïncidence !

Aujourd'hui, que constate-t-on quand on se rend sur une aire de jeux ? Il y a bien des petits panneaux rappelant cette interdiction de fumer, mais il y a surtout au sol beaucoup de mégots de cigarette.

Je vous parlais lors de la discussion budgétaire de la faiblesse du contrôle du stationnement. Qui contrôle l'interdiction de fumer sur les aires de jeux et combien de procès-verbaux ont été dressés pour ce motif ? Nous n'avons pas ces chiffres.

En septembre, je vous faisais observer que vous n'étiez déjà pas capables de faire respecter l'interdiction de fumer dans les piscines municipales, alors qu'il s'agit de lieux clos avec du personnel municipal présent en permanence et même, pour certaines, des agents de sociétés de sécurité. Aujourd'hui, vous voulez que le Parc Zénith soit une zone non-fumeurs. Pourquoi pas ? Au contraire, mais quels moyens concrets vous donnez-vous pour faire respecter votre belle intention ?

Dans les attendus de votre délibération vous mettez en avant la proximité des jeunes lecteurs de la Médiathèque et des 6 400 élèves qui fréquentent le Campus situé à côté. Nous sommes très heureux que vous vous souciez de la santé de cette population, mais, dans le même temps, nous attendons avec impatience vos propositions pour les jeunes enfants de l'école Servet dans le 1<sup>er</sup> – certes, il ne s'agit pas de tabac, juste d'air vicié.

Au-delà des problématiques de santé publique, la cigarette constitue, et Monsieur GIORDANO l'a dit également, un autre fléau environnemental. Rappelons juste qu'un mégot jeté dans la nature mettra 12 ans à disparaître naturellement. Aussi, je voudrais, mais il l'a fait également, profiter de cette délibération pour saluer l'action des Cendriers d'or, initiée et menée depuis sept ans par la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et notamment par Marc LAUPIES, Adjoint chargé de la Propreté, action de sensibilisation des restaurateurs et de leurs clients à la propreté autour des établissements, qui se voit dupliquer dans d'autres arrondissements.

C'est, je crois, peut-être plus par des démarches comme celle-là que nous arriverons à convaincre nos concitoyens de prêter attention à leur environnement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame FAURIE-GAUTHIER.

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

En tant que conseillère déléguée à la Santé, cette expérimentation d'espace sans tabac rejoint des enjeux importants à la fois environnementaux, comme le soulignait Alain GIORDANO, et de santé publique, puisqu'encore aujourd'hui, 78 000 décès sont liés au tabac en France.

Avec un petit espoir quand même, puisque, si un tiers de la population est fumeuse, elle est passée de 29 à 25 % de 2016 à 2018. Nous devons, en tant que collectivité, participer à cet effort de réduction de l'usage de la cigarette.

Un des leviers qui a été identifié dans la lutte contre le tabagisme est celui de la dénormalisation. Il s'agit d'un concept qui vise tout simplement à changer les attitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement normal et acceptable.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à cette dénormalisation du tabagisme dans la société et la Ligue contre le Cancer, qui connaît parfaitement le sujet, a initié cette labellisation Espace sans Tabac dans cet objectif, et c'est pour cela que nous avons engagé, et pas un mois avant, mais bien un an ou deux ans avant, la démarche de mettre en place avec Alain des espaces sans tabac autour des aires de jeux pour enfants.

En France, aujourd'hui, de plus en plus de villes décident de mettre tous leurs parcs sans tabac. Il y en a une cinquantaine à Paris. Tous les parcs à Strasbourg sont interdits aux fumeurs.

Une enquête menée par la Ligue contre le Cancer a montré que, sur 282 personnes interrogées, dont 75 % de fumeurs, entre février et avril 2019, 88 % étaient favorables à la mise en place de parcs sans tabac.

Si je peux me permettre, et bien entendu qu'il faut aussi se donner les moyens de contrôle, je suis bien d'accord, au-delà de cette expérimentation dans ce parc, il faudrait penser à une généralisation dans tous nos espaces verts, parcs, qu'on appelle souvent des poumons, alors autant que ces poumons soient propres, pour notre environnement comme pour la santé de nos concitoyens.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5383 - Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le CSTB dans le cadre de l'Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avec le parc sans tabac, j'ai parlé de la pollution des sols et de l'eau, maintenant, nous allons aborder la pollution de l'air, chère à Monsieur GUILLAND, puisqu'il a évoqué tout à l'heure cet élément.

Je l'ai dit la fois précédente, la pollution de l'air extérieur a été divisée par deux en 10 ans. Je parle des particules fines PM 10 et PM 2,5. J'ai reçu dans mon bureau ATMO Rhône-Alpes pour de nouveau vous dire cela et le confirmer par les spécialistes que sont ATMO Rhône-Alpes.

Il y a toutefois des points noirs comme l'école Michel Servet, que vous avez citée tout à l'heure.

Je suis d'ailleurs d'accord avec l'expression de certains parents d'élèves qui estiment que la liberté individuelle de circuler ne donne pas un droit à pollution. Cela est vrai pour la cigarette comme pour la voiture.

Reste la qualité de l'air intérieur des bâtiments, notamment dans les fameux ERP dits sensibles (écoles, crèches, hôpitaux, etc.). C'est l'objet de cette délibération.

La loi nous impose de réaliser des diagnostics de ces bâtiments et nous avons voulu aller beaucoup plus loin.

Nous avons réalisé ces diagnostics pour toutes les crèches et les écoles municipales avec trois marqueurs qui sont différents de la qualité de l'air extérieur, à savoir le confinement, c'est-à-dire le non-renouvellement de l'air (ce qui est en cause souvent, c'est la ventilation), le formaldéhyde (les solvants principalement) et le benzène, qui peut être aussi un marqueur de l'air extérieur qui se retrouve dans l'air intérieur.

Les résultats ont été transmis aux directions de chaque établissement et ont fait l'objet d'une présentation et d'une explication en Conseils d'école. Des affiches ont été envoyées pour que la direction de l'établissement informe le public utilisateur du bâtiment.

Je signale, concernant l'école Michel Servet, que nous sommes plutôt, si vous me permettez cette expression, dans les bons élèves en ce qui concerne la présence des polluants.

Demain, grâce au financement que nous votons aujourd'hui, nous allons pouvoir bénéficier de l'aide du CSTB (Centre technique des Bâtiments), pour avoir des réponses opérationnelles sur les mesures à prendre pour les crèches et les écoles.

Avec ce projet Aact-air (je l'indique au passage, c'est la première fois que la Ville postule à ce type d'aides sur l'air), nous allons au-delà de nos missions obligatoires d'évaluation et d'information, preuve de notre volonté et de notre engagement. Nous pourrions donc procéder à des travaux et à des correctifs avec l'aide du CSTB.

Il faudra au prochain mandat travailler finement sur les causes et les solutions, ce que nous ferons dans les 25 mois inscrits pour ce projet.

Nous avons obtenu pour l'air extérieur qu'ATMO produise une carte actualisée sur l'exposition des ERP à la pollution extérieure, et non pas en prenant en compte les données 2010-2015, comme ce fut le cas l'an dernier. J'ai eu l'occasion de parler avec eux de ce problème et ils sont d'accord avec la phrase que je viens de vous lire.

Je vais également attendre que les nouveaux seuils de qualité de l'air entrent en vigueur cette année pour que nous travaillions sur des indices utiles et non anciens.

Nous allons attendre d'avancer avec le CSTB pour proposer des solutions concrètes qui pourront, par exemple, faire l'objet d'un travail avec les arrondissements.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame BAUME.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Rapidement, je l'ai indiqué en Conférence des Présidents, nous avons à plusieurs reprises en Commission, par la voix de Françoise CHEVALLIER, et par écrit en avril dernier, sollicité la liste des données pollution qualité de l'air intérieur des établissements ERP. Vous ne les avez adjoints ni au compte rendu de Commission ni avant même ce Conseil municipal, alors même que les équipes des sites concernés doivent les avoir. Serait-il possible d'avoir accès à ces informations ?

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, Madame BAUME. Monsieur PELAEZ.

**M. PELAEZ Louis** : Intervention versée au compte rendu.

**M. LE MAIRE** : C'est très bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5388 - Lancement de l'opération 60038001 « Fournitures de défibrillateurs automatisés pour la Ville de Lyon » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00012**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Il s'agit de procéder à l'acquisition de défibrillateurs pour un montant de 250 000 euros, afin d'équiper l'ensemble de nos établissements recevant du public.

Aujourd'hui, nous en avons une centaine. L'objectif en 2022 est 400. Il est entendu que ce sera accompagné d'une politique de formation du personnel.

J'espère également que se poursuivra la Semaine des Gestes qui sauvent, qui permet chaque année de sensibiliser environ 2 000 Lyonnaises et Lyonnais à ces gestes très importants autour de toutes les équipes de secouristes et de l'urgence, qui sont notamment sur la place Bellecour.

Je vous rappelle que, si vous êtes témoin d'un arrêt cardiaque – cela peut arriver –, vous appelez le 15, vous massez et vous utilisez un défibrillateur. Si vous faites ces trois gestes, la personne a 35 % de chances de survivre. Si vous ne les faites pas, elle a 7 % de chances de survivre. Chacun peut faire un geste qui sauve.

Comme c'est ma dernière intervention, je voulais vous remercier, Messieurs les Maires, de la confiance que vous m'avez accordée, remercier tous les élus avec qui j'ai travaillé, toutes les équipes, tous les techniciens évidemment. Comme il y a des élus d'arrondissement – je vois que Marie-Madeleine FIERS est dans le public –, je remercie aussi tout le travail réalisé par les élus d'arrondissement sur la santé, qui ont fait un travail considérable.

Merci à tous.

*(Applaudissements.)*

**M. LE MAIRE** : Merci, Céline.

Monsieur SÉCHERESSE.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Très rapidement, c'est pour m'associer aux remerciements en direction de Céline FAURIE-GAUTHIER, puisque nous avons la chance avec Alain GIORDANO de travailler avec l'excellent service de l'Écologie urbaine dirigé par le Docteur PAMIES.

Comme elle vient de le dire, c'est le Président du SDNIS qui parle, Céline FAURIE-GAUTHIER a fait un travail formidable autour des gestes qui sauvent, avec l'opération Qui ne sauve pas n'est pas Lyonnais, qui se déroule chaque année sur la place Bellecour et dans le centre commercial de la Part-Dieu.

De nombreux jeunes sapeurs-pompiers participent et forment des Lyonnais à ces gestes. Sachez chère collègue que vous avez les remerciements des sapeurs-pompiers du Rhône et de la Métropole ainsi que les miens.

Je voudrais aussi dire que, sur un sujet qui a pu provoquer quelques sourires çà et là, et Madame SANGOUARD doit s'en souvenir, lors de l'apparition des termites dans le 5<sup>e</sup>, Céline a été extrêmement active. Elle a convaincu Madame PESSON, qui était Maire à l'époque, de s'engager résolument.

Aujourd'hui, le travail a été si excellent que le Préfet vient de lever le périmètre sur les termites dans le 5<sup>e</sup>, de quoi vous applaudir encore une fois.

*(Applaudissements.)*

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5366 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

---

**2020/5368 - Programmation financière 2020 au titre de la Politique de la Ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 381 200 euros**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

---

**2020/5375 - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon – Rectificatif**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

---

**2020/5378 - Lyon 2<sup>e</sup> - Avenant n° 2 à la convention de financement des études d'avant-projet concernant le projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon Perrache - Opération 62008001 « pôle d'échange multimodal Perrache études et travaux (CMOU) », AP n° 2009-3, programme 00012 - Rectificatif**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces quatre délibérations, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2020/5369 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2020 pour un montant total de 43 500 euros**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté.)

---

**2020/5370 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2020 pour un montant total de 57 623 euros**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2020/5371 - Programmation 2020 au titre du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 182 926 euros**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

---

**2020/5372 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2020-2022 avec l'agence Lyon Tranquillité Médiation, sise 23 rue Renan à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

---

**2020/5374 - Adaptation de l'opération n° 60026846 « Accompagnement des projets de voirie », Lyon tous arrondissements, et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement éclairage public », programme 00013**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2020/5387 - Réévaluation de l'opération 60024663 « Restauration des sanitaires anciens et automatiques », affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00012**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

(Adopté.)

---

**2020/5389 - Nouveau cimetière de la Guillotière - Acquisition et installation de caveaux pour les terrains communs - Opérations 08021610 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 20153, programme 00012**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE  
ASSOCIATIVE - SPORTS**

---

**2020/5303 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon ASVEL Féminin**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

*(Mme GRANJON vote contre)*

---

**2020/5304 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

*(Mme GRANJON vote contre)*

---

**2020/5305 - Attribution d'une subvention de 120 000 euros et approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Sporting Club de Lyon pour la saison sportive 2019-2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces dossiers d'accompagnement aux clubs professionnels de la Ville de Lyon.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, merci.

J'avais levé la main avant que vous ne changiez de commission. Vous avez eu la gentillesse, Monsieur le Maire, d'inviter l'ensemble des élus de notre Ville à un petit moment convivial comme il est de tradition en ce début d'année. Je crois que vous les avez convoqués à 20 heures. Il est 21 heures 30. Il nous reste une heure et demie de temps de parole et je pense que la moindre des corrections pour ceux qui ont fait le déplacement serait que nous puissions suspendre nos travaux pendant une demi-heure, afin qu'ils ne soient pas venus pour rien et qu'ils n'attendent pas.

**M. LE MAIRE** : Monsieur GUILLAND, je m'excuse auprès d'eux si les interventions ont été un peu longues. Peut-être d'ailleurs en voyant nos travaux n'auront-ils plus envie d'être conseillers municipaux, en se disant que les horaires sont trop tardifs. Mais, si vous voulez bien, nous allons continuer et après, nous ferons l'after si vous le voulez bien. Je pense que cela fera plaisir à chacun.

Nous continuons. Madame PERRIN-GILBERT s'est retirée. Tout va bien. Un avis favorable et nous passons au dossier suivant après avoir voté celui-là.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Rapports n°2020/5303, n°2020/5304 et n°2020/5305 : Mme GRANJON vote contre.)*

(Adoptés)

---

**2020/5317 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de l'événement Traversée de Lyon à la nage avec palmes le 19 janvier 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame GRANJON donne une explication de vote en une minute.

**Mme GRANJON Isabelle** : C'est une explication de vote pour les deux dossiers.

Il s'agit de deux dossiers traitant de subventions accordées pour aider deux associations qui ont mené des actions sur notre ville. Il ne s'agit pas d'événements nouveaux, le trophée Béraudier et la Traversée de Lyon à la nage avec palmes (nage en compagnie des squelettes de trottinettes et de déchets en tous genres, soit dit en passant).

Évidemment, je serais d'accord pour accompagner ces événements, mais nous sommes en fin de mandat et vous nous faites valider toujours des demandes de financement a posteriori. Cela commence à suffire. Je m'abstiendrai donc cette fois-ci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame GRANJON.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

*(Abstention de Mme GRANJON)*

---

**2020/5326 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Lyon Sport Métropole, pour l'organisation de la 39<sup>e</sup> édition du Trophée Charles Béraudier, du 10 au 12 janvier 2020 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

*(Abstention de Mme GRANJON)*

**2020/5331 - Rénovation des terrains de football en gazon synthétique - Opérations n° 07034004 au Stade des Channées, 70 rue Félix Brun à Lyon 7<sup>e</sup> et n° 99044007 au Stade Xavier Guillemet, 2 avenue Pierre de Coubertin à Villeurbanne - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Sur ce rapport, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la rénovation des terrains de football en gazon synthétique du stade des Channées et du stade Guillemet.

**M. LE MAIRE** : Madame CHEVALLIER.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Nous avons cru comprendre que la Ville de Lyon avait retenu de ne plus réaliser de stades synthétiques avec des granulats de pneu par principe de précaution.

Or, dans cette délibération, nous sont proposées deux rénovations, le terrain du stade des Channées avec un remplissage naturel, donc, là, on applique le principe de précaution, et le terrain du stade Xavier Guillemet, lui avec un remplissage traditionnel, c'est-à-dire des granulats de pneu, mais ils seront enrobés si j'ai bien compris, nous a-t-on précisé en Commission. Comme si cela était rassurant !

Nous ne sommes pas d'accord pour le choix fait pour le deuxième stade et nous souhaitons le maintien de l'application du principe de précaution pour tous les stades en gazon synthétique.

C'est pour cela que nous vous demandons de dissocier le vote sur ces deux projets, parce que nous voterons pour le premier et contre le second.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Je dissocie.

Qui est pour le premier ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote séparé sur le Stade Xavier Guillemet :

*(Le groupe Europe écologie - Les Verts et M. REMY votent contre et abstention de Mme GRANJON sur le stade Xavier Guillemet)*

(Adopté)

**2020/5335 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association FC Lyon Football pour l'organisation du tournoi international de football Top Gones, les 11, 12 et 13 avril 2020, et du tournoi Les Fenottes, les 30 et 31 mai 2020, au stade du Clos Layat à Lyon 8<sup>e</sup> - Signature d'une convention d'application n° 4 à la convention-cadre de partenariat et d'objectifs**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable sur ce dossier, qui vise à soutenir deux tournois emblématiques organisés par le Football Club de Lyon dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2020/5337 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de l'OV'A'LYON du 10 au 12 avril 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Sur cette délibération, il s'agit de soutenir l'action sportive et solidaire du tournoi de l'OV'A'LYON qui s'engage depuis de nombreuses années à promouvoir la tolérance et la lutte contre l'homophobie dans le sport, et plus particulièrement le rugby.

Ce dossier a reçu un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Madame GRANJON.

**Mme GRANJON Isabelle** : C'est une intervention que je fais souvent. Évidemment, je suis favorable à ce type d'actions. Nous savons combien c'est important. Je vous demande simplement de la joindre.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5307 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 779 052 euros à 13 associations gestionnaires de 15 centres sociaux, à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame GRANJON, nous joignons ?

**Mme GRANJON Isabelle** : Non, pas celle-là.

Monsieur le Maire, vous avez dit qu'il fallait que la convention soit dans les clous, mais cette convention aurait dû être signée en mai 2019. Je veux bien, mais cela veut dire qu'elle aurait dû être signée il y a 8 mois, soit presque le temps d'une grossesse. Pourriez-vous accoucher d'une décision, s'il vous plaît ?

Cette délibération me permet d'aborder la situation de ce lieu qu'utilisent les centres sociaux et les écoles. Nous sommes en effet inquiets concernant l'avenir de cette association, parce que la convention n'arrive toujours pas. Ils attendent la signature pour lancer de nouveaux projets, comme celui de l'installation des chèvres et des poules, par exemple. Ils ne sont pas une exploitation agricole en ville, mais bien une ferme pédagogique dans la ville. Quand on dit ferme pédagogique, on attend des animaux.

Mais ce n'est pas le seul projet qui se trouve en suspens. Nous allons bientôt arriver au moment où les premiers travaux de la terre doivent se faire. Ils doivent donc organiser ce travail en amont et c'est maintenant qu'il faut l'organiser.

Monsieur le Maire, pourriez-vous ici, en séance publique, nous dire quel avenir vous envisagez pour cette association citoyenne de 166 adhérents et avec plus de 400 sympathisants ?

Puisque je parle de ce lieu, il y a des travaux à réaliser, comme ceux de l'étanchéité du toit des box. La Ville laisse son patrimoine se détériorer. Il faut rapidement envoyer les services afin de faire un diagnostic et entreprendre les travaux nécessaires.

Monsieur le Maire, j'espère vraiment votre réponse en séance, car cela montrerait votre volonté de promouvoir ce nouvel usage éducatif et ludique au cœur de notre ville.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Très bien. J'adore les chèvres et les poules, donc tout va bien. Du moment que, juridiquement, les choses sont blindées et qu'on n'étend pas l'élevage à l'ensemble de la Croix-Rousse, ce qui nous obligerait à détruire un certain nombre d'immeubles, tout ira bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5308 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame BRUGNERA.

**Mme BRUGNERA Anne** : Temps de parole retiré, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5314 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 2 499 312 euros au titre de l'année 2020 à diverses associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame NACHURY.

**Mme NACHURY Dominique** : Rapidement, Monsieur le Maire.

Comme précédemment, nous souhaitons un vote séparé sur ces subventions et nous nous abstiendrons sur celle attribuée à la fédération Léo Lagrange.

Je le dis à nouveau, il ne s'agit pas d'un vote contre cette association en tant que telle, mais d'un vote sur la forme de désignation initiale. Je renvoie à nos interrogations dès le Conseil municipal du 2 juillet, qui rappelaient les observations du Préfet du Rhône.

En l'absence d'éléments nouveaux, et même si nous avons compris qu'un travail était en cours pour parvenir à une solution satisfaisante d'un point de vue juridique, nous maintiendrons notre position.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote séparé sur la subvention à l'association Léo Lagrange : *(Abstention du groupe Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon et Mme ROUX DE BEZIEUX ne prend pas part au vote.)*

(Adopté)

---

**2020/5313 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association EbuliScience®, sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5320 - Ouverture du groupe scolaire Joannès Masset, 60 rue Gorge de Loup, Lyon 9<sup>e</sup> - Rectificatif**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable sur l'ouverture de ce groupe scolaire que nous attendons depuis trois ans.

**M. LE MAIRE** : Madame REYNAUD.

**Mme REYNAUD Blandine**, Adjointe : Je joindrai mon intervention au compte rendu et je me félicite de ce nouveau groupe scolaire dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Je m'en félicite également.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5321 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable sur l'attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques, qui est une délibération habituelle et récurrente.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5339 - Ouverture du groupe scolaire Julien Duret, place J. Duret, Lyon 8<sup>e</sup> - Rectificatif**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable pour l'ouverture du groupe scolaire Julien Duret pour la prochaine rentrée.

**M. LE MAIRE** : Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Tout d'abord, un point de rappel sur le règlement. Il ne me semble pas que notre règlement intérieur prévoie que l'on puisse joindre une intervention directement au procès-verbal. Je rappelle que la procédure de Conseil municipal est une procédure avant tout orale. Il est quand même intéressant que chacun puisse entendre ce qui a pu être dit dans cette assemblée. J'admets que cela permet de gagner un petit peu de temps et que les conseillers d'arrondissement attendront moins, mais je rappelle que ce n'est pas prévu par notre règlement intérieur.

Pour parler du groupe scolaire Julien Duret, et je ne joindrai pas mon intervention au compte rendu, puisqu'elle n'est pas préparée par écrit, je voulais me réjouir de cette ouverture.

J'étais un peu inquiet en Commission de la possibilité réelle de son ouverture au mois de septembre. On voit l'avancée des travaux à l'heure actuelle. Nicole GAY, malheureusement absente maintenant, a eu la gentillesse de me répondre en deux temps, d'une part en Commission et d'autre part dans un deuxième temps, pour me dire que tout devrait, d'après les services de la Ville de Lyon, être réglé dans les temps. On ne peut que se réjouir de cela.

Nos quartiers, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, compte tenu de l'évolution de la population, manquent cruellement de groupes scolaires et de capacité scolaire.

Je terminerai avec un petit clin d'œil. Je me souviens d'une dernière campagne, en 2014, où la position de ce groupe scolaire dans le 8<sup>e</sup> arrondissement avait créé beaucoup de débats. Je me souviens que je faisais partie de ceux qui défendaient sa place actuelle, c'est-à-dire sur la place Julien Duret. Je me souviens avoir entendu beaucoup de choses à l'époque et je suis content que vous ayez pu, sur ce point-là, évoluer, comme, pour revenir à un dossier qui a été évoqué tout à l'heure, sur la Maison de la Danse, où je faisais, n'en déplaise à Étienne TÊTE, moi aussi partie de ceux qui défendaient la Maison de la Danse dans le 8<sup>e</sup>.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Vous voyez, Monsieur GUILLAND, ceux qui disent que je n'écoute pas se trompent.

Monsieur LE FAOU.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire, l'heure avançant, je verserai mon intervention au compte rendu.

Je voulais juste souligner le processus d'accélération de la PPI sur la question des équipements scolaires et notamment le processus d'accélération qui s'est réalisé sous la mandature de Monsieur Georges KÉPÉNÉKIAN lorsque vous étiez au ministère de l'Intérieur, et qui a permis de rajouter 25 millions d'euros à cette PPI pour faire en sorte que nous ayons quelques groupes scolaires supplémentaires en lien avec l'évolution démographique de notre ville.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Monsieur LE FAOU, j'aime beaucoup votre humour.

Monsieur LÉVY.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Intervention retirée, Monsieur le Maire, que l'on joindra au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui et pour rappeler que cette école ouvrira bien à la rentrée, comme l'a indiqué Madame GAY, avec jusqu'à 18 classes, le gymnase supplémentaire et que les engagements initiaux ont bien été respectés.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5340 - Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame NACHURY.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Maire,

Il nous est proposé de modifier la participation financière de la Ville de Lyon au financement des écoles primaires privées sous contrat.

L'instruction obligatoire à trois ans, en vigueur depuis septembre, modifie en effet les règles de financement des écoles maternelles privées.

La Ville de Lyon participait déjà volontairement aux charges de ces écoles, mais pas dans la proportion calculée sur la base du coût des maternelles publiques. En contrepartie, elle avait modulé sa participation pour les élèves lyonnais en école élémentaire.

Au départ, l'État ne prévoyait pas de compensation des dépenses supplémentaires pour les communes qui finançaient déjà les écoles maternelles privées sous contrat.

C'est pourquoi un équilibre avait été trouvé et approuvé qui modifiait le montant par élève de l'élémentaire et proposait une évolution sur trois ans pour atteindre le montant exact à l'horizon 2022 pour la maternelle.

Il convient d'observer que cette proposition fige la participation par élève sur trois ans, alors même que cette participation est calculée en fonction du coût d'un élève dans le public. Donc, suivant votre raisonnement, cela signifie que celui-ci n'augmentera pas durant ces trois ans.

D'autre part, un décret du 30 décembre 2019, relatif aux modalités d'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire précise finalement le principe d'une compensation par l'État pour toutes les municipalités.

La Ville ayant choisi d'atteindre par étape les montants exacts, nous posons à nouveau la question de l'assurance de la progressivité de la compensation sur les années qui suivront. La Ville n'a-t-elle pas intérêt pour une compensation optimale à appliquer dès cette année les montants tels que calculés en rapport avec le primaire public ?

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme GRANJON vote contre.)

(Abstention de M. REMY.)

---

**2020/5301 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'association Lyon Sport Métropole - Section Football - pour l'achat de divers matériels**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5302 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2019-2020 - Signature de conventions avec ces associations**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5315 - Attribution d'une subvention au titre du soutien aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 à l'association Cercle Aviron de Lyon pour l'athlète Matthieu Androdias - Approbation de la convention de subvention**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5316 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 13<sup>e</sup> édition de Lyon Urban Trail le 29 mars 2020 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5318 - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Club des Sports de Glace de Lyon (CSGL) pour l'organisation de la compétition nationale de danse sur glace les 7 et 8 mars 2020 à la patinoire Charlemagne à Lyon 2<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5323 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros au Comité départemental du Rhône et Lyon Métropole de la Fédération française d'Études et de Sports sous-marins pour l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition de l'Open d'Apnée de Lyon le 16 mai 2020 au Centre nautique Tony Bertrand (CNTB) - Lyon 7<sup>e</sup> – Rectificatif**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5324 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Les Lions du 8<sup>e</sup>, pour l'organisation de la 14<sup>e</sup> édition du tir en campagne de Fourvière (tir à l'arc), du 2 au 3 mai 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5325 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros au Comité du Rhône d'Athlétisme Métropole Lyon (CRAML) pour l'organisation des Championnats de France Épreuves combinées et Marche indoor 2020 les 1<sup>er</sup> et 2 février 2020 à la Halle Diagana - Lyon 9<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5327 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis, pour l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition du tournoi de tennis Open Sopra Steria de Lyon, du 8 au 14 juin 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5328 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5329 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité bouliste départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2020, et des Tournois Boulistes de Pentecôte 2020 - Approbation d'une convention mixte**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5330 - Stade Marc Vivien Foë - Démolition de la friche et réaménagement du terrain secondaire - 7 rue Jules Verne à Lyon 3<sup>e</sup> - Opération n° 03040542 - Poursuite de l'opération d'aménagement - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00004**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5332 - Rénovation de divers terrains multisports extérieurs - Opération 60046576 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation du patrimoine sportif 2015-2020 » - Programme 20004**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5333 - Lions du Sport - Re Lyon Nous 2020 : financement et partenariat privé - conventions de mécénat et de partenariat**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5334 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Lyon Natation pour l'organisation à la piscine de Vaise du 21<sup>e</sup> Meeting national de Lyon Natation en bassin de 50 mètres, les 6, 7 et 8 mars 2020 - Signature d'une convention d'application n° 4 à la convention-cadre de partenariat**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5336 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Lyon 64 Échecs pour l'organisation de la 27<sup>e</sup> édition du Tournoi philanthropique d'échecs et de dames des Hôpitaux, le 16 mai 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur tous ces dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2020/5306 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 966 165 euros à 11 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon, à l'association Com'Expression et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC - Union Territoriale des MJC MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté.)

---

**2020/5309 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 15 000 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2020**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté.)

---

**2020/5310 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 59 500 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur les trois rapports.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2020/5311 - Programmation financière 2020 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 285 573 euros**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

---

**2020/5322 - Périmètres scolaires**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

---

**2020/5338 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour 2020 dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition de l'appel à projets Initiatives étudiantes - 1<sup>re</sup> phase**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2020/5312 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 502 375 euros aux 8 associations gestionnaires des Maisons de l'Enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

---

**2020/5319 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 188 960 euros au titre de l'année 2020 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros pour l'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 36 places, nommé Blandan, sis 37, rue du Repos à Lyon 7<sup>e</sup>, géré par l'association AGDS siégeant 5 rue Gorge de Loup - 69 009 Lyon - Approbation et autorisation de signature de conventions et d'un contrat de sous-mise à disposition**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

#### COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

---

**2020/5452 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention-cadre**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

*(Mme GRANJON vote contre.)*

---

**2020/5453 - Attribution d'une subvention de 16 000 euros à la Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival, pour l'organisation du festival Éclats de Cirque, du 4 au 5 juillet 2020 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération vise à accompagner le festival Éclats de Cirque, qui se déroule chaque année aux beaux jours au cœur du 5<sup>e</sup> arrondissement et qui rayonne sur l'ensemble de la Métropole.

Ce festival, abrité par la MJC Ménival, est axé autour des compagnies émergentes, en portant une attention particulière aux artistes du territoire lyonnais.

Cette émergence fait partie des lignes directrices de l'accompagnement de la délégation des grands événements que je porte, qu'elle soit au cœur de la Fête de la Lumière comme du programme Tout le Monde dehors.

Alors, parce que les arts du cirque sont au croisement du sport et de la culture et que nous réfléchissons aux projets structurants pouvant accompagner le développement croisé de ces activités, je profite de cette délibération pour vous dire que nous serions très favorables à la construction d'un site multiactivités, qui jouxterait le gymnase des Battières, un équipement innovant, où différents acteurs sportifs, culturels et tout particulièrement la MJC Ménival, avec ses activités circassiennes, pourrait bénéficier d'un espace mutualisé et moderne, bénéfique à leur développement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur CUCHERAT, je vous laisserai prendre cette décision.

Madame HOBERT.

**Mme HOBERT Gilda** : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues.

Je dois préciser qu'en réalité, mon intervention ne porte pas sur le festival Éclats de Cirque, bien que je m'en réjouisse, qui reçoit depuis plusieurs années des subventions de la Ville et notre collègue Georges KÉPÉNÉKIAN, alors Adjoint à la Culture et aux Événements, avait déjà soutenu ce festival circassien organisé par la MJC et l'école de cirque de Ménival.

Une erreur au niveau de l'emplacement de ma prise de parole s'est glissée. Ce n'est pas grave, cela est d'autant moins grave que c'est bien de la MJC de Ménival dont il sera question.

Bientôt, en effet, la MJC retentira des bruits des premiers travaux de mise en sécurité et d'amélioration des conditions d'accueil de l'ensemble des adhérents toutes générations confondues qui s'y pressent.

Nous avons bien cru que nous ne verrions jamais arriver ces travaux annoncés depuis longtemps et que nous attendions avec impatience. En disant « nous », j'entends bien évidemment les responsables professionnels et administrateurs de la structure, mais également les intervenants et usagers, ainsi que les enseignants et élèves de l'école de cirque. Mais j'entends par « nous » aussi des élus, sans oublier la Fédération nationale des Écoles de Cirque, qui, par ses remarques et recommandations, a permis d'accélérer le mouvement.

Elle évoquait en effet, faute de mise aux normes de sécurité, de supprimer l'agrément à la fois aux pratiques circassiennes amateurs, mais également à la classe préparatoire à la formation professionnelle. Consternation !

Je participe au Conseil d'administration de la MJC et j'ai pu suivre au fil des ans (deux mandats) les espoirs, les déceptions, l'enthousiasme parfois douché de ces responsables, puis revenu, puis à nouveau envolé.

J'ai d'ailleurs posé dans cette enceinte à deux reprises une question concernant l'avancée des travaux.

Dans ses réponses, notre collègue, Franck LÉVY, nous assurait de leur mise en œuvre prochaine et, en effet, l'attente est enfin récompensée.

Chers collègues, cette MJC là-bas, au bout de notre ville, et dont le cirque est comme un ADN fiché dans ses fibres, accueille de nombreux passionnés de nos quartiers de la ville et d'ailleurs, pour des pratiques circassiennes bien encadrées et plébiscitées.

L'école de cirque est également engagée dans le secteur éducatif (écoles, collèges, lycées), ainsi qu'auprès de personnes porteuses de handicaps.

Elle comporte de plus une classe préparatoire à une formation circassienne professionnelle reconnue et recherchée que suivent des élèves de pays du monde entier.

Mais la MJC, élément actif de l'éducation populaire, propose aussi des activités diverses, ainsi que des actions de partage, d'échange, de réflexion, qui favorisent lien social et intergénérationnel.

Je rappelle ces points, car connaît-on toujours ce qui est au plus près de nous et ce qui favorise les rencontres dans le respect de la laïcité ?

Mon ami, Thierry BRAILLARD, a justement rappelé ces aspects à propos du rôle des clubs de sport de nos quartiers.

Les premières prévisions des travaux dont nous parlons ici ne correspondaient pas vraiment aux pratiques des usagers ni davantage aux demandes de la Fédération nationale des Écoles de Cirque. L'ouvrage a donc été remis sur le métier et l'atelier d'architecture, chargé de la réhabilitation du bâtiment, a entendu les doléances et les nécessités sans répercussion à la hausse sur le montant prévu.

Je voudrais remercier chaleureusement nos collègues Nicole GAY et Charles LÉVY, qui ont suivi de près le projet, mais aussi la Direction de l'Immobilier et de la Construction, pour leur écoute précieuse, qui contribue à la bonne marche des opérations, car il va falloir gérer la poursuite des activités durant les travaux qui vont durer un an.

Grâce à un dialogue constructif, une volonté farouche des professionnels de la structure et de son Conseil d'administration, tout sera mis en œuvre pour que se déroulent au mieux les aménagements indispensables à une meilleure pratique et à la sécurité des utilisateurs.

Quel plaisir pour mon dernier Conseil municipal de voir bientôt la MJC ancrée dans un quartier en veille active offrir des locaux sécurisés, accessibles, fonctionnels et agréables à ses utilisateurs !

Je voudrais, Monsieur le Maire, si vous le permettez, saluer aujourd'hui, puisqu'il s'agit de mon dernier Conseil municipal, saluer tout particulièrement l'ensemble de mes collègues, mais tout particulièrement plusieurs de mes collègues femmes, élues, engagées. Merci, Thérèse, merci, Françoise, merci, Céline, merci, Zorah, merci, Nicole.

*(Applaudissements.)*

**M. LE MAIRE** : Merci à toi.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2020/5418 - Approbation des ajustements des tarifs de privatisation de véhicules roulants du Musée de l'Automobile Henri Malartre**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5419 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Musées Gadagne et l'INRAP pour l'étude et la valorisation du bateau VIVIER issu des fouilles du parking Saint-Georges**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5420 - Approbation du protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon, pour l'année 2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5421 - Approbation d'une convention d'objectifs entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association Grame/Centre national de Création musicale - 2020 à 2023**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5422 - Adhésions et cotisations de la Ville de Lyon à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel - Année 2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5423 - Approbation des conventions relatives à l'organisation d'une exposition temporaire d'œuvres du Musée des Beaux-Arts de Lyon au Musée national d'Oman puis d'une exposition temporaire d'œuvres du Musée national d'Oman au Musée des Beaux-Arts de Lyon en 2020 et 2021**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5424 - Approbation d'un contrat de cession de droits à l'image et de droits voisins des artistes interprètes de l'Orchestre National de Lyon et de cession des droits d'exploitation entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société France Télévision pour la réalisation et l'exploitation de vidéogrammes sur les musiciens de l'Orchestre National de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5425 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association RCF Lyon et la société France Télévision et d'une convention de mécénat avec la société Téléràma dans le cadre de la saison 2019/2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5427 - Programmation financière 2020 au titre du volet culture de la Politique de la Ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 413 600 euros**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5438 - CHR D - Location des panneaux de l'exposition itinérante « La vie à en mourir - Lettres de fusillés » sous format fichier - Approbation du tarif et du contrat de location au Musée du Morvan**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5439 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 320 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions d'application**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5440 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations, Spirito et la Compagnie Michel Hallet Eghayan, pour un montant global de 125 000 euros sur le Fonds d'Intervention culturelle - Approbation de conventions-cadres et d'application**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5441 - Attribution de subventions de fonctionnement à des lieux culturels dans le domaine des arts visuels, des musiques actuelles et du cinéma sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) et le Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA) pour un montant global de 221 000 euros - Approbation de conventions**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5442 - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 110 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention d'application avec la compagnie MPTA**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5444 - Approbation de mises à disposition à titre gratuit d'espaces du Musée Malartre au bénéfice de l'association Club CAR Ionnais pour l'événement Retro-Renault et de l'association Rotary Club Lyon Ouest pour un événement caritatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5445 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, la FNAC et d'une convention de mécénat avec Télérama dans le cadre de l'exposition VinylesMAnia**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5446 - Modification des tarifs de location de salle de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon – Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5447 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon-Ville de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon et la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône pour l'organisation des Chantiers de la Création musicale pour l'année scolaire 2019-2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5448 - Approbation du contrat d'organisation de la tournée en Russie de l'Orchestre National de Lyon en mars 2020 entre la Ville de Lyon/Orchestre National de Lyon et la société Askonasholt**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5449 - Approbation d'une convention de partenariat entre le Théâtre des Célestins, théâtre de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 pour la mise en place d'un passeport culturel**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5450 - Approbation d'une convention de parrainage entre le Théâtre des Célestins - théâtre de Lyon, et l'entreprise Mulato dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5451 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire entre la Ville de Lyon et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon pour des locaux situés sur le site des Subsistances**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5458 - Approbation d'une convention d'objectifs entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association Les Nouvelles Subsistances – 2020-2021-2022**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5460 - Approbation d'un contrat de fouilles entre la Ville de Lyon (Service archéologique) et la SCI Lanson Lartigue pour la réalisation d'une fouille archéologique sur les 15-15 bis montée Saint-Barthélemy (Lyon 5e)**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5461 - Approbation de tarifs pour des prestations de prises de vue et de tournages de films au Musée de l'Automobile Henri Malartre**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5462 - Approbation du protocole financier annuel pour 2020 pour l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5465 - Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit de l'association « Club de Saint-Rambert » pour la mise à disposition du Théâtre de Vaise, sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e, pour l'organisation d'un gala de danse les 26 et 27 juin 2020 - EI 09 048**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5466 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon de l'événement Week-End Musées Télérama les 21 et 22 mars 2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5467 - Approbation d'une convention de partenariat pédagogique triennale 2019-2022 entre la Ville de Lyon-Musée d'Art Contemporain et le Collège Mermoz**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5468 - Modification de la délibération 2019/5093 proposant de nouvelles dispositions tarifaires au Musée d'Art contemporain approuvée au Conseil municipal du 18 novembre 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2020/5470 - Approbation d'une convention de co-organisation entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et le Musée national Picasso-Paris dans le cadre de l'exposition Picasso « Baigneuses et baigneurs », du 18 mars au 13 juillet 2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, sur ces 31 dossiers.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**2020/5426 - Approbation d'une convention de coréalisation d'une exposition entre la Ville de Lyon-Archives municipales et l'Académie des Sciences et des Belles Lettres**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

---

**2020/5428 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 euros au Conseil régional du Culte musulman de Rhône-Alpes (CRCM), domicilié 23 rue du Dauphiné à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

*(Mme HOBERT ne prend pas part au vote.)*

---

**2020/5429 - Approbation d'un avenant à la convention de coédition d'un ouvrage sur Tony Garnier signée entre les Archives municipales et la fondation Renaud**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

---

**2020/5431 - Approbation d'une convention de collaboration scientifique entre la Ville de Lyon-Service archéologique et l'École nationale supérieure d'Architecture de Strasbourg**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

---

**2020/5459 - Approbation d'un avenant au contrat de cession de droits d'auteur établi entre la Ville de Lyon et les éditions BGA Permezal et de contrats de cession de droits d'auteur dans le cadre de la création de l'exposition temporaire « Une étrange défaite ? » présentée au CHRD du 10 juin 2020 au 3 janvier 2021**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

---

**2020/5463 - Approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon-Service archéologique et le SYTRAL pour la réalisation des diagnostics archéologiques en lien avec la future nouvelle ligne de métro**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

---

**2020/5464 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon-Service archéologique et la société TEPF pour la réalisation de fouilles archéologiques Maison du Chamarié, Lyon 5<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

---

**2020/5469 - Attribution d'une subvention d'investissement de 150 000 euros au profit de l'Institut culturel du Judaïsme pour la construction et l'aménagement du bâtiment dédié à cet Institut - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour ces huit dossiers.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

*(Mme HOBERT ne prend pas part au vote.)*

---

**2020/5430 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association L'Ornithorynque, pour l'organisation de la 14<sup>e</sup> édition du festival La Grande Côte en solitaire, du 23 au 26 avril 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5432 - Fête des Lumières 2019 - Financement et partenariat privé - Conventions de mécénat et de parrainage – Rectificatif**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5433 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 5, 6, 7 et 12, 13-14 juin 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5434 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation du festival Chants de Mars, du 21 au 28 mars 2020 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5435 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quai du Polar pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du festival Quai du polar, du 2 au 5 avril 2020 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5436 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Antenne mobile d'Action culturelle pour l'organisation du festival Paroles en festival du 22 mai au 7 juin 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5437 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association AOA Prod pour l'organisation du festival de science-fiction Les Intergalactiques du 23 au 28 avril 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5443 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse de l'Auditorium du Musée des Beaux-Arts/Ville de Lyon à l'association InterSTICES à l'occasion des 20 ans du programme Culture et Santé**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5454 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Institut Lumière, pour l'organisation de la 7<sup>e</sup> édition du Festival Sport, Littérature et Cinéma, du 1<sup>er</sup> au 4 février 2020 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5455 - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Les Dragons de Saint-Georges, pour l'organisation de la manifestation Vieux-Lyon en humanité, du 25 au 28 juin 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5456 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Bande Dessinée, pour l'organisation de la 15<sup>e</sup> édition du Lyon BD Festival du 12 au 14 juin 2020 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2020/5457 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Les Canuts des Canits, pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition du Gypsy Lyon Festival, du 28 au 31 mai 2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur ces différents dossiers.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés.)

---

**DOSSIER HORS COMMISSION**

---

**2020/5300 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Konzertdirektion Hans Ulrich Schmid GmbH and Co. KG pour l'organisation d'un concert de l'Orchestre national de Lyon à Bonn le 13 mars 2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Ce dossier a été déposé sur table, mais pas de difficulté particulière.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté.)

---

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT -  
TOURISME**

---

**2020/5479 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 40 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois sis 2 rue des Sœurs Bouvier à Lyon 5<sup>e</sup> pour son programme d'actions 2020 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame BAUME.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le nouvel institut Franco-Chinois de Lyon est un lieu ressource, je cite, « favorisant les dialogues universitaires économiques et culturels ».

Tout au long de ce mandat, les élus écologistes vous ont proposé que ce lieu soit un lieu pluriel de la culture chinoise ici en France, pays des droits de l'homme.

L'extermination culturelle du peuple ouïghour, véritable ethnocide largement couvert par la presse l'an dernier est une réalité. Ce sont près de 1 million d'entre eux qui sont incarcérés dans des centres de rééducation au nom d'une lutte contre le terrorisme.

Nous pensons notamment à Ilham TOHTI, intellectuel ouïghour emprisonné à vie, qui a reçu le prix Sakharov, mais en son absence donc, au Parlement européen fin 2019.

Une universitaire que je connais personnellement, Dilnur REYHAN, a lancé une campagne de levée de fonds pour une initiative audacieuse et inédite : la création d'un institut ouïghour d'Europe.

Monsieur le Maire et Mesdames, Messieurs les élus encore présents à cette heure, les élus écologistes vous invitent à affecter les sommes initialement prévues au nouvel institut Franco-Chinois pour soutenir cette dynamique proposée par cette universitaire, Dilnur REYHAN.

Je vous remercie pour votre réponse et pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

*(Le groupe Europe écologie - Les Verts vote contre)*

*(Abstention de Mme GRANJON et de M. REMY.)*

*(Mme HOBERT ne prend pas part au vote.)*

---

### **2020/5481 - Lancement d'une étude préalable sur l'opportunité de la mise en place d'un périmètre de sauvegarde sur le secteur de la place Gabriel Péri**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Madame NACHURY.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Maire,

La Ville de Lyon souhaite lancer une étude préalable à l'éventuelle mise en place d'un périmètre de sauvegarde dans le secteur de la place Gabriel Péri pour développer une offre économique adaptée pour les habitants et contribuer aux objectifs d'amélioration de la sécurité du cadre de vie.

Deux périmètres de sauvegarde du commerce de proximité et de l'artisanat existent aujourd'hui : les Pentes de la Croix-Rousse dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et la rue Montebello dans le 3<sup>e</sup>.

Deux observations.

J'ai lu les comptes rendus des séances des Conseils municipaux et du 3<sup>e</sup> arrondissement lors de l'instauration en juillet 2013 du périmètre Montebello et les remarques de Madame BOUZERDA et de Monsieur GEURJON, alors dans l'opposition. Ils contestaient les résultats annoncés et attendus pour le secteur des Pentes de la Croix-Rousse créé deux ans et demi plus tôt en 2011. Près de sept ans après, nous pourrions nous poser les mêmes questions pour le secteur Montebello. En effet, on ne constate pas un dynamisme retrouvé. Quatre commerces de cette rue qui n'est pourtant pas grande sont vides et nous n'avons jamais délibéré pour préemption de fonds de commerce artisanaux ou de baux commerciaux. Pourtant, si l'on reprend ce qui était dit par Messieurs KIMELFELD et PHILIP au regard des investissements annoncés de la Ville et de la Communauté urbaine, on ne peut pas dire que les résultats sont là.

Pour Gabriel Péri, il est proposé de lancer une étude d'opportunité, ce qui n'a pas été le cas pour les deux autres périmètres. Est-ce pour tenir compte des difficultés de résultat des deux opérations précédentes ou est-on dans la suite des opérations de communication précédentes sur ce secteur et donc il faut considérer qu'il ne s'agit que d'une annonce rassurante pour les habitants et acteurs du secteur Gabriel Péri à l'approche des échéances électorales ? On peut rappeler ce qui avait été dit un peu plus haut, qu'il y a certains commerces sur cette place, qui, eux, n'ont pas eu besoin d'études préalables.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur SÉCHERESSE.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Vous savez, Madame NACHURY, ce n'est pas très bien ce que vous venez de dire. Je voudrais vous rappeler que, suite à l'étude que nous avons effectuée récemment sur la place Gabriel Péri un certain nombre d'enjeux ont été pointés, au-delà des questions spécifiques de sécurité. Je voudrais remercier Fouziya BOUZERDA de nous avoir permis de franchir la première étape de ce long escalier, qui nous permettra effectivement de faire en sorte que ce quartier soit doté de commerces, qui sont des commerces utiles à la population locale, puisque se situant dans la proximité. C'est pour cela que vous avez bien entendu tort, vous oubliez qu'il y a énormément de consommateurs qui sont des étudiants dans le secteur et que, bien entendu, il y aura des possibilités extrêmement sérieuses de reconvertir le commerce dans l'ensemble de ce quartier, en particulier sur la rue de Marseille.

Pour compléter, puisqu'il s'agit là de la dimension commerciale, qui figurait dans cette étude, en ce qui concerne la dimension police-justice, je voudrais dire que le groupe police-justice s'est réuni déjà deux fois sous l'autorité du Procureur de la République et qu'un certain nombre d'actions notamment en direction des délinquants ont déjà été pointées. Un certain nombre d'engagements à la fois de la justice et de la police sont enregistrés.

Je pense donc que nous cadencions parfaitement bien les choses sur la place Gabriel Péri. Tout à l'heure, on a parlé du CLIP. Je pense que nous engageons correctement les affaires et que nous pourrions d'ici quelques mois commencer à concrétiser toutes ces actions.

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Simplement une petite précision, si vous aviez été attentive, Madame NACHURY, ce que nous critiquions justement, c'était peut-être plus le fait de préempter et d'acheter des locaux sans savoir qu'en faire. Là, ils n'ont justement pas été achetés, parce que c'était une vision globale.

C'est à la fois la mobilisation d'un management de centre-ville, comme l'agence Guillotière, c'est une étude préalable pour déterminer exactement comment on va pouvoir mobiliser, dynamiser aussi le tissu associatif et avoir une vraie vision du linéaire commercial, avec également, bien évidemment, l'ensemble des actions à mener, puisqu'une étude a été menée de manière plus globale, en intégrant et le commerce et l'ensemble des usages de la place.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5482 - Opération de requalification du campus Lyon-Ouest-Ecully - Attribution d'une aide à l'investissement pour l'extension de l'Institut Paul Bocuse - Opération SE99IPB - Augmentation et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2017-1, programme 00014**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire et chers collègues, sur ce rapport également.

**M. LE MAIRE** : Monsieur GUILLAND.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

En préambule et puisqu'il s'agit de Paul Bocuse, quelques jours après l'annonce de la perte d'une étoile pour l'Auberge de Collonges, je voulais redire au nom des élus du groupe notre attachement et notre reconnaissance à celui qui, par son travail, était un ambassadeur de l'agglomération. Cette décision est d'autant plus étonnante quand on relit la critique parue dans l'édition 2019. Nous sommes persuadés que les équipes de cette grande maison ne tarderont pas à voir de nouveau briller ces trois étoiles.

Il nous semblait nécessaire de manifester notre solidarité avec ces artisans talentueux, que beaucoup nous envient. D'ailleurs, on a appris dans l'après-midi que Davy TISSOT, à la tête du restaurant Saisons à l'Institut Paul Bocuse venait d'être gratifié d'une étoile. On ne peut que le féliciter. La dynamique est dans le bon camp.

Mais revenons, Monsieur le Ministre, à cette délibération que vous nous proposez aujourd'hui et par laquelle vous souhaitez que notre Ville contribue pour 450 000 euros, somme non négligeable, aux travaux d'extension de l'école d'hôtellerie, restauration et arts culinaires, qui porte le nom de l'Institut Paul Bocuse.

Si nous comprenons bien et aisément que la Région et que la Métropole participent chacune à hauteur de 2 millions au financement de ces travaux d'un montant total de près de 27 millions d'euros hors taxes, nous avons quand même quelques difficultés à comprendre la participation de la Ville de Lyon et ce, pour plusieurs raisons.

La première, parce que cette école n'est pas implantée sur le territoire de la Ville de Lyon, mais à Ecully.

La deuxième, c'est que vous nous avez expliqué lors de la création de la Métropole qu'il appartenait désormais à celle-ci de porter les grands projets de rayonnement de notre agglomération, ce qu'elle fait d'ailleurs en participant à hauteur de 2 millions d'euros.

De troisième part enfin et compte tenu de ces deux premières remarques sur l'opportunité d'affecter une somme proche du demi-million d'euros, somme importante au regard de notre Ville, modeste au regard du budget total de l'opération, sur un projet hors compétences directes et hors territoire de notre Ville. Cette question se pose en effet à une période où les fonds publics se doivent d'être dépensés avec parcimonie et une période où l'entretien de certaines écoles, Dominique NACHURY l'évoquait lors de notre dernier Conseil, n'est pas toujours assuré, en une période où le manque d'équipements publics à Lyon n'a jamais été aussi fort. On peut vraiment s'interroger sur la pertinence de ce choix.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame FONDEUR.

**Mme FONDEUR Marie-Odile** : Monsieur le Maire,

Je me permets de m'associer à ce que vient de dire Monsieur GUILLAND. Il a oublié qu'il y avait Tabata et Ludovic MEY, des Apothicaires, qui ont eu aussi une étoile pour la première fois et ils ont investi d'ailleurs dans le Food Traboule avec une dizaine d'autres chefs, que vous avez inauguré la semaine dernière.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Vous voyez, Monsieur GUILLAND, nous pensons que l'Institut Paul Bocuse participe au rayonnement de la Ville comme tout à l'heure le Musée Guimet pour la Maison de la Danse.

Madame BAUME.

**Mme BAUME Émeline** : Étienne TÊTE est parti, mais ses deux collègues femmes sont toujours là et jusqu'à la fin de la séance, même si c'est, pour moi aussi, ma dernière séance.

Le groupe des écologistes partage en partie les propos de Stéphane GUILLAND, au sens où nous voterons favorablement à la Métropole de Lyon pour le soutien à cette dynamique de l'Institut Paul Bocuse, parce que, de notre point de vue, cela relève des compétences de la Métropole.

En revanche, trouver au dernier moment, alors c'est peut-être le hasard, pour le dernier Conseil municipal, des fonds – nous ne remettons pas en cause la question de la gastronomie et des savoir-faire locaux et le rayonnement de la Ville de Lyon à ce titre-là –, mais nous aurions pu soutenir d'autres dynamiques artisanales avec ces mêmes fonds ou par ailleurs les affecter, comme l'a indiqué Stéphane GUILLAND à des équipements publics.

Donc nous votons contre ici et pour, dans deux jours, à la Métropole.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Pour soutenir l'Institut Paul Bocuse, je le soutiens depuis Jack LANG, pas depuis la dernière séance du dernier Conseil municipal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

*(Le groupe Europe écologie - Les Verts et M. REMY votent contre.)*

*(Abstention de Mme GRANJON.)*

---

**2020/5471 - Opération 99HOCH13 « Coopération décentralisée - Mise en lumière de l'ancienne trésorerie d'Hô Chi Minh-Ville » - Approbation d'une convention de coopération décentralisée avec Hô Chi Minh-Ville (Vietnam), lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00013**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté)

---

**2020/5478 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 - 1<sup>re</sup> phase**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Avis favorable pour ces deux dossiers.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2020/5472 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 925 864 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté)

---

**2020/5473 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2020-2022 entre la Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise pour l'Insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7<sup>e</sup> - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 760 918 euros - Adhésion au fonds de dotation créé par l'association ALLIES**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté)

---

**2020/5474 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 500 852 euros à la Maison métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

(Adopté)

---

**2020/5475 - Programmation financière 2020 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 638 335 euros**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, rapporteur : Avis favorable pour l'ensemble des dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2020/5476 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour un montant total de 20 000 euros dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces »**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté)

---

**2020/5477 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2019 : attribution de subvention d'un montant de 2 634 euros (illuminations) et 1 314 euros (animations) aux associations de commerçants**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté)

---

**2020/5480 - Exonération de droits d'occupation commerciale du domaine public pour l'association Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand pour l'organisation des éditions 2018 et 2019 du marché de Noël**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS**

---

**2020/5483 - Convention de partenariat avec l'Institut du Vieillissement, la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon**

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

J'ai souhaité initier dès le début de ce mandat, dans le cadre de ma délégation, un volet spécifique sur la thématique santé seniors, l'objectif pour la Ville de Lyon étant de permettre un croisement cohérent des politiques gérontologiques en matière de prévention santé.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans la politique nationale et sa stratégie de prévention de la perte d'autonomie, stratégie ambitieuse en prélude à la future loi qui donnera un cadre, afin d'anticiper dans les meilleures conditions le choc démographique à venir.

En effet, en 2030, près d'un Français sur trois aura plus de 60 ans et la part des plus de 80 ans aura doublé.

Pour la Ville de Lyon, des relations de travail ont été établies avec plusieurs partenaires majeurs de notre territoire, dont l'Institut du Vieillissement des HCL, à l'initiative du Professeur Pierre KROLAK-SALMON et de ses équipes, pour améliorer l'offre de soins dédiée aux seniors, repousser la dépendance et adapter les services aux enjeux du vieillissement.

Plusieurs axes de travail ont été identifiés : télé-médecine, formation des personnels, parcours de soins, parcours spécialisé, hospitalisation, retour à domicile, hébergement temporaire, soins palliatifs et fin de vie.

Deux grands volets vous sont proposés dans cette convention.

Tout d'abord un partenariat pour développer les relations entre les 15 résidences seniors et les 4 EHPAD de la Ville de Lyon et les services de l'Institut du Vieillissement pour une meilleure prise en charge des parcours de soins de nos résidents et faciliter leur admission directe sans passage aux urgences.

Je me permets de vous rappeler que la Ville de Lyon a pu obtenir 56 places supplémentaires en EHPAD pour augmenter sa capacité d'accueil, et ce, grâce à un redéploiement des places au sein des EHPAD des HCL.

Le deuxième axe de travail concerne le développement de la formation des équipes au sein de nos établissements, pour une montée en compétences, de façon à renforcer la pertinence des soins.

Il s'agit là de mettre l'accent sur l'innovation au travers d'expertises technologiques, telles que la télé-médecine, la téléconsultation, le développement d'outils numériques ou d'intelligence artificielle pour des actions de prévention.

Je tiens à souligner que les applications seront également déclinées en direction des seniors plus éloignés du numérique avec l'expérimentation de bornes adaptées au sein de nos établissements.

J'ai souhaité que cette dynamique, qui s'appuie sur un triptyque activités physiques-lien social-nutrition, s'adresse à tous les seniors de Lyon pour accompagner notre volonté où le bien vieillir dans son quartier est un enjeu majeur de la ville de demain, une ville bienveillante et solidaire.

Cette délibération a eu un avis favorable de la Commission.

Je me réjouis de vous dire : bien vieillir, c'est l'avenir.

*(Applaudissements.)*

**M. LE MAIRE** : Madame GRANJON.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous ne pouvons que nous réjouir de la convention passée entre l'Institut du Vieillissement, la Ville de Lyon et le CCAS.

Notre population vieillit et donc une plus grande cohésion et un lien solide entre ces trois institutions permettra une meilleure prise en charge de nos anciens.

Comme c'est rappelé dans la délibération, d'ici 2030, près d'un Français sur trois aura plus de 60 ans et la part des plus de 80 ans aura doublé, mais ne vous inquiétez pas, Dominique DA SILVA, député de la majorité gouvernementale, sur le plateau de BFM TV, propose des solutions et il a dit qu'il faudrait espérer qu'un coronavirus vienne atteindre les plus de 70 ans. C'est évidemment révoltant comme propos, mais cela reste dans la droite ligne du mépris du Président de la République et de vos amis marcheurs.

Loin d'être sur la ligne de cet homme cynique, nous avons de véritables inquiétudes concernant nos seniors et ceux qui le seront dans les années à venir.

Nous ne comptons plus les mouvements sociaux en lien avec la santé ni ceux en lien avec les établissements pour personnes âgées. Nous savons que l'hôpital public comme nos EHPAD sont malades des restrictions budgétaires.

Notre Ville n'est pas suffisamment équipée en ce domaine et doit augmenter le nombre de personnels qui est bien trop juste pour assurer un accueil de qualité.

Comme l'annonce votre Président dans sa réforme des retraites, il faudrait travailler plus longtemps. Actuellement, l'âge moyen de départ à la retraite est de 64 ans. Avec cette nouvelle réforme, nous pouvons aisément imaginer des personnes de 67, 68 et même 70 ans travailler dans nos équipements pour seniors en l'étant eux-mêmes.

Si cela peut sembler cocasse, ce paradoxe est surtout très révélateur d'une société de plus en plus déshumanisée.

À force de considérer les agents et agents comme une charge financière, alors qu'il faudrait les considérer comme de véritables producteurs de richesse et d'humanité, nous en oublions qu'ils sont des hommes et des femmes, surtout dans ce type de bâtiments, des femmes, qui s'occupent de nos parents et de nos grands-parents. Ils sont ceux qui, souvent, les voient s'éteindre et restent à leurs côtés le temps que nous arrivions, souvent trop tard.

Leurs conditions de travail nous concernent tous, car elles sont les conditions de fin de vie de nos proches. Doit-on considérer ces hommes et ces femmes comme une charge ou plutôt comme les héros qui s'occupent de ceux qui nous sont chers et dont nous ne pouvons plus assumer la charge ?

Personne ne voudrait voir son parent pris en charge par un agent ou une agente épuisée, débordée, voire trop âgée, de peur que celui-ci ne puisse s'occuper convenablement et sans être malveillant, mais juste parce que le poids des ans fait que certaines tâches deviennent trop difficiles physiquement.

Cette réflexion est d'ailleurs valable pour les personnels s'occupant des plus jeunes enfants. Imaginez 30 secondes une ATSEM ou une auxiliaire puéricultrice à 67 ans qui, toute la journée, se retrouverait à faire des genuflexions. Imaginez les arrêts maladie fondés et donc la difficulté de remplacement.

Monsieur COLLOMB, vos relations avec les locataires de l'Élysée et de Matignon ont largement été dépeintes dans la presse. Elles devraient au moins avoir un intérêt pour les Lyonnais. Dans les rues de la ville, depuis des semaines, les citoyens crient leur rejet de la réforme comme depuis des années les agents de nos EHPAD et ceux des HCL ont réclamé plus de moyens pour faire leur travail. Soyez à leur écoute, s'il vous plaît.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame GRANJON.

Monsieur PELAEZ.

**M. PELAEZ Louis** : Monsieur le Maire,

Je vais moi aussi verser mon intervention au compte rendu, non sans pour autant rappeler l'importance de l'accompagnement du vieillissement et de vouloir faire évoluer nos politiques publiques concernant le vieillissement.

Vous dites souvent, Monsieur le Maire, qu'il faut, sur les questions climatiques et environnementales, changer de braquet. Il faudra aussi que l'on change de braquet quant à l'accompagnement du vieillissement qui devient de plus en plus important. C'est l'objet notamment de ce rapport de lutter contre l'isolement psychosocial des personnes âgées, qui plus est lorsqu'elles ont des problèmes de dépendance. Je pense notamment aussi aux aidants.

C'est pour moi aussi l'occasion de saluer le travail fait par l'Institut du Vieillissement et notamment par le Professeur KROLAK-SALMON et toutes ses équipes.

C'est aussi pour moi l'occasion de saluer le travail accompli par Françoise RIVOIRE sur ces questions-là et pour être moi-même un professionnel des questions de vieillissement et d'accompagnement au quotidien des personnes âgées, je sais combien le travail qu'elle a mené a été extrêmement important et fructueux.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5486 - Programmation financière 2020 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201 644 euros**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5491 - Attribution d'une subvention de 100 000 euros à l'association l'Amicale du Nid située 21, rue du Château d'eau, 75010 Paris - Exercice 2020 - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je suis très satisfaite en tant qu'Adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'Égalité Femmes-Hommes de présenter cette subvention d'investissement de 100 000 euros à l'association l'Amicale du Nid.

Grand merci, Monsieur le Maire, de compléter à ce niveau important les subventions de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'achat par l'association l'Amicale du Nid d'un nouveau grand local, lui permettant de rassembler ses deux sites actuels et de contrecarrer la forte hausse en cours du loyer d'un de ses locaux.

L'Amicale du Nid accompagne, loge et soutient environ 360 personnes prostituées. Pour ce faire, elle a créé un atelier d'adaptation à la vie active. Cet atelier, qui prend beaucoup de place pour la fabrication, le stockage, l'expédition des produits fabriqués, permet une réinsertion par le travail des femmes qui veulent arrêter la prostitution.

Nous sommes donc totalement dans le soutien et l'application de la loi du 13 avril 2016, loi que vous approuvez comme moi, Monsieur le Maire.

C'est une loi ambitieuse dont la France doit s'honorer. C'est l'occasion ce jour, grâce à cette délibération liée directement à cette loi, de parler de ce sujet grave, très rarement abordé en Conseil municipal, celui de la traite des êtres humains, du marché aux esclaves, sous nos yeux, tous les jours, notamment dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, mais aussi dans des lieux plus cachés, majoritaires désormais (appartements, hôtels et certains quartiers).

La prostitution s'est massifiée depuis les années 1995-2000 et si elle se développe, c'est bien sûr en raison des réseaux de proxénétisme, dans lesquels beaucoup d'argent circule, mais aussi en raison de la présence d'un marché jamais tari, celui des hommes clients.

Il se dit qu'un homme sur dix fréquente les prostituées, neuf hommes ne les fréquentent donc pas, heureusement. Pour les autres, permettez-nous de dire qu'il est abject d'acheter le corps d'une femme pour son utilisation personnelle. Nul ne peut croire qu'une femme peut prendre plaisir à subir une succession d'hommes non choisis en une soirée.

Qui sont ces hommes aveugles aux corps abîmés et aux âmes blessées ?

Qui peut imaginer dire à sa fille que, dans le choix de ses orientations professionnelles, elle peut devenir prostituée, comme si c'était un métier comme un autre ?

Comment peut-on dire que c'est une activité choisie quand on sait que la plupart des prostituées le sont parce qu'elles ont été violentées dans leur enfance et/ou parce qu'elles connaissent la pauvreté ?

Comment peut-on affirmer que c'est une activité choisie quand, parallèlement, on réclame le regroupement des camionnettes pour que les prostituées se défendent mieux face aux violences des clients ou des proxénètes ?

Comment peut-on penser que toutes ces jeunes femmes, venues du Nigeria et de Guinée, souhaitent se retrouver sur les trottoirs de nos villes, à toute heure du jour et de la nuit et par tous les temps ?

Qui peut encore oser affirmer que la prostitution épargne les autres femmes des violences ? Tous les États dont l'Allemagne qui sont laxistes, voire quasiment organisateurs de la prostitution, connaissent des violences faites aux femmes accentuées, en particulier le viol, car l'image de la femme objet, de la femme marchandise en est renforcée.

L'engagement de la Ville de Lyon a donc un sens profond de soutien aux droits humains, aux droits des femmes et d'aide concrète à la sortie de la prostitution, comme la loi le veut et comme l'humanité qui est en nous tous et toutes doit nous y incliner.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur BROLIQUIER.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Cette fin de Conseil en queue de poisson, pressée par la fin et la fatigue après 8 heures de débats sans interruption, n'honore pas ni notre assemblée ni la démocratie locale.

Je regrette vivement cette pratique et je refuse de prendre la parole dans ces mauvaises conditions d'écoute, et pourtant l'Amicale du Nid méritait des mots d'encouragement pour l'excellent travail réalisé.

La prostitution à Lyon, un vrai problème d'atteinte aux droits de l'homme et je partage complètement l'analyse de Thérèse RABATEL à ce sujet, méritait une attention particulière.

Domage que le débat soit tronqué parce qu'exercé dans de mauvaises conditions.

**M. LE MAIRE** : Madame NACHURY.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Maire,

La subvention proposée est à hauteur de 100 000 euros. Dans une délibération du Conseil de Métropole en septembre, la Ville de Lyon était annoncée à hauteur de 300 000 euros. Il nous a été déclaré que l'association se satisfaisait de ce montant affiché, mais maintenir la subvention à hauteur de 300 000 euros aurait sûrement limité le recours à l'emprunt et je pense que les actions de l'Amicale du Nid, notamment au bénéfice des personnes prostituées, auraient bien mérité cet effort financier pour soutenir leurs projets. C'eût été, Monsieur le Maire, servir le rayonnement humain de la Ville de Lyon.

**M. LE MAIRE** : Madame NACHURY, vous devez avoir une mauvaise information. L'Amicale du Nid nous a fait une demande de 100 000 euros. Nous avons voté 100 000 euros.

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, Adjointe : On vous l'a expliqué en Commission, Madame NACHURY.

**M. LE MAIRE** : Quant au Conseil municipal qui se termine en queue de poisson, je crois que tout le monde a écouté avec beaucoup d'attention Madame RABATEL, parce que ce qu'elle disait était un sujet extrêmement grave et qui marque notre société.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2020/5484 - Programmation financière 2020 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 198 250 euros**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté)

---

**2020/5485 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 40 750 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2020**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2020/5487 - Lyon 8<sup>e</sup> - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la Régie de Quartier États-Unis EUREQUA pour l'action Pause Amitié - EI 08267**

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté)

---

**2020/5488 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 82 300 euros - Exercice 2020**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté)

---

**2020/5489 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap pour un montant total de 74 400 euros - Exercice 2020**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour deux dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2020/5490 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant total de 107 250 euros - Exercice 2020**

Rapporteur : Mme TAZDAÏT Djida

**Mme TAZDAÏT Djida**, rapporteur : Monsieur le Maire, pour cette dernière délibération du mandat, qui concerne des subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité, des droits des citoyens, pour cet exercice 2020, c'est un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté)

(*Abstention de Mme BAUGUIL*)

---

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, merci à chacune et à chacun d'entre vous et, de toute façon, à bientôt, d'une façon ou d'une autre.

(*Applaudissements.*)

(La séance est levée à 22 heures 25.)